

La Mer Baltique et les Etats Baltes

La Mer Baltique et les États Baltiques

B
9(4)
B

HUGO VITOLS

DOCTEUR EN DROIT

LA MER BALTIQUE

ET LES

ETATS BALTES

Préface de M. OLIVIER-MARTIN

Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université de Paris

PARIS

LES EDITIONS DOMAT-MONTCHRESTIEN

F. LOVITON & C^{ie}

160, Rue Saint-Jacques, 160

1935

HUGO VITOLS

PROFESOR DR. DR. H. C.

~~Profesor~~

LA MER BALTIQUE

ET LES

ETATS BALTES

2) LATVIJAS VALSTS
BIBLIOTEKA

31.850

Préface de M. GUY DE MATHAN
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université de Paris

PARIS

LES ÉDITIONS DONAT-MONTCHRISTEN

E. LOUVIN & Co

106, Rue Saint-Jacques, 106

1929

W. R. S. M. I. P. O. N. D. R. A. B. E. I. T. I. N.

patience infatigable, relevant les moindres traces que nous ont laissées les âges proto-historiques ou débrouillant les intrigues infinies que les convoitises des hommes ont nouées autour du golfe de Riga, bijoux aussi précieux que l'ambre qu'il roula dans ses sables, vous avez marqué la destinée historique des pays baltes d'être des lieux de passage et d'échange sur les bords d'une mer qui, comme sa sœur ensoleillée, la Méditerranée, doit être, pour le bien de la paix et de la civilisation, une mer libre.

Les Français, qui ont eu longtemps et ont encore fort à faire chez eux et dans leurs alentours immédiats, n'ont pas compris tout de suite le drame, qui, dès le moyen âge, se noua sur vos rivages, autour de peuples doux et paisibles, restés païens. Ils prenaient au sérieux la grande idée de chrétienté. Un de nos coutumiers du XIV^e siècle, parlant des « voyages d'outre-mer, de Pruce et d'autres », fait une claire allusion aux croisades un peu déviées que menaient sur vos confins les chevaliers de l'Ordre teutonique, ancêtres des barons baltes, vos vieux, vos éternels ennemis, Mais dès que les Français, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, prirent contact avec les difficiles problèmes de l'Est européen, ils cherchèrent à y promouvoir des solutions pacifiques, à soutenir les conquérants suédois qui furent, pour votre peuple, des maîtres humains, et à s'assurer un libre commerce avec les ports baltes dont les produits agricoles et forestiers leur étaient nécessaires. En nous montrant, au milieu du XVII^e siècle, des navires courlandais approvisionnant régulièrement de graines de lin ma Bretagne natale, vous évoquez pour moi de lointains souvenirs : ces champs de lin d'un bleu profond et doux qui charmaient, entre les talus d'ajoncs, mes yeux d'enfant.

La grande crise de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e brouilla toutes ces relations et rétrécit de nouveau notre horizon politique. Qui donc nous apprit clairement, autour de 1900, que sur ces terres lointaines où nous avions suivi seulement l'agonie et la mort de la Pologne, de petits peuples

fidèles à leur langue et à leurs traditions nationales, malgré leur condition misérable, vivaient sous le double joug d'une aristocratie étrangère et d'une bureaucratie au service d'un empire démesuré?

Maintenant, nous savons. Vous voulez bien nous laisser croire, à nous qui vous avons ignorés si longtemps, qu'il existe de vraies affinités entre votre peuple fidèle et laborieux et notre vieux pays de France, sérieux et idéaliste, malgré certaines apparences. Vous avez trouvé chez nous, m'avez-vous dit souvent, un climat favorable à l'épanouissement de votre pensée vigoureuse, ironique parfois, sans préjugés, mais ardemment patriote. Soyez assuré en retour que vous n'avez pas fait une œuvre vaine en retraçant spécialement pour nous, dans notre langue, l'histoire de vos souffrances, de vos luttes, de vos espoirs enfin comblés. J'ai vu naguères, dans ces vastes cimetières sous les pins qui entourent votre Riga de leur poétique mélancolie, la tombe de Meierovics, votre grand patriote, et cette enceinte sacrée, si émouvante, que vous avez dédiée à vos innombrables morts de la guerre. Je puis attester, pour l'avoir senti intensément, qu'un Etat dont les fondations reposent sur tant de sacrifices n'est pas une création artificielle de la diplomatie. La Lettonie a enfin réalisé, par elle-même, son destin historique : elle est une nation libre, ouverte aux activités légitimes de la civilisation, mais fermée à toutes les convoitises, libre sur une mer brumeuse, mais libre. Et je vous souhaite de grand cœur, mon cher ami, de servir utilement votre patrie, tout au long de votre vie, comme vous l'avez fait en ce livre, prémices de votre jeunesse et mûri chez nous.

OLIVIER-MARTIN.

l'histoire à leur sujet et à leurs traditions nationales, malgré
les conditions matérielles, et ainsi, tout le monde s'unit
pour le bien de la patrie et de la civilisation.

Mais, dans ces conditions, il y a une autre chose à considérer, c'est
le rôle de l'école. L'école doit être le lieu où se forment les
citoyens, et où l'on apprend à aimer son pays et son peuple.
C'est pourquoi, il est nécessaire que l'école soit ouverte à tous,
et que l'on y apprenne à travailler et à servir. L'école doit être
le lieu où l'on apprend à respecter les droits de chacun, et à
exercer ses devoirs. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'école
soit dirigée par des personnes compétentes, et que l'on y apprenne
à travailler et à servir.

OLIVIER MARTIN

Le rôle de l'école est de former les citoyens, et de leur apprendre
à travailler et à servir. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'école
soit ouverte à tous, et que l'on y apprenne à respecter les droits
de chacun, et à exercer ses devoirs.

AVANT-PROPOS

Je suis heureux de pouvoir exprimer ici ma profonde gratitude envers M. le D^r O. Grosvald, Ministre de Lettonie à Paris et M. G. Albat, ancien secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères de Lettonie, ainsi qu'envers M. Oskar Öpik, Conseiller de la légation d'Estonie et M. le D^r L. Natkevicius, Conseiller de la Légation de Lithuanie, qui ont bien voulu me fournir les documents et les renseignements les plus précieux pour l'élaboration de cet ouvrage.

C'est avec reconnaissance que je cite également MM. J. Berzins, G. Saurums, A. Feuereizens, K. Lauritis, conservateurs des Archives d'Etat de Lettonie, de la Bibliothèque de la ville de Riga, des Archives de ladite ville, de la Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères de Lettonie, ainsi que M. P. Högberg, bibliothécaire délégué à la section scandinave à Paris, qui ont bien voulu me donner toutes facilités pour mes recherches dans leurs riches dépôts, ainsi que M. A. Bergs qui a gracieusement mis à mon entière disposition sa remarquable bibliothèque personnelle. Il me serait difficile d'omettre MM. le D^r H. Ellenberger, le D^r E. Sturms, E. Grinbergs, H. Riekstins et J. Petersons qui, avec un rare sentiment de désintéressement ont contribué d'une manière ou d'une autre à mon modeste travail.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le fruit de plusieurs années de travail de l'auteur, M. le Dr O. GARNIER, Ministre de l'Instruction Publique, et de M. G. AUBERT, ancien professeur de l'École Polytechnique. Les auteurs ont voulu donner à ce livre une portée pratique en le consacrant à l'enseignement de la langue française dans les écoles normales et dans les lycées. Ils ont voulu aussi le rendre intéressant par son contenu et son exposition.

C'est avec un grand plaisir que j'ai vu paraître cet ouvrage. Il est écrit avec une clarté et une précision qui le rendent très utile à tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement de la langue française. Les auteurs ont su allier la théorie et la pratique, et ils ont donné à ce livre une portée pratique en le consacrant à l'enseignement de la langue française dans les écoles normales et dans les lycées. Ils ont voulu aussi le rendre intéressant par son contenu et son exposition.

CHAPITRE PREMIER

PREHISTOIRE ET ANTIQUITE

I. La Baltique et la Méditerranée.

A l'exception de Pythéas, navigateur et astronome phocéén de la première moitié du iv^e siècle avant J.-C., natif de Marseille et contemporain d'Alexandre le Grand, l'Antiquité classique ne nous a pas laissé de témoignage sur la mer Baltique. Pythéas franchit le détroit danois au cours d'une de ses expéditions, comme l'attestent des fragments de ses œuvres épars dans Strabon, Pline et Hipparque. Il n'est même pas exclu qu'il se soit aventuré jusqu'à l'embouchure de la Daugava, comme l'admet son historien, M. J. Lelewel¹.

Ce n'est qu'au temps de l'empereur Auguste, c'est-à-dire tout près de notre ère, qu'une armada romaine contourna le cap septentrional du Jutland, qu'on appelait presque île de Kimbre. Cet événement nous est connu par la fameuse inscription d'Ancyre (l'Angora d'aujourd'hui) qui nous a conservé le testament d'Auguste.

Mais, bien avant l'époque de ces témoignages écrits, la mer « que domine l'étoile polaire » était en relations commerciales avec le monde créateur de toutes les civilisations dont la Méditerranée est le berceau. Les différents objets découverts dans les fouilles de la vieille cité d'Agammemnon, et surtout

1. Joachim Lelewel, *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps*, Paris, 1836, p. 41, 43.

l'ambre jaune trouvé dans l'Acropole de Mycènes en Argolie, en sont la preuve. Selon les témoignages des maîtres de la Préhistoire, d'archéologues tels que le savant suédois Oscar Montélius, les tombeaux de cette Acropole, datant de 2.000 ans avant J.-C., ont fourni plusieurs centaines de pièces de cet ambre qu'on ne trouve que sur les côtes de Lettonie, de Prusse ou de Jutland¹.

La route de communication entre les deux mers, Méditerranée et Baltique, connue plus de vingt siècles avant J.-C., empruntait le col de Brenner, l'Inn et le Danube, puis se divisait en deux branches, l'une passant par Linz, la Bohême, Mildau, l'Elbe et la Baltique, l'autre par la Saale, l'Elbe et la Baltique. Plus tard, elle passa par le Brenner et la Vistule.

Le principal objet d'échange du côté de la Baltique était l'ambre jaune, le célèbre « safran qui attire », dont on trouve des quantités considérables sur le littoral de la Baltique, depuis la Venta jusqu'à l'embouchure de la Vistule. Contre cet ambre, on échangeait des métaux : bronze, fer, or, argent. Tout le bronze trouvé sur les côtes baltes et en Scandinavie proviendrait d'importations en échange de l'ambre. Des relations commerciales, et aussi culturelles, existaient donc entre la Baltique et la Méditerranée; et cela est tellement vrai que la décadence de la civilisation mycénienne se fit également sentir dans le Nord.

Montélius, célèbre surtout par ses études sur l'âge de bronze, écrivait en 1911 : « La culture des peuples du Nord avant notre ère était extraordinairement élevée, c'est un

1. Oscar Montélius, « er Handel in der Vorzeit », *Præhistorische Zeitschrift*, 1911, II. Band, 4. Heft, p. 274.

fait démontré par les recherches des dix dernières années. Et l'explication de ce fait remarquable réside dans le commerce qui, même à l'époque reculée que nous envisageons, était plus développé que nous ne le pensions jadis. » Et il ajoute : « La marchandise qui attira tout particulièrement les peuples civilisés du Sud vers la région baltique était l'ambre jaune qui fut ainsi la cause de l'extension de la civilisation aux pays du Nord¹. »

Il est remarquable que l'énorme quantité d'eau séparant la péninsule scandinave de la Finlande, des pays baltes et de l'Allemagne d'une part et des Iles Britanniques d'autre part, n'ait pas empêché le développement du commerce si précieux pour la civilisation qu'il apporta bien avant notre ère.

Bien avant notre ère donc, les hommes se sont aventurés sur la Baltique. Représentons-nous ces pionniers hésitant longtemps avant d'affronter le terrible élément, puis, comme il n'y a que le premier pas qui coûte, faisant franchir à leur frêle embarcation le bras de mer qui les séparait de l'île voisine et louvoyant le long des rivages, prudemment, aux heures d'accalmie, en eau peu profonde, toujours prêts à ramener leur esquif à la moindre tempête. Ainsi pratiquée, la navigation maritime n'était guère dangereuse, même avec des embarcations rudimentaires. Elle offrait d'autre part une supériorité incontestable sur la marche lente par terre, au travers des forêts impénétrables et infestées de bêtes féroces. Nul doute par conséquent que les habitants de la côte ne l'eussent tôt mise à profit, primitivement pour quérir un peu plus loin des vivres et diverses ressources et plus tard pour faire avec leurs voisins l'échange de leurs produits respectifs.

1. O. Montélius, p. 291.

En l'absence de boussoles et de cartes, il était d'une grande utilité de rencontrer des îles sur les routes maritimes, ce qui diminuait le danger de la navigation. C'est pourquoi les îles telles que Oeland, Leland, Bornholm, jouaient un rôle considérable dans le commerce, servant de relais entre les deux rives de la mer Baltique, de même que la Sardaigne, la Sicile, la Crète et Chypre dans la Méditerranée.

Quant aux moyens de navigation, il est à remarquer que l'on connaissait les vaisseaux de mer longtemps avant J.-C.; mais, par contre, les voiles, connues des Egyptiens déjà 3.000 ans avant J.-C., ne le furent dans la Baltique que beaucoup plus tard. Tacite écrit à la fin du I^{er} siècle, en parlant des ancêtres des Suédois, les *Suiones*, que leurs navires n'avaient pas de voiles, mais seulement des rames, ce qui ne les empêchait pas d'ailleurs de traverser la Baltique. Même le fameux bateau de Nydame, qui date du IV^e siècle, n'a pas encore de voiles, et ce n'est que vers le VI^e siècle que l'usage commença à en être connu chez les peuples du Nord (navire de Gokstad)¹. Enfin, les navires mixtes, rames et voiles, disparaissent peu à peu et seuls les bateaux à voile parcourent les flots de la Baltique.

II. La Baltique et les Pays Baltes.

Dans cette Baltique, déjà en rapports avec la Méditerranée aux temps préhistoriques, examinons maintenant quelle place tenaient les pays baltes.

Les côtes de la Baltique, de l'embouchure de la Narva à celle du Niémunas, ainsi que les territoires aujourd'hui occupés par les trois pays baltes, étaient habités de temps immémorial par les ancêtres des peuples qui depuis la

1. Dr W. Vogel, *Nordische Seejahten im Irüheren Mittelalter*, Berlin, 1907;

dernière guerre se sont constitués en Etats indépendants.

Les recherches du Conservateur du Prussia Museum de Kœnigsberg, le D^r Karl Engel, et les travaux des savants archéologues de Riga, le professeur Fr. Balodis, le D^r Ed Sturms et d'autres encore, ont permis d'établir avec certitude les quelques faits suivants :

A la période néolithique, 2.000 ans avant J.-C., la Daugava (*Duna* en allemand, *Dvina* en russe) limitait déjà entre elles deux civilisations : au Nord, on reconnaît les traits des civilisations finnoises ; au Sud ceux des civilisations baltes, encore imparfaitement définies (caractérisées par des haches de guerre, des haches naviculaires)¹. A cette époque existaient déjà des relations commerciales entre les pays baltes et la Russie par le moyen de la Daugava. A preuve la découverte en Lettonie, et notamment sur les bords de la Daugava, d'une trentaine environ de haches à dos droit dont les répliques ont été trouvées autour de Kazan.

Les régions situées au sud de la Daugava se trouvaient en relations avec la Prusse orientale, comme le prouvent les céramiques dites cordées trouvées dans les fouilles. Au Nord-Est, et principalement en Estonie et dans les îles du golfe de Riga, on trouve des traces de civilisation scandinave, mais on n'est pas encore fixé sur le mode de pénétration de ces influences : est-elle venue par voie terrestre, par la Finlande, ou par voie maritime, par la Baltique.

A l'âge de bronze (1500-500 av. J.-C.), nous nous trouvons en présence de relations entre la Russie méridionale et les pays baltes, intéressant à la fois les régions letto-estoniennes.

1. D^r Ph. Ed. Sturms, *Studijas par Latvijas Akmenslaikmetu* (encore inédit).

nes et les alentours de Klaipeda d'aujourd'hui¹. En outre, fait de la plus grande importance, les fouilles ont mis au jour, près de Klaipeda et en Prusse orientale, des instruments de bronze de provenance manifestement étrangère (puisqu'on ne trouve ni cuivre ni étain dans les pays baltes). Comment expliquer ce fait, sinon par le commerce et par les échanges contre de l'ambre jaune. En d'autres termes, ces instruments de bronze prouvent l'existence d'un commerce régulier avec d'autres parties de l'Europe et particulièrement, comme le pense M. Sturms, avec l'Allemagne du Nord actuelle et surtout le Mecklembourg².

Que des échanges commerciaux aient existé dès cette époque, nous n'en pouvons plus douter depuis la découverte au Danemark, à Copenhague, de haches dont la forme particulière et la facture seraient spécifiquement baltes. D'autre part et tout récemment, on a découvert à la pointe Nord de Courlande, dix « veenu kapenes », *alias* sépultures naviformes, datant du VII^e siècle avant J.-C., semblables à d'autres sépultures trouvées au nombre de 170 dans l'île de Gotland³. C'est une preuve incontestable du fait que déjà à cette époque on traversait la Baltique et que les riverains ne se contentaient pas d'un simple cabotage, mais se lançaient à l'aventure en haute mer. On s'explique pourquoi « les trouvailles faites dans cette île (Gotland), appartenant aux derniers siècles du paganisme, sont généralement remarquables par leur valeur artistique et aussi par le fait qu'on y rencontre beaucoup de types inconnus *des autres*

1. Ed. Sturms, *Die Kulturbeziehungen Estlands in der Bronzezeit, Sitzungsberichte der gelehrten estnischen Gesellschaft, Tartu, 1935.*

2. Ed. Sturms, *ibidem.*

3. Ed. Sturms, *Die Bronzezeitlichen Funde in Lettland, Acta Universitas Latviensis, Riga, 1931.*

*contrées du Nord*¹ ». Les Baltes étaient donc en rapports avec la Scandinavie, qui dès l'époque préhistorique se distingua comme un foyer de culture active et originale. Quant à l'assertion de certains auteurs allemands que les pays baltes furent découverts par les marchands de Brême au début du xiii^e siècle, on voit ce qu'il faut en penser !

Grâce aux recherches récentes de M. P. Smits sur l'œuvre d'Hérodote² (480-425 av. J.-C.), nous pouvons estimer que la limite méridionale atteinte par les Finnois dans la plus haute antiquité s'étendait du bassin de la Daugava à celui de l'Oka habité par les Mordvins. Ceux-ci confinaient aux steppes de la Russie peuplées par les Scythes. Les régions occupées par les anciens Baltes étaient bornées : au Sud par les steppes russes, à l'Est par la source de l'Oka, au Nord par la région avoisinant la Daugava et par la mer Baltique, à l'Ouest par le bassin de la Vistule et les Carpathes, au Nord-Est desquelles Hérodote signale déjà la présence de la tribu dace des Agathyrses. Entre les Baltes et les Scythes se trouvaient les Slaves.

Les découvertes de M. Bezenberger, archéologue éminent, confirment une fois de plus l'hypothèse selon laquelle les anciens Prussiens auraient habité la Prusse actuelle, le long de la Baltique, depuis déjà plusieurs milliers d'années, et M. P. Smits, confrontant les résultats des recherches de MM. K. Engel, K. Buga, Kotchoubinski, Pogodine, Karski et Vasmer, arrive à cette conclusion que les Neures dont parle Hérodote³ ne peuvent être que les anciens Baltes.

Beaucoup plus tard, au début du vii^e siècle, c'est-à-dire

1. Oscar Montélius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, Paris, 1895, p. 227.

2. P. Smits, *Le témoignage d'Hérodote sur les anciens peuples baltes*, Travaux du Comité letton des Lettres et des Sciences, Riga, 1933.

3. *Hist. d'Hérodote*, t. II, p. 182.

au seuil de l'histoire proprement dite des pays baltes nous sommes en présence, d'un côté, des Estes, peuple de race finno-ougrienne, qui occupait l'Estonie actuelle; et d'autre part, des tribus baltes, à savoir : les Latgalois, seuls qualifiés de Letthi (Lettons) dans les chroniques; les Zemgalois, occupant la féconde plaine de Jelgava (Mitau) dans la région de la Lielupe et de ses affluents; à l'Ouest de ceux-ci, les Kursi, que les tribus finno-ougriennes appelaient Kuri et que les écrits scandinaves et latins désignent également sous le nom de Curi ou Cori. Ces derniers habitaient non seulement la Courlande ou Couronie d'aujourd'hui, mais aussi une partie de la Lithuanie jusqu'au Niemunas et jusqu'à la Kurische Nehrung.

Aux populations finno-ougriennes habitant le territoire de la Lettonie actuelle appartiennent les Libji ou Livi (en latin *Livones*). Leurs campements s'étendaient de la partie inférieure de la Daugava, sur une zone d'une largeur de 5 à 6 lieues, le long du littoral oriental du golfe de Riga, jusqu'aux régions estoniennes, tandis que la frontière avec les Latgalois empruntait une ligne droite allant d'Aizkraukle au lac de Burtnieks. Les Libji habitaient également le littoral oriental de la Courlande jusqu'à Ventspils.

Après l'établissement de la domination allemande, on commença à désigner improprement sous le nom de *Livonie* l'ensemble des territoires des tribus lettonnes, lives et estoniennes, en même temps que sous celui de *Maras Zeme* (en latin *Terra Mariana*).

Mais revenons aux témoignages des auteurs classiques sur les peuples baltes. Tacite, dans son livre *la Germanie*, nous donne les détails suivants :

1. Tacite, *Germ.*, XIV

« En revenant donc, on trouve, sur les côtes orientales de la mer Suéviqne, les nations des Aestiens qui la bordent. Leur habillement et leurs usages sont ceux des Suèves, leur langue se rapproche de celle des Bretons. Ils honorent la mère des dieux : la marque de cette religion, ce sont des figures de sangliers qu'ils portent à la main. C'est là leur arme et leur défense unique, avec ce signe, un adorateur de la déesse marche sans rien craindre au milieu même des ennemis. Ils connaissent peu le fer, leurs armes ordinaires sont des bâtons. Ils cultivent le froment et les autres grains avec plus de soin que les Germains avec leur paresse ordinaire n'en sont capables. Ils vont même fouiller jusque dans la mer, pour y chercher le succin qui ne se trouve que dans leur pays, où il se nomme « glèse » ; ils le ramassent dans les bas-fonds, quelquefois sur le rivage. On ignore sa nature et ce qui le produit, ces barbares ne s'étant point mis en peine de le savoir. Il était même resté longtemps confondu au milieu de tout ce que la mer rejette, lorsque notre luxe est venu lui donner de la réputation. Pour eux, ils n'en font aucun usage, ils le recueillent et nous l'apportent, tout étonnés du prix qu'ils en reçoivent. Ce qui fait croire qu'il provient du suc des arbres, c'est que le plus souvent on y aperçoit quelques animaux terrestres et jusqu'à des insectes ailés qui, s'embarrassant dans cette gomme quand elle est liquide, y restent enfermés quand elle se durcit »¹.

Ce qui nous intéresse dans ce témoignage, c'est qu'en ce temps-là les Baltes étaient déjà bons cultivateurs et, à cet égard, supérieurs aux Germains, et qu'ils connaissaient les armes de fer, ce qui n'était pas le cas pour les peuples de race finnoise dont il parle au chapitre suivant :

1. Tacite, *Germ.*, XLVI.

« Les Finnois vivent dans un étonnant degré de sauvagerie et dans une misère hideuse. Point d'armes, point de chevaux, point de maisons. Ils broutent l'herbe, se revêtent de peaux, se couchent sur la terre... Ne redoutant rien des hommes, rien des dieux, ils ont réalisé ce tour de force d'être arrivés à se passer de tout désir¹. »

On peut encore noter que Cassidor (480-575) écrivait sur les Aestes en louant leur caractère paisible, *pacatum hominum genus omnino*, et Adam de Brême, au XI^e siècle, les qualifiait d'*homines humanissimi*.

III. Scandinaves et Baltes.

400-800. *Epoque de migration des peuples*². — Peu de temps avant l'incorporation de Gotland à la Suède, une partie des habitants, obligés de quitter l'île en raison du manque de vivres, émigra à Hiuumaa (Dagoe). Ils y construisirent un château fort, mais, pour la même cause de pénurie de vivres, ils ne purent y rester bien longtemps et, passant le golfe de Riga, entrèrent en Russie par la Daugava et par le Dniepr et descendirent jusqu'en Grèce. Cette émigration relevée par la *Gulasaga* se place entre 400 et 850.

Vers l'an 600, le roi suédois Ingvar se rendit à Saaremaa et dans les pays baltes. Son fils et successeur, *Eistra dolgi* « ennemi des Estes », continua ces relations. La *Hervararsaga* nous renseigne avec plus de précision sur les possessions d'Ivar (675) à l'Est, qui s'étendait sur : « *Kurland ok... Eistland, ok oll austrriki all til Garoârikis* » et qu'on appelait de ce fait *maître de tout l'Est*.

1. Tacite, *Germ.*, XLVI.

2. Sur cette question, il est utile de consulter l'œuvre du Suédois Birger Nerman (*Die Verbindung zwischen Scandinavien und dem Ostbaltikum in der jüngeren Eisenzeit*, Stockholm, 1929).

La *Gesta Danorum*, dans son récit de la bataille de Brävalla en Ostergotland (750), considérée comme l'épisode initial de la création de l'Etat suédois, signale la présence à cette bataille des héros baltes.

Avant le VIII^e siècle, le pays des Coures fut soumis à la Suède, mais ils rejetèrent bien vite cette domination, comme l'atteste Saint Rembert (*Vita Sancti Anscharii per S. Rembertum*), archevêque de Brême-Hambourg (888)¹ qui, parlant pour la première fois des Coures, dit : « Il s'agit d'un peuple éloigné, du nom de Coures, qui avait autrefois été assujetti à la domination des Suédois, mais il y a de cela longtemps déjà car ils se révoltèrent et rejetèrent leur joug². »

800 - 1060. *Epoque des Vikings*. — Vers 854, les Danois équipèrent des navires et se rendirent en Courlande, proie singulièrement riche et si tentante pour les envahisseurs (Saint Rembert dit qu'elle possédait cinq villes fortifiées), mais ils furent obligés de se retirer après une sanglante défaite³.

L'année suivante, ce fut le tour des Suédois, leur roi Oleph en tête. Débarqués avec une importante armée, ils commencèrent par brûler Seeburg (Grobina), puis descendirent sur Apulia, laquelle était défendue par une armée coure de 15.000 hommes, où ils emportèrent la victoire après un siège de huit jours et un combat acharné. Les

1. Saint Rembert était le successeur de saint Ansgar, premier apôtre chrétien et français, fondateur de la première église de Birka, au cœur même de la Scandinavie sur le lac Maelar. T. J. Arne, *Les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'Age des Vikings*, 1910, p. 2.

2. *Gens enim quaedam ab eis longe posita, vocata Chori, Sveonum principatui olim subjecta fuerat, sed jam tunc diu erat, quod rebellando ei subijci dedignabantur.*

3. *Scriptores rerum Suevicarum*, II, p. 232.

Coures y durent livrer aux Suédois une quantité considérable d'or, d'argent (une demi-livre par tête), d'armes et furent astreints au paiement d'un tribut¹.

Il faut noter que presque en même temps se dessine l'expansion massive des Suédois vers la Baltique orientale. En 855, Oleph se rend en Courlande. En 852, il est pour la première fois fait mention des *Rus*, fondateurs de l'Etat Russe. En 859, les Varèques imposent des tributs aux peuplades slaves et finnoises de l'Estonie actuelle; ils sont chassés en 862, mais bientôt rappelés. Vers 900, les deux fils d'Harald, Haldvan le noir et Haldvan le blanc, entreprennent une campagne contre l'Estonie pendant laquelle le dernier succombe. Les *Egilssaga* racontent qu'Egil et son frère Torolf sont allés dans leur jeunesse, c'est-à-dire au début du x^e siècle, faire du commerce en Courlande. Sous Olov, fils d'Erik, les pays baltes ne dépendent plus de la Suède et, au début de l'an 1000, Saaremaa n'appartient plus ni au Danemark, ni à la Suède.

Beaucoup de pierres runiques nous parlent de la navigation vers les pays baltes. La pierre de Nederval en Sudermanie (1040) nous conte l'histoire d'un marchand qui, dans un bateau somptueux, se rendit en Zemgale en contournant le Kolkas Rags ou Domesnäs (*til Simkala um Tumionis*)². Ce qui prouve une fois de plus que les Baltes étaient depuis longtemps en relations, non seulement guerrières, mais commerciales, avec les autres pays de la Baltique.

De Gotland, le pays le plus riche de toute la Suède dès la fin du iv^e siècle et centre commercial le plus important

1. *Description de la Livonie*, Utrecht 1706, Lettre II, p. 30-31.

2. O. Montélius, *Schwedische Runensteine und das Ostbaltikum*, Baltische Studien, Archâologie und Geschichte, p. 141.

sur la Baltique, les marchands se rendaient périodiquement aux grands marchés de Saaremaa et à ceux qui se tenaient sur les bords des fleuves lettons. Des fouilles récentes dans la colline du château de Daugmale (Tici)¹, au bord de la Daugava, non loin de l'île fluviale de Dole, prouvent que déjà à l'âge du fer pré-chrétien, comme à l'âge du fer romain et à l'époque des migrations, des relations commerciales très étroites existaient avec Gotland et la Suède. On a en effet trouvé toute une série d'ustensiles zemgallois, suédois et gotlandais datant de ces temps reculés, ainsi que des balances, des poids, de l'argent et des monnaies allemandes, byzantines et d'imitation arabe.

Les fouilles numismatiques pratiquées en Lettonie et en Estonie ont également prouvé l'existence de ces relations. Des pièces de monnaie arabe (environ 700 en Lettonie, 1.500 en Estonie, 40.000 en Suède) ont été découvertes, la plupart dans les bassins des grands fleuves et au bord de la mer, dont la majeure partie date du ix^e et du x^e siècle, les plus anciennes du vii^e siècle et proviennent de Samarkand et de Bagdad². On a aussi trouvé quantité de pièces romaines dont les plus vieilles remontent au ii^e siècle, ainsi que des barres d'argent de 100 à 200 grammes. Le Musée Historique de Riga possède en outre une quantité considérable de monnaies allemandes des x^e et xi^e siècles, trouvées en Lettonie, des monnaies d'Otton I^{er} (936-973) de Bavière, de Flandre, de Baudouin IV (989-1036), de Franconie, d'Henri III (1039-1056), de Cologne, de Worms, de Mayence, d'Utrecht, des monnaies frises, etc., toutes preuves tangibles des relations commerciales entre l'Alle-

1. Fr. Balodis, *Ein Denkmal der Wikingerzeit aus Sengallen, Lettland. Eurasia Septentrionalis*, IX, p. 400.

2. H. Riekstins, *Divi vertigi arābu sudraba monetu atradumi Latvijā*, Brīva Zeme, 29 janvier 1931.

magne de cette époque et les pays baltes, relations qui ne pouvaient se poursuivre que par voie maritime et fluviale.

La grande quantité de monnaies arabes trouvées dans les pays baltes et scandinaves montre que l'Espagne musulmane, parvenue au x^e siècle à l'apogée de sa splendeur, était en relations avec la Baltique. Non contents de parcourir la Méditerranée en tous sens, les Musulmans étendaient leur trafic de l'Asie centrale à la Baltique, par la Caspienne, la Volga, la Daugava, le Volchov, Kiev, Novgorod et les villes riveraines de la Daugava¹.

En sus des ports coures sur le lac de Liepaja et la Venta, mentionnés par Rembert, existaient aussi des ports zemgallois de grand renom. C'est ainsi que leur *Zemgalosta* parut très dangereux pour le nouveau havre de Riga, à peine fondé sur la Daugava par l'évêque Albert en 1201, ce dont on peut juger par l'anathème jeté par le pape Innocent III sur les marchands qui visitaient ce port concurrent. Le chroniqueur Henri le Letton, le fameux *scholaris episcopus*, nous le rapporte dans ses *Origines Livoniae* (IV, 6) : *idem venerandus Romanae sedis antistes omnibus Semigalliam mercationis causa frequentibus, districte portum ipsorum sub anathemate prohibet*². Les marchands n'ayant pas confiance dans l'efficacité des foudres spirituels du Pape y ajoutèrent la menace de confiscation des biens et de la peine de mort (*rebus simul et vita priretus*).

Quoi qu'il en soit, à l'aube de la période historique des pays baltes, les autochtones poursuivirent leurs relations nautiques avec leurs voisins, même après le débarquement

1. Christopher Dawson, *Les origines de l'Europe et de la civilisation européenne*, Paris, 1935.

2. *Origines Livoniae sacrae et civilis seu chronicon Livonicum vetus*, Francofurti, Anno MDCCXL.

des Allemands, ce qui se trouve également confirmé par Henri le Letton. Il raconte notamment (*Alberti Episcopi, Annus 5. Christi 1202-1203*) que l'évêque Albert, revenant d'un de ses voyages périodiques en Allemagne où il recrutait des guerriers et se fournissait d'armes pour la gloire de la croix et la conquête de la « plus ancienne colonie allemande », rencontra dans une province de Danemark, en Lystrie (dans l'île Falstra), des païens estoniens venus de l'île de Saaremaa (Oesel) avec 16 navires (*paganos Estones de Ozilia, insula cum sedecim navis invenit*) qui venaient justement de brûler une église et emportaient les cloches et les objets du culte, après avoir dévasté le pays et fait prisonniers nombre d'habitants, comme les Estes et les Coures, dit le chroniqueur, avaient l'habitude de le faire dans les royaumes de Danemark et de Suède (*sicut tam Estones quam Curones pagani in regno Daciae et Sueciae hactenus facere consueverant*).

D'après le même chroniqueur (XIV. *Alberti Episcopi Annus 12. Christi 1209-1210*), huit navires coures passèrent dans le Sund. En 1209, des pèlerins allemands virent passer à Gotland des Coures qui revenaient avec un grand butin pris dans les pays chrétiens. Le légat du Pape rencontra même une flotte estonienne de Saaremaa qui revenait de Suède chargée de prisonniers et de butin. On sait aussi qu'en 1186, les Estes dévastèrent la riche ville suédoise de Sigtun et tuèrent l'évêque d'Upsala. Le chemin de la Scandinavie était donc familier aux habitants des côtes baltes. Quelques tribus se coalisèrent même pour des expéditions en Angleterre.

Le chroniqueur Ditleb d'Alnpeke, auteur de la Chronique rimée de Livonie embrassant toute la période entre 1143

et 1290, a écrit les lignes suivantes sur les Oeseliens et les Coures :

*Oselere das sind heiden sur
Die sint der Kuren nakebur
Sie sint bevlossen in dem mere
Sie furchten selden Grose here*

.

Mit schiffen ist ir groste craft.

(V. 357-366)

et il ajoute dans le verset 11750 :

*Die Kuren waren bi dem vanen
Als rasche helde, das ist war¹.*

Il ne faut pas s'étonner de ces expéditions guerrières, car les hôtes du Sud-Est de la Baltique n'étaient pas les seuls à envoyer de temps en temps des vaisseaux-pirates à côté de leurs navires de commerce, car à cette époque l'esprit d'entreprise et d'aventure étaient nettement liés². Les Suédois, les Danois, les Norvégiens, en un mot les Normands en faisaient autant si ce n'est pire, et l'on sait comme au temps des Vikings ils mirent en danger la plus grande partie de l'Empire. Le métier de pirate était, dans ces temps mi-barbares, hautement considéré, puisque même des princes de sang royal ne dédaignaient pas d'y prendre part pour acquérir gloire et richesse. Bien souvent, plus de la moitié de la population danoise par exemple se trouvait en mer. Les Finnois à leur tour se livraient à des expéditions en Suède. Les Coures et les Estes ne firent

1. *Livländische Reimchronik*, herausgegeben von Franz Pfeiffer, Stuttgart, 1844, p. 316.

2. Camille Vallaux, *Géographie générale des mers*, Paris, 1933, p. 760.

donc en cela que suivre l'exemple de tous les peuples connus du Nord. En ce temps-là, comme le remarque fort justement M. Nils Arerg dans les *Acta Universitatis Latviensis*¹, la guerre et le commerce marchaient la main dans la main.

IV. Tableau des civilisations baltes.

S'il est vrai que le propre du commerce c'est l'enrichissement, la richesse des autochtones des pays baltes devait être, avant l'invasion germanique, considérable. St Rembert le rapporte à propos des Coures. Les fouilles pratiquées à Linkuni, près de Tilsit, dans les vieux sépulcres du VI^e au XII^e siècle, « la richesse incroyable et la somptuosité », selon les termes du Dr K. Engel, des objets que l'on mettait dans les sépultures à cette époque, confirment ses dires. Les anciens Baltes croyaient à une vie « au-delà du soleil », une vie future, pour laquelle le mort devait être dignement paré. C'est ainsi qu'on a trouvé, rien que dans un seul tombeau, douze couteaux et six épées parmi lesquelles plusieurs épées de Vikings.

M. A. Löwis nous raconte qu'en 1211 par exemple, la commune de Turaida fut obligée de payer une amende de 50 marks d'argent pour s'être révoltée et il était expressément déclaré que cette somme était très modeste. Or, 50 marks d'argent ne représentent pas moins de 25 livres d'argent.

En 1213, les trois fils du *rex* Talivalds, chevauchant en Estonie, trouvèrent dans un village 3 talents livoniens

1. Nils Arerg, *Krieg und Handel in vorgeschichtlicher Zeit*, Acta Universitatis Latviensis, Congresus Secundus Archaeologorum Balticorum, Riga, 1931:

d'argent¹, ce qui faisait 60 livres de métal précieux. Et ceci trois siècles avant la découverte de l'Amérique. Cette accumulation de richesse est d'autant plus étonnante, que le pays était l'objet d'une perpétuelle convoitise de la part de ses voisins et donc sujet à de continuels pillages. Elle ne peut s'expliquer sans commerce, sans relations suivies avec les Slaves et surtout avec les Scandinaves, sans l'utilisation de la mer comme moyen de communication. Il est clair qu'avec l'arrivée des Allemands les indigènes perdirent cette source de richesse, le commerce, aussi bien terrestre que maritime. Les nouveaux venus s'en emparèrent, ne laissant aux Lettons et aux Estes que l'agriculture et avec le temps les réduisant à un servage de plus en plus dur et inhumain.

* * *

L'existence de relations d'outre-mer bien avant l'apparition des marchands allemands dans la Baltique étant prouvée, essayons de reconstituer approximativement les traits généraux des civilisations baltes à cette époque, ce qui nous facilitera la compréhension des problèmes politiques liés à ce coin de terre.

Nous avons déjà vu ce que Tacite disait au sujet des anciens Baltes, des Aestes, ils cultivaient les céréales et d'autres produits agricoles avec un zèle inconnu chez les Germains et ils s'occupaient aussi de commerce, notamment de l'exportation d'ambre jaune. Les résultats des fouilles dans les tombeaux de l'âge du fer inférieur permettent de même de reconstituer le tableau de la civilisation économique des anciens Baltes. Mais donnons la

1. Andreas von Löwis, *Über die ehemalige Verbreitung der Eiche in Liv. und Ehsländ*, Dorpat, 1824.

parole à l'éminent archéologue letton M. Fr. Balodis (*L'Agriculture chez les anciens Lettons*, Filologu Biedribas raksti, Riga, 1930, p. 55-62).

« Aussi bien dans les tombeaux des Baltes orientaux que dans ceux de Rucava-Klaipeda, appartenant aux anciens Coures (Kursi), dit-il, on trouve une quantité d'ustensiles se rapportant à l'agriculture (faucilles, faux) et, à Rucava par exemple, des perles d'ambre et des monnaies romaines.

« M. P. Smits, parlant des peuplades baltes primitives et s'appuyant sur des données linguistiques, atteste que ces peuplades avaient hérité des anciens indo-européens les termes de froment, d'orge et de lin, et que, dans une période fort reculée, elles ont dû connaître le seigle, l'avoine et le chanvre. Comme outils, elles employaient des charrues, des herses et des faucilles; parmi les animaux domestiques, elles auraient connu le chien, la vache, la brebis, la chèvre, le cheval et le porc, de même auraient été connues les abeilles dont on récoltait le miel.

« Des objets importés (qu'on trouve surtout dans les tombeaux de Kursa et de Zemgale, à l'âge du fer moyen, du v^e au viii^e siècle) témoignent des rapports commerciaux avec les pays scandinaves; comme l'ont prouvé les fouilles de cette dernière année, il est possible que les relations avec les peuples scandinaves étaient vives au point qu'à Grobine (anciennement Seeburg-Jurpils) s'était établie une colonie assez importante de marchands goths et suédois. Il est possible qu'à cette époque déjà les « Kursi » et aussi les « Zemgali » exportaient du blé, et, les premiers, peut-être aussi de l'ambre; il va de soi que le commerce avec la riche Gothie et avec d'autres peuples voisins a amélioré d'une façon notable la situation matérielle des Lettons et qu'il n'est pas resté sans influence sur l'aspect

matériel de leur civilisation. La fibule en argent de Grobina et le collier, également en argent, trouvé à Piltene, fournissent de bons spécimens du luxe et du goût de l'époque. C'est à l'âge du fer moyen que les Lettons pénétrèrent dans le Nord de Kurseme et de Vidzeme et occupèrent des régions appartenant auparavant aux tribus finnoises : vers la fin de cette période les « Latviji », les « Zemgali » et les « Kursi » fortifiaient déjà d'une manière notable leurs collines à châteaux forts et fixèrent l'organisation intérieure de leurs tribus — fondant ainsi des unités qui, quoique encore petites et primitives, méritent le nom d'États.

« Sur cette base, durant l'Age de fer supérieur, se développa une civilisation remarquable (IX^e-XII^e siècle) : nos ancêtres comme avant restent surtout des cultivateurs (p. 56).

« ... Les femmes savaient tisser et filer : le Musée Historique de l'État à Riga conserve des outils à tisser trouvés dans les tombeaux des « Kursi » à Liel-Varde et à Kazdanga, le développement de l'art de tisserand est d'ailleurs attesté par les beaux tissus eux-mêmes découverts dans les tombeaux. On n'en trouve de pareils ni chez les Germains, ni chez les Slaves, ni dans d'autres pays de la Baltique orientale (p. 59).

« L'agriculture, étant l'occupation essentielle des anciens Lettons, la manifestation principale de leur vie économique, fut aussi, sans doute, le fondement de leur civilisation et de leur prospérité. Je suis persuadé... que c'est de l'agriculture qu'ont résulté les richesses principales d'exportation permettant l'achat de bronze (pour les bijoux) et des armes parfois ; l'importation de ces dernières est attestée par plus d'un document : de la Gothie on a importé des armes

(et des chevaux) à plusieurs reprises : dans le même pays, on a exporté (comme plus tard la ville de Novgorod) du blé, du poisson et du cuir (p. 60).

« L'élevage permettait à son tour l'accumulation des richesses propres à l'exportation et notamment celle du cuir et de la laine : il n'est pas exclu que sur le marché international de l'époque les tissus remarquables de nos ancêtres aient eu une place (il est vrai pourtant que le chroniqueur Henri parle de l'importation de drap de la Gothie).

« Que pendant l'Age du fer supérieur nos ancêtres se soient occupés aussi de l'apiculture — Henri le Chroniqueur le dit. Le miel et la cire étaient en effet de bons produits d'exportation à l'égal des esclaves et du cuir, c'étaient les marchandises les plus demandées à l'époque.

« L'ancien Letton aime et défend son pays, il observe minutieusement et les traditions et les goûts ancestraux; il est individualiste et indépendant dans son travail et dans son ménage. Son application et sa ténacité, résultat de son travail champêtre, lui ont valu une certaine prospérité et lui ont permis d'accumuler des valeurs qui attireraient même des commerçants d'outre-mer » (p. 62).

Certains auteurs soutiennent même que les premiers créateurs de la faux furent les anciens Lettons de Zemgale, notamment le Dr J. Mazversitis qui écrit :

« Les anciens Lettons exportaient à l'étranger les produits de la culture de leurs champs ainsi que ceux de l'élevage. La preuve de ce fait se trouve dans les fouilles archéologiques qui ont mis au jour divers bijoux métalliques importés indubitablement de l'étranger, vu que dans le pays on ne les produisait pas. Les bijoux trouvés se rapportent à l'Age moyen du fer (400-800 après

J.-G.) à l'exception des nombreux petits lingots d'argent qui appartiennent à l'âge nouveau du fer (à partir de l'An 1000). Ainsi dans les temps mentionnés il existait un commerce actif d'exportation de produits agricoles qui permettait aux pays voisins de s'approvisionner en matières d'alimentation.

L'importance de la culture du lin dans l'ancienne Lettonie pour les pays de l'Europe occidentale apparaît dans ce passage de Gundling : « Denn erstens ist in Liffland die Lein-Saat, die in gantz Europa nicht so gut ist und würde unser Flachs-Handel in Deutschland zu grunde gehen, wenn Liffland nicht wäre, daher dieses Land so lange man rechnen kann in Occident unentbehrlich gewesen¹. »

Pour compléter ce tableau, ajoutons que le philologue P. Smits, se basant sur ses études linguistiques, démontre irréfutablement l'influence culturelle des Baltes sur les Finnois qui empruntèrent beaucoup à leur civilisation, notamment pour l'agriculture et l'élevage².

Si nous avons tenu à insister sur l'aspect économique et culturel des pays baltes et surtout des Baltes aux temps préhistoriques, c'est, d'une part, pour détruire la fable répandue par les Allemands, qui se donnent pour les « porteurs de civilisation » vers l'Est, argument destiné à expliquer et justifier leur éternel *Drang nach Osten*, et, d'autre part, pour démontrer que ce pays, situé au point crucial des grandes routes d'Occident en Orient et du Nord vers le Sud, n'a pas seulement une valeur stratégique et de transit, mais aussi une valeur propre, intrin-

1. Dr Agr. N. C. J. Mazvērsitis, *Le rôle du peuple letton dans l'histoire de l'agriculture en Europe*, Jelgava, 1931, p. 15.

2. P. Smits, *Valodas liecibas par senajiem balliem*, Latviesi, rakstu krājums, Riga, 1930, p. 63 et suiv.

sèque, qu'il est habité par des peuples qui ne doivent rien ni au slavisme, ni au germanisme, que leur indépendance ne satisfait pas seulement à la nécessité de la liberté des mers et de la paix, mais qu'elle s'accorde avec le principe sacré de la liberté des peuples et leur droit à la libre disposition d'eux-mêmes.

CHAPITRE II

DOMINATION GERMANIQUE ET CONSTITUTION DE L'ANCIEN ETAT DE LIVONIE 1184-1561

I. Importance géographique des Pays Baltes.

Au commencement de ce chapitre, il convient d'exposer en quelques lignes la situation géographique des pays baltes, si favorable au point de vue commercial et civilisateur.

Commençons par la Daugava, le Rhin du Nord-Est, l'un des grands fleuves dont l'influence était en général considérable en Europe orientale, comme étant les seules artères de communication de cette époque¹. On ignorait encore les routes dans ces contrées couvertes de forêts et de marécages qu'étaient les pays baltes, la Pologne et la Russie (ne dit-on pas de cette dernière qu'elle est un produit de la forêt)², les voies fluviales étaient les seules praticables pour le transport de lourdes charges.

La Daugava, flanquée de l'immense plaine sarmate, qui elle-même donne accès à la mystérieuse et riche Asie, conduit, d'une part, vers le Haut-Dniepr et la mer Noire, vers Byzance, où, après que l'Italie eut été envahie par les

1. La Daugava, venant des vallées occidentales et méridionales du plateau de Valdai, possède un bassin d'une superficie d'environ 78.000 kilomètres carrés.

2. Paul Milioukov, Ch. Seignobos et L. Eisenmann, *Histoire de Russie*, Paris, 1932, t. I, p. 48.

Barbares, la vieille civilisation trouva son refuge¹; d'autre part, vers la Volga et la Perse, la Mésopotamie et l'Asie centrale. Les grands centres intérieurs de la Russie, Pskov (capitale des Krivitches, qui échut en 1097 à Vladimir Monomaque), Smolensk et Kiev étaient aisément accessibles par la Daugava et le Dniepr, de même que Polotsk et Vitebsk, la première distante de la mer de 410 kilomètres, la seconde de 528. Notons aussi que la querelle qui de 1189 à 1199 sépara les marchands allemands et les habitants de Novgorod et interrompit leurs relations commerciales directes, favorisa particulièrement la fondation de Riga et développa le trafic du bassin de la Daugava qui devenait ainsi la seule route praticable menant en Russie. Elle aboutit à la Baltique, communiquant ainsi avec l'Europe occidentale, cette Europe qui commençait à s'éveiller, à s'organiser, à créer une industrie et avait de ce fait besoin de vivres en échange des produits de son activité. D'autre part, les Slaves orientaux, poussés par les intérêts commerciaux, s'organisaient aussi à cette époque en Etats : la principauté de Kiev se groupe autour de la « mère des villes russes »; Novgorod-la-Grande surgit avec éclat dans les ténèbres des maigres plaines du bassin de Volchov².

Les croisades, qui mirent l'Occident en contact avec l'Orient, tournent au profit du premier (fonte du fer, premiers principes de chimie, numération); les grandes cités industrielles qui se forment, les inventions multiples, les arts manuels qui prennent un essor considérable, le mouvement communal, tout cela atteste l'importance

1. Oscar Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, p. 196.

2. P. Milioukov, etc., *Histoire de Russie*, t. I, p. 38.

du redressement de l'activité humaine en Europe du Moyen Age et pousse aux échanges de produits, à la création de centres commerciaux. Nous voyons, par exemple, se créer des centres de transactions commerciales, telles les grandes foires qui se tiennent dans toute la Champagne, l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre, le Brabant, à Liège et à Bruges. Cette dernière ville devient comme l'embouchure de tout ce courant et par l'importance de ses entrepôts et de ses quais acquiert une brillante destinée (ne comptait-elle pas à elle seule 16 comptoirs étrangers) qui se trouve à l'origine de la ligue hanseatique.

Les échanges devenaient donc inévitables entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, la première ayant grand besoin d'être approvisionnée en produits agricoles, la seconde en produits manufacturés. La Baltique devait servir à ce rapprochement et la question balte prit ainsi un caractère international. La signification des pays baltes devait en être considérablement agrandie, non seulement comme pays de transit, mais aussi par leur valeur propre, car ils produisent également des denrées alimentaires de grande importance. C'est ainsi que Sébastien Munster (1489-1552), l'illustre théologien et cosmographe, put constater dans son célèbre ouvrage *La Cosmographie Universelle* que la « Livonie est... fertile, ayant fort grande commodité de labourages, et pasturages. Parquoy du temps de la cherté, les voysins se viennent là fournir de seigle et de fourment. Il y a aussi abondance de bestail, et de venaison : car il y a des ours, des alces, des daims, renards, linx, martes, zubellines, hermelins, foyenes, belettes, castors, blereaux, et plusieurs bestes semblables¹. » A côté du blé

1. Sébastien Munster, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, MDLXXV, t. II, p. 1618.

et des fourrures, les pays baltes fournissaient également du miel, le sucre de cette époque, et de la cire.

Ainsi, situés au centre même de la côte orientale de la Baltique, au carrefour des deux routes capitales de l'Europe et jouissant d'une voie fluviale si utile, les pays baltes devaient jouer un rôle majeur entre les deux civilisations, les deux économies : l'Europe occidentale et l'Europe orientale. En conséquence, les eaux qui les baignent prenant une signification internationale, cessent d'être simplement des porteuses de barques intra-baltiques, et deviennent des prolongements de l'Océan Atlantique, aux points de vue commercial et politique comme au point de vue géographique. C'est pourquoi, alors que pendant la première moitié du ^{xii}^e siècle on ne voit sur cette mer que les bateaux des Vikings, des Slaves, des Coures, des Zemgalois et des Estes, la deuxième moitié du siècle voit apparaître les Allemands qui s'efforcent de devenir les seuls maîtres de cette voie de communication si vaste et si commode pour le grand trafic avec l'Europe orientale.

II. L'Expansion germanique vers l'Est.

Soumission des Slaves. — L'expansion germanique vers l'Est, le fameux *Drang nach Osten*, commence par la soumission des Slaves de Havel, de l'Elbe et de l'Oder. Leur véritable but en prenant cet élan qui devait les mener jusqu'au fond du golfe de Finlande, se trouve clairement exprimé dans les paroles de l'archevêque de Magdebourg, Adelgart, adressées en 1107 aux Saxons : « Les païens sont les pires des hommes, ce qui ne les empêche pas d'habiter le meilleur pays qui a plus de viande, miel et volaille que tous les

autres. Saxons, conquérants du monde, là-bas vous pouvez sauver vos âmes et conquérir la meilleure terre de colonisation¹. » Alors retentit le furieux « *eiectis Slavis!* », déchaînant les flots germaniques qui devaient bientôt déborder les Slaves et atteindre les peuples baltes et finno-ougriens.

Le comte Adolphe II de Holstein et le Margrave Albrecht l'Ourse se lancent dans la colonisation des terres slaves. En 1140, Albrecht soumet le Holstein oriental, y envoie des colons allemands et, en 1143, crée sur la Baltique la première ville maritime allemande, Lubeck, le premier et le plus important « Ausfalltor » germanique vers l'Est. Il devint ensuite maître de Havelland et porta depuis le titre de Margrave de Brandebourg.

Les Allemands continuent sans relâche à s'étendre, si bien qu'Henri le Lion, qui reconstruisit Lubeck, possédait déjà une vaste colonie comprenant le Holstein, le Lauenbourg et le Mecklembourg. Après sa chute, les ducs slaves de Poméranie et de Mecklembourg deviennent eux-mêmes des *reichsumittelebare Herzöge*, des ducs d'Empire et soutiennent cette colonisation qui devait bientôt complètement germaniser leurs domaines.

Cette œuvre d'expansion directe fut continuée sous couverture de conversion par l'Ordre teutonique, ramené d'Asie Mineure en Prusse par le maître Salza, en 1229. Chaque conquête menée à bien dans le pays était consolidée par la construction de châteaux forts, de couvents fortifiés de moines chevaliers, sur les collines, sur les berges escarpées des rivières autour desquels se groupait immédiatement une colonie allemande, une communauté de marchands et d'artisans qui dominait le pays conquis. C'est

1. *Mecklenburgisches Urkundenbuch*, 7143, p. 547. Cité d'après W. Sobieski, *Der Kampf um die Ostsee*.

ainsi que des châteaux forts s'élevèrent à Thorn et à Culm et que des villes furent fondées aux endroits favorables : Marienwerder sur la Vistule (1233), Elbing sur le fleuve du même nom (1237), et, près de la rivière Dangé, à l'endroit où l'immense lagune du Haff atteint la Baltique et où existait déjà le bourg lithuanien de Klaipeda, la Memelburg, ou simplement Memel (1252). L'Ordre prussien avait ainsi atteint la limite extrême de son expansion.

Soumission des anciens Prussiens. — En 1255, après l'édification du bourg de Koenisberg, commença la soumission sanglante de Samland, contrée baignée par la Baltique et séparant les *Kurische* et *Frische Nehrung*. Le pays était habité par les anciens Prussiens, frères de sang des Lithuaniens et des Lettons, dont le chroniqueur allemand Lucas David trace le portrait suivant dans sa *Chronique prussienne* (livre I, p. 145) : « Même envers les étrangers qui viennent chez eux, ils sont aimables et charitables... ils ont souvent, gagnant la mer et courant de grands dangers, délivrés des pirates les navires étrangers qui désiraient accoster chez eux¹. » Ces gens sont hospitaliers et dans tout le pays il n'y a pas un mendiant, dit encore le chroniqueur qui n'a aucune raison d'être partial.

Malgré leur douceur de mœurs, les Prussiens se virent obligés de lutter désespérément contre les envahisseurs et ce n'est qu'en 1273 qu'ils furent définitivement subjugués et si bien évangélisés, selon le précepte bien connu : *Ausrottung oder Verdeutschung*, que le peuple des anciens Prussiens disparut du globe. Seul leur nom a subsisté et,

1. « Ja auch gegen frembde so zu Inen Kommen, seindt sie ganz freundlich un, wollthetig gewesen; ja oftmals mit grosser Gefahr auf die Sehegefahren und die schieffe der fremden, so zu ihnen einlenden wollen, vor den Sehe-Röbern entsetzt und befreiet. »

par une frappante ironie du sort, est devenu celui de l'Etat allemand et l'expression du germanisme dans son essence même.

Lorsque toute la côte méridionale de la Baltique fut devenue allemande, sans discontinuité, depuis le Danemark jusqu'à Klaipeda, les Lithuaniens subirent à leur tour le sort des Prussiens. Une conséquence imprévue de ces méthodes germaniques de conversion fut que la Lithuanie resta le pays le plus longtemps païen en Europe (le dernier feu sacré du dieu Perkunas ne fut éteint qu'en 1417¹). Ce ne fut donc point, comme le dit le Chevalier Louis du May, « des hommes qui soumirent leurs âmes à Jésus-Christ et leurs corps à l'Ordre² », mais bien des aventuriers, selon l'esprit de la Chevalerie teutonique, froids et sans galanterie, « n'ayant pour principaux ressorts que l'ambition et la cupidité³ ».

Quoi qu'il en soit, cette ruée vers l'Est, cette marche le long du littoral de la Baltique qui coupa la Pologne et la Lithuanie de la Baltique, entraînant des conséquences incalculables, était pleinement consciente. Il s'agissait de s'assurer la mer pour établir, et par la suite monopoliser, car c'était là vraiment le but de cette singulière évangélisation — les relations commerciales directes avec l'Europe orientale.

Conquête de la Livonie. — Les Allemands désiraient si ardemment atteindre ce but, que la marche par terre leur semblait trop lente. Or, les villes maritimes allemandes nouvellement créées avaient un intérêt capital à devancer

1. Jean Mauclère, *Le pays du Chevalier Blanc*, Paris, 1930, p. 49.

2. Louis du May, *L'Etat de l'Empire et des princes souverains d'Allemagne*, t. II, p. 376.

3. Le Comte de Bray, *Essai critique sur l'histoire de Livonie*, Dorpat, MDCCCXVII, 1^{er} vol., p. 249.

les autres puissances naissantes et à mettre la main sur les pays avoisinants la Daugava, non seulement comme nous l'avons pu constater plus haut pour leur richesse en blé, miel, cire et fourrures¹, mais aussi et surtout parce qu'ils sont la porte d'entrée et de sortie de l'immense plaine sarmate et derrière elle de l'Asie. Pour arriver à leurs fins ils choisirent le moyen le plus rapide et le plus pratique, la croisade.

Il serait donc absolument contraire à la vérité historique de représenter la prétendue découverte des pays baltes comme l'effet d'un hasard heureux pour les marchands allemands, pas plus que leur conversion n'a procédé d'un but moral et religieux. La conquête de la Livonie n'est rien d'autre que le résultat tangible et bien prosaïque du *Drang nach Osten*, elle n'est point une « robinsonnade », comme dirait M. E. Seraphim, mais le « dernier maillon d'une superbe chaîne, le dernier acte du grand Etat allemand du Moyen Age² ».

Il n'est pas sans intérêt de voir que la création de l'Etat de Livonie s'est faite par mer, que la plus « ancienne colonie allemande » est la seule qui doive autant aux voiles qu'aux glaives. C'est donc cette mer Baltique, qui rejetait sur les côtes baltes le précieux ambre jaune, qui y amena également les hommes « en mal d'aventures, pauvres d'argent et de renom³ » qui devaient devenir leurs maîtres pendant sept siècles.

Depuis 1199, le pape Innocent III exhortait les Saxons

1. On sait suffisamment quel rôle important la cire jouait dans le culte et les chancelleries et les ornements de fourrures sur les vêtements au Moyen Age, pour réaliser l'importance propre des pays baltes, en dehors de leur valeur de transit.

2. D^r Ernst Seraphim, *Geschichte Liv.-Est und Kurlands*, Reval, 1897, p. 3.

3. Jean Mauclère, *Le pays du Chevalier Blanc*, Paris, 1930, p. 36.

et les Westphaliens à prendre part à cette entreprise, à cette croisade contre les LIVES. Au printemps de 1200, vingt-trois navires chargés de croisés, l'évêque Albert en tête, arrivèrent à l'embouchure de la Daugava et entreprirent l'occupation du pays *manu militari*, qui se termina effectivement en 1290.

Pour attacher à jamais les croisés au pays et pour constituer une force permanente qui défendit les intérêts de la croix et des balances, l'évêque Albert créa l'Ordre des Porte-Glaives, les *Fratres militae Christi*, qui fut consacré par le Pape en 1204. Cet ordre ne vécut que trente-cinq ans, la défaite qui lui fut infligée à Saule par les Lithuaniens et les Lettons, il y a juste sept siècles, en 1236, lui porta un coup si dur qu'il ne put s'en relever et dut s'allier à l'Ordre teutonique. Celui-ci transporta en Livonie le terrain de ses opérations militaires, tout en gardant son siège principal en Prusse. C'est ainsi que les *Porte-Glaives* deviennent *Porte-Croix*, *Fratres de domo Sanctae Mariae Theutonicorum Jerusalemiana per Livoniam*.

La conversion germanique. — Pour éliminer la concurrence des Suédois et des Danois, qui avaient entre temps retrouvé le chemin des Vikings, les ecclésiastiques allemands décrétèrent que le seul baptême valable pour les indigènes était celui qu'ils administraient eux-mêmes. De toute évidence, la conversion des populations importait moins que leur soumission; plutôt qu'une grâce divine c'était une marque de cette soumission à la Seigneurie des envahisseurs germaniques. « Il est difficile de croire, mais c'est ainsi, dit l'historien allemand Richter, que le premier prétexte à charger les habitants du Baltikum d'impôts et de corvées fut leur conversion (*His-*

toire de la classe paysanne dans les contrées baltes). » La conversion, tout comme le commerce, devait rester un monopole germanique. Le baptême des païens avait un but nettement intéressé, celui d'accroître le nombre de leurs nouveaux sujets et d'étendre leur domination.

Le premier acte de la stratégie allemande ne consista point d'ailleurs à baptiser les païens de Courlande et de Zemgale, mais à s'emparer de l'embouchure de la Dauvaga en bâtissant à proximité, au lieu même où les indigènes possédaient déjà une cité que l'ancienne chronique appelle « le vieux port près du haut mont », la ville de Riga (1201), la future capitale de toute la Livonie. D'autre part, les chevaliers de la guerre sainte chassèrent les Russes de leurs châteaux forts de Koknese et de Jersika, afin d'obliger le Knias de Polotsk, Vladimir, à laisser libre aux Allemands l'accès à la Russie. Ils s'inquiétaient peu de savoir s'il était nécessaire pour parvenir à cette fin de faire la guerre, non pas aux païens, mais aux Lives et aux Latgalois qui étaient depuis un certain temps déjà chrétiens-orthodoxes. Signalons à ce propos que ce ne sont pas les Allemands qui apportèrent les premiers l'Évangile dans les pays baltes. En 1048 déjà une église chrétienne avait été édiflée en Courlande par le roi danois Sven Estridson (1047-1076). De plus, tous les noms lettons se rapportant au culte sont dérivés, non de l'Allemand, mais du vieux-slave, ce qui prouve que les Lettons connaissaient la religion chrétienne bien avant l'arrivée des Allemands.

Le caractère nettement impérialiste (au sens ancien du mot, comme opposition à théocratique) et mercantile de l'Ordre, reléguant les préoccupations spirituelles au second plan, ressort de ce fait qu'il n'hésita pas à produire

un faux, en vertu duquel le pape Alexandre IV lui aurait donné, en 1257, l'autorisation de faire du commerce par personne interposée, nonobstant l'interdiction formelle du pape Urbain IV de s'occuper de commerce.

III. Constitution de la Terra Mariana.

La colonie allemande des rives baltes fondée lors de l'apogée des prétentions théocratiques de la papauté, sous Innocent III, fut regardée comme possession du Saint-Siège (les deux traités de soumission des Coures et des Latgalois furent signés, l'un par le légat du Pape, l'autre par son évêque à Riga).

Des sept traités de soumission entre les représentants du Saint-Siège et respectivement : la Livonie, la Latgale, la Selia, la Talava, la Zemgale et la Courlande, deux seulement nous sont parvenus, celui de Latgale de 1209 et celui de Courlande de 1230. Il nous est particulièrement agréable de noter à ce sujet que le second de ces traités, conclu avec le roi de Courlande Lamekine (*rex Lammechinus de Curonia*) et élaboré par un Français, contient la traditionnelle clause de style, garantissant la « liberté perpétuelle » des Coures autochtones du pays, tandis que celui de Latgale, antérieur pourtant en date et conclu à un moment où les forces allemandes, *ergo* leurs prétentions, étaient encore relativement faibles, ne la contient pas. Il y est seulement dit que le *rex Vissevaldus* a fait don de ses terres à l'Eglise (*Ecclesiae beate Dei Genitricis et Virginis Mariae legitima donatione contradidit*) et qu'il les a reçues à son tour comme fief¹. De sauvegarde des libertés, on n'en souffle pas mot; la raison de cette différence réside en partie dans la nationalité des auteurs des

1. Gaïma, n° 10, octobre 1930, *Latgales pievienosanas ligums*.

deux traités. Dans le premier cas c'était le cistercien Baudoin d'Aulne — un Français, nous l'avons dit; dans le second, *Albertus, Dei gratia Rigensis episcopus*, un Allemand de Brême, neveu du métropolitain de cette ville. Il est intéressant aussi de voir que ce traité de soumission de la Courlande à l'autorité de Rome prévoit que les Coures doivent non seulement « accomplir régulièrement leurs devoirs envers les évêques et les prélats, payer chaque année la dîme », mais aussi « qu'ils ne doivent être soumis ni au roi de Danemark, ni au roi de Suède¹ ».

L'évêque Albert, le nouveau maître du pays, qui puisa sa force en Allemagne où il se rendit quatorze fois durant son épiscopat, en vue d'y recruter des soldats pour la « guerre sainte », autrement dit pour asservir la nouvelle colonie, eut au printemps de 1207 une entrevue avec l'empereur Philippe de Souabe (1198-1208), où il lui offrit la soumission de la Livonie et la reçut à son tour de ses mains en fief, devenant ainsi prince et vassal de l'Empire, de l'*Imperium Romanum* qui portera par la suite le titre déconcertant de *Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation*.

Bien que la Livonie fut ainsi rattachée, au point de vue du droit public, à l'empire allemand, ce lien n'avait qu'une valeur purement nominale, car la puissance des empereurs était alors affaiblie par les luttes avec la Papauté et, en outre, les seigneurs de Livonie du XII^e et XIV^e siècle, en leur qualité d'ecclésiastiques, dépendaient en réalité plutôt du Saint-Siège que de la Couronne impériale. Notons

1. D^r Friedrich Georg von Bunge, *Liv.-Esth. und Curlandisches Urkundenbuch*, Reval, 1853, t. I.

que l'Ordre des Porte-Glaives, la véritable force de la domination allemande, avait ceci de particulier qu'il ne dépendait pas de Rome, mais de l'évêque de Riga, qui n'était d'ailleurs reconnu par eux que comme *dominus spiritualis*. L'Ordre, bien que lié par le vœu de pauvreté, ne tarda pas à réclamer (en 1207) la cession en fief du tiers de tous les territoires par lui conquis sur les LIVES et les LATGALOIS. Possédant la force armée, il eut gain de cause et obtint les mêmes droits que les évêques.

Au début du XIII^e siècle, le nouvel Etat ou Confédération d'Etats sur la Baltique, la Livonie ou *Terra Mariana*, était constitué et le partage entre l'évêque et l'Ordre confirmé par le Pape INNOCENT III (1210)¹. Il comprenait toute la Lettonie et l'Estonie actuelles, sauf le duché danois d'Estonie septentrionale. Deux tiers de la Livonie et un tiers de la Courlande dépendaient des évêques et tout le reste de l'Ordre. La nouvelle confédération comprenait ainsi cinq Etats plus ou moins souverains : l'Etat de l'Ordre, le plus grand avec 67.000 km², et les quatre évêchés : de Riga, de Courlande avec son siège à Klaipeda (Memel), de Tartu avec son siège à Pärnu et de Saaremaa-Laanemaa (d'Oesel-Wiek); le tout ne représentant que 40.000 km² et dépendant de l'évêque de Riga à qui l'Ordre, en principe, devait également obéissance².

L'Ordre possédait encore tous les ports de Livonie, à l'exception de Salace et de Riga qu'il n'occupa qu'en 1330³. Cette conquête du siège épiscopal fut consacrée le

1. D^r Friedrich Georg von Bunge, *Liv.-Esth und Curländisches Urkundenbuch*, Reval, 1853, t. I.

2. A. Tentelis, *Latviesi Ordena laikā*, Latviesi, rakstu krājums, Riga, 1930, p. 122.

3. D^r Fr. G. v. Bunge, *Liv.-Esth. und Curländisches Urkundenbuch*, t. II.

7 avril 1397 par le pape Boniface IX, qui décréta que désormais seul un membre de l'Ordre pourrait devenir archevêque de Riga¹. Le triomphe de l'Ordre était complet.

Les relations entre l'Ordre et son chef hiérarchique, l'archevêque de Riga, même après le bref de 1397, n'étaient pas d'une déférence exemplaire et dégénérent souvent en conflit ouvert. Cette lutte, qui dura autant que l'ancien Etat de Livonie, n'avait d'ailleurs rien de spirituelle, son objet étant simplement la possession des cultivateurs, du sol et des produits de la *Terra Mariana*. Elle prit fin par la victoire, non pas de la justice incarnée par l'Eglise, comme on aurait pu s'y attendre, mais de la force, c'est-à-dire de l'Ordre. On sent ici combien on est loin de la Méditerranée et encore plus de l'esprit de la Chevalerie française.

C'est ainsi que le christianisme qui devait apporter l'amour divin, la clémence et la lumière dans les pays baltés, n'y amena en fait qu'oppression et servitude. En effet les apôtres étaient des Allemands qui, en impérialistes invétérés, déclaraient que le pouvoir laïque est supérieur au pouvoir sacerdotal, le droit de la force supérieur au droit tout court, émanation de la justice, et que l'Empereur et ses représentants ont droit à l'obéissance totale et irraisonnée de ses sujets parce que, comme roi, il est aussi infaillible au temporel que le Pape au spirituel².

1. Le pape Alexandre IV, qui faisait grand cas de Nicolas, le successeur d'Albert, éleva le siège de Riga au rang d'archevêché métropolitain de Prusse, Estonie et Livonie, par une bulle datée de Naples, du 20 janvier 1255. De cette manière, l'église de Riga, qui avait déjà été précédemment affranchie de toute dépendance envers l'église de Brême, à qui elle devait sa fondation, lui devint supérieure en dignité (*Essai critique sur l'histoire de Livonie*, p. 177).

2. Augustin Feiche, « Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XI^e siècle », *Revue historique*, Paris, mai-août 1917.

Entre temps, le pays avait été complètement « pacifié ». Les derniers récalcitrants, les Zemgalois, furent définitivement réduits au silence et à l'obéissance après une lutte acharnée qui dura un siècle (les plus fiers, 100.000 hommes environ, leurs chefs en tête, ayant passé la frontière lithuanienne en 1290 sans esprit de retour). Le premier *Landtag*, la Diète de la noblesse terrienne de Livonie, put être convoquée à Valka en 1422 et resta l'organe suprême du pays jusqu'en 1561.

Ainsi des gens sans terres ni foyer, venus d'Allemagne par voie de mer et soutenus par les villes marchandes allemandes, étaient entrés en possession d'immenses domaines et devenus les maîtres absolus du pays, ce qu'ils resteront à peu près jusqu'à la constitution des pays baltes en États indépendants. Ce n'est évidemment pas sans résistance et sans lutte de la part des habitants que cette conquête de la « terre de Dieu » s'accomplit. D'après les données du maître de l'Ordre Kniprode, les pertes durant les vingt-quatre années de lutte furent les suivantes : 2 évêques, 6 maîtres de l'Ordre, 28 ducs ou comtes, 39 membres de la haute noblesse d'Allemagne, 11.000 nobles, 4.000 bourgeois, 8.000 hommes libres et 15.000 croisés¹. Les Allemands eurent pourtant la partie belle, car ils se servirent des différends entre Lithuaniens, Estes et Lives qui se combattaient les uns les autres et, quand les premiers se retournèrent contre les envahisseurs, il était trop tard et ils durent partager la servitude de leurs voisins. Plût au ciel que cette dure leçon de l'Histoire leur servit au moins pour l'avenir !

Nous avons dit plus haut, en parlant des cinq États

1. Dr Alfreds Bilmanis, *Latvijas Werdegang*, Leipzig, 1934, p. 40.

fédéraux qui composaient la Livonie, qu'il y avait un duché danois en Estonie septentrionale. Il nous en faut maintenant dire quelques mots.

IV. Les Danois en Estonie et la rivalité germano-danoise.

Les Danois en Estonie. — Les Danois, successeurs directs des Vikings, premiers grands adversaires des Estes et des Coures sur mer, furent aussi ceux des Allemands. Ce sont eux qui les premiers, sous Knut le Grand (1014-1035), étendirent leur domination du Slesvig jusqu'au Samland. De son côté, Valdemar I^{er}, dès qu'il eut à nouveau unifié le Danemark, entreprit une expédition contre les Slaves habitant le littoral méridional de la Baltique. Il occupa Rugen (1168) et, avant de s'emparer du fameux port de Julin à l'embouchure de l'Oder (1177) et de Stettin (dont le prince indigène fut obligé de lui prêter serment de vassalité en 1185), il fut obligé de se mesurer avec les flottes estes et coures près de l'île d'Oeland. La bataille fut si rude que le pape Alexandre III lui-même intervint et s'adressant aux rois, aux princes et à tous croyants scandinaves les exhorta à la lutte contre ces navigateurs païens (11 septembre 1171) en leur promettant de les absoudre de tous leurs péchés pendant une année¹.

Mais les Estes, ayant compris que l'abandon des vieilles croyances signifiait aussi l'abandon de leur liberté, rejetèrent bientôt la croix imposée par les Danois (1194-1196). Valdemar II le Victorieux entreprit alors une nouvelle croisade contre les Estes rênégats et s'empara de l'île de

1. *Liv.-Esth. und Curländisches Urkundenbuch*, t. I.

Saaremaa. En 1214, l'empereur Frédéric II lui céda toutes les villes et terres de l'autre côté de l'Elbe et lui confirma cette cession par un acte signé de lui et de treize ducs d'Empire. En 1219, le roi de Danemark arriva avec une flotte de 1.400 navires devant la forteresse estonienne de Lindanisse que les Normands appelaient « Refele », d'après les falaises sur lesquelles elle est construite, Reval de plus tard, Tallinn d'aujourd'hui. Cette croisade n'était qu'une suite logique de la politique maritime de Valdemar et, de plus, était en quelque sorte encouragée et facilitée par l'évêque de Riga lui-même, Albert, qui, menacé par le Knias Vladimir et par les Estes, l'invitait à venir en Estonie en lui promettant la domination sur toutes les terres reconquises sur les païens. Une bataille sanglante s'engagea entre les Estes et les Danois sous le commandement du roi en personne ; la légende veut qu'un drapeau rouge à croix blanche tomba sur l'armée danoise et c'est ainsi qu'au pied de la capitale estonienne, le Danemark aurait trouvé son étendard et ses couleurs nationales. Les Estes furent battus, Lindanisse détruite et sur son emplacement on reconstruisit « la ville des Danois », Tallinn, que les Scandinaves et les Allemands continuèrent d'appeler Reval et qui devint siège épiscopal sous la dépendance de l'archevêché de Lund.

Rivalité germano-danoise. — En 1220, Valdemar se rendit de nouveau à Tallinn. Cette fois, il porta ses regards plus au sud, sur la Livonie occupée et, s'il est permis de dire, christianisée par les Allemands. En même temps, il ferma le port de Lubeck pour empêcher le ravitaillement de la nouvelle colonie allemande. Albert se trouvait dans une situation pénible ; il demanda aide et secours à Rome,

puis à l'Empereur, mais sans succès et déjà il s'apprêtait à se soumettre avec toute la Livonie à la suzeraineté du roi de Danemark, lorsqu'une nouvelle et sanglante révolte des Estes bouleversa la situation et le sauva de la domination danoise. Le prévôt danois qui était déjà arrivé à Riga en fut immédiatement chassé.

A vrai dire, c'est ici, en Livonie, que se joua la partie décisive du *Dominium Maris Baltici*. Une fois maître de Riga, le roi de Danemark eût inévitablement régné sur toute la Baltique, d'autant plus que, sauf les terres tant convoitées de l'Ordre, presque tout le littoral méridional, d'Estonie jusqu'au Danemark, se trouvait déjà dans ses mains, les évêques allemands tout au moins reconnaissant sa suzeraineté. Malheureusement pour lui, ce chamon indispensable lui manqua, ce qui rendit précaire toute sa domination sur la Baltique, même en 1222, à l'apogée de sa puissance.

Le 7 mai 1223, Valdemar fut surpris à la chasse, fait prisonnier par ses propres vassaux et retenu en captivité pendant trois ans. Il ne recouvra la liberté, en 1215, qu'en renonçant à sa suzeraineté sur le Holstein, Hambourg, le Schverine et Lubeck, autrement dit à sa domination sur la Baltique. Après sa libération, il tenta encore une fois sa chance par les armes, mais la défaite qui lui fut infligée dans la plaine de Bornhöved, le 22 juillet 1217, après « la plus grande bataille du monde¹ », par les princes, ecclésiastiques et marchands allemands, arracha pour jamais le *Dominium Maris Baltici* des mains danoises. Valdemar fut obligé d'abandonner Nordalbingen et toute la côte méridionale de la Baltique. Ce n'est que grâce à

1. Kurd von Schlozer, *Die Hansa und der deutsche Ritter-Orden in den Ostseeländern*, Berlin, 1851.

l'intervention du Pape que le Danemark amoindri conserva encore pour un certain temps sa petite colonie au nord de l'Estonie, dont les Allemands s'étaient déjà empressés de s'emparer. Il faut dire que si ces derniers se laissèrent convaincre par le Pape de laisser aux Danois l'île de Saaremaa, les provinces de Haarjumaa et de Virumaa ainsi que Tallinn, où leur maître Volquin avait déjà construit selon l'usage un château fort fièrement tourné vers les côtes finlandaises, c'était parce que le grand-maître et le plus grand nombre des chevaliers de l'Ordre livonien avaient laissé leur vie sur le champ de bataille marécaugeux de Saule, le 22 septembre 1236.

Valdemar IV Atterdag annexa au Danemark les îles suédoises d'Oeland et de Gotland (d'où le titre de roi des Gothes que portèrent tous ses successeurs), mais la signification de l'Estonie lui échappa et, en mal d'argent, il la vendit à l'Ordre teutonique pour la somme de 13.000 marks¹, vente confirmée par l'Empereur le 20 septembre 1346 et par le Pape le 8 février 1348.

Les Allemands restèrent les maîtres absolus de tous les pays baltes et par là de la Baltique entière, fait qui devait se traduire par le fameux traité de Stralsund de 1370, en vertu duquel personne ne pouvait être sacré roi de Danemark sans l'homologation de la Hanse teutonique², dont faisait également partie Tallinn, « la ville des Danois ». Comme cette homologation ne devait être accordée bien entendu qu'après confirmation de tous les privilèges accordés par Valdemar, la partie était gagnée pour les Allemands.

1. *Liv.-Esih. und Curländisches Urkundenbuch*, t. II, p. 342.

2. Georg Sartorius, *Geschichte des Hanseatischen Bundes*, Göttingen, 1802, t. I, p. 168.

Il est frappant de voir avec quelle justesse Elysée Reclus a su en quelques lignes retracer toute cette histoire si complexe de la conquête des Allemands sur les côtes baltes. « En 1159, dit-il, lorsqu'ils se présentèrent pour la première fois aux bouches de la Duna (Daugava), ce fut en naufragés suppliants; bien accueillis, ils revinrent comme marchands, puis comme convertisseurs et s'imposèrent comme maîtres¹. »

1. Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, Paris, 1880, t. V, p. 374.

CHAPITRE III

LA HANSE TEUTONIQUE

I. Les origines de la Ligue hanséatique.

Unio hanseatica. — A l'origine de la grande expansion germanique vers l'Est nous avons vu que l'on trouvait le marchand allemand, qui exerça une domination quasi-absolue sur les eaux de la Baltique dès qu'il eut réussi à s'implanter sur son littoral Sud-Est. Il nous faut donc dire quelques mots de la « République flottante », l'*Unio hanseatica* ou plus simplement la Hanse, cette association des villes marchandes allemandes qui fut la mattresse incontestée de la Baltique pendant plusieurs siècles.

La première ville hanséatique, la reine de la ligue, était Lubeck (« l'aimable »), ancienne ville vende qui succomba sous les attaques des pirates de l'île de Rugen et fut reconstruite par les soins du comte Adolphe II de Holstein, comme première ville maritime allemande sur la Baltique et que, plus tard, Henri le Lion élut comme résidence de plaisance et prit sous sa puissante protection. Ce dernier prince y établit un péage, y fit battre monnaie et lui octroya des privilèges appréciables parmi lesquels notamment le droit d'avoir, à côté du prévôt, un consul indépendant renouvelable tous les ans, chargé d'administrer la ville et de veiller aux libertés acquises. C'est de cette époque que date l'activité de Lubeck et l'établissement

de relations avec Visby, le Schleswig, les rives de la Daugava, la Livonie, l'Estonie et même avec Novgorod.

Quand la ville miraculeuse de Julin¹, à l'embouchure de l'Oder, tomba en 1177 sous les coups des Danois, Lubeck y trouva son compte. Mais avant tout elle devait sa fortune à la protection de l'empereur Frédéric I^{er} à qui elle s'était rendue en 1181, après que le duc Henri eut été mis au ban de l'Empire, et qui posa les bases de sa future indépendance en lui accordant la célèbre charte impériale de 1188. Cette charte, dans ses grandes lignes, accordait aux habitants de Lubeck une exonération complète des droits de péage dans toute la Saxe, le droit de battre monnaie et une administration indépendante.

En 1190, les vaisseaux lubeckois participaient au siège de Saint-Jean-d'Acre. Des habitants de Lubeck, au nombre de quatre cents, prirent part à la croisade sous le commandement du comte Adolphe et, de concert avec les citoyens de Brême, fondèrent l'Ordre Teutonique. L'importance de Lubeck s'accrut du fait que, sa situation présentant de grandes facilités d'embarquement, elle fut choisie comme centre de ralliement par les Croisés qui se rendaient dans les contrées idolâtres de la Baltique, et même à ce titre elle bénéficia de la protection du Saint-Siège. C'est à Lubeck et sur un navire lubeckois que s'embarqua vers 1180 le « premier apôtre des LIVES », le vieux chanoine de Segesberg, Augustin Meinhart, le futur premier évêque de Livonie, pour aller christianniser les pays baltes. C'est de là aussi que le grand évêque Albert partit pour la Livonie et il est fort probable qu'en 1199 les Lubeckois lui prêtèrent un concours efficace pendant les

1. On l'appela aussi : Wollin, Jumneta, Vineta, Jomborg.

luttés contre les païens et pour se détacher de l'archevêché de Brême dont il dépendait, ce qui entraîna la fondation de Riga et de l'Ordre des Porte-Glaives.

En 1226, après le court espace de temps pendant lequel persista la domination danoise, Lubeck devint *Reichsstadt*, ville d'Empire. L'année suivante, le jour de la Sainte Marie Madeleine, la bataille de Bornhöved marqua le triomphe de la cause allemande et assura aux villes allemandes la domination de tout le Nord de l'Europe et, par l'adhésion des villes livoniennes à la Confédération, la maîtrise absolue des eaux de la Baltique. Le Reich allemand englobait ainsi dès la fin du xiii^e siècle, et malgré ses faiblesses, toute la côte septentrionale de la Baltique, depuis le Rhin jusqu'à la Narva.

II. Les villes livoniennes et la Hanse.

Le fait que la nouvelle colonie allemande de Livonie était due à l'initiative et au soutien des villes allemandes occidentales et surtout des marchands de Brême et de Lubeck, fut reconnu avec gratitude (cela se comprend) dans plusieurs diplômes, aussi bien par les évêques et archevêques, que par les maîtres et chevaliers de l'Ordre. Avec une touchante bienveillance, ils accordèrent de grandes franchises et des libertés à tous les marchands et navigateurs chrétiens, lisez allemands, qui avaient porté aide et secours à la *novella plantatio* car, dans les débuts de cette immense expansion où il y avait tant à faire, « la jalousie commerciale n'était pas encore éveillée et les idées religieuses conservaient leur part¹. »

1. Sartorius, t. I, p. 83.

Un des premiers exemples de cette bienveillance particulière se trouve dans une lettre d'Albert I^{er}, évêque de Riga, accordant aux marchands de Gotland certains privilèges dans les ports baltes (Livonie), au printemps 1211, c'est-à-dire dix ans après la fondation de sa capitale. On y lit notamment :

I. *Concedimus igitur mercatoribus, Dunam et caeteros portus Livoniae frequentantibus perpetuo telonii libertatem;*

II. *Insuper nullum eorum ad ferrum candens et duelum actari;*

III. *Quicquid de naufragiis suis eripere possunt, libere possidere¹.*

Que ces premiers privilèges eussent été accordés précisément à Gotland, cela se comprend, car, de toutes les villes de la Baltique, c'était Visby la plus importante à cette époque étant, grâce à sa situation géographique, le point vers lequel convergeaient tous les navires traversant cette mer. Elle était devenue la base nautique et commerciale de toute l'Europe du Nord et du Nord-Est, ce qui s'explique dans un temps où une île bien placée devait tenir lieu de boussole et de carte.

La richesse de Gotland était d'ailleurs légendaire et voici ce qu'en dit une chanson du Moyen Age :

*Nach Zeninern wogen du Golen has Gold,
Sie spielten mit Edelsteinen,
Die Frauen spannen mit Spindeln von Gold,
Aus silbernen Trôgen gab man den Schweinen.*

1. O. S. Rydberg, *Sveriges Traktater* (Traité de Suède), Stockholm, 1877, t. I, p. 121.

De plus, la communauté allemande qui y était installée commençait à reléguer au second plan les Gotlandais eux-mêmes. C'est à Visby également que se trouvait à cette époque la cour suprême commerciale, l'Oberhof, pour le comptoir allemand et la cour de Novgorod, le Peterhof, avant que Lubeck eut pris une importance supérieure et surtout après la dévastation de cette dernière par les Danois (1361)¹. Et ces privilèges se comprennent d'autant plus que les Allemands résidant à Gotland avaient prêté leur concours à leurs concitoyens de Riga pour la conquête de la Livonie.

Mais la communauté d'origines et d'intérêts entre, d'une part, l'évêque de Riga (*Albertus Dei gratia Rigensis episcopus*), le maître de l'Ordre (*Volquinus magister fratrum militiae Christi*) et de tous les autres Allemands de Livonie (*cives Rigenses celerique Teuthonici in Livonia*) et, d'autre part, Lubeck, se manifeste clairement dans la promesse faite six ans plus tard, en 1227, par la Livonie à Lubeck, que les Allemands de Livonie, par une affection particulière pour les bourgeois de Lubeck, ne concluraient pas de paix séparée avec le roi de Danemark sans la participation des Lubeckois². Autrement dit, la Livonie avait pris fait et cause pour les Allemands occidentaux contre le roi de Danemark et cela à une période décisive, l'année même de la bataille de Bornhöved qui transféra le *Dominium Maris Baltici* des mains des Danois à celles des Allemands.

Dès 1231, les *consules et cives Rigenses* accordèrent à la ville-sœur des bords de la Trave, par un *ob integritatem*

1. L. Arbusov, *Grundrisse der Geschichte Liv.-Esth. und Kurlands*, Riga, 1918, p. 73.

2. *Liv.-Esth. und Curländisches Urkundenbuch*, t. I.

3. *Ibidem*.

verae delictionis et fidei constantiam, le droit d'avoir des comptoirs dans l'enceinte de Riga assurant ainsi pour toujours aux marchands lubeckois une place sûre pour y exposer les produits manufacturés d'Europe occidentale et les échanger contre des produits locaux. Lubeck fut donc la première ville qui regut ce privilège de Riga.

Les marchands de Lubeck et de Westphalie jouèrent d'ailleurs pendant tout le xiii^e siècle un rôle prédominant dans la capitale livonienne et même sur tout le parcours de la Daugava, les bourgeois de Riga n'étant pas encore en état d'assurer le trafic par leurs propres moyens. Et ce n'est qu'à partir de 1263, qu'à côté du Maître de l'Ordre, on s'adressa directement à Riga comme représentante qualifiée des marchands allemands et que le commerce sur la Daugava passa peu à peu aux mains des Rigeois¹. Cette particularité se trouve clairement établie dans le livre des dettes de la ville, où se trouvent inscrits 1.150 Allemands, 80 Russes et seulement 70 Lithuaniens, Lettons ou Lives². Ces derniers, d'ailleurs, devaient bientôt disparaître totalement, les corps des marchands et artisans n'étant accessibles qu'aux Allemands.

En 1282, le « plein et entier amour et la constante amitié » des deux villes se précisa avec encore plus de relief. Elles conclurent, en accord avec Visby, un traité d'alliance pour une durée de huit ans, par lequel elles s'engageaient à s'entraider dans le cas où quiconque (petite pointe contre l'Ordre) nuirait au commerce des marchands allemands dans la Baltique, de l'embouchure de la Trave et du Sund jusqu'à Novgorod (*in portibus Travene et*

1. Hans Georg v. Schroeder, *Der Bandel auf der Düna im Mittelalter* München und Leipzig, 1917.

2. *Idem.*

*Noressunt, ant ab inde usque Nogardiam in toto mari Orientali*¹⁾. Toutes les entraves au trafic et tous les dommages causés aux ressortissants des trois villes devaient être sévèrement vengés.

On était bien généreux pour les villes allemandes en Livonie, et M. Worms, qui le constate aussi, dit que : « parmi les dispensateurs les plus libéraux à cette époque de faveurs communes, il faut ranger surtout les évêques et les supérieurs des ordres de chevaliers dans les territoires de la Courlande, de l'Estonie et de la Livonie, dont les fondations naissantes ne pouvaient se passer d'un contact avec la mère-patrie; la reconnaissance et la nécessité de rapports y valut aux marchands allemands l'avantage de n'avoir rien à redouter en cas de naufrage, de voir punir de peines séculières et ecclésiastiques les ravisseurs et les recéleurs de leurs biens, de pouvoir revendiquer ces biens, d'être exempts d'impôts et de droits, de pouvoir se servir des forêts communales pour y abattre les bois nécessaires à la construction de leurs vaisseaux, de pouvoir débarquer leurs marchandises dans les ports et sur le rivage, de pouvoir, s'ils étaient tués ou dépouillés, transmettre à leurs héritiers le droit gratuit de revendication sur les biens leur ayant appartenu à leur mort ou avant la spoliation, de pouvoir soumettre à un alderman de leur choix les contestations qui s'élevaient entre eux, et les réclamations qui seraient dirigées contre eux par des indigènes. Tous ces droits, et d'autres encore, gagnèrent en valeur au fur et à mesure que les relations elles-mêmes gagnaient en importance, et ils ont puissamment concouru à la prospérité précoce des villes hanséatiques de l'Allemagne.

1. *L.-E. u. C. Urkundenbuch*, t. 1.

Mais, parmi les avantages qu'elles trouvèrent en Livonie, en Esthonie, en Courlande et en Prusse, un des plus considérables assurément tenait à la situation géographique de ces provinces, qui allait permettre à la Hanse de développer un commerce aussi florissant que périlleux avec la Russie.^{1.} »

Les pays baltes ainsi que Gotland se trouvaient donc commercialement et même politiquement au pouvoir des Allemands et, même dans le petit duché danois, ils surent obtenir du roi qu'il leur livrât passage pour les expéditions de leur commerce de terre, à travers la province d'Esthonie, jusqu'à Narva, d'où ils gagnaient Novgorod.

Tous les auteurs s'accordent pour considérer l'année 1241 comme la date à laquelle prit naissance en fait la Ligue Hanséatique, car c'est en cette année que les villes de Lubeck et d'Hambourg conclurent une alliance destinée à défendre la sûreté du commerce dans la Mer du Nord et la Baltique, et à reprendre pour leur compte la poursuite de la traditionnelle politique allemande. En effet, l'Empire ne protégeait plus rien, plongé qu'il était dans l'anarchie et dans un désordre inextricable, par suite du déclin de la puissante dynastie des Hohenstauffen.

Nous disons en fait, car on ne trouve pour la première fois le mot *Hense* ou *Hense-Broder*, que dans le premier code maritime lubeckois, de 1299, rédigé par Albert de Bardewik et il n'est cité dans les actes juridiques des puissances étrangères qu'à partir de 1343^{2.}

Quant aux villes livoniennes, principalement Riga et Tallinn, leur adhésion à la Hanse date, au plus tard, du

1. Emile Worms, *Histoire commerciale de la Ligue Hanséatique*, Paris, p. 79-80.

2. Georg Sartorius, *Geschichte des Hanseatischen Bundes*, t. I, p. 91.

début de 1285, car elles sont expressément citées à côté de Lubeck et des autres villes allemandes non seulement dans la charte des privilèges, le *Privilegio* d'Erik de Norvège, du 13 mars 1285, mais encore dans le traité de Kalmar¹.

On trouve encore le nom de Riga cité dans le même sens quatre mois plus tard, le 3 juillet 1285, dans la déclaration du même Erick disant que lui et les villes de Lubeck, Wismar, Rostock, Stralsund et Greifswald sont convenus de remettre leurs différends et ceux entre le roi et les villes de Riga et de Visby à des arbitres choisis par les deux parties et au roi de Suède dans le cas où les arbitres précités ne pourraient tomber d'accord².

Cette *Declaratio* est intéressante au point de vue juridique, car elle est, autant que nous le sachions, le premier exemple d'arbitrage entre les pays de la Baltique, et en ce sens un précurseur de la Convention de conciliation et d'arbitrage entre la Lettonie, l'Esthonie, la Finlande et la Pologne du 17 janvier 1925, mais sans la réserve prévue dans cette dernière : « Toutefois l'engagement précité ne se rapportera ni aux questions qui de par leur nature juridique relèvent uniquement de la législation interne de la partie en cause ni aux différends concernant le statut territorial des hautes parties contractantes »³.

Notons enfin que la véritable cession, la véritable fédération, entre les villes de la Hanse date plutôt de 1363, quand il fut décidé que la minorité serait liée par la déci-

1. « Erikus, Dei gratia rex Norwegiae, advocatis, consulibus et universitatibus civitatem Lubec, Hamburg, Vismar... Rygae et Revaliae... » (*L.-E. und C. Urkundenbuch*, t. I, p. 608.)

2. *Sveriges Traktater*, t. I, p. 286.

3. G. Albat, *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers*, 1918-1930, Riga, 1930, p. 98.

sion de la majorité de la Diète des députés des villes, la Tagsatzung¹.

III. Le commerce terrestre des villes livoniennes.

Le but essentiel de l'expansion germanique vers l'Est n'était pas seulement la domination des pays baltes, mais encore et surtout la recherche de l'exploitation exclusive du commerce russe. C'est par là qu'il faut comprendre la conquête de la Livonie et l'incrustation des Allemands dans ce pays.

Examinons donc l'influence de la Hanse, autrement dit l'influence allemande, sur les relations commerciales entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Nous avons vu que son apparition sur la côte orientale de la Baltique n'y apporta que restriction des libertés, perte des droits et appauvrissement général de la population indigène qui tomba peu à peu dans le plus inhumain des servages et perdit toute possibilité de progrès.

Mais peut-on dire que la Hanse ait racheté les péchés mortels de l'Ordre teutonique en assurant par son intervention commerciale et son rôle d'intermédiaire le rapprochement des deux parties de l'Europe, l'occidentale et l'orientale, permettant ainsi le développement des industries occidentales, et qu'elle ait, par son action bienfaisante sur les Slaves et surtout sur la République novgorodienne, facilité la propagation de la civilisation occidentale ?

Passons en revue les faits, à commencer par l'action de la Hanse sur les relations des pays slaves avec l'Europe occidentale.

1. G. Sartorius, t. I, p. 121.

Vers 1195, Iaroslav Vladimirovitch, prince de Novgorod, et les Novgorodiens accordèrent l'autorisation à « tous les fils allemands, les Gotlandais et les Latins » d'aller librement (*bez pakosti*) et sans entraves (*neobidim ni kymge*) à Novgorod¹.

Le premier traité russo-allemand dans lequel il soit question de Riga est celui de 1229, passé par le duc de Smolensk Mstislav Davidovitch, réglant des points de droit entre les marchands russes de Smolensk, de Polotzk et de Vitebsk et les marchands allemands de Riga et de Gotland.

Il est stipulé que « la paix et la sincérité (*dobroserdie*) régneront entre les marchands russes à Riga et sur les côtes gotlandaises, ainsi qu'entre les marchands allemands dans la commune de Smolensk. »

Article XVII. — « Si les Latins viennent dans la ville (Smolensk), ils peuvent librement vendre et contre cela personne n'a rien à dire, de même pour les Russes sur le littoral gotlandais. »

Article XX. — « Les Allemands désirant aller avec leurs marchandises dans une autre ville (autre que Smolensk), le Knias et les Smolenskois ne s'y opposeront pas, de même pour les Russes désirant des côtes gotlandaises se rendre dans les pays allemands, à Lubeck, les Allemands n'ont pas à le leur interdire. »

Article XXI. — « Les Allemands latins sont libres d'acheter des marchandises à quiconque à Smolensk, sans impositions; les Russes sont aussi libres d'acheter n'importe quelle marchandise, sans droits, à Riga et sur les côtes gotlandaises. »

Article XXXI. — « Tout Latin peut aller librement et en

1. K. E. Napiersky, *Russisch.-Livländische Urkunden*, St-Petersburg, 1868, p. 1.

franchise du littoral gotlandais jusqu'à Smolensk, le même droit appartient aux Russes de Smolensk jusqu'à la côte gotlandaise ».

Article XXXIV. — « L'évêque de Riga, le maître de la noblesse de Dieux (c'est-à-dire l'Ordre) et tous les seigneurs laissent toute liberté sur la Daugava, sur toute sa longueur, d'en haut jusqu'en bas, sur la mer et sur l'eau et sur toute la rive de langue latine et en Russie à ceux qui sont marchands de droit; de la mer est accordée toute liberté à ceux qui veulent passer par la Daugava d'un bout à l'autre. »

« Ce traité (*gramota*) est écrit mille et deux cents ans et trente ans moins une année après la crucifixion¹. »

Tel est l'essentiel du premier traité entre les Russes et les Allemands de Riga.

Le dernier traité conclu entre les mêmes parties, se place entre 1336 et 1359, à une date où Riga appartenait déjà à l'Ordre. Les relations commerciales ne cesseront d'ailleurs pas, même pendant la durée de la domination tatare sur la Russie, c'est-à-dire jusqu'à la fin du xv^e siècle. Riga étendit son commerce jusque dans les contrées du Volga moyen.

Notons entre autres que la convention de 1229, dont nous venons de parler, était plutôt déclarative qu'attributive de droits, quelle ne faisait que fixer un état de chose déjà établi, car le commerce allemand avec Smolensk existait bien avant 1229, ce qui est prouvé notamment par l'existence à Smolensk d'une église allemande de Sainte-Marie et d'un comptoir également allemand bien avant cette date; il existait aussi un comptoir allemand à Vitebsk — l'un et l'autre sous la dépendance de Riga².

1. Napiersky, *Russisch-Livländische Urkunden*, p. 2-4.

2. H. Schroeder, *Der Handel auf der Duna im Mittelalter*.

Quelques décades plus tard, l'importance de Vitebsk déclinait et Polotsk devint le soutien principal du commerce slavo-germanique sur la Daugava. A Polotsk, les marchands allemands entassaient les marchandises jusque dans leurs églises.

Pour revenir au premier traité slavo-germanique, ce qui nous surprend au prime abord, c'est sa libéralité. Le commerce de transit entre la mer et le Hinterland à travers toute la Livonie, par le moyen de la Daugava, était déclaré entièrement libre. Malheureusement, cet état de choses devait bientôt changer, car la *générosité* des Allemands ne s'expliquait que par leur *faiblesse* : la Hanse n'était pas encore née.

Mais lorsque avec l'augmentation du trafic, l'accumulation des richesses, le développement de leur puissance et de leur flotte, les négociants maritimes eurent commencé à montrer leur vrai visage, on s'aperçut que leur seul but était, non de faciliter et de développer le trafic entre l'Europe occidentale et orientale, mais uniquement de s'enrichir par tous les moyens.

Que devint par exemple la politique des bourgeois allemands de Riga? Principalement de transformer leur ville en *Stapelsladt*, en une ville d'entrepôt, et de monopoliser tout le commerce de l'arrière-pays avec les villes maritimes étrangères. Et ce que nous disons ici de Riga, s'applique aussi bien à toutes les villes livoniennes. Elles visaient toutes au monopole exclusif, ce qui les conduisait à vouloir mettre entrave à l'activité des commerçants étrangers même amis. Déjà en 1282, Tallinn (à cette époque nommée Reval) obtenait par ses supplications, du roi de Danemark, l'interdiction pour n'importe quel marchand étranger de vendre au détail, « à l'aune », du lin, de la laine et du « vadmäl », étoffe de laine de qualité

courante, et « au denier et au boisseau » (*juxta denariatas, vel juxta mesuram*), du hareng, du sel et autres produits analogues¹. Au cours des xiv^e et xv^e siècles, Riga pratiqua une politique plus stricte et plus égoïste encore en essayant d'interdire tout commerce direct entre les étrangers (*dass Gast mit Gast nicht handeln soll*) sous le prétexte fallacieux de ne pas retirer aux bourgeois de la ville leurs moyens d'existence (*um unsere Bürger und ihre Gesellen bei Brot und Nahrung zu erhalten*)². Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette défense de commercer entre étrangers à Riga s'appliquait aussi bien aux Russes qu'aux Hanséates et au Lubeckois eux-mêmes, les grands amis de jadis.

On laisse à penser que les Lubeckois se plaignirent amèrement de cet état de chose au Conseil de la ville, mais en vain, car personne ne les écoutait. Ils se virent alors obligés de s'adresser à l'Ordre pour demander son intervention, violant ainsi une règle sacrée d'après laquelle il était absolument interdit de mêler les princes aux différends pouvant surgir au sein de la Hanse entre les villes hanséatiques.

Pour pouvoir mieux défendre leurs intérêts particularistes, les villes livoniennes se lièrent entre elles formant ainsi un Etat à part, non seulement dans l'Etat de Livonie (où les mêmes intérêts égoïstes mettaient aux prises les villes et les seigneurs territoriaux), mais encore dans la Ligue hanséatique. Depuis le commencement du xiv^e siècle, on voit se tenir les « jours des villes livoniennes », les *Livländische Städtetage*, sous la présidence de Riga, où l'on traitait des intérêts communs pour concerter des projets d'action commune. L'importance des Prusso-Livoniens dans la Hanse (ils en formaient le tiers) s'accrut,

1. J. Meuvret, *Histoire des Pays Baltes*, Paris, 1934, p. 81.

2. Lettre du Conseil municipal de Riga à Lubeck, du 2 septembre 1468.

ainsi que l'ingérence des villes livoniennes dans les pays slaves. En 1363, Riga, Tallinn et Tartu possédaient une « concession » en commun à Novgorod même, un tiers du comptoir leur appartenant. Dès 1363, Riga s'associa de la même façon avec les Gotlandais et les commerçants allemands de Suède, dans le comptoir de Bruges.

Les villes livoniennes prirent d'ailleurs une telle importance qu'elles allèrent jusqu'à enfreindre les décisions du Maître de l'Ordre lui-même. C'est ainsi par exemple que le Maître ayant interdit en 1367 tout trafic avec Viborg et sur la Neva, les Lubeckois obéirent et prohibèrent toute navigation dans ce sens, mais non les villes livoniennes qui continuèrent tranquillement le trafic interdit.

En 1416, de leur propre initiative, les villes livoniennes prohibèrent tout commerce avec Novgorod¹, parce que cette dernière avait osé interdire aux Allemands le commerce de détail, bien qu'elles-mêmes ne se gênassent point pour imposer une telle défense non seulement aux Russes, mais aussi à leurs frères et amis les Hanséates.

Ceci nous mène à dire quelques mots sur l'organisation du comptoir allemand à Novgorod dont, comme nous l'avons vu, un tiers appartenait aux villes livoniennes. Les Hanséates basèrent leur puissance dans les pays étrangers sur le système des comptoirs. Pour que cette politique pût réussir, il fallait que ces comptoirs fussent soumis à la juridiction d'un organe commun et supérieur; il fallait que les marchands allemands traitassent avec les étrangers non pas à titre personnel, mais au nom de la Ligue tout entière. A cette fin, une cour suprême fut créée à Lubeck et c'est de cette façon que la Hanse tout entière pouvait veiller sur ses droits dans les pays étrangers.

Des quatre comptoirs principaux que la Hanse possé-

1. H. Schroeder, *Der Handel auf der Duna im Mittelalter*, p. 134.

dait à Bruges, à Londres, à Bergen et à Novgorod, c'est ce dernier qui nous intéresse le plus, car c'était un des plus importants pour la Hanse entière et surtout pour les villes livoniennes.

Novgorod, se trouvant dans la région des grands lacs, sur le Volchov et sur l'ancien chemin des « Vareques aux Grecs », était déjà connue au ix^e siècle quand les Scandinaves s'y installèrent. Rurik y fixa sa résidence en 864. Grâce à sa position sur le réseau fluvial et lacustre qui faisait communiquer l'intérieur de la Russie et les pays de la mer Noire avec les pays baltes et la Scandinavie et, par la mer Baltique, avec l'Europe occidentale, et se trouvant en même temps assez au Nord pour être à l'abri des invasions asiatiques, Novgorod fut l'intermédiaire entre les Russes, l'Asie et l'Europe septentrionale et put maintenir son indépendance et accroître sa richesse. « Le commerce de Novgorod et de Moscou, dit Roux de Rochelle, avec le centre de l'Asie s'étendait de proche en proche et par une longue chaîne de communications jusqu'aux rives de l'Oural et au grand marché de Samarcande. Ce dernier lieu de réunion attirait les voyageurs des autres contrées de la Tartarie, ceux de la Chine, du Tibet et du nord de l'Inde... »¹ Ajoutons à ceci que sur une étendue de près de 300.000 kilomètres carrés le pays slave ne comptait qu'une dizaine de villes et on comprendra toute l'importance que devait prendre au xiv^e siècle, la puissante Novgorod-la-Grande, la fameuse « Gospodine Veliki Novgorod », avec ses cinq mille trois cents maisons habitées et son commerce florissant.

C'est là, dans cette Novgorod, que les Gotlandais et les Allemands, aussi bien livoniens qu'extra-livoniens, installèrent leur comptoir, la fameuse « Cour de St-Pierre », le *Peterhof*, dont l'organisation était la suivante :

1. Roux de La Rochelle, *Villes Anséatiques*, Paris, MDCCCXLIV, p. 166.

A la tête du comptoir était placé un *Altermann* désigné, depuis 1346, alternativement par Lubeck et par Visby. Parmi la communauté des Allemands résidant dans la ville (en 1422 par exemple, Novgorod comptait 100 marchands allemands et au commencement de 1439 elle en compta même 200)¹, l'*Altermann* nommait quatre « sages », quatre conseillers. Ces cinq personnes élaient alors deux sénateurs, les deux *Aellerleute* de St-Pierre, le directeur de la maison étant toujours un marchand allemand d'une ville livonienne, généralement de Riga, et c'est lui qui remplaçait l'*Altermann* en son absence.

Le rôle de l'*Altermann* avait un caractère politico-diplomatique, c'est lui qui signait la correspondance, rendait la justice, veillait au maintien des privilèges et des statuts établis. Il était secondé par un clerc, qui était en même temps le juriconsulte du comptoir et que les Livoniens n'étaient jamais arrivés à imposer de leur côté. Un *Tolk*, ou interprète, était également au service du comptoir.

La constitution du comptoir s'appelait la *Scra* et nous en possédons sept allant de son installation jusqu'au xviii^e siècle. La première, commençant par les mots : *Dit is die Scra van Nougarden*, fut écrite à Visby et date du xiii^e siècle².

Munis de la *Scra*, solidement établis à Novgorod, les commerçants allemands tendaient vers l'acquisition du monopole exclusif du marché russe. Déjà le Tag de Lubeck de 1366 décidait que rien que pour avoir accès à la ville de Novgorod il fallait appartenir à la Hanse³, être citoyen d'une ville hanséatique. Et pour acquérir les droits de citoyen hanséate, il fallait avoir sept ans de service chez un

1. D^r E. Daenell, *Die Blütezeit der deutschen Hanse*, Berlin, 1906, t. II, p. 396.

2. D^r W. Schlüter, *Die Nowgoroder Schra in sieben Fassungen vom XIII. bis zum XVII. Jahrhundert*, Dorpat, 1911.

3. D^r E. Daenell, *Die Blütezeit der Deutschen Hanse*, t. II, p. 404.]]

marchand hanséate (Tag de Lubeck de 1447). Cela parut même insuffisant pour écarter tous les rivaux, aussi fut-il décidé que les Hollandais, Selandais, Flamands, Brabantois et Anglais ne pourraient pas acquérir ce droit, quand même ils suffiraient aux conditions exigées des autres marchands de droit commun.

Riga alla encore plus loin dans la voie des restrictions : au *xvi^e* siècle, seul un Hanséate, c'est-à-dire un Allemand, pouvait devenir bourgeois de la ville.

On défendit les mariages entre Hanséates et étrangers. Et pour bien maintenir les privilèges de leur caste, il était interdit aux Hanséates de Novgorod d'entrer en relations extra-commerciales avec les non-Hanséates (ordonnance de 1418) et même, au point de vue commercial, de fonder des sociétés avec les étrangers. Le transport de marchandises flamandes ou russes était expressément interdit si elles n'appartenaient pas à un Hanséate.

Les villes livoniennes interdirent en 1443 d'accepter des capitaux hollandais et en 1445 de garder dans ses entrepôts des marchandises russes sans le consentement du Conseil.

La Scra de 1296 interdit le commerce à crédit avec les Russes. La même défense fut faite par Gotland et Lubeck en 1366, et par les villes livoniennes en 1399. Ce que cela signifiait pour les Russes à court de moyens monétaires est facile à comprendre. Toute affaire entre Hanséates et non-Hanséates ne pouvait désormais s'effectuer qu'au comptant. Cette interdiction, qui n'avait été appliquée en 1417 qu'aux achats de draps de Flandre, et en Livonie aux draps russes, devint en 1418 une règle générale. Le crédit — soutien essentiel du commerce, était ainsi tué ; tout le commerce russe était livré entre les mains des villes livoniennes, et

surtout de Riga, qui pratiquaient seules le « Borghandel » — le crédit contre remboursement en marchandises, ce qui enrichissait considérablement les marchands livoniens.

En 1417 on interdit complètement le commerce des non-hanséates avec l'arrière-pays et cette fois-ci encore Riga avait devancé les autres villes dans l'application de cette mesure, car, en 1398 déjà, les villes livoniennes s'adressèrent à Dantzig et aux villes prussiennes ainsi qu'au Maître de l'Ordre pour exiger l'interdiction aux Russes de l'accès des ports prussiens, en promettant de faire de même. Et ceci malgré le traité de 1229 dont nous avons parlé plus haut et où il était dit, aussi bien en russe qu'en allemand, que les Russes avaient le droit de faire voile de Gotland jusque dans la Trave (*dat die Russen moghen segelen van Gollande in die Trave*) et cela malgré la confirmation de ce traité par Riga, Gotland, Lubeck et les villes de Westphalie. Il eût été d'ailleurs hasardeux de s'attendre de la part des marchands teutoniques à une moralité plus élevée que celle des chevaliers de la même race concernant la règle de *pacta sunt servanda*.

Le commerce du blé avec les étrangers était localisé dans les villes maritimes. Il leur était interdit de pénétrer dans l'intérieur du pays pour s'approvisionner et de visiter les ports non mentionnés dans l'ordonnance de 1417 et de 1418. Tout le commerce des grains était ainsi monopolisé au profit des bourgeois de quelques villes hanséatiques.

C'est ainsi que depuis la fin du xiv^e siècle les Slaves étaient complètement séparés de la Baltique. Faut-il donc s'étonner de la ténacité du Tsar qui portait le nom de Terrible pour mettre tous les atouts dans son jeu en vue d'acquérir une issue à lui sur la Baltique ? Et ceci malgré ce que dit M. I. Ancel, que la Russie, suivant le cour des

ses fleuves, « tourne le dos à l'Europe¹ ». Malheureusement ce sont une fois de plus les Estoniens et les Lettons qui devaient, de leur vie et de leurs maigres biens, faire les frais de cette politique égoïste et brutale, digne produit de la prétendue « civilisation » germanique.

IV. La Baltique sous la domination de la Hanse.

Après avoir donné la couronne de Suède à un des clients de la Ligue, Albert de Mecklembourg, ayant ravagé la Sélande et pillé Copenhague, la Ligue hanséatique embrassait au xiv^e siècle tous les pays riverains de la Baltique du Sud, depuis la rive de la Meuse et l'embouchure de l'Escaut jusqu'à l'Estonie y compris Tallinn. Toute la Baltique était par conséquent sous sa domination quasi-absolue².

Quelle était son influence sur les rapports économiques des divers peuples de la côte et sur le développement du droit propre à les mener à un avenir plus serein, ce qui précède nous l'a déjà fait entrevoir.

Tout d'abord, la politique navale de la Hanse était régie par l'idée directrice d'acquérir et de conserver le monopole de la navigation commerciale sur la Baltique et de rejeter loin de la mer tous ceux qui n'appartenaient pas à la Ligue. On commença par des demi-mesures. C'est ainsi que le Tag de Hambourg, en 1391, décida d'interdire la navigation dans la Baltique pendant les mois d'hiver, du 11 novembre au 2 février, cette décision s'appliquant non seulement aux Hanséates, mais aussi aux non-Hanséates. Il s'agit donc

1. Jacques Ancel, *Géographie politique de la Baltique*, p. 91.

2. Eugène Cauchy, *Le Droit maritime international*, Paris, 1862, t. I, p. 262.

ici d'une véritable tentative légiférante ayant comme domaine la Baltique entière, dont la Hanse se sentait maîtresse.

En 1403 cette ordonnance fut encore renforcée, des peines sévères étant édictées contre ceux qui l'enfreindraient. Ils devaient être privés du droit de naviguer pendant six mois, il leur serait interdit de prendre des cargaisons dans les villes hanséatiques et il était défendu à quiconque, sous peine de confiscation et de peines sévères, d'acheter ces navires et ces marchandises. Au Tag de Lubeck, de 1418, l'interdiction fut encore une fois rééditée. (*Nemo nautarum ex ulla regione aut provincia post D. Martini enavigationem ullam suscipit*)¹. De même en 1448 où il fut expressément dit que l'interdiction se rapportait également aux Hollandais.

Il pourrait sembler étrange de voir les Hanséates tellement insister sur cette règle, si on ne se souvenait que cette restriction avait pour but unique de ne pas favoriser l'audace, l'esprit d'entreprise, chez des voisins qui auraient pu essayer d'enlever aux Hanséates timides quelques avantages par la navigation commencée trop tôt ou continuée trop tard dans la saison.

C'est dans le même sens qu'intervint le Hansetag de Lunembourg de 1412 par le *recez* réglant le tirant d'eau et le chargement que les navires ne devaient pas excéder². La raison en était l'égalisation des moyens de transport, pour ne pas être dépassé et désavantagé par les esprits plus entreprenants des non-Hanséates.

Le même Tag défendait, à partir de Pâques 1413, de vendre des navires Hanséates aux non-Hanséates sous

1. *Codex Juris Diplomaticus*. Edidit Godefridus Guilielmus Leibnitius, Hannoverae, MDCXCIII. Articuli qui placuerunt in Conventa generali Hansae Teutonicae. Lubecae, 1418, p. 315.

2. Dr E. Daenell, *Die Blütezeit der deutschen Hanse.*, t. II, p. 316.

peine de se voir confisquer la somme reçue. Toute ville où l'on armait des navires devait exiger une caution garantissant qu'ils ne seraient pas vendus à des non-Hanséates.

En 1389, des armateurs étrangers pouvaient encore s'associer aux Hanséates pour la construction de navires, ce qui ne pouvait qu'augmenter la puissance de la flotte hanséatique. Jalouse de son monopole exclusif, la Ligue, allant à l'encontre de ses propres intérêts, ordonna en 1418 la résiliation des contrats de participation des non-Hanséates à la propriété des navires, sous peine d'amende¹. En 1434, on renouvela cette défense et, allant plus loin, on interdit toute construction pour les non-Hanséates dans les villes hanséatiques. L'égoïsme des villes maritimes allemandes atteignait ainsi à l'absurde. Aussi Dantzig se refusa-t-elle à s'incliner devant cette ordonnance et le Grand Maître de l'Ordre, s'opposant pour une fois à ses compatriotes marchands, autorisa expressément, entre 1448 et 1450, la vente de dix navires prussiens à la Hollande. Il permit même aux armateurs de Dantzig de vendre leurs navires à quiconque désirerait les acheter, se libérant ainsi de ce stupide règlement.

Cela n'empêcha pas la Hanse de renouveler en 1470 son interdiction de 1418. Pour renforcer la règle qui disait que la vente des navires hanséates était permise aux non-Hanséates après une année de navigation sous pavillon d'une ville hanséatique, on augmenta de huit fois la durée de ce délai. Ainsi, par exemple, un navire lubeckois ne pouvait être vendu à un non-hanséate que huit ans après sa construction. Pour Wismar et Stralsund, le délai était de six ans et pour Rostock de cinq ans.

Pour entraver la navigation flamande dans la Baltique,

¹ Articuli qui placuerunt in Conventu generali Hansae Teutonicae. Lubecae, 1418, *Codex Juris Gentium Diplomaticus*, p. 314.

la Hanse émit, à la demande de Tallinn, la défense de fréter à Bruges des navires non-hanséates ayant pour but d'aller en Livonie (1402). Cette interdiction qui ne visait au commencement que les navires à destination des ports livoniens, devint, après les Hansetag du 13 janvier 1423 et de 1425, une règle d'ordre général. Il était désormais interdit aux navires flamands, hollandais et selandais de prendre ou de décharger une cargaison pour ou dans les ports de la Baltique.

Cette fois-ci pourtant les villes de Livonie refusèrent d'accepter cette décision (Städtetag de Valka, le 19 janvier 1426) car les prix des frets néerlandais étaient infiniment moins élevés que ceux des Hanséates.

Ajoutons pour compléter ce tableau, qu'il n'était pas permis de prêter à la grosse sur le corps et la quille d'un bâtiment, sous peine de confiscation de l'argent prêté.

Est-il nécessaire de dire qu'au point de vue commercial la politique de la Hanse n'était ni plus libérale ni plus intelligente. C'est ainsi par exemple que les navires non-hanséates ne devaient pas mouiller plus de quatre mois dans les ports livoniens et que les marchands étrangers n'avaient pas non plus le droit de séjourner dans les villes livoniennes pendant l'hiver.

Enfin la crainte de se voir déborder par des peuples plus entreprenants, surtout dans le commerce avec les Slaves, à travers les pays baltes et Novgorod, poussa les Hanséates jusqu'à la limite de l'absurde. Le Tag de 1417, tenu à Rostock et à Lubeck, avec la participation de Riga, Tartu et Tallinn, adopta la résolution suivante : « *Vortmer hebben de stede vorramet, dal nemant sprake leren schal in Liifland, he en sii in der hense begrepen* ». Personne en Livonie

n'appartenant pas à la Hanse n'avait plus le droit d'apprendre le russe. Aux villes de veiller à l'application de cette décision. Il s'agissait simplement d'ôter aux autres nations d'Europe, et surtout aux Hollandais, la possibilité matérielle de communiquer avec les Russes. Cette crainte des Hollandais, de ce peuple intelligent, actif et persévérant, à qui on doit une industrie florissante, une marine et un commerce fort développé, ainsi que le glorieux nom d'un Hugo Grotius, la crainte de ce peuple, disons-nous, amena la Hanse à désirer de leur fermer hermétiquement l'entrée de la Baltique. Une occasion favorable se présenta sous l'aspect de la guerre entre les villes de Lubeck, Wismar, Rostock, Stralsund et Hambourg en union avec le Holstein d'une part et le roi Erik, possesseur des trois couronnes, d'autre part. A cette occasion interdiction fut faite aux Hollandais et aux Livoniens de communiquer et de commercer avec l'ennemi. Les villes livoniennes acceptèrent l'interdiction (le 31 janvier 1427), mais non les Hollandais.

Les Hanséates se mirent alors à confisquer les navires néerlandais. Ceux-ci rendirent représailles pour représailles. Une guerre non déclarée s'engagea dans laquelle les villes livoniennes surtout subirent de grosses pertes.

Mais, comme ces mesures n'arrivaient pas à détruire complètement le commerce hollandais avec les villes livoniennes, qui reprenait rapidement surtout après l'armistice conclu entre les belligérants, pour venir à bout de ces rivaux dangereux on dut en arriver à une guerre déclarée. Tout le commerce baltique fut ainsi paralysé de 1438 à 1441, causant des pertes considérables aux deux parties, mais n'arrêtant point la croissance de la forêt de mâts de la marine néerlandaise. La Hanse oubliait que le rôle de

la Baltique était de servir aux besoins sociaux de ses riverains et non de cultiver une oligarchie parasite.

Mais, dira-t-on, peut-être était-ce là une politique courante à cette époque, dans ce rude Moyen Age, et les Hanséates, enfants de leur siècle, n'ont-ils pas contrevenu aux conceptions communes du droit ? A la vérité, il n'en est rien. Écoutons seulement ce que dit l'auteur de l'article « Commerce » dans la *Grande Encyclopédie* :

« Il est remarquable de voir combien l'esprit de la Hanse était opposé à celui des Flamands ; ceux-ci cherchent à attirer sur leurs marchés le plus de commerçants et de marchandises et leur accordent des libertés très étendues ; au contraire, les Hanséates sont des courtiers qui tiennent à conserver leur monopole, à faire passer tout le commerce par leurs mains, à opérer eux-mêmes tous les transports, n'accordant aucune réciprocité à leurs clients, cherchant partout à se constituer des privilèges qu'ils ne veulent partager avec personne. Il y a des uns aux autres la distance qui sépare « l'acte de navigation du libre échange¹. »

Ces paroles impartiales suffisent à condamner sans appel la trop fameuse Ligue, cette Hanse Teutonique qui, s'appuyant sur le Glaive de l'Ordre du même nom, travailla contre le progrès, contre l'humanité, contre la liberté des mers, ainsi que contre la liberté tout court.

Si la Hanse avait réduit la Baltique à devenir un lac allemand, on voudra savoir au moins de quelle monnaie elle avait payé ce monopole, si avantageux pour elle et si nuisible aux non-Hanséates, c'est-à-dire au reste du monde. Que la *Grande Encyclopédie* nous renseigne :

1. *La Grande Encyclopédie*, t. XII, p. 66.

« En somme, dit-elle, la Hanse eut une influence bien-faisante pour la répression de la piraterie, l'extension de la moralité dans le commerce, elle s'efforça de créer un droit maritime international, soutint le principe de la liberté des mers, de l'inviolabilité de la propriété des neutres, du respect du pavillon neutre, n'excluant que la fourniture aux belligérants des munitions de guerre¹. »

Examinons ces différents points, et tout d'abord la répression de la piraterie. La première question qui se pose ici, c'est de savoir comment cette piraterie avait pu renaître, étant donné que le christianisme, par les soins des rois danois, à commencer par Knut le Grand (1014-1035), avait purgé à peu près complètement le Nord de l'Europe de ces *hostes humanis generis*. A quelles circonstances et à qui doit-on la renaissance des mœurs de la barbarie la plus sauvage ? La réponse peut paraître paradoxale, mais elle est pourtant rigoureusement conforme à la vérité historique. Qui donc, en 1390, avait fait placarder sur la porte des églises des soixante-dix sept villes hanséatiques la fameuse proclamation invitant chacun à prendre part à la course contre les navires danois, une course qui devait bientôt dégénérer en vulgaire piraterie ? Qui donc imagina les terribles Vitaliens, sous le prétexte de ravitailler Holmea, pour soutenir la cause d'Albert de Mecklembourg, créature de la Ligue et auteur de la célèbre charte de 1368 lui octroyant les privilèges les plus exorbitants et qui marqua le commencement de l'âge d'or pour la Hanse, ainsi que de la piraterie la plus effrénée sur la Baltique ? Ce ne furent autres que les Hanséates de Rostock et de Wismar. M. Roux de la Rochelle a donc raison de dire que ce sont « les habitants de Rostock et de Wismar, les premiers auteurs de la réunion des Vitaliens... »

1. *La Grande Encyclopédie*, t. XII, p. 67.

Que par la suite les Hanséates, avec l'aide du grand maître de l'Ordre Teutonique qui portait le titre de Protecteur de la Ligue Hanséatique¹, aient réprimé la piraterie, nul ne le nie, seulement nous n'y voyons aucun mérite digne de la reconnaissance des riverains de la Baltique, puisque, comme nous l'avons dit, ce fut la Hanse elle-même qui engendra la piraterie. Elle ne fit donc que détruire son propre enfant qui menaçait de lui enlever tout le profit qu'elle gagnait par une politique qu'on est en droit de qualifier de piraterie légale.

Pour ce qui est de l'extension de la moralité dans le commerce international, que notre auteur attribue à la Hanse, cette illusion a déjà été dissipée depuis plusieurs siècles. C'est ainsi que le célèbre théologien et cosmographe Sébastien Munster, qui vivait au milieu du xvi^e siècle, disait déjà en parlant des Hanséates livoniens, que c'étaient de « grands trompeurs² ». Les fréquentes brouilles, les difficultés diplomatiques avec les Russes, soit de Novgorod, soit de Smolensk et de Polotsk, avaient généralement pour cause la plus vulgaire des tromperies sur la marchandise. En ce sens, les Hanséates n'avaient d'ailleurs rien à envier aux Russes qu'ils décriaient tant.

Quant au mérite de la création du droit maritime international, nous serions bien en peine d'en trouver la moindre trace dans les vieilles chroniques. Car le seul monument de codification générale applicable à la Baltique, qu'il eût été pourtant si facile de créer pour les Hanséates, se trouve être le *Code maritime de Visby*, du xiv^e siècle. Ce n'est autre chose, disons-le tout de suite, qu'une simple compilation, sans aucun effort de construction, sans aucun esprit d'innovation, sans recherche de principes et sans unité.

1. Roux de la Rochelle, p. 124.

2. Sébastien Munster, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, t. II, Paris, MDLXXV, p. 1623.

Il s'agit d'un recueil d'articles empruntés, soit au Code de Lubeck (12 articles), soit aux rôles d'Oléron et aux jugements de Damme et de Westcapelle (24 articles)¹, sans qu'on ait pris le moindre souci de les ériger en un système plus ou moins cohérent. C'est ainsi, par exemple, que l'article 32 de ce code, destiné à régir surtout les relations entre Hanséatiques, stipule que : « Les matelots bretons ont du vin et un repas par jour, les Normands ont deux repas sans vin ». Les différents articles arrachés à leurs codes originaux restaient tels quels. Si c'est là ce que notre auteur appelle créer un droit maritime international, nous ne pouvons pas, quant à nous, souscrire à cette opinion. Tout ce que firent les Hanséates, ce fut d'emprunter aux autres nations, et principalement à la France et aux Pays-Bas², des règles maritimes sans aucun regard pour le droit positif, ni pour le droit des gens. Leur influence sur le droit maritime international doit être tenue pour nulle.

Enfin, quant à déclarer que la Hanse soutint le principe de la liberté des mers, toute son existence même donne un démenti flagrant à cette assertion. Nous avons également pu apprécier en connaissance de cause leur respect du pavillon neutre. Aussi l'auteur de l'article de la *Grande Encyclopédie* a-t-il été obligé de faire quelques réserves concernant « l'influence bienfaisante » de la Hanse, en ajoutant ces lignes assez peu en harmonie avec les éloges qu'il prodigue au début : « Mais elle appliqua ces principes uniquement à son profit, maintint par la violence un monopole nuisible aux pays qu'elle exploitait, n'eut qu'une organi-

1. Roux de La Rochelle, p. 79.

2. P. Boissonat et Charliat, *Les relations économiques entre la France et les Pays du Nord du XVI^e au XVIII^e siècle*. Rapports présentés au Congrès international des sciences historiques, p. 13.

sation médiocre du crédit, même pas de monnaie commune, se contenta du rôle d'intermédiaire et d'une industrie de transport sans produire ni développer la production dans les villes allemandes... »¹.

1, *La Grande Encyclopédie*, t. XII, p. 67.

CHAPITRE IV

LA TERRA MARIANA AU XVI^e SIÈCLE

I. La mer et le servage.

Il ne semble guère possible d'associer ces deux mots — la mer, évocatrice d'une liberté totale, et le servage, qui est la perte complète de toute liberté. Et pourtant, en Livonie, ce fut par la mer que le servage s'introduisit dans le pays. Un fait paradoxal se produisit aux xvi^e et xvii^e siècles aussi bien en Lithuanie qu'en Livonie. « A une époque d'émancipation pour la classe paysanne dans toute l'Europe occidentale, dit M. Meuvret dans son petit mais substantiel livre sur l'histoire des pays baltes, on voit apparaître pour la première fois en Lithuanie comme en Livonie un système de servage qui, s'aggravant, tendra à devenir un véritable esclavage¹ ». Ce n'est malheureusement que trop vrai.

D'où vient cet état de chose ? Nous en trouvons l'explication dans les registres de douane du Sund. En 1497, date des premiers registres, nous voyons inscrits 471 navires ayant passé dans la Baltique et en 1566 nous en comptons déjà 3.035².

Rapprochons de cette augmentation considérable de la navigation commerciale des rives de la mer du Nord vers la Baltique, le fait constaté par M. A. Schwabe que les lois paysannes de Ten Maidel relatives à la deuxième moitié du xvi^e siècle stipulent « qu'il n'est permis à aucun

1. J. Meuvret, p. 83.

2. Dr Rich. W. Vogel, *Die politische geographische Bedeutung der Ostsee*, Die Ostsee, cahier 14^e, du 14-25 octobre 1918.

paysan de prêter ou de vendre les animaux, les céréales, le miel, la cire, le gibier et les autres marchandises avant qu'elles n'aient été offertes au domaine », c'est-à-dire aux seigneurs¹.

Que faisaient les nobles des produits agricoles dont ils frustraient ainsi les paysans ? Ils les vendaient aux exportateurs qui, de ces opérations, tiraient des bénéfices allant jusqu'à 500%². Laissons encore une fois M. Schwabe préciser les faits par un exemple qui peut s'appliquer à tous les pays baltes puisque les conditions y sont sensiblement les mêmes, concernant un certain baron Tiesenhausen, propriétaire d'un domaine en Livonie, non loin de Madona, dont les livres de comptes nous fournissent les renseignements suivants :

« Les revenus du domaine de Berzaune en 1591 s'établissent comme suit : les champs du domaine ont donné 1086 purs³ de seigle, 1208 purs d'orge et 330 purs d'avoine, la part du seigneur a fourni : 82 purs de seigle, 180 purs d'orge et 170 purs d'avoine ». Par conséquent, les prestations paysannes en céréales étaient de 13 fois inférieures à la récolte correspondante du domaine pour le seigle et de 7 fois inférieure pour l'orge, ce qui prouve que la principale source de revenus en céréales du seigneur de Berzaune était fournie par les champs du domaine, qui étaient travaillés gratuitement par 110 fermiers avec leurs ouvriers et leurs chevaux. Le total des revenus que rapportaient à Tiesenhausen en 1592 ses trois domaines et ses demi-domaines, équivalaient à 13.000 marks ou 43.000 purs de seigle, ce qui démontre quel fossé économique et social s'était creusé entre la noblesse et les serfs... »⁴

1. A. Schwabe, *Histoire agraire de la Lettonie*, Riga, 1929, p. 69.

2. *Ibidem*, p. 46.

3. P^{urs}, mesure lettonne équivalent à 1,8939 bushels.

4. On peut juger de l'importance de ces revenus si on se rappelle que c'est exactement pour la même somme que toute l'Estonie fut jadis vendue à l'Ordre prussien par le Danemark.

Faut-il s'étonner alors qu'en 1583 par exemple on vit passer dans le Sund 18.000 tonnes de seigle allant de Riga à Bruges et à d'autres villes extra-baltiques.

Cette concentration de la propriété rurale, jadis décrite par Pline lorsqu'il évoquait la chute de Rome (*Latifundia perdere provincias, perdere Italiam*), et d'autre part la concentration des capitaux résultant du développement excessif du commerce maritime, favorisé lui-même par l'augmentation générale des prix à cette époque (effet de la découverte de l'Amérique et de l'activité industrielle en Europe occidentale qui nécessitait l'importation de vivres), ces deux concentrations s'effectuaient en Livonie aux dépens des plus faibles, c'est-à-dire des paysans.

Le développement excessif des exportations de produits agricoles n'aboutit pas seulement pour les paysans au servage et à la perte complète des libertés, mais aussi à un appauvrissement considérable des terres, car l'engrais animal n'était pas suffisant et l'engrais chimique faisait défaut. Ajoutons à cela les guerres et on aura une idée de la situation du pays au début du xvii^e siècle. Le comte de Nassau, commandant des troupes suédoises, en faisait en 1601 le tableau suivant :

« Il est impossible de décrire l'état lamentable de ce malheureux pays, jamais et nulle part je n'ai vu rien de pareil... les paysans dépouillés de leur blé, de leurs chevaux et de leur bétail se sont enfuis ou sont morts, victimes de diverses épidémies. »

Et dans un autre communiqué officiel en date du 8 octobre 1602 on lit : « Tout est détruit, incendié et mis à mort, et dans les lieux que nous avons parcourus nous n'avons rencontré âme qui vive; on dirait même que certains endroits n'ont jamais été habités, ceux qui ont survécu sont tellement abrutis par la famine que non seulement ils se tuent et se mangent entre eux, mais même

enlèvent des gibets les cadavres des voleurs et des assassins pour les dévorer¹. »

Telle fut l'action du développement du commerce maritime sur la Livonie.

II. La décadence des maîtres de la Livonie.

Nous avons vu comment la Hanse, et particulièrement les villes hanséatiques de Livonie, avaient interdit aux Russes l'accès de la mer. En 1402, les moines-chevaliers avaient acheté le Neumark, en interdisant ainsi également l'accès aux Polonais. Un avenir brillant semblait les attendre.

Or, le 15 juillet 1410, les armées réunies de la fédération lithuanienne, de ses vassaux slaves et de la Pologne se rencontrèrent avec l'ensemble des forces de l'Ordre Teutonique. En ce jour mémorable la victoire resta aux Lithuaniens et à leurs alliés, Polonais et Russes. Au nombre d'une centaine de milles les Allemands y laissèrent leur vie, ainsi que le Grand Maître de l'Ordre Teutonique et ses meilleurs chevaliers; 56 étendards allemands furent pris la chute de l'Ordre était consommée et on put ériger sur le champ de bataille un monument orné de cette inscription biblique : *Centum mille occisi*.

Cette bataille historique, qui arrêta le *Drang nach Osten*, était également une lutte pour l'accès à la mer². Les forces lithuano-slaves se seraient certainement frayé un passage vers la Baltique et les possessions de l'Ordre seraient tombées aux mains des polono-lithuaniens dès cette époque, si le maître livonien Conrad de Vitinghof n'avait envoyé en Prusse son *Landmarschall* avec la puissante armée de l'Ordre qui, en union avec les Lands-

1. A. Schwabe, p. 72.

2. Dr Waclaw Sobieski, *Der Kampf um die Ostsee*, Leipzig, 1933, p. 68.

knecht allemands, arrivèrent à conclure la paix de Thorn¹.

Quoi qu'il en soit, il est facile de concevoir l'importance de la défaite de l'Ordre Teutonique à Tannenberg, ce qui est mis en relief par le prince de Bulow dans sa *Politique Allemande* où il dit notamment : « Nous devons aujourd'hui penser avec plus de reconnaissance à l'Ordre Teutonique, qui nous donna la Prusse, aux Guelfes, qui nous conquièrent le Holstein et le Mecklembourg, et aux Arcaniens brandebourgeois, qu'aux victoires remportées en Italie et en Palestine. Le malheur national qui entraîna pour nous le plus de conséquences, ce ne fut pas la triste chute des Hohenstauffen, amenée par les intrigues papales et françaises, mais la journée de Tannenberg² ».

Ainsi l'Ordre livonien, dont M. de Flaux dit que son histoire est une partie de l'histoire colonisatrice de l'Allemagne³, lui aussi, devait se ressentir de cette terrible bataille qui sonnait le glas de la mort prochaine.

La situation intérieure de cet Etat de l'ancienne Livonie était d'ailleurs arrivée au xv^e siècle à un degré de dissolution et de désagrégation que la Pologne devait un jour connaître et qui, selon une expression pittoresque de M. K. Waliszewski, « faisait violence en quelque sorte aux convoitises voisines⁴ ». Et pourtant l'Ordre avait triomphé des bourgeoisies urbaines puissamment développées qui avaient pris le parti des évêques contre les chevaliers (1292-1330) et avait réuni sous sa domination exclusive la Courlande, la Livonie, et l'Esthonie, dans la première moitié du xiv^e siècle⁵.

1. Dr Karl Weule, Dr Joseph Girgensohn, *Die geschichtliche Bedeutung der Ostsee. Weltgeschichte*, Leipzig und Wien, 1906, t. VI.

2. Prince de Bulow, *Politique allemande*, Paris, 1914, p. 287.

3. De Flaux, *La Suède au XVI^e siècle*, p. 320.

4. K. Waliszewski, *Les origines de la Russie moderne. Ivan le Terrible*, Paris, 1904, p. 232.

5. Les prélats de Livonie, d'Estonie et de Courlande se soumièrent au maître de l'Ordre par le traité du 15 juin 1526 reconnaissant formellement le maître de l'Ordre pour leur protecteur.

Il est dit en autres dans ce mémorable document, que « chaque article

La faiblesse de cette « old merry Livonia », tenait dans l'ensemble à deux causes principales, d'une part le manque d'une base nationale, d'autre part la décadence des quatre forces politiques agissantes du pays : l'Ordre, la noblesse, le clergé et les bourgeois de la ville.

Quant à la première cause elle est évidente, puisque la base fondamentale d'un Etat c'est le peuple, c'est lui qui alimente les couches supérieures physiquement autant que moralement par le soutien que ses dirigeants puisent en lui. Or, ce fondement indispensable manqua à l'Ordre et ce fait est suffisamment déploré par les historiens allemands. L'un d'eux, M. E. Seraphim, s'exprime ainsi. « Elle (la Livonie) est en outre la seule qui ait été créée au delà et par la mer. Et cela même fut sa faiblesse dès sa création, d'autant plus qu'on ne put, de Prusse en Livonie, frayer une route sûre à travers la Lithuanie, le peuple guerrier des Samogitiens se plaçant ici comme un coin entre les régions coloniales de Prusse et de Livonie. Pendant que les chevaliers et les bourgeois se confiaient sur leurs bateaux à la mer, le paysan eut peur de se rendre par d'autres voies qu'au travers des forêts et des champs, il resta loin de Livonie, même quand une bourgeoisie active et une noblesse guerrière eurent trouvé là-bas leur patrie (*Heimat*). C'est ainsi qu'il manqua à cette colonie ce fondement national d'une classe paysanne, un lourd malheur (*Unheil*) auquel on ne put jamais remédier (*das gut zu machen nie gelungen ist*)¹.

Le dudit acte sera présenté à la confirmation de l'empereur romain et au cas où cette confirmation et approbation n'aurait pas lieu, ils ne seront pas moins regardés comme valables, et dans toute leur rigueur.»

Du pape, on ne fait pas mention, bien que les signataires fussent l'archevêque de Riga, les évêques de Tartu, de Saaremaa, de Piltene et de Tallinn (Document tiré des archives secrètes de l'O. T. à Königsberg, *Essai critique sur l'histoire de Livonie*, par le comte de Bray, p. 45).

1. Dr Ernst Seraphim, *Geschichte Liv., Est und Kurlands*, p. 9.

Quant à la seconde cause de faiblesse intérieure pour l'ancien Etat de Livonie, cette création de marchands et de soldats-aventuriers de toutes les peuplades germaniques, nous avons déjà vu, par les luttes incessantes que l'Ordre soutint avec ses chefs, les évêques, combien peu le côté moral et religieux de l'entreprise intéressa les Chevaliers à Croix noire sur manteau blanc. Rendus maîtres exclusifs du pays, non seulement de fait, mais de droit, par la Bulle du pape Boniface de 1340 qui libérait l'Ordre de toute dépendance des évêques, sa décadence devait s'accroître. « On ne saurait assez répéter, dit le comte de Bray, que la politique de l'Ordre Teutonique, quoique autorité catholique, a constamment tendu à l'affaiblissement du clergé dans l'unique intention de s'en approprier tous les biens (*Essai*, t. II, p. 146).

Enfin les chevaliers qui ne s'étaient qualifiés que de frères reçurent en 1382 le titre de seigneurs¹. Le dernier pas était franchi, désormais la force pouvait régner sans la moindre restriction, le masque était jeté, il n'y avait plus en Livonie que des seigneurs étrangers et des roturiers autochtones, « que des vainqueurs et des vaincus »².

Les nobles, groupés autour de quelques princes puissants, ne songeaient qu'à leur enrichissement et se distinguaient tous par leur myopie politique, l'absence du sentiment de responsabilité et une parfaite incompréhension des intérêts du pays dont ils étaient les maîtres. Aussi rencontrons-nous en Livonie une grande démoralisation dont Sébastien Munster nous a tracé ce tableau peu séduisant :

« Ceux donc qui affirment, dit-il, que le maître de Livonie a guerre perpétuelle contre les Tartares, s'abusent.

1. Roux de Rochelle, p. 152.

2. Heinrich Schaudinn, *Das Baltische Deutschtum und Bismarcks Reichsgründung*, Leipzig, 1932, p. 101.

La plus grande guerre qui fait aujourd'hui des Livoniens, c'est en gourmandises, et yurongneries, et principalement ceste guerre se fait es chasteaux, et courtz des grands seigneurs. » La valeur combative de ces seigneurs tomba ainsi à zéro. Les exercices militaires ne se faisaient plus, les armes devenaient inutilisables, plus un tambour n'était intact. Le seul exercice qu'on faisait était de « rançonner les pauvres paysans, et ce qu'ils acquerient avec grand labour, il faut que Messieurs les braues le despensent en bonbances et dissolutions. Les paysans sont presque tous serfs et quand quelqu'un d'eux ne pouuant porter la faim, ne le feroit sur la grande tyrannie des seigneurs, s'en va, si les nobles ou gentils hommes peuvent puis attraper ce pauvre fugitif, ils luy coupent le pied afin qu'il ne s'en puisse plus allez. Il n'y a en tout le monde un plus miséravle peuple que sont ces pauvres serfs. »

Qui croira qu'on vivait alors au siècle de François I^{er}, de Léon X et de Charles V, ce même siècle qui connut en Europe occidentale les génies de Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, Montaigne, Budé, les chevaleresques Bayard et de Nemours, le siècle des Erasme et des Tasse¹.

Quant au clergé, des influences analogues entraînent sa dégénérescence. Il tomba dans le vice et perdit toute l'estime des autres classes sociales. Voici ce qu'en dit le comte de Bray :

« Les évêques, les chanoines, les moines, les dignitaires et les Chevaliers de l'Ordre, les nobles, les bourgeois tous à l'envi violaient de la manière la plus scandaleuse les plus saints préceptes de la morale évangélique, chaque ecclésiastique avait une ou plusieurs maîtresses, ils en changeaient sans scrupules et quelques-uns même se mariaient et avaient des enfants de ces liaisons scandaleuses, mais il ne faut pas croire que ces mœurs étaient propres unique-

1. Sébastien Munster, *La cosmographie universelle*, p. 1618.

ment au clergé catholique ; lorsque la réforme pénétra dans le pays, elle changea quelque chose aux formes du culte, sans rien changer aux mœurs. »

Il ne serait pas sans intérêt de constater ici que ceux qui étaient placés en Livonie pour défendre l'Eglise romaine la trahirent sans scrupules dès que la Réforme se déclancha. L'Ordre, qui avait été créé par un évêque apostolique et confirmé par le Pape, abjura la cause de la religion pour des motifs peu avouables. Le Grand-Maitre Plettenberg lui-même, le grand homme de l'âge d'or de la domination allemande en Livonie qui fut élevé à la dignité de prince d'empire (1527), favorisa le protestantisme pour miner la puissance des évêques. Les nobles en grande partie feudataires des évêques embrassèrent aussitôt la nouvelle confession et renièrent leurs anciens bienfaiteurs, pour devenir propriétaires allodiaux des domaines qu'ils avaient occupés à titre de fief. Les bourgeois firent de même pour se débarrasser de l'autorité gênante des prélats, et les prélats eux-mêmes ne cherchèrent qu'à s'enrichir et qu'à abandonner a cause dont ils eussent dû être les champions.

De tous côtés l'on ne connaît ni amour véritable de la religion, ni délicatesse de conscience, dit le comte de Bray : évêques, chevaliers, nobles et bourgeois, tous ne se sont occupés que d'assurer leurs intérêts temporels, d'augmenter leur autorité et de sauver leurs revenus¹.

Nous sommes loin de *l'idéal latin*, défini par M. Louis Madelin comme : « l'aspiration au règne de l'ordre par la justice, et la civilisation par le culte de l'esprit et de l'âme². »

1. De Bray, *Essai...*, t. II, p. 50, 51.

2. *L'Echo de Paris*, du 6 mars 1935.

III. La chute de la Hanse et les villes livoniennes.

La perte des privilèges de la Hanse, conjuguée avec l'action d'un pouvoir national devenant peu à peu dans chaque Etat le centre de tous les intérêts, déterminèrent la ruine de cet orgueilleux édifice.

Le premier coup lui fut porté en 1472 par la défection des marchands des villes hollandaises, Amsterdam en tête. Ensuite, ce fut la fermeture du comptoir hanséatique de Novgorod (1494), résultat de l'alliance russo-danoise contre la Suède et la Ligue¹.

Ayant perdu ses deux plus précieux joyaux, Bruges et Novgorod, incapable de se maintenir par ses propres forces sans l'aide de privilèges exorbitants, la Hanse devait périr et se retirer de l'arène politique et même commerciale, cédant le pas pour la navigation commerciale, d'abord aux Hollandais, puis aux Anglais plus entreprenants, plus capables de se plier aux circonstances nouvelles et qui possédaient une florissante industrie d'exportation.

Par la prise de Narva, les Russes acquirent la possibilité d'entrer en relations directes avec les ports suédois et par là avec l'Europe occidentale, la Hanse n'était plus l'intermédiaire unique et indispensable. D'autre part, les Anglais commencèrent à rejeter systématiquement les Allemands des positions acquises par eux en Russie, en Pologne et même en Prusse où ils obtinrent d'ailleurs une situation privilégiée.

Mais ce fut surtout la perte de ses privilèges à Novgorod qui consumma la ruine de la Hanse sur les marchés du Nord-Est. Ce fait, si néfaste pour la grande République

1. Eugène Cauchy, *Le Droit maritime international*, p. 265.

marchande, marqua le début d'une prospérité éclatante des villes livoniennes et surtout de Riga, Tallinn et Tartu¹, cette dernière assurant désormais le transport des marchandises russes de Novgorod vers Riga et Tallinn.

Pendant que la Hanse se désagrégeait ainsi, ne possédant en dehors de son commerce aucune raison propre, les villes livoniennes gardaient leur importance et prospéreraient même, non par la sagesse d'une magistrature prévoyante ou par la vertu d'une flotte commerciale capable de lutter avec la flotte hollandaise, mais par l'exploitation du travail des paysans lettons et estoniens qui, de même que les paysans lithuaniens et polonais, fournissaient à l'Europe occidentale et particulièrement à la Hollande les vivres sans lesquels elle ne pouvait subsister.

A côté du grand port de Dantzig prirent place Riga et Tallinn, pour l'exportation des céréales qui procurèrent à l'Occident la possibilité de développer ses industries, ses arts et ses sciences.

M. Meuvret, constatant l'importance du commerce des céréales produits par la Courlande et la Livonie, dit :

« Les blés de ces derniers pays étaient particulièrement appréciés. En effet, comme l'écrivait d'Avaux en 1693 : « Les bleds qui se tirent de Livonie surpassent tous les autres en bonté parce que estant séchez, comme ils sont d'ordinaire, dans des espèces de poeles, avant que d'estre bastus, ils se peuvent conserver 8 à 10 ans dans un besoin sans craindre d'estre gattez, et, au lieu que ceux de Pologne et de Prusse et autres lieux doivent au moins estre remuez chaque semaine de peur qu'ils ne s'échauffent ou que la vermine n'y vienne, ceux cy les battant une ou deux fois l'année, après avoir esté mis en lieu sec, ne courent aucun

1. G. V. Forsten, *La question Baltique aux XVI^e et XVII^e siècles* (1544-1648), Saint-Petersbourg, 1893 (en russe), t. I, p. 118.

risque... en sorte que pour des magasins de réserve nuls grains au monde ne sont plus propres que ceux de Livonie. »¹ D'après le baron de Blomberg, qui écrivait vers la même date, les Hollandais en auraient même transporté « une grande partie dans les Indes Orientales. »

Et Dançay, l'intelligent ambassadeur de France qui se trouvait depuis 1563 en mission constante dans les pays du Nord, écrivait en 1575 de la Livonie que si ce pays « estoit en paix quatre ans avec le Moscovite... il s'y retireroit 6.000 François et y feroient plus de profit en deux ans qu'en France en douze². »

« D'autre part, poursuit M. Meuvret, à ce peuple de navigateurs, les pays baltes fournissaient aussi des matières premières pour les constructions navales et pour l'armement. C'était tout d'abord toute sorte de bois et sous les formes les plus diverses : du bois propre à faire des douves ou douvain, des planches, des mâts, des « matereaux », etc... Mais c'était aussi du chanvre pour les cordages, c'était aussi le goudron tiré du bois, si important à cette époque pour l'entretien des vaisseaux. La principale industrie locale, la seule qui ait donné lieu à une exportation assez considérable d'un produit fini, répondait aussi aux besoins de la navigation. Ce qui fit la renommée des « toiles de Riga », ce furent les voiles de navires auxquelles elles étaient particulièrement propres. Le lin lui-même était fort apprécié. Mais on exportait surtout la semence³. »

Voilà donc pourquoi, selon le témoignage de Munster, « plusieurs marchands de plusieurs nations viennent à Riga, comme Moscovites, Turcs, Anglais, Escossais,

1. J. Meuvret, p. 115.

2. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et Ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution Française*, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères, t. VIII, Russie, Paris, 1890, p. 11.

3. J. Meuvret, p. 115.

Hispagnols, Suediens et Germain, pour faire là leurs pratiques¹. »

Tout ce monde était *rançonné* par les marchands de ce pays là, comme le dit encore Munster, « ne faisant rien ils déçoivent et sont le dommage des autres. »

1. S. Munster, *La cosmographie universelle*, t. II, p. 1623.

CHAPITRE V

LUTTE POUR LE « DOMINIUM MARIS BALTICI AU XVI^e SIECLE

I. Poussée russe vers la Baltique.

La lutte pour l'empire de la Baltique, à cette grande et terrible époque du XVI^e siècle « qui partagea l'histoire des peuples comme les grands fleuves partagent les pays et les contrées », devait diviser aussi l'histoire de la Livonie. C'est ici, sur ce petit échiquier, que se joua la grande partie de la politique européenne dont l'enjeu était la maîtrise de la Baltique.

Cette lutte, engagée dans les plaines et les champs de Livonie, n'était autre que la lutte entre ceux qui désiraient s'approprier l'héritage de la Hanse, celle-ci ayant perdu sa raison d'être, depuis la découverte du Nouveau Monde (1492) et depuis la découverte par les Anglais¹ de la route vers la Russie par la mer Blanche.

1. Au moment où, par la Livonie et la Baltique, Ivan cherchait à prendre contact avec l'Occident, les Anglais avaient découvert la route vers la Russie par la mer Blanche.

Pressé par la nécessité de son industrie en détresse de conquérir coûte que coûte de nouveaux débouchés, un groupe de commerçants engagea des pourparlers à ce sujet à Londres en 1552, qui, l'année suivante, aboutirent au projet d'une expédition pour la recherche de nouveaux territoires dans le Nord-Est. La société « Fellowship of english merchants for discovery of new rades » était créée.

Le 23 mai 1553, trois vaisseaux quittèrent le port de Harwick, dont un seulement, le *Bonne-Aventure*, avec Richard Chancellor, devait aboutir et découvrir la porte du nord vers Moscou. Arrivé à Moscou, Chancellor entama des pourparlers avec le « chancelier » russe, le diac Viskovati, et réussit à

La Hanse fut obligée de renoncer à son rôle politique pendant les vingt premières années du XVI^e siècle, fait consacré par la paix de Spire en 1544. Si elle continua à jouer un rôle pendant près d'un siècle encore, c'est uniquement comme puissance commerciale.

Nous avons déjà passé en revue les causes de la décadence de l'Ancien Etat de Livonie, dont la principale était l'absence d'une base nationale. Subissant le joug odieux de maîtres étrangers, la population locale de race balte et finno-ougrienne n'avait avec eux rien de commun, ni la langue, ni les mœurs, ni les conceptions religieuses. Convertie au catholicisme par la violence, poussée maintenant vers le protestantisme, elle demeurait hostile.

Donc, absence de point d'appui en bas, nulle attache sérieuse à une métropole source de pouvoir régulateur. Un édifice, comme dirait Schirren, non pas porté par de solides et larges fondements, mais par une voûte jetée sur un précipice. Pouvoir purement nominal de l'Empereur sur l'Ordre et pouvoir également nominal du Pape sur l'Eglise. Nulle centralisation réelle et nulle unité. Conflit perpétuel des séculiers et des réguliers sur leurs domaines respectifs aux frontières mal définies, incessamment changeantes. Tendance générale des villes à répudier indifféremment l'une et l'autre autorité de ces puissances rivales. Antagonisme partout. Ainsi, à l'heure où les sept provinces

obtenir une charte qui accordait à sa compagnie les plus précieuses faveurs : franchise commerciale complète, juridiction spéciale pour tous les Anglais établis en Russie, entière autonomie pour tous les différends entre sujets anglais qui ne relevaient que du Tsar pour les procès qui mettraient en cause les justiciables des deux nations. Les mêmes franchises et privilèges furent d'ailleurs accordés aux Russes en Angleterre.

Combien ce commerce russe était intéressant et quels intérêts étaient en jeu, on s'en rend compte en sachant, par les rapports d'un des agents anglais, que la compagnie anglaise vendait à Novgorod pour 17 roubles, soit autant de livres au cours d'alors, une pièce de drap dont le prix de revient, transport compris, n'était que de 6 livres. D'après cela, on peut juger de l'action de la Hanse sur le commerce oriental dans la Baltique.

des Pays-Bas livraient une grande guerre *viribus unilis*, les éléments d'un nouvel Etat européen, l'Etat de Livonie, se désagrégeaient *viribus dissolutis*, sous l'action centrifuge de ses éléments dissociés.

On ne peut donc pas s'étonner si l'Etat moscovite à demi-barbare, qui se rassemblait et prenait conscience de sa force, et qui avait été constamment empêché d'entrer en relations avec l'Occident, se rua un jour sur les pays baltes pour se frayer un passage vers la Baltique. Une réaction fatale devait se produire au premier signe d'affaiblissement de l'Ordre. Le rempart livonien qui se dressait entre Moscou et la mer se révélait en effet de jour en jour plus insurmontable, les villes hanséatiques ne respectaient même plus les ordres de l'Empereur. C'est ainsi qu'en 1548, malgré l'autorisation donnée par l'Empereur au Tsar moscovite de recruter en Allemagne des artisans, des médecins, des architectes d'églises, des spécialistes pour creuser des puits¹, etc., c'est-à-dire les hommes les plus inoffensifs mais les plus nécessaires à la vie du grand colosse qu'était déjà la Russie, les villes s'y opposèrent. De plus, on s'occupa de la question russe au *Hansetag* de Lubeck de 1556 et on trouva dangereux pour la nation allemande que les Russes se rendissent en Angleterre où ils trouvaient de trop nombreuses occasions de s'instruire².

Ivan Vassilievitch, qui monta sur le trône en 1462, fut le premier des maîtres de la Moscovie qui tenta « d'ouvrir une fenêtre » sur la mer, après les tentatives sans lendemain de 1030 et de 1106, sous Iaroslav le Grand et Vseslav qui

1. « Doctores und Magistores, in allerley freyen Kunsten, Glockengiesser, Bergverstendige, Goldschmiede, Leute so im Wasser stehen, auc zimmerleute und Steinmetzen sonderlich die zierliche Kirchen bawen können, Brunnen Meister, Papiermacher vnnnd Ertzte vnnnd dergleichen Kunst erfahrne... » (Salomon Henning, *Liffendische-Chulendische Chronica*, Leipzig, MDXCIII.)

2. Georg Sartorius, *Geschichte des Hanseatischen Bundes*, Gottingen, 1803, t. I, p. 208.

devait être mis en échec lorsque les Zemgalois infligèrent aux Slaves une sanglante défaite.

La Russie n'était encore que la *Moscovie*. Longtemps isolée de l'Europe, parce que tout son effort avait été consacré, — tel celui de l'Espagne du XII^e au XIV^e siècle contre les Musulmans, — à la création de son unité territoriale, à la recherche d'une forme de société et de gouvernement, elle semblait n'avoir rien d'européen. Tournée vers les plaines de la Volga, d'où lui étaient venues les invasions mongoles et où elle cherchait la revanche, elle avait une histoire toute asiatique et semblait une nation orientale¹.

Ayant maîtrisé les Tatares, ayant épousé la nièce du dernier Empereur de Byzance², élevée à Rome, qui lui donnait un goût plus sûr encore des choses de l'Occident³, et ayant annexé sans pitié Novgorod-la-Grande (1448), Ivan Vassilievitch pouvait songer à aller plus loin.

Sa première tentative vers la mer fut la construction en 1492 sur la Narva, en face de la ville teutonique du même nom, d'une ville bien à lui, Ivangorod⁴. Deux ans plus tard, en 1494, il supprima le puissant comptoir allemand de *Saint-Pierre*, portant ainsi un coup mortel à la Hanse.

Cette politique toujours tendue vers la mer fut poursuivie, avec plus de suite, plus de tenacité et de brutalité, par son successeur, le farouche Grosny, Ivan IV. Il voulut coûte que coûte se frayer un chemin vers la Baltique, comprenant que par la mer lui viendrait quelque chose de cette civilisation qui faisait la force des Etats européens.

1. *Recueil des instructions*, Russie, t. VIII, p. 9, 10.

2. C'est à partir de ce moment que les Tsars eurent pour armes l'aigle impérial de Byzance. (Henri Martin, *La Russie et l'Europe*, Paris, 1866, p. 46).

3. Notons que Sophie Paleologue arriva près de son auguste fiancé par la Baltique et choisit Tallinn comme port de débarquement.

4. A. V. Petrov, *La ville de Narva et son passé*, Saint-Petersbourg, 1901 (en russe).

Mieux que personne il savait que c'était son isolement qui faisait la faiblesse de la Russie : la maintenant dans la barbarie primitive, aggravée de la barbarie des envahisseurs tartares, l'excluant du mouvement général de l'Europe et l'empêchant de participer au progrès de l'armement, comme à celui des sciences et des arts. Tous, sans s'être donné le mot, Suédois ou Porte-Glaives, Allemands ou Polonais, entretenaient une sorte de blocus sur ses frontières continentales. « Leur jalousie, dit M. A. Rambaud, isolait la Russie mieux que ne l'avait fait le *joug tatar*¹. » Et, comme elle n'avait pas de littoral rien ne pouvait entrer chez elle ni armes, ni ouvriers, ni artistes d'Occident.

La situation politique et diplomatique lui était favorable : Moscou s'agrandit à cette époque jusqu'à l'Oural, les Tartares sont vaincus et l'Occident commence à s'intéresser vivement au colosse barbare, à ce pays où « tout l'impossible devient possible » et où l'on s'enrichit sans limites.

Le Pape et l'Empereur ménageaient le « Schismatique » pour faire contre-poids aux Turcs qui menaçaient alors l'Europe occidentale et parurent même sous les murs de Vienne (1529).

Notons aussi que le rapprochement avec l'Occident devenait de plus en plus indispensable à la Russie depuis le temps où le premier moulin à poudre fut installé à Lubeck et les premiers canons fondus à Augsbourg. Ces innovations dans les engins de destruction, d'origine allemande, obligèrent tout le monde à perfectionner l'art de la guerre. Le Tzar ne fit pas exception ; il découvrit vite que, sans artillerie et sans armes modernes, la puissance numérique de ses troupes n'était pas d'un grand secours, ce dont Ivan III s'était bien rendu compte après la mémorable bataille de 1500 dans les plaines de Pskov, où les troupes de l'Ordre,

1. Alfred Rambaud, « Ivan le Terrible et les Anglais en Russie », *Revue des Deux Mondes*, 15.1.1876, p. 841.

grâce à leur armement moderne, mirent en déroute l'armée bien supérieure en nombre des Moscovites.

Le Tsar avait d'autant plus besoin d'une libre voie de communication par la Livonie et la Baltique, que l'autre route, la plus longue bien que plus naturelle peut-être, celle de la mer Noire, était barrée par les Turcs.

Et, pendant ce temps lourd de menaces où une force terrible se concentrait et où une invasion de l'Est devenait de plus en plus imminente, que faisait l'Ordre, que faisait le *Herrmeister*, chef suprême du pays ? Cela est à peine croyable, mais il était occupé à assiéger Koknese dans le but de capturer l'évêque de Riga et son nouveau coadjuteur. On dirait un jeu de collégiens irresponsables et inconscients.

Et pourtant le Tsar avait déjà fait connaître ses exigences dont la principale, en dehors du tribut exigé de l'évêché de Tartu, était « le commerce libre pour tous ses sujets, dans toute la Livonie, tant avec les naturels du pays qu'avec les étrangers, et la dénonciation du traité conclu avec la Pologne ». En cas de refus, il les menaçait de mettre leur pays à feu et à sang.

Mais il est dit que *quos vult Jupiter perdere, dementat prius*. Les Livoniens ne comprenant rien à ce qui se préparait, au lieu de s'armer à outrance et, par une diplomatie active et clairvoyante, de rechercher des alliances en vue d'équilibrer les forces agissantes en présence et de neutraliser ainsi l'esprit guerrier du Tsar, envoyèrent une grande ambassade à Moscou avec mission d'acheter la paix par des courbettes et des cadeaux...

Grosny comprit tout de suite à qui il avait affaire et, avant d'entamer les pourparlers, il commença par exiger qu'on lui promît de renvoyer incessamment les six dernières compagnies de *landesknacht* allemands que la Livonie possédait encore. « Par le plus grand aveuglement et la plus grande fatalité du monde », les envoyés plénipotentiaires

livoniens acceptèrent cette exigence et les troupes furent congédiées.

Voilà où en était l'Etat de l'ancienne Livonie !

Si les Livoniens étaient hésitants, Ivan le Terrible lui savait bien ce qu'il voulait. Excité par le commerce anglais, — l'appétit vient en mangeant —, qui tendait d'ailleurs, comme auparavant la Hanse, à monopoliser le commerce russe, le Tsar voulait un port sur la Baltique, un port bien à lui, d'où il pût entrer en relations directes avec l'Europe occidentale et s'y procurer tout ce qui lui faisait défaut. Le Terrible se lançait vers la mer, non par goût des conquêtes cette fois, ce goût étant pleinement satisfait par l'immense extension de son empire vers l'Est, mais mû par la profonde conviction de la nécessité pour la Moscovie d'avoir des liens directs avec l'Europe.

Il n'y avait que l'Etat de l'Ordre qui lui barrât la route, c'est lui qui empêchait tout rapport et tout contact directs avec l'Occident. Et c'est avec l'idée bien arrêtée de conquérir Narva et Tartu, de se frayer un passage vers la Baltique, que le Terrible se lança dans cette guerre.

A la fin de l'année 1557, les troupes du Tzar moscovite, composées en grande partie de Tatares et de Tchéremises, se mirent en mouvement sous le commandement de l'ex-Tsar de Kasan. Elles passèrent comme un ouragan destructeur sur la Livonie septentrionale et y exercèrent d'affreux ravages : femmes violentées jusqu'à ce que mort s'ensuivît, enfants arrachés du ventre de leur mère, nouveau-nés empalés sur les poteaux de clôture, etc¹. En quatorze jours, 4.000 villages, domaines et fermes furent brûlés, toutes les récoltes détruites. Le 23 janvier,

1. K. Waliszewski, *Les origines de la Russie moderne. Ivan le Terrible (1530-1584)*, p. 244 et Salomon Henning, *Liffländisch-Churländische Chronica*, p. 11.

ils avaient atteint Aluksne, le 11 février Rakvere et de là ils se dirigèrent sur Narva pour s'en emparer le 12 mai, fait d'une importance considérable, ce fut là le premier contact direct de la Russie avec la Baltique. Le Tsar avait obtenu un port bien à lui, d'où il pouvait librement et sans la tutelle des Allemands communiquer avec l'Europe. Quelques Anglais — moujiks de commerce, comme les qualifiait le Tsar, — s'étaient empressés de fonder un établissement à Narva. Par là ils étaient en mesure de fournir des armes et des canons aux Moscovites plus rapidement et plus sûrement que par la mer Blanche. Ce port deviendrait avec le temps la base de la force navale de la Russie, le rêve de Grosny était réalisé. Pendant tout son règne, il prit grand soin de cette ville, « son enfant chérie », et la combla de privilèges et de libertés.

Mais cet immense succès ne suffisait plus au Tsar. La Livonie entière fut mise en demeure d'accepter la suzeraineté de Moscou, au même titre que les terres de Kasan et d'Astrakan, le maître de l'Ordre et les évêques de Tartu et de Riga furent sommés de se rendre à Moscou et d'y faire hommage de leur nouvelle qualité de vassaux. Enfin, Narva et les autres villes déjà conquises furent purement et simplement annexées à l'empire.

Le Maître de l'Ordre et de la Livonie, Guillaume de Fürstenberg, désespéré, n'ayant pu réunir que 8.000 hommes, abandonna le commandement (1559) et la souveraineté à son coadjuteur Gotthard Kettler qui ne fit pas meilleure besogne. Il se contenta d'envoyer un ambassadeur à Augsbourg où était réunie la Diète d'Empire, convoquée par Ferdinand I^{er}, pour lui représenter les malheurs qui menaçaient la Livonie.

Mais, abandonnons un instant l'ambassadeur de Kettler, pour jeter un rapide regard sur l'Europe à cette époque et les réactions qu'y soulevèrent l'expédition de Grosny et la conquête de Narva.

II. L'Europe et la guerre livonienne.

L'Espagne caressait le projet d'une alliance avec la Moscovie, contre la Livonie devenue protestante, ce qui aurait du même coup paralysé les forces navales de la Suède et du Danemark. Philippe désirait aussi, de même que l'Angleterre, se faire une place sur le littoral de la Baltique, ce qui lui eût été fort utile pour soumettre les Pays-Bas.

La France, occupée qu'elle était avec l'Angleterre et les Huguenots, ne s'intéressait pas encore à la Baltique et à sa côte sud-est. La Russie elle-même était à cette époque un élément « absolument négligeable » de sa politique¹. En 1561 seulement se vit-elle forcée d'intervenir contre les corsaires d'Erik et de Sigismond qui, infestant les eaux de la Baltique, lésaient par trop les intérêts du commerce français.

L'Allemagne, à cette époque, selon le mot fameux de Samuel Puffendorf, n'était qu'un « corps irrégulier ayant l'air d'un monstre au regard de la science politique », n'étant ni démocratie, ni aristocratie, ni monarchie. Les nombreux princes de l'Empire, ayant pour devise « ne me touche pas », n'étaient pas capables d'assurer la maîtrise de la Baltique. Jaloux de leurs prérogatives et de leur indépendance quasi-complète, ils ne se décidaient à entrer en action que lorsque leur intérêt immédiat était en jeu.

Le Reichstag d'Augsbourg de 1559 était occupé par la lutte des deux confessions et l'envoyé de Kettler ne reçut comme aide, pour sauver la « plus ancienne colonie » alle-

1. *Recueil des instructions, La Russie*, t. VIII, p. x.

mande, qu'une promesse de subsides de 100.000 florins qui ne furent d'ailleurs jamais versés.

Ferdinand I^{er} (1556-1564), le type de l'empereur fonctionnaire, les yeux fixés sur la Porte et sur Paris, se borna à écrire aux Electeurs voisins de la Livonie pour leur demander de venir en aide à cette dernière. Il ne manqua pas non plus de s'adresser aux villes maritimes, qui se récuserent, prétendant ne pouvoir être d'aucun secours étant donné leur situation financière gravement compromise par la guerre récente avec le Danemark. Les villes étaient d'ailleurs bien informées de ce qui se passait alors en Livonie. Dans la *Gazette de Lubeck* du 14 août 1558, on lit que les Moscovites ont occupé un tiers de la Livonie et que l'Ordre et les villes livoniennes ont demandé aide et secours à Lubeck qui, pour répondre à cette demande, envoya en tout et pour tout trois navires¹. Ce peu de zèle s'explique : les villes livoniennes étaient devenues pour les autres Hanséates une gêne considérable dans leurs rapports avec les Russes dont ils tiraient leurs principales ressources.

Ferdinand s'adressa également à Moscou, ainsi qu'au Danemark et à la Suède. Après de ces deux dernières puissances il fit valoir que le Tsar, une fois la Livonie occupée, ne s'arrêterait pas en si bon chemin, mais en profiterait pour tendre une main avide jusqu'à la Prusse et même jusqu'au Danemark et devenir le maître de toute la Baltique. Les voisins de l'Etat de l'Ordre devaient donc contribuer à la défense de cet avant-poste de l'Empire.

C'est alors que s'ouvrit le *Deputationstag* de Spire de 1560 qui, comme beaucoup de conférences, fut l'occasion de beaux discours, mais ne donna aucun résultat positif.

1. G. V. Forsten, *Actes et lettres concernant l'histoire de la question baltique au XVI^e et au XVII^e siècles*, Saint-Pétersbourg, 1889 (en russe) t. 1, p. 2.

Le duc Albrecht de Mecklembourg déclarait dans la *Credentz und Instruction* donnée à son représentant, qu'un péril imminent menaçait non seulement le Mecklembourg, mais aussi les autres duchés baltiques, la Prusse, la Poméranie et le district de Westphalie, qui tous devaient s'attendre à l'invasion prochaine des Moscovites, et il était dans leur intérêt de venir en aide à la Livonie et surtout à Riga et à Tallinn car, le jour où les Russes occuperaient une de ces villes, il serait trop tard et la Livonie serait perdue pour l'Empire. La Pologne, le Danemark et le Hosltein devaient se joindre aux princes allemands pour défendre la Livonie car, proclamait-il, le but final du tyran russe est de tenir toute la mer Baltique. Mais tout ceci n'était que des mots. Aussi bien la Prusse que le Mecklembourg, la Suède, la Pologne, etc., tous tentèrent d'entrer en relations avec les représentants de l'Ordre pour obtenir, qui une ville, qui une place forte, et si tous protestèrent contre le démembrement de la Livonie c'est que les Russes s'emparaient des villes convoitées sans leur réserver aucune part.

Combien peu ils songeaient à s'entendre et à s'unir pour défendre la Livonie, cela ressort de tous leurs actes, parmi lesquels la défense qui avait été expressément faite aux Livoniens d'entretenir des relations avec la Pologne et les autres puissances voisines, ce qui trahissait bien les véritables préoccupations de l'assemblée. On décida entre autres l'envoi d'une ambassade à Moscou et un soutien financier à la Livonie de 400.000 florins, l'interdiction de faire du commerce avec la Moscovie et la réorganisation de l'Ordre, décisions qui restèrent également lettre morte; l'Allemagne d'alors, selon l'expression de Droysen, ne savait que *gueruliren, protestiren, dupliciren und tripliciren*.

Le seul résultat tangible du *Deputationstag*, fut d'avoir suggéré à Ferdinand la publication du célèbre manifeste

du 26 novembre 1561 qui interdisait la navigation de la Narva, étant donné les succès du Tsar en Livonie et son accession à la Baltique, qui mettait en danger tous les princes avoisinants la mer et, de ce fait, l'Empire lui-même. Toute navigation vers le seul port moscovite et tout commerce avec les Russes devait être interrompu sous menace de peines draconiennes¹.

A la même date et conformément au traité de 1544, Ferdinand adressa une lettre de semblable teneur au roi de Danemark².

L'Empereur s'opposa donc formellement à l'entrée en Moscovie de marchandises occidentales et en particulier de matériel de guerre. Mais l'Angleterre avait trouvé d'autres voies et en usait, tout en le niant par la bouche de l'astucieuse Elisabeth, qui venait de succéder à Marie Tudor (1554). D'autre part, en dépit de sa sympathie plus ou moins sincère pour la cause livonienne, la Ligue Hanséatique commençait, Lubeck en tête, à concurrencer sur ce point le commerce anglais, comme aussi à profiter de la catastrophe qui, à Riga, Tallinn et Tartu, la débarrassait de rivaux dangereux.

Ce conflit d'intérêts trouva son expression dans le *Hansetag* de 1559, qui eut lieu sous le signe de la lutte entre Lubeck et Dantzig. L'une et l'autre voulaient garder

1. Le manifeste de Vienne exigeait :

« ... bey schweren Peenen ernstlich verpöthen worden, kaine Waffen Wöhr, Harnisch, Hacken, Pantzer, Pulver, Pley, Schwebel, vnnnd ander dergleichen Khriegs Munition auss dem heiligen Reich zufrüeren... Das Ir (tous les sujets de l'Empire) nach gestalt vnnnd gelegenhait gegenwertiger zeit vnnnd leufft vnnnd des Moscouiters grausamen Feindlichen vorhabens, vnnnd khriegssrüftung gegen en Lifflanden demselben Feindt zu sterckhung und vorthail seiner fürgenommen khriegsstübung, Kain Waffen, Wöhr, Khriegss Munition, auch kain Profiant, so des Feindts Khriegssvolem immediate zu guetem komen möchle zu füeren oder zukhomen lassen sollen... » et ceci sous peine de perte « aller Ewer Regalien, Lehen Priuilegien, Freyhaiten, Rechten vnnnd Gerechtigkhaiten, auch Schutz vnnnd Schirms souil deren Ewer geder von vns vnd dem Reich hal... »

2. G. V. Forsten, *Actes et lettres*, t. I, n° 7, p. 9-12.

pour soi, le bénéfice du commerce russe et entrer en rapports directs avec Moscou. Seulement Dantzig se trouvait sous la domination de Sigismond II Auguste de Pologne qui lui avait interdit de continuer tout trafic avec son ennemi héréditaire. Pour ne pas laisser à Lubeck les mains libres dans ce domaine dont elle-même ne pouvait plus rien tirer, elle tâcha de lui imposer le même sacrifice et lui ordonna de cesser tous rapports avec Viipuri (Viborg) dont l'activité s'était considérablement développée après la paix de 1557 entre Stockholm et Moscou. Les Russes y venaient vendre leurs marchandises aux Allemands et à d'autres étrangers d'Europe occidentale. De plus, la guerre de Livonie détournait tout le commerce russe qui s'y faisait primitivement vers la côte finlandaise, au profit de Viipuri et de Uusikaupunki (Nystad), possessions suédoises.

Les Lubeckois allaient aussi à Narva, évitant Tallinn, intermédiaire trop coûteux. Cette dernière, voyant son importance diminuer, chercha un soutien dans l'ennemi farouche et invétéré de la Ligue Hanséatique, Erik XIV. Elle estimait que la marine de guerre suédoise serait assez puissante pour lutter contre Lubeck dans ce conflit qui devait éclater à cause de Narva. En effet, elle ne s'était pas méprise, Erik devenu maître de Tallinn fit tout pour anéantir la prospérité de Narva, cette nouvelle source de richesse et de force de Lubeck, tâchant de rétablir Tallinn dans son ancienne position de ville d'étape pour le Nord-Est de la Baltique. C'était en 1561, année à cheval sur les deux périodes de la guerre livonienne, moment d'une importance capitale dans l'histoire des relations commerciales russo-hanséatiques. La question de Narva, de locale qu'elle était, devint alors une question européenne qui détermina les rapports réciproques des Etats du Nord, ainsi que les relations de la France, de l'Allemagne et autres Puissances avec la Suède, par l'entrave qu'elle apportait

aux communications directes entre ces Etats et la Moscovie.

III. La Pologne et la chute de l'Ordre Livonien.

Sigismond II Auguste (1529-72), fils d'une Italienne et connaissant donc à fond l'importance du rôle de la Méditerranée dans l'histoire de l'Italie¹, poursuivait dans sa politique extérieure deux buts : premièrement, la conquête de la Livonie et son installation sur la Baltique ; secondement, l'union complète de la Lithuanie et de la Prusse à la couronne polonaise. Tous ses plans, comme dirait M. W. Sobieski, visaient à faire entrer la Pologne dans la querelle pour le *Dominium Maris Baltici*, dont l'expression même semble venir de lui².

Le roi comprenait toute l'importance qu'aurait pour lui la conquête des pays baltes et par là-même de la Baltique et de toutes ses forces essaya de barrer la route à Moscou pour l'empêcher de prendre pied à Narva ou dans toute autre ville du littoral. S'il n'a pas réussi, la faute en revient à la noblesse, à la *szlachta*, ce *status in statu*, seule représentante légale du pays, avec laquelle il se trouvait en lutte et dont il dépendait. S'adonnant aux plaisirs en hiver, faisant de la politique en été — simple changement de distractions — la *szlachta*, avec toutes ses qualités de générosité, d'intelligence et de bravoure, manqua toujours « des deux vertus qui font les peuples forts, la prévoyance et la ténacité³. »

La pensée profonde du dernier Jagellon était de ne pas permettre aux Moscovites d'accéder à la Baltique. Par

1. W. Sobieski, *Der Kampf um die Ostsee*, Leipzig, 1933, p. 111.

2. *Ibidem*, p. 120.

3. *Recueil des Instructions. La Pologne*, t. IV, p. v.

l'union de Lublin (1569), qui convertissait l'union dynastique polono-lithuanienne de 1386 en union réelle, il éleva un obstacle insurmontable au détournement de la population russo-lithuanienne et gréco-catholique de la couronne polonaise et contrecarra ainsi les vastes projets de Moscou.

Le roi de Pologne, qui était convaincu que l'Estonie et Tallinn reviendraient à la couronne polonaise, fut profondément bouleversé par la nouvelle de la prise de cette ville par les Suédois, mais il se calma en songeant que son ennemi héréditaire, le Tsar moscovite, avait de ce chef acquis deux ennemis nouveaux, le maître de l'Estonie et le roi de Suède. Toute son attention se porta alors sur Riga et la Livonie. Il ne craignait rien tant que de voir la Russie prendre un contact direct avec l'Europe, se rapprocher de l'Empire et des Etats maritimes. Tout son règne fut une suite de tentatives pour dresser l'Europe contre Moscou.

L'apparition des Anglais dans la mer Blanche et la prise de Narva l'inquiétèrent considérablement, et motivèrent les notes singulières que, de 1561 à 1569, il fait passer à la reine d'Angleterre : « Nous voyons par cette navigation nouvelle la Moscovie, qui n'est pas seulement notre adversaire d'aujourd'hui, mais l'ennemi héréditaire de toutes les nations libres, se munir et s'outiller puissamment, non seulement de canons, de boulets et de munitions, mais surtout d'artisans qui continuent à lui fabriquer ces armes, jusqu'alors inconnues dans cette barbarie... Nous ne permettrons pas qu'une telle navigation reste libre ».

Sigismond était tellement irrité de voir le Tsar presque en mesure de lutter contre lui à armes égales, qu'il laissa échapper cet aveu singulier : « Il est clair que nous ne l'avons vaincu jusqu'ici que parce qu'il ignorait les arts des armes et les finesses de la diplomatie. Or si cette navigation continue, que lui restera-t-il à apprendre ? »

Sigismond en vint même à des menaces qui, de la part de la Pologne à la première puissance maritime du temps pouvaient paraître déplacées. « Notre flotte saisira tous ceux qui continueront à naviguer par ce chemin: ils seront en danger de perdre leur vie, leur liberté, leurs femmes et leurs enfants ». Dans la guerre du Tsar contre la Livonie, il ne voyait qu'un affront personnel, une menace directe. Pour y obvier, il pensa à créer dans l'Ordre un parti polonais. Ce parti, insignifiant du temps de Fürstenberg, devint très vite important avec Kettler, polonophile invétéré, ne songeant qu'à un protectorat de la Pologne et à une triple alliance entre le Danemark, la Suède et la Pologne, contre la Russie.

Nous avons vu dans quel état lamentable se trouvait la Livonie sous Gotthard Kettler, qui eut le triste honneur d'être le dernier chef de son Ordre et par là le dernier représentant de cet Etat anachronique tombé dans le vice et l'impuissance.

En 1557, son prédécesseur, Fürstenberg, avait encore fait mine de braver la Pologne, mais il dût paraître devant Sigismond Auguste à Posvol et accepter une alliance défensive et offensive contre la Moscovie. Par ce traité du 5 septembre 1557, connu sous le nom de *Pacta posvoliana*, le *Herr-Meister* jura de ne signer aucune paix avec la Russie sans le consentement de la Pologne. Il était clair que la Livonie allait devenir un champ clos où ses destinées futures seraient débattues entre ses voisins et à leur profit. « Elle n'avait plus rien à sauver, dit K. Wasliszewski, pas même l'honneur¹ ».

Mais revenons à Gotthard Kettler. Quel était le but de ce *Herr-Meister*, sa conception de ses devoirs politiques? Il montra, comme dit le comte de Bray, avant toute autre qualité, beaucoup d'intelligence pour ses propres intérêts,

1. K. Wasliszewski, *Ivan le Terrible*, p. 239.

qu'il confondait par trop avec ceux de l'Etat, et un manque total de sens politique, dans le sens noble et classique du mot. Résister, remonter le courant, réorganiser son pays, faire sentir sa poigne aux hordes russo-tatares, défendre ses sujets, n'était pas dans ses idées. Son rêve suprême était d'unir toute la Livonie sous le protectorat de la Pologne, pour en rester le chef par la grâce de l'aigle blanc et pouvoir, sans aucun sacrifice personnel, jouir de tous ses anciens privilèges, et si possible de nouveaux.

En 1559 déjà, Kettler se rendit à Cracovie pour solliciter le protectorat de la Pologne, les pourparlers se poursuivirent ensuite à Vilnius où on conclut deux traités : l'un avec Kettler (31 août), l'autre avec l'archevêque de Riga.

La Pologne accordait son protectorat contre la cession d'un sixième des territoires de l'Etat protégé, y compris les villes de Rezekne, Ludza, Daugavpils, Selpils et Bauska. L'archevêque, de son côté, renonçait à Aluksne et à Lielvarde¹.

Ces faits ne montrent pas une bien grande délicatesse de la part des maîtres du pays, d'autant plus qu'ils étaient juridiquement les vassaux de l'Empire et donc sous la dépendance de Vienne.

L'Empereur ne pouvait pas être satisfait de cet état de choses, de ce traité de Vilnius passé sans son consentement et même à son insu, c'est pourquoi on vit Kettler lui adresser une longue lettre² dans laquelle il conta tous les désastres qui s'étaient abattus sur son pays et atteindraient sûrement les pays voisins de l'Ordre si on ne prenait immédiatement sa défense contre les Russes. « *Quod hodie mihi, eras tibi* ». Notons bien que cette lettre fut écrite le 1^{er} octobre 1560, c'est-à-dire après le traité de Vilnius. Le

1. Dogiel, *Code Diplomaticus Regni Poloniae et Magni Ducatus Lituaniae*, V, p. 213. *Conditiones Pactorum inter Sacram R. M. Poloniae et Archiepiscopum Regensem super defensione Livoniae initiorum*, 15 sept. 1595.

2. Forsten, *Actes et lettres*, t. I, n° 6, p. 5-9.

Herr-Meister déclarait qu'il était surtout urgent d'empêcher les Russes de s'emparer de Riga, Tallinn et Pärnu, ces clefs de la Baltique (*als die Schlüssel der Ostsee*), car s'ils réussissaient à occuper ces trois villes, ils deviendraient inévitablement les maîtres de la Baltique. Le commerce russe, disait-il en substance, doit être sévèrement contrôlé et Narva reprise.

On voit bien ici le dessein de Kettler, employer les forces d'autrui pour reconstituer la Livonie et ensuite se la faire attribuer, toujours sous la suzeraineté de la Pologne.

Sigismond, qui voyait dans la position critique de la Livonie un moyen certain de s'en assurer la possession, agit avec mesure et adresse; il fut, selon l'expression de Bray, le véritable héros de cette histoire. En juin 1561, il ordonna à Nicolas Radzivil, le grand maréchal et grand chancelier de Lithuanie, de marcher à la tête d'une importante armée contre la Livonie. Au mois d'août, Radzivil était à Riga et exigeait sa soumission complète ainsi que celle de tous les châteaux forts sur la rive gauche de la Daugava. Les nouveaux vassaux devaient prêter serment au roi.

Le rêve de Kettler, de « cette copie fanée du premier duc prussien », était mis en lambeaux. Sigismond prenait pour lui la part du lion et le *Herr-Meister* en était réduit à solliciter des faveurs de Cracovie, c'était au tour de la Pologne de dicter ses conditions. A Riga, « Radzivil jeta le glaive de Brême sur le parchemin des traités ». Kettler fut obligé de s'incliner. On ne traite pas, que ce soit au xvi^e ou au xx^e siècle, avec un cadavre politique¹, et l'Etat de Livonie depuis la seconde moitié du xvi^e siècle n'était pas autre chose. Sa déchéance était un fait accompli.

La *cautio prima radziviliana*, du 8 septembre 1561, calma d'ailleurs tous les scrupules des anciens maîtres du pays corrompu et déchu, — ne leur promettait-elle

1. Forsten, *La question baltique*, t. I, p. 249,

pas le maintien de tous leurs anciens privilèges ! L'archevêque de Riga et son chapitre, la ville de Riga, le maître de l'Ordre et la noblesse étaient pressés d'échanger une souveraineté qui leur échappait contre la possession assurée de leurs bénéfices et privilèges et, pour quelques-uns, la transmission à leurs familles des biens ayant appartenu à l'Ordre.

On se vendait au plus offrant, l'honneur et tout ce qui s'y rattache n'avait plus aucun prix pour ces gens tombés dans la dépravation la plus basse, on serait tenté de dire dans la prostitution.

Le 25 octobre, le projet de soumission était rédigé, le maître de l'Ordre devenant duc de Courlande sous la haute-main de la Pologne. Le 28 novembre, toutes les conditions du roi étaient acceptées et les fameux *Pacta subjectionis* proclamés sous le nom de *Privilegium Sigismundi Augusti*.

Le roi eut soin que la soumission de la Livonie au sceptre de Pologne ne lui attirât aucune poursuite ni désagrément de la part de l'Empire d'Allemagne. La religion évangélique selon la confession d'Augsbourg fut conservée dans son rite actuel. Tous les droits, fiefs, privilèges, transmissions héréditaires en faveur des ligues masculines ou féminines, dignités, rangs, etc., furent maintenus. Les domaines et baillages royaux furent, à l'exemple du duché de Prusse, occupés par la noblesse allemande livonienne, les tribunaux de la ville de Riga établis d'après le choix de ses citoyens.

Le *Herr-Meister* G. Kettler fut créé duc de Courlande et de Zemgale, les limites de son duché furent tracées de telle manière que tout ce qui, sur la rive gauche de la Daugava et entre la Samogitie et la Lithuanie, appartenait à l'Ordre fit partie du nouveau duché. Le territoire au delà de la Daugava et particulièrement la ville de Riga était directement soumis à la Pologne. Le duc de Courlande était en même temps gouverneur de l'arche-

vêché de Riga. Le burgrave royal devait être choisi parmi les magistrats de la ville, confirmé, ainsi qu'à Dantzig, par le roi et lui prêter serment.

Le nouveau duc obtint les domaines épiscopaux de l'évêché de Zemgale. Le duc Magnus de Holstein reçut en dédommagement quelques châteaux, la noblesse fut exempte des charges et devoirs militaires.

Le roi devait fournir toutes les sommes nécessaires à la liquidation des dettes extérieures. Le nouveau duc était autorisé à battre monnaie; les pièces devant porter d'un côté l'effigie du roi et les armes de Pologne, de l'autre, le portrait du duc et les armes de Kettler. Le duc pouvait vendre ou engager des baillages, mais le roi se réservait, le cas échéant, le droit de retrait.

Si le roi parvenait à obtenir l'Estonie, le duc, déduction faite des frais, devait recevoir la moitié des nouvelles acquisitions. Il était interdit aux juifs de commercer en Livonie et d'y affermer des péages¹.

La Livonie, qui avait été un Etat souverain et indépendant pendant 357 ans, depuis 1205, époque où le roi « des Romains », Philippe, avait reconnu la souveraineté d'Albert I^{er} et approuvé qu'elle fût sous la protection du Pape et de l'Empire, n'était plus.

Le 5 mars 1562, Kettler déposa les insignes de sa puissance, — la croix magistrale, le grand sceau de l'Ordre et les clefs du château et de la ville de Riga, — entre les mains de Radzivil. Celui-ci confirma encore une fois tous les privilèges accordés.

C'est ainsi que la Livonie passa sous la domination polonaise.

« La crainte d'un ennemi redoutable, dit le comte de Bray, l'impossibilité de lui résister, amenées par les divisions intérieures, l'intérêt particulier qui avait pris la place

1. *Cod. dipl. Pol.*, t. V, p. 238.

de l'amour du bien public, telles furent les raisons qui amenèrent ce mémorable résultat¹ ».

IV. Les Etats scandinaves et les pays baltes.

C'est en 1554, date de la paix de Spire², que les Etats scandinaves parurent pour la première fois sur l'arène politique des Etats européens. Ce traité rétablissait la paix « sur terre, mer et eau douce », et précisait que les sujets de Charles V et de Christian III pouvaient « partout, en toute sécurité et librement, commercer, aller, voyager, naviguer, passer et rester, travailler aussi longtemps que cela leur plaira, s'approvisionner, acheter des vivres ou faire toute autre besogne sans entrave, acheter et vendre... » dans les pays réciproques des contractants, à cela près qu'aucune partie ne devait accroître les forces des ennemis de l'autre par un approvisionnement quelconque³.

Les Etats scandinaves cessaient d'être des éléments négligeables de la grande politique européenne. Il fallut désormais compter avec eux, notamment dans la question Baltique devenue la clef de voûte de toute leur diplomatie. Cet éternel objet de discorde devait recevoir sa solution dans le cadre de la Livonie, avec la participation de la Russie et de la Pologne qui toutes deux luttèrent pour le *Dominium Maris Baltici*.

1. Comte de Bray, *Essai critique sur l'Histoire de Livonie*, t. II, p. 82.

2. « *Tractatus Spirensis inter Carolum V imper. et Christianum electum Daniae Regem, cui et nunc Belgae foederati innituntur. Comprehenduntur in eo Rex Sueciae, Albertus Marchio Brand. ratione Prussiae, et Magister Livoniae. Spirae 23. Maii, Anno 1544* ». (*Mantissa Codicis Juris Gentium Diplomatici. Ex recensione G. G. L. Pars altera*, p. 244).

3. *Mantissa Codicis Juris Gentium Diplomatici. Ex recensione G. G. L. Pars altera*, p. 244.

Le Danemark. — Bien que, par le traité du 29 août 1346, Valdemar IV se fût désisté de tous ses droits de domination et de juridiction sur l'Estonie (*nihil nobis, heredibus aut successoribus nostris, dominii, juris aut jurisdictionis in praedictis ducatu et terris penilas et reservantes*)², le Danemark n'avait pas perdu tout espoir en une meilleure fortune qui lui permettrait de revenir en arrière.

Dès la défaite de l'Ordre teutonique à Tannenberg, les rois danois cherchèrent à fortifier leur position dans le Sud-Est de la Baltique par des relations amicales avec la Pologne et la Lithuanie, dans le but de reprendre un jour pied sur les rives jadis abandonnées pour une somme dérisoire. Christian I^{er} s'intitula même « *Dux Esthoniae et patronus cathedralis Revaliis ecclesiae.* »

Jusqu'au milieu du xvi^e siècle, le Danemark et la Suède avaient été seuls à se disputer la domination sur la Baltique, étroitement liée elle-même à la possession des pays baltes. A cette époque la lutte prit de l'ampleur : la Moscovie entra en jeu ainsi que la Pologne, bien décidée à se frayer un passage jusqu'au golfe de Riga. Cela faisait donc quatre prétendants, quatre puissances prêtes à lutter pour le *Dominium Maris Baltici* et désireuses de s'emparer de la précieuse clef de cette domination, la Livonie, affaiblie par les luttes intestines et sur le point de tomber en lambeaux.

Au mois de septembre 1558, le roi de Danemark envoya une ambassade à Moscou pour conclure un traité de libre échange commercial entre les deux pays. Ses envoyés devaient ensuite faire valoir auprès du Tsar que l'Estonie, Virumaa et Tallinn, depuis si longtemps propriétés de la couronne danoise, ne devaient en aucune façon faire l'objet de ses convoitises. Le Tsar devait donc renoncer à cette conquête et ce qu'il avait déjà pris devait faire retour au Danemark. Il est intéressant de voir que Christian III, après avoir promis aide et secours à l'Ordre, réclamait ces

terres, non pour l'Ordre, mais pour lui-même. Il espérait, sans aucun sacrifice de sa part et par des moyens uniquement diplomatiques, ramener au Danemark cette partie de la côte balte, si légèrement sacrifiée jadis. Mais c'était une chimère de croire que le Tsar, après avoir traversé victorieusement toute la Livonie, renoncerait à ses conquêtes pour une amitié toute platonique.

Le résultat de cette ambassade était à prévoir, Ivan le Terrible ne renonça pas à un pouce des terres conquises et se contenta en congédiant les ambassadeurs de leur déclarer qu'il autorisait les sujets du roi à commercer avec les siens dans toutes les villes « russes et allemandes », mais là s'arrêta sa bonne volonté.

Coinvaincu de l'importance qu'aurait pour lui la possession du littoral est de la Baltique, Frédéric II (1559-1588), le fougueux successeur de Christian III, décida de suivre avec attention ce qui se passait en Livonie. Il s'aperçut vite que la Suède s'évertuait à paralyser l'influence des puissances voisines dans ce pays, pour renforcer la sienne, arrêter la poussée de la Russie vers la Baltique, et s'emparer peu à peu de la domination de cette mer, dont le Danemark se croyait le maître.

Il ne pouvait laisser les Suédois s'emparer ainsi de la Livonie sans tenter de s'y opposer vigoureusement; la guerre de Sept Ans du Nord s'ensuivit et les deux nations restèrent ennemies pendant tout le *xvii*^e et le *xviii*^e siècle.

Le nouveau roi de Danemark ne se contenta plus de pourparlers avec Moscou, mais entama des négociations avec l'évêque de Saaremaa, Jean de Munchausen, et, disons-le tout de suite, avec plus de succès que son père n'en avait eu avec le Tsar. Les motifs en étaient les suivants :

Frédéric II avait un frère, Magnus, âgé de vingt ans et en situation de recueillir sa part d'héritage : le Slesvig-Holstein. Pour ne pas démembler son royaume, Frédéric

proposa à Magnus, en échange, de le dédommager en Livonie où l'évêché de Munchausen serait mis à sa disposition. Sans y avoir le moindre droit, ce dernier vendit sans aucun scrupule son évêché de Saaremaa pour la somme de 30.000 thalers; la reine de Danemark, Dorothée, avança la somme et en avril 1560 Magnus débarqua à Kurssarelin (Arensbourg), capitale de l'île. Destiné à une carrière fantastique, type accompli des princes aventuriers de son temps, Magnus devait bientôt prendre le titre de roi de Livonie. Avant son arrivée, Christophe de Munchausen s'était déjà, de sa propre autorité, octroyé le titre de lieutenant du roi de Danemark en Estonie, Haarjumaa, Saaremaa, etc. Quoi qu'il en soit, le Danemark avait par là repris pied sur la côte Sud-Est de la Baltique.

La Suède. — La Suède aurait préféré voir les pays baltes dans les mains de l'Ordre, faible et déchiré par les partis, plutôt que sous la domination moscovite. Son sentiment était le même vis-à-vis de la Pologne où la réaction catholique en se fortifiant pouvait devenir un danger pour la Suède protestante. Le premier Vasa et ses fils surveillaient donc attentivement les événements de Livonie. Mais un succès suédois donnait trop de possibilité à l'hégémonie suédoise sur la Baltique pour qu'une coalition hostile de la Pologne, du Danemark, de l'empereur d'Allemagne, de la Prusse, du Mecklembourg et des villes hanséatiques ne se fit pas immédiatement contre Stockholm. Dans cette crainte, la Suède hésita longtemps à entrer en lutte, jugeant que la sauvegarde du *statu quo* serait un moindre mal.

A la fin de sa vie, le premier Vasa se préoccupa beaucoup de l'avenir de la Livonie, il en prévoyait la chute et la redoutait, craignant l'agrandissement du Danemark et de la Pologne à l'Est de la Baltique, au détriment de l'ancien Etat de l'Ordre.

Mais l'Ordre tombé dans l'anarchie, Erik, successeur de

Gustave, comprenant qu'il serait vain de vouloir sauver l'intégrité de la Livonie, mit tout en œuvre pour étendre sa puissance au delà du golfe de Finlande. L'objet principal de sa convoitise immédiate était Tallinn, s'il réussissait à s'en emparer, tout le commerce passant entre les côtes de Finlande et d'Estonie se trouverait dans ses mains, l'importance des villes hanséatiques serait par là même amoindrie et la puissance de la Suède accrue. Conquérir Tallinn, tel était donc le but d'Erik. Pour y parvenir, il fallait tout d'abord paralyser dans cette dernière aussi bien l'influence polonaise que danoise, Tallinn craignant tout particulièrement l'interdiction de passage dans le Sund de la part de Copenhague si elle se donnait à la Suède. Pour ce faire, il était donc avant tout nécessaire de ménager provisoirement la Russie et d'éviter tout malentendu entre les deux puissances : ne pas entraver la navigation entre Lubeck et Narva, ville russe, ne pas soutenir les Livoniens contre les Russes, fermer les yeux sur les offenses épistolaires du Tsar et sur les ravages de ses troupes autour de Tallinn. Surtout pas de guerre avec la Russie !

Menacé par les Moscovites — péril plus imminent que celui de la possibilité de fermeture du Sund —, le 3 mai, Tallinn se décida à se donner à la couronne suédoise¹ et le 4 juin la forteresse de la ville, qui possédait pourtant une garnison polonaise, remettait ses armes à Horn. Ainsi était posée la première pierre de la domination suédoise sur toute la Livonie (qui devait s'achever en 1660 par le traité d'Oliva), de sa puissance en tant qu'Etat européen, ainsi que de sa domination sur la Baltique. Mais, par là même, la Suède avait jeté le gant à la Pologne et ce fut l'origine d'un duel séculaire qui devait amener la chute de la grande Répu-

1. *Sveriges Traktater*, t. IV, p. 338. Lettre du commissaire suédois Horn au roi Erik XIV, annonçant que la ville de Tallinn ainsi que la noblesse des provinces de Haarjumaa et de Virumaa ont résolu de se soumettre au roi de Suède.

blique et préparer la voie à l'apparition sur la Baltique du dangereux voisin, le Tsar.

Pour défendre leurs nouvelles acquisitions et pour les consolider et les élargir, les Suédois furent dès lors obligés d'entrer dans une longue série de guerres qui leur forgèrent une force militaire sans égale dans l'Europe de cette époque, tant au point de vue de la discipline, que de l'endurance et du patriotisme. L'enjeu en valait la peine et la primauté dans la Baltique lui garantissait la première place dans toute l'Europe du Nord. Mais, si elle put parvenir à ses fins, ce fut grâce à l'union de toutes les classes de la société, de toute la nation, élevée par la pensée du devoir et du sacrifice pour la dynastie encore jeune et hardie qui n'avait qu'un but, la grandeur de la Suède.

Mais revenons à Tallinn, dont, quelque opposition qu'y fit Kettler, un traité stipula la soumission ainsi que celle des territoires de Haarjumaa et de Järvamaa à la couronne de Suède¹.

Tallinn obtint la confirmation de tous ses anciens privilèges, le protestantisme fut reconnu religion d'Etat, des mesures d'assainissement moral furent prises, par exemple tout dénonciateur qui ne pouvait prouver la véracité de ses allégations devait subir des peines sévères. Tous les étrangers furent autorisés à faire du commerce librement et sans payer de droits de douane. Mais le commerce avec Narva fut interdit et toutes les villes hanséatiques reçurent la promesse de voir leurs privilèges confirmés sous réserve de se plier à cette dernière exigence, Tallinn devant devenir le seul lieu d'entrepôt du golfe de Finlande. Les marchands de Tallinn eurent le droit, en tant que

1. « ... die stadt vnd gebiete Reuel samb den Landen Harrien vnd Jerven, welche sich gutwilliglich vns vntergeben vnd pflichtig gemacht in khöniglichen schultz vnd gehorsamb auff-vnd angenommen... » *Sveriges Traktater*, t. IV, p. 358. — *Troilé entré le roi Erik XIV et Christophe, coadjuteur de l'Archevêché de Riga et duc de Mecklembourg*, 1561, octobre 31.

sujets suédois, de se rendre librement dans toutes les terres et dépendances suédoises et d'y commercer en franchise.

C'est ainsi que les pays baltes présentaient en 1561 un spectacle extraordinaire : Pâle copie du premier duc de Prusse, le nouveau duc de Courlande et de Zemgale inaugurait son règne au sud de la Daugava. Au nord, le roi de Pologne s'installait en maître sur une portion des anciens domaines de l'Ordre et proclamait sa suzeraineté sur l'ensemble. Soumise à la même autorité, mais restant en principe ville libre de l'Empire, Riga conservait un semblant d'indépendance. Les Suédois gardaient Tallinn et Haarjumaa; Saaremaa, Läänemaa, et Piltene reconnaissaient Magnus. Etablis enfin dans l'évêché de Tartu dans le Virumaa et sur la frontière, les Moscovites se disposaient à disputer la possession du pays entier à tous les autres occupants.

V. Riga, Tallinn et Narva dans la lutte pour l'empire de la Baltique

Dans cette lutte, qui se déclancha après la disparition de l'ancien Etat de Livonie lequel servit de champ de bataille pour la conquête de la maîtrise sur la Baltique, les trois villes maritimes de Riga, Tallinn et Narva jouèrent un rôle capital et entraînèrent dans leur sillage nombre d'Etats extra-baltiques.

Narva, « le seul œil des Moscovites sur la Livonie », selon l'expression de Gotthard Kettler, était devenue une ville russe, Riga une ville polonaise et Tallinn une ville suédoise.

Immédiatement après « l'épuration » de Narva par des

cérémonies religieuses qui devaient débarrasser la cité « des croyances latines et luthériennes », le Tsar dota son « enfant chérie » d'importants privilèges qui lui donnaient le droit de libre commerce aussi bien avec les Russes qu'avec l'Allemagne. La voie directe entre Moscou et l'Europe occidentale était enfin acquise. Mais cette immense conquête de la Moscovie devait exciter des rivalités farouches aussi bien du côté de la Suède que de la Pologne et entraîner bien d'autres Etats dans cette lutte épique.

De même avec Tallinn, la ville-base de la Suède en Livonie, à laquelle Erik ne manqua pas de témoigner son auguste bienveillance. Sentant que sa prédominance sur la Baltique orientale était réelle, il tenta immédiatement d'interdire la navigation vers Narva, ville concurrente, invitant tous les commerçants à venir à Tallinn pour relever l'importance de cette dernière acquisition de la couronne suédoise.

Lubeck et Narva. — Cette aimable invitation n'était pas du goût de Lubeck qui, maintenant (elle avait bien changé !), tenait surtout à un échange direct et libre avec la Moscovie et continua d'envoyer ses navires vers l'unique port moscovite sur la Narva.

Tallinn, mise ainsi en dehors du jeu, commença à s'inquiéter et se plaignit au roi disant que : « La navigation continue à Narva et les Russes reçoivent des Lubeckois et autres étrangers, toute espèce de marchandises ; la navigation narvoise menace de réduire Tallinn à un appauvrissement total dont le bien-être de la Livonie se ressentira. » Erik se décida alors à employer la force. Il envoya plusieurs navires de guerre s'emparer de tous les bateaux qui oseraient paraître au large de Narva. Les bourgeois de Tallinn furent invités à lui prêter main forte et à se transformer en

corsaires, la moitié des prises leur étant assurée. Inutile de dire que les Revalois furent ravis de s'adonner à cette chasse et qu'ils le firent avec autant d'acharnement que de profit. Dès qu'un navire venant de Lubeck, Hambourg, Rostock ou Dantzig était signalé en direction de Narva, il était immédiatement entouré, capturé et poussé dans le port.

En vain Lubeck réclama-t-elle la liberté du trafic avec Narva, la navigation resta officiellement interdite. Le 24 mai 1562, Erik XIV ordonna à ses amiraux Jons Bonde et Jacob Bagge de se poster dans le chenal entre la côte finlandaise et la Livonie et de n'admettre le passage d'aucun navire étranger, qu'il fût hanséatique, danois, anglais, espagnol ou écossais, en direction ou en provenance de Narva. Le blocus de la Russie était donc formel et n'avait pour but que la monopolisation au profit de Tallinn du commerce passant par le golfe de Finlande.

Vaines furent les demandes, protestations, rappels aux anciens privilèges des Lubeckois de commercer librement, même en temps de guerre. La page était tournée, les Suédois se vengeaient de l'ancienne oppression de la Hanse et la course continua. Les Lubeckois ripostèrent en usant à leur tour de représailles et capturèrent les navires suédois passant en Allemagne. Toute la Baltique devenait ainsi un camp flottant de corsaires; seule une guerre franche pouvait dénouer cette situation qui ne pouvait durer.

Lubeck, qui accusera plus tard Tallinn d'avoir déchaîné cette guerre, était d'autant plus fondée à insister pour la liberté du commerce avec Narva, que l'Empereur, le 4 mai 1562, avait révoqué l'édit de 1559 et lui avait permis d'entrer en relations directes avec les Russes sous la seule réserve ne ne pas leur procurer d'armes (*und vergonnen den Lubeckern wiederumb die freye schiffart auff Russland, aussgenommen Munition und proviant*).

Erik de son côté écrivit à l'Empereur pour lui démontrer combien était nuisible à l'Empire la navigation de Narva. Il disait de plus qu'il avait invité Lubeck et les autres villes à se rendre à Tallinn et à Viipuri et que cette route maritime se trouvant dans sa possession, il était libre de permettre ou de refuser à son gré le passage aux Hanséates et autres marchands (*darzu haben wir fugh vnd recht vnd gehet S. L. garnit an*).

A quoi les villes répondirent que les chenaux de Tallinn et de Viipuri étaient des parties de la mer libre et devaient en conséquence être ouverts à tout venant comme le reste de la Baltique. Elles avaient bien oublié que le temps n'était pas tellement éloigné où Lubeck elle-même tentait de s'approprier cette mer *libre*, elle qui, comme toute la Hanse teutonique, n'avait pour loi suprême que la loi du plus fort¹.

D'un côté, donc, nous avons la Suède qui s'efforçait d'amener l'Empereur à interdire de nouveau la navigation narvoise. De l'autre, Lubeck faisant une ultime tentative pour regagner sa prédominance sur la Baltique. Elle réclamait des relations directes avec les Russes et dans ce cas, disait-elle, chacun se dirigera de lui-même vers Tallinn de préférence à Narva. Erik restant sourd à toutes ses réclamations, Lubeck s'allia au Danemark par le traité du 13 juin 1563. Mais le désir de développer la richesse de sa ville livonienne n'était pas le seul mobile de la mise en quarantaine de Narva. Erik craignait la Russie, sa grande et puissante voisine, et pour qu'il pût la dompter il fallait qu'elle n'eût ni flotte propre, ni port, ni commerce maritime. Il était donc absolument nécessaire de la séparer du reste de l'Europe où elle pourrait puiser des connaissances militaires et navales qui lui permettaient de braver tous ses ennemis et toutes les coalitions.

1. E. Worms, *Histoire commerciale de la Ligue Hanséatique*, p. 491.

Le Danemark devait aussi s'inquiéter de l'acquisition de Tallinn; l'apparition de la nation ennemie sur les côtes orientales de la Baltique qui, « depuis les temps d'*Arild*, avaient appartenu au Danemark », ne pouvait qu'inquiéter Copenhague. La suprématie du pavillon danois sur la mer Baltique depuis la chute de Lubeck n'était contestée par personne, et voilà que la fâcheuse initiative d'Erik XIV, non seulement menaçait Saaremaa, possession du frère du roi, mais remettait en question la domination et la priorité sur les eaux de la Baltique. La Livonie devait ainsi amener le choc des deux pays scandinaves, ce qui s'affirme dans une lettre de Frédéric II adressée à Auguste de Saxe, le 27 avril 1563, où il expliquait qu'il était obligé de mettre la question des *trois couronnes* — le *casus belli* officiel — au premier plan (*mitt vnnlter die furnembste setzen*) uniquement pour une raison de renommée, de prestige et de noblesse.

C'est donc la crainte de leur ennemi commun — Erik — et de la position qu'il avait su prendre sur la côte sud-est de la Baltique qui poussa le Danemark et Lubeck à s'unir. Cette alliance avait pour but, du côté du Danemark, l'affirmation de sa suprématie sur la Baltique et l'acquisition de Gotland, de Skane et de la Norvège; quant à Lubeck, elle voulait le rétablissement de ses anciens privilèges commerciaux en Suède et leur consolidation, le remboursement des emprunts consentis au premier Vasa, ainsi qu'un dédommagement pour les prises faites sur les navires lubeckois entre 1353 et 1546, enfin la liberté complète dans ses rapports avec la Moscovie, ce qui signifiait surtout libre communication avec Narva¹.

Ce traité se doublait d'un autre, conclu à la même date, promettant à Lubeck, dans le cas où Frédéric arriverait à

1. *Dann das der Statt Lubeck einvonnern ire von unndencklichen jaren geueble auch sonnderbare geprivilegirte, vonn kauffmanswaren, freye handtierung mit den Reussen inn allenn unnd jeden oriten...*

conquérir toute la Suède et à réaliser de nouveau l'union de Kalmar, des privilèges nouveaux en sus des anciens et la liberté absolue « de navigation sur la Baltique ».

La déclaration de guerre du Danemark à la Suède, du 31 juillet 1563, contenait les motifs de façade suivants : Erik porte les trois couronnes dans ses armes, il a envahi les possessions de Magnus de Saaremaa, il empêche de naviguer librement sur la Baltique ; le roi de Danemark se voit donc obligé de prendre les armes pour se défendre et pour sauvegarder la liberté de navigation de tous les monarques chrétiens sur la Baltique.

Quant à Lubeck, dont la déclaration de guerre suivit à un mois de distance, ses griefs en étaient : l'interdiction de commercer avec les Russes malgré l'autorisation de l'Empereur, la confiscation par les Suédois de leurs navires allant à Narva et l'emprisonnement des équipages, tous sévices destinés à établir la domination du roi de Suède.

Le 6 et le 8 juillet, Lubeck s'adressa également à Dantzic et aux villes de Poméranie, leur montrant les efforts d'Erik XIV pour devenir le maître, *der vonn Natur und herkommen freyen Ostsehe*, et le danger que couraient toutes les villes hanséatiques qui depuis un temps immémorial avaient, « par le sang de leurs ancêtres », conquis le droit de libre navigation sur la Baltique. Elle leur proposait en conséquence de participer à l'alliance polono-danoise contre la Suède, de cesser toutes relations avec les Suédois, de ne pas les accueillir dans leurs ports, et de saper ainsi leurs redoutables tentatives de domination sur la Baltique. A cette lettre Lubeck joignit celle de Sigismond II Auguste, du 19 avril, dans laquelle le roi de Pologne protestait contre la prétention illégitime qu'avait la Suède de dominer sur la Baltique et par suite sur ses côtes. Il demandait donc aux villes maritimes de lui fournir les navires qui lui manquaient, pour leur éviter « le triste sort » de Tallinn. Mais, de toutes les villes, Stettin seule répondit à Lubeck et cette unique réponse fut négative.

C'est alors que Frédéric se décida à intervenir. Ajoutant foi au bruit que deux navires de guerre suédois venus à Stralsund y avaient reçu des vivres et de la poudre, il ordonna de s'emparer de tous les navires en provenance de Stralsund se trouvant dans le Sund et de les amener à Copenhague où leurs marchandises devaient être sequestrées et les équipages jetés en prison. Stralsund protesta et prouva que le bruit qui avait couru était faux, mais en vain. C'est ainsi que Stralsund, qui voulait rester neutre, fut jetée dans les bras de la Suède et que leurs relations prirent une tournure nouvelle, ce qui devait avoir une importance considérable par la suite en assurant à la Suède la domination sur toute la haute Poméranie. Mais, à part ce cas exceptionnel, les autres villes conservèrent leur neutralité, confirmée par le *Tag*, à Rostok.

La Moscovie et le conflit naissant. — Le conflit entre Frédéric et Erik devenant imminent, les deux monarques désiraient s'attirer la bienveillance de Moscou pour qui l'amitié de tous les deux était également importante, la Suède, pour s'en servir contre la Pologne, le Danemark, à cause du Sund et des Beltes, portes de la Baltique dont la clef se trouvait dans le château royal du Danemark et intéressait beaucoup Grosny depuis qu'il possédait Narva. C'est ainsi que s'expliquent les traités conclus entre Moscou et les deux Etats ennemis. Le premier, entre la Suède et Moscou (août 1561)¹, conclu pour une durée de deux ans à dater du 25 mars 1562, établissait la liberté du commerce entre les Russes et les Suédois, ce qui n'empêcha pas Moscou de signer avec le Danemark, le 7 août 1652, un traité contre la Suède et la Pologne. Ce traité reconnaissait les soi-disant droits du Danemark sur l'Estonie et Piltene; moyen-

1. *Sveriges Traktater*, t. IV, p. 351-356.

nant la permission d'établir des comptoirs russes à Copenhague et à Gotland.

Les visées réelles du roi de Danemark se trouvent clairement exposées dans l'instruction donnée par Frédéric à son ambassadeur, Vheling, envoyé à Moscou en 1564. (*Reussische Instruction auff Doctor Zacharias Vheling gestellt, Kopenhagen, in Auguste 1564 aus gangen.*) Après avoir énuméré les griefs habituels contre le roi de Suède, qui ne désire qu'anéantir Narva et dominer sur la Baltique pour pouvoir donner libre court à l'oppression et aux exactions aussi bien sur les Russes que sur les autres nations maritimes¹, Frédéric II déclare faire la guerre pour le maintien de la navigation libre dans la Baltique². Ensuite, et voilà l'essentiel, pour arriver à tous ces résultats désirables, il est nécessaire de chasser les Suédois d'Estonie — auquel cas le Danemark devait recevoir Tallinn, Pärnu et Rakvere.

Pour porter atteinte à Tallinn, ville ennemie, et témoigner en même temps envers le Tsar la bienveillance la plus absolue, Frédéric demanda aux Lubeckois de continuer le commerce avec Narva, malgré l'interdiction suédoise. Ceux-ci en retour lui demandèrent de fermer la navigation de la Narva à tous autres qu'eux-mêmes. C'est Narva, disaient les conseillers de Lubeck, qui est la véritable cause de la guerre avec les Suédois, Frédéric II n'a donc pas le droit de laisser les marchands étrangers s'y rendre librement. Tout ceci nous démontre combien la question de Narva était complexe et génératrice de toutes espèces de conflits.

1. « *Auf das er des oris die Reussen, so woll als obersehischen seins gefallens schatzen und bedrengen möge* ».

2. « *... um die freye Seefahrt des Oris vnnd sonst allenthalben in dieser ostische bej macht vnd wesen zu erhalten.* »

Tallinn et la Pologne. — La soumission de Tallinn à la Suède avait non seulement excité l'hostilité de Lubeck et du Danemark, mais aussi celle du nouveau maître de Riga, Sigismond-Auguste. A côté de son ennemi héréditaire, la Moscovie, il en voyait surgir un nouveau, la Suède. L'un et l'autre devaient selon lui être chassés du littoral sud-est de la Baltique.

Ne possédant ni marine militaire, ni marine marchande, le fils couronné de Bona Sforza, diplomate de race, rêvait d'une ligue unissant, sous sa haute-main, le Danemark et les villes hanséatiques, ligue qui lui donnerait les instruments dont il avait besoin : une flotte et des ports, pour dicter ses volontés sur la Baltique.

Pour arriver à ses fins, il lui fallait d'abord affaiblir la Suède et d'autre part s'attacher le Danemark. Le premier but devait être atteint par l'alliance de sa sœur Catherine avec le frère du roi de Suède, le duc Jean de Finlande, qui rêvait de conquérir la Livonie pour son propre compte. Avec une légèreté de Don Quichotte, ce dernier tendit la main à la Pologne pour devenir duc indépendant et souverain de Finlande agrandie de la Livonie, commençant ainsi une politique séparatiste dirigée contre Stockholm et faisant l'affaire de Varsovie.

Le 19 juin 1562, il quitta la Finlande pour se rendre en Pologne ; le 12 septembre, il arrivait à Kaunas où il fut reçu par Sigismond en personne. Il lui promit son soutien militaire contre les Russes, ce qui contrecarrait complètement les intentions du roi de Suède, son frère, qui venait justement de conclure avec le Tsar un traité, chef-d'œuvre d'art diplomatique.

Des pourparlers s'engagèrent ensuite pour le mariage du duc avec Catherine Jagellon. On lui demandait à cette occasion de se proclamer souverain, c'est-à-dire de se séparer de la Suède pour l'écarter de l'est de la Baltique, et surtout de la

Livonie. Mais le duc de Finlande ne jugea pas le moment propice pour une telle action, n'acquiesça pas aux demandes des Polonais et se déclara le vassal de la couronne de Suède.

Le 4 octobre 1562 était célébré à Vienne le mariage de Jean et de Catherine, qui devait avoir une si grande influence sur les destinées du duc de Finlande et des deux ennemies : la Suède et la Pologne. Dans le contrat de mariage, Catherine renonçait à tous ses droits sur le trône polonais. Jean recevait en gage de la dot promise : sept places fortes sur les confins letto-estoniens avec Rujene, Karksi, etc., ce qui lui semblait une belle acquisition, oubliant que ce contrat devait le rejeter dans le camp des ennemis d'Erik.

Quant à celui-ci, il ne se contentait pas des acquisitions de son frère et voulait aussi s'approprier Riga ; quel magnifique avenir s'ouvrirait alors pour la Suède : tout le commerce avec l'Orient se ferait par l'intermédiaire de deux lieux d'entrepôts suédois, Riga et Tallinn, entretenant de bons rapports avec Moscou, il n'aurait plus rien à craindre de la Pologne. Il envoya donc un ambassadeur à Riga pour inciter cette ville à se mettre sous son protectorat, mais cette fois les projets d'Erik ne se réalisèrent pas.

Au moins se décida-t-il à exiger la cession des sept villes données en garantie de la dot au duc de Finlande pour les incorporer à la couronne suédoise et ceci, si nécessaire, par les armes.

Revenu dans son duché, Jean se souleva contre Erik, mais déjà le 12 août Turku (Abo), la capitale de Finlande à cette époque, tomba entre les mains des troupes gouvernementales et Jean devint prisonnier de son royal frère. N'ayant pu arriver à affaiblir la Suède par l'entremise du duc de Finlande, Sigismond avait d'autant plus de raison de rechercher l'amitié du Danemark.

Rapprochement polono-danois. — En 1562, un ambassadeur fut envoyé à Copenhague avec des instructions toutes pleines d'une rhétorique fleurie, où le roi de Pologne contait les malheurs de l'Ordre¹.

— Le roi de Danemark connaît certainement les malheurs causés à la noble province de Livonie par l'ennemi de toute la chrétienté, le prince de Moscou.

Le *dominus Archiepiscopus Rigensis* et le *Reverendus ac Magnificus dominus Magister Livoniae*, ne pouvant plus tenir contre les Moscovites, se sont donc adressés à leurs voisins et, bien entendu, principalement à la Pologne qui s'intéresse au sort de la Livonie, et ont démontré le danger moscovite non seulement pour les princes du Nord, mais pour toute l'Europe. Enfin, le roi de Pologne demanda au roi de Danemark s'il ne serait pas disposé à s'allier avec lui contre la Moscovie. Il lui suffirait d'accepter les propositions de Sigismond, pour que « *in perpetuum sibi hoc beneficio obstringeret, et per omnem Christianam orbem maximis laudibus et praeconiis S. V. celebraretur* ».

Le 26 octobre, une nouvelle délégation arrivait à Copenhague pour ouvrir les yeux au roi danois. Erik ne s'était-il pas emparé de Tallinn et alors :

« *Praesertim cum occupator non publicam huius maritimae orae tranquillitatem, non repulsionem iniquorum Moschou-tirocum armorum, sed sua compendia per meram dominadj libidinem vnice querat.* » Erik voulait soumettre les États du Nord ; après avoir conquis la Livonie, il avait l'intention de se tourner contre le Danemark, ce que Sigismond II, par amitié sincère pour Frédéric, ne voulait pas lui cacher : « Erik, s'exclama l'envoyé de Pologne, a prétendu avoir

1. Quel début ! : « *Serenissime rex : Non dubitat Mtas Regia Polonae dominus meus clementissimus, habere S. Vm cognitas, et plane exploratas eas calamitates, quibus oper hos aliquot annos nobilissima olim Liuniorum Provincia ab infestissimo hoste Principe Moschouiae sit vexata et quam etiam nunc in extreme prope versetur discrimine. (Instructio legationis ad Serenissimum Daniae Regem).*

occupé Tallinn pour défendre la Livonie contre les Russes, en réalité son seul but est de prendre pour lui les côtes orientales de la Baltique. » Mais n'était-ce pas également le désir du roi de Pologne lui-même ?

En fait, le roi de Pologne ne désirait qu'une chose : écarter de Livonie toute influence autre que la sienne, qu'elle fût suédoise, danoise ou russe. La Livonie devait, selon le désir de Sigismond II, s'enchâsser dans la couronne polonaise. Le 5 octobre 1563 un traité défensif et offensif fut conclu entre le Danemark et la Pologne à Stettin, et ceci malgré le traité de Mojaïsk (7. VIII.1562) selon lequel les Danois et les Russes s'obligeaient à agir en complet accord aussi bien contre la Suède que contre la Pologne. Le roi de Danemark devait attaquer la Suède sur terre et sur mer, le roi de Pologne envahir la Livonie et en chasser les Suédois.

La conclusion de la paix était subordonnée à la réparation des dommages, la restitution à Jean de Finlande de ses anciennes possessions, la liberté de navigation sur la Baltique pour les sujets du roi de Pologne et enfin l'assurance que les ducs poméraniens, courlandais et prussiens ne seraient en aucune façon opprimés.

Frédéric demandait Skane, Saaremaa, le renoncement formel de la Suède à la Norvège et à Gotland, la liberté du commerce sur la Baltique pour Lubeck, une indemnité pour les dommages causés à cette dernière par la course et le paiement d'une contribution au Danemark.

En Livonie, le Danemark devait obtenir Parnu et Padis. En ce qui concerne Sonenburg et Tallinn, on devait recourir à l'arbitrage d'une tierce puissance, et jusqu'à ce qu'une décision fût prise Sonenburg devait appartenir au Danemark et Tallinn à la Pologne.

Les villes autres que Lubeck ne voulurent pas adhérer à cette coalition. A Dantzig, le traité avait soulevé une grande protestation. On trouvait que, grâce à cette alliance,

le Danemark allait devenir trop fort ; possédant déjà Pärnu, Padis et Monasterium, il retrouverait son ancienne puissance et s'installerait en Estonie sur les côtes orientales de la Baltique. Si la guerre tournait au profit des alliés, les Danois deviendraient alors maîtres de la Baltique car, possédant déjà les détroits, tout le commerce oriental tomberait dans leurs mains. Dantzig trouvait que dans ce traité le libre passage de la Baltique à la mer du Nord, et inversement, aurait du être garanti aux sujets de la couronne polonaise (donc aux Dantzikois). Il fallait immédiatement envoyer une ambassade à Copenhague. *Melius est in tempore occurrere, quam post exitum vindicare* disaient les Dantzikois, mais sans succès.

Dantzig avait raison, les villes livoniennes et prussiennes ne vivaient que du commerce avec l'Europe occidentale à qui elles procuraient le blé et les matières premières de la vaste Moscovie. Chaque entrave dans le Sund s'y faisait donc lourdement sentir et Frédéric, pour se venger de leur neutralité, commença à arrêter leurs navires et à ne les laisser passer que moyennant le paiement d'un droit excessivement élevé, ce qui porta un grand coup à la richesse de Dantzig.

Par la suite, si les points susdits de Livonie étaient cédés au Danemark, celui-ci, possédant une marine puissante et ayant conclu une paix solide avec Moscou, pourrait toujours chasser la Pologne de Livonie et dominer tout le pays. Ce n'était donc plus à la Pologne à mettre sur le tapis la question de la domination sur la Baltique, cette dernière ne pouvait être résolue que par les puissances maritimes. Dantzig refusa donc de s'allier à la ligue polono-danoise et les autres villes de Poméranie firent de même.

En mai 1562, Horn, commandant des troupes suédoises, mit le siège devant Pärnu qui, dès le 1^{er} ou 2 juin, tombait aux mains des Suédois.

Jetons maintenant un regard rapide sur les autres acteurs de la grande politique : Moscou, l'Espagne, les Pays-Bas et la France.

Depuis que la Livonie était convoitée par trois puissances, Grosny était devenu plus prudent. Pour lui, l'ennemi principal était la Pologne, c'est donc sur elle qu'il se jeta. Le 15 février, il attaqua Polotsk et réussit à s'emparer de cette ville centre de tout le commerce du nord-ouest de la Russie avec la Pologne.

Pendant ce temps les troupes d'Erik XIV, sous le commandement de Charles de Mornay, pénétraient avec leur artillerie lourde sur le territoire épiscopal de Riga, mais ils ne purent s'emparer de la ville trop bien défendue par ses habitants. Si les Suédois subirent ici un échec, par contre ils réussirent sur bien d'autres points et à la fin de 1563 ils étaient déjà maîtres des territoires de Haarfumaa, Järvamaa, Läänemaa et des villes de Tallinn, Lihoula, Pärnu, Karksi, etc., c'est-à-dire de presque toute l'Estonie du nord-ouest.

Les Russes de leur côté avaient mis la main sur Narva, Tartu, Rakvere et Viliandi. Magnus tenait encore l'île de Saaremaa, Hiiumaa et quelques châteaux forts en Courlande du nord. Tout le reste du territoire des pays baltes était aux mains de la Pologne et de son vassal, le nouveau duc de Courlande, Kettler.

Erik ne désira qu'une chose, ne connut qu'une politique pendant tout son règne : chasser la Pologne de Livonie, rejeter le Danemark de la presqu'île scandinave, anéantir la puissance de ces deux royaumes sur la Baltique où seul devait flotter le drapeau suédois. *Dominium maris Baltici* ! L'alliance avec la Russie n'était qu'une feinte.

Se basant sur la paix de Spire de 1544, l'Espagne et les Etats Généraux désiraient maintenir la paix aussi bien avec la Suède qu'avec le Danemark. D'après la cour de Madrid et la cour de Bruxelles et en vertu du même traité, la navigation sur la Baltique devait rester entièrement libre pour les neutres¹. Ce qui n'empêcha pas Frédéric

1. Forsten, *La question baltique*, t. I, p. 369.

de ne tenir aucun compte du traité de 1544. Dès le début des hostilités il arrêta dans le Sund des navires hollandais faisant route vers la Suède, Narva et Riga, chargés de marchandises destinées à des Suédois et éleva les droits de passage jusqu'à 25 talers. Souvent même, il retenait si longtemps certains navires qu'ils ne pouvaient regagner à temps leur port d'attache ou que leurs marchandises, avariées, devaient être vendues à vil prix. D'autres fois, les Danois accaparaient le blé ou la farine et ils n'en payaient qu'un prix dérisoire.

Contrairement à l'Angleterre et à l'Espagne, la France était favorable à la Suède, quoi qu'il y eût des moments de tension entre les deux puissances quand les navires français, qui osaient se rendre à Narva, avaient été poursuivis par les Suédois. Mais jamais on ne brisa avec elle, la France étant trop intéressée par la lutte autour de la Baltique ne pouvait prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre des deux ennemis, mais tâchait au contraire de ramener la paix qui lui ferait peut-être gagner quelques avantages pour son commerce dans le Nord.

L'année 1563 fut donc bien chargée, Polotsk tomba, affaiblissant la Pologne, la guerre du Nord fut déclenchée, le duc de Finlande emprisonné à Gripsholm, ce qui était une provocation pour la Pologne; enfin la question du Sund et la question de Narva devenaient solidaires en rapprochant le Danemark de la Russie. Jusqu'en 1563, tout le monde s'armait contre le Tsar moscovite, désormais les forces se partagèrent et se tournèrent en partie contre la Suède. Le nœud gordien se resserrait et aucun Alexandre ne paraissait.

VI. La guerre de Sept ans du Nord et le traité de Stettin.

Nous avons vu quel enchevêtrement d'intérêts contradictoires devait déclencher en Livonie la guerre de Sept ans du Nord dans laquelle aucun État riverain de la Baltique ne resta indifférent.

Erik XIV, demandant à Tallinn des hommes et des vivres et invoquant tout ce qu'il avait fait pour elle en ce qui concerne la navigation narvoise, déclarait que la guerre avec le Danemark et Lubeck avait été entreprise presque *uniquement* dans l'intérêt de Tallinn¹.

Et ce n'était que trop vrai. La Livonie, clef de la Baltique, était bien la cause de cette guerre, ainsi que de beaucoup d'autres, qui, selon l'historien M. Ch.-V. Langlois, devait être fatale à la Suède en la détournant du grand courant d'expéditions, de découverte et d'exploitation d'outre-mer qui entraînait d'autres nations (la Hollande et l'Angleterre) n'ayant certainement pas plus l'habitude de ce genre d'entreprises que les descendants des Vikings.

Rien ne manquait d'ailleurs à la Suède pour réussir, ni le fer, ni le bois, ni le goudron, ni le chanvre, aucun des éléments nécessaires à la construction des navires, puisqu'elle fournissait ces matières aux autres pays, ni une marine, car c'est au XVI^e siècle que vécurent les deux grands hommes de mer de la Suède : Jacob Bagge et Klas Horn, ni l'esprit d'aventure dont ils trouvaient d'éclatants exemples parmi leurs ancêtres.

On peut donc dire, avec M. Ch.-V. Langlois, que la lutte pour la possession de la Livonie et par là même « la lutte

1. « Der krieg, écrivit le roi, ist fast nur euret wegen entstanden... Doch, vornehmlich eurete wegen die Kriege geführt sonst sassen wir wohl im Frieden. »

pour l'hégémonie sur la Baltique conduisit la Suède au point culminant de sa grandeur et au bord de la ruine¹. »

Quoi qu'il en soit, la lutte était engagée et il fallait la poursuivre. La première bataille entre les deux flottes, précédée des deux côtés de prières et de psaumes, commença le 30 mai et se termina par la victoire du pavillon suédois. Mais le lendemain la fortune tournait déjà et le vaisseau-amiral de Bagge, *La Fortune*, fut lui-même obligé de se rendre après une lutte acharnée, après une bataille « plus sanglante qu'on n'en vit jamais sur la Baltique ni sur d'autres mers ». Après quoi le pavillon danois domina pendant un temps sur la mer convoitée. Mais les deux batailles suivantes rendirent à nouveau les Suédois maîtres de la situation et ils régnèrent désormais sur la Baltique.

Cette guerre fratricide avait en même temps ruiné le commerce des villes allemandes et c'est pourquoi l'Empereur tenta de convaincre les ennemis de conclure la paix. Ajoutons que la France, par l'intermédiaire de son éminent ambassadeur à la cour de Copenhague, Charles Quissarme, seigneur de Danzay, tâcha d'amener à la paix les deux peuples scandinaves. Cette politique de réconciliation et d'apaisement dans le nord de l'Europe était d'ailleurs la politique traditionnelle de la France. Elle s'exprime tout entière dans cette phrase relevée dans l'instruction donnée à Danzay : « Soigneusement retenir les rois de Danemark et de Suède en une bonne et ferme amitié ».

Ce désir de voir la paix maintenue, le roi de France ne s'en cachait pas, c'est ainsi que Charles IX, s'adressant à Auguste, électeur de Saxe, écrivait de Paris, le 20 octobre 1563 : « A mon grand regret et déplaisir pour l'amitié que je leur porte (il s'agit du Danemark et de la Suède) et lennuy que jauroys que cela feust cause de la Ruyne de lestat ou de l'un ou de l'autre ou de quelque mouvement en la germanye

1. Grande Encyclopédie, t. 29, p. 689.

de laquelle je desire le repoz et pacifficacion comme de mon propre Royaulme, et pour ce que je me suis resolu de renuoyer ledict S. de danzay par dela pour moyenuer en tout ce que luy sera possible la pacificacion de leurs differens et leur commune reconciliation¹. »

Il est évident que le désir de voir la paix et la concorde régner entre les pays scandinaves ne venait pas uniquement des sentiments altruistes et humanitaires de la France; une politique réaliste ne peut se permettre d'agir que conformément aux intérêts du pays et de la nation, mais il est excessivement réconfortant de constater que, déjà à l'époque de la lutte contre la Maison d'Autriche, les intérêts de la France étaient du côté du droit, de la justice et de la paix.

Danzay, « l'intercesseur désigné par le roi de France », multiplia donc ses démarches à l'intention de convoquer le fameux congrès de Rostock et d'y amener, en dehors de Frédéric II et d'Erik XIV, les princes allemands, Lubeck et la Pologne, les deux derniers alliés du Danemark, les Pays-Bas, la France enfin, que représenta Danzay lui-même, l'auteur, d'après M. Hauser, de l'expression « la liberté des mers », dont il ne cessa de réclamer le respect surtout à propos de la navigation de Narva. Ne devait-il pas écrire à son souverain en 1570 : « Vous n'ignorez point combien le commerce de la Moscovie qui se fait communément en la ville de Nerve est profitable à vos sujets, voir nécessaire à tout votre royaume ».

Les victoires maritimes de la Suède, dont les conséquences se faisaient de plus en plus sentir sur la Baltique et surtout dans les eaux de Narva, souleva l'hostilité de l'Empire tout entier. L'Empereur n'envisageait-il pas la mer Baltique comme une « possession qui est allemande depuis longtemps ».

1. Charles IX Valoua à Auguste, Electeur de Saxe. Paris, le 22 octobre 1563, Forsten, *Actes et Lettres*, t. I, n° 20, p. 46.

C'était Lubeck qui souffrait le plus de cette domination suédoise et, s'adressant à Auguste de Saxe, le « véritable Agamemnon de cette guerre des peuples », le « Conseil » de la ville écrivit que le roi de Suède n'était pas sérieusement incliné à concevoir la paix, et ne pensait vraiment qu'à renforcer sa domination sur la Baltique¹.

Sous la pression de l'Electeur et de Lubeck, Maximilien se décida à agir² et les sanctions ne tardèrent pas à intervenir. Le manifeste daté de Vienne du 5 novembre 1565 fut publié. Maximilien II s'adressait à tous les habitants de l'Empire Romain et leur défendait de prêter assistance au roi de Suède. Et ceci, parce que ce dernier ne désirait « rien moins que de s'approprier la domination sur la Baltique et de priver mes sujets et les sujets du Saint-Empire de la libre navigation et du libre commerce... » sur cette « célèbre mer Baltique allemande ». (*Wēijtt berumptes Teutsches mer der Ostsee*).

Pour cette raison, l'Empereur interdit de procurer à la Suède armes, munitions et vivres³. Ceux qui auraient continué à commercer avec la Suède devaient être privés de leurs biens, de tous droits et privilèges, de leurs régales et fiefs.

Erik ne s'inquiéta pas outre mesure de ce manifeste impérial, premièrement parce qu'il manquait aux impériaux les moyens de le faire respecter, d'autre part, parce que, comme il disait, le fruit défendu est doux.

Par la paix conclue avec le Tsar l'année précédente,

1. Forsten, *Actes et Lettres*, t. I, n° 25, p. 54.

2. Dans les instructions données le 20 juillet 1565 par l'Empereur aux délégués auprès des électeurs, on lit : (il s'agit du roi Erik) : « *hat alle seine Anschläge dahinn gerichtet, das er sich der gannitzen Ostsee ain ainigen Herren machen, alle darann wohnennde Stende, Land vnd Volcker vnndertruckenn, die Comerzien vnnd freije gemaine Handdierung solcher Ostsee allein in seinn aintzige gewaltige hannn brinngen, vnnd also das hail. Reich Teutscher nation diser ortenn jn vnüberwindlichen schaden fueren machte.* »

3. *Sveriges Traktater*, t. IV, p. 532 à 537.

le 21 novembre 1564¹, il s'était d'ailleurs assuré le libre commerce avec les Russes, il n'en était donc pas réduit à capituler devant le ban impérial. En outre de la paix assurée par ce traité pour sept ans (jusqu'au 20 juillet 1565), il s'assurait aussi la possession de Tallinn, Pärnu, Paide et Karksi.

Mais, à la longue, cette situation d'isolement devenait pénible, d'autant plus que le Danemark avait eu recours à un moyen extraordinaire, la fermeture du Sund (1565). Il fallait au moins avoir une sécurité du côté russe, et un traité d'alliance fut donc signé le 16 février 1567, à la Sloboda d'Alexandrov, entre les Suédois et les Russes, sur la base de l'*Uti possidetis* en Livonie et de la liberté réservée aux contractants pour les conquêtes futures, à l'exception de Riga qu'Ivan se réservait, promettant son intervention pour régler les relations avec le Danemark et Lubeck, où son assistance armée si ses démarches pacifiques n'étaient pas couronnées de succès. Cette alliance était à ce moment d'une grande utilité pour la Suède, mais elle était subordonnée à une condition assez étrange, il s'agissait d'une clause secrète, de livrer aux désirs du Tsar la belle-sœur d'Erik, Catherine, l'épouse du malheureux duc de Finlande et sœur de Sigismond...

En mai 1567, une ambassade moscovite se rendit à Upsala pour réclamer la ratification du traité et ramener Catherine². Mais les Suédois se refusèrent encore à exécuter cette clause et l'année suivante un bouleversement complet devait d'une part annuler le traité de la Sloboda d'Alexandrov et d'autre part complètement renverser le système des alliances de 1563.

1. *Lassen machen frey zu handeln mit allerlei wahr vhn ausgenommen.* (*Sveriges Traktater*, t. IV, p. 369-380).

2. K. Waliszewski, *Ivan le Terrible*, p. 267.

En septembre 1568, à la suite d'une intervention de Sigismond, l'époux de Catherine monta sur le trône et, après avoir à son tour jeté au cachot Erik, ce frère royal qui avait failli devenir son bourreau, il inaugura une ère nouvelle dans ce conflit de plus en plus confus dont la Livonie restait l'objet.

Marié à une Jagellon, le nouveau roi de Suède devenait l'allié naturel de Sigismond-Auguste. Jean III demanda donc au roi de Pologne aide contre le Danemark et une politique commune contre Moscou. C'est ainsi que l'année 1568 vit le retournement complet du système élaboré en 1563. L'alliance dano-polonaise perdait sa signification, sa raison d'être, la Pologne passant dans le camp ennemi du Danemark, et Sigismond ne tarda pas à exiger de Frédéric la cessation des hostilités contre son beau-frère, tachant de l'entraîner dans une coalition anti-moscovite.

L'alliance avec la Pologne n'empêcha pas Jean III de continuer la politique traditionnelle de la maison de Vasa pour la domination de la Baltique. Sa tâche était d'ailleurs moins ardue, car, dans la lutte pour la sauvegarde de ses conquêtes en Livonie et leur extension, il n'avait plus en face de lui qu'un ennemi : le Moscovite. Cette lutte devait se poursuivre inlassablement pendant tout son règne.

C'est en Livonie et en Estonie que les Suédois devaient apprendre à manier les armes, à persévérer et à vaincre. La défense de Tallinn en 1570-1571 et la bataille de Cesis furent les premières feuilles de laurier d'une magnifique couronne tressée à la gloire des armes suédoises, le début de l'apprentissage des futurs premiers maîtres d'armes de l'Europe.

Entre temps, le courageux envoyé de la France, Danzay, qui n'avait pas cessé de poursuivre son œuvre de réconciliation, travailla si bien qu'un traité de paix fut signé à Roskilde, le 18 novembre 1569, entre les deux rois scandinaves. Il se ramenait à peu près à ceci :

Le roi de Suède devait renoncer à porter les trois couronnes et à toutes ses prétentions sur la Norvège, Halland, Skane, Bleking et Gotland. Le Danemark devait garder ou acquérir Saaremaa, Sonenbourg, Läänemaa, Padis, les évêchés de Tallinn et de Piltene, la Suède, à son tour, renoncer à Pärnu. La navigation de Narva était déclarée libre et tous les navires danois capturés devaient être restitués.

Le 24 novembre, Frédéric II et son conseil ratifièrent le traité de Roskilde, mais Jean, dont les plénipotentiaires avaient agi contre sa volonté et outrepassé leurs pouvoirs, s'y refusa et commença des entretiens diplomatiques pour gagner du temps et ne pas briser brutalement avec Copenhague. Il ne voulait pas s'incliner devant le traité, mais il ne désirait pas non plus la guerre avec le Danemark. Son seul désir était d'affermir sa puissance sur les côtes orientales de la Baltique.

Frédéric découvrit le jeu et se prépara énergiquement à continuer la guerre. Il insista pour que la Suède renoncât à toutes ses conquêtes en Livonie. Jean répondit qu'il ne pouvait accepter ces conditions parce que, d'une part, ces conquêtes lui avaient coûté trop d'hommes et trop d'argent et, d'autre part, parce que les Suédois n'avaient pas commencé la guerre dans leur intérêt, mais appelé par les Livoniens pour les défendre contre les Russes. Erik n'a fait la guerre qu'après qu'elle lui eût été déclarée par le Danemark. De plus, Jean ne pouvait pas admettre la libre navigation de Narva, car cela signifiait les relations directes des Russes avec l'Europe occidentale, le développement de sa puissance comme État maritime, ce qui aurait nui à la Pologne, État allié de la Suède. On voit combien il y avait de finesse dans cette diplomatie suédoise : ce n'était pas dans son intérêt propre, ce n'était pas dans l'intérêt de Tallinn que la navigation de Narva devait rester interdite, mais à cause de la Pologne !

Frédéric répondit qu'en prenant Tallinn sous sa protection le roi de Suède avait faussé le traité de Brömsebro de 1541, par lequel Christian III et Gustave Vasa s'engageaient à ne pas conclure de traité sans s'en faire part. De plus, Erik ne s'était pas contenté de Tallinn, il avait essayé de soulever Haarjuma et Virumaa contre les Danois.

Mais Lubeck était lasse d'une guerre qui lui coûtait trop cher, elle insista donc auprès de Frédéric pour qu'il se montrât plus accommodant.

Enfin, le 13 décembre 1570, le traité de Stettin amena la réconciliation. Elsfors fut laissé aux Suédois contre 150.000 talers. Quant à la question des trois couronnes, les deux rois pouvaient les porter, mais sans prétention à l'Union. La question de la Livonie fut la plus vivement débattue, car là s'enchevêtraient les intérêts non seulement des deux pays scandinaves, mais aussi de la Pologne et de la Russie, on peut même dire de l'Europe entière. De la solution de cette question dépendait aussi celle du *Dominium Maris Baltici*.

On discuta donc âprement au Congrès de paix de Stettin ce problème qui touchait de si près aux intérêts économiques et commerciaux des États belligérants.

Un conflit diplomatique s'engagea tout d'abord entre les États scandinaves et la Pologne. La volonté de la Pologne était que la Suède renoncât à toutes ses possessions de Livonie, s'alliât avec elle contre la Russie et aidât à supprimer le commerce narvois. Les Suédois refusèrent.

Les relations de la Pologne et du Danemark n'étaient pas non plus excellentes. Les Polonais tâchèrent de gagner l'Empereur à leur cause en usant des vieux arguments : les Russes maîtres de la Livonie, la mer Baltique devient une mer russe, cela signifie la déchéance de tous les duchés maritimes allemands; la Livonie ne doit donc pas être arrachée à l'Empire.

Les Danois insistèrent pour que l'on rendit à Magnus ses possessions de Livonie, toutefois, si ce n'était pas possible, ils y renonceraient, ne désirant pas entrer en guerre à cause de la Livonie.

En fin de compte, il fut décidé de remettre la question de la Livonie à un prochain congrès qui devait avoir lieu le 24 mai 1571 avec la participation de la Suède, du Danemark et de l'Empereur. C'est là que Jean devait remettre à l'Empereur ses possessions livoniennes. Les commissaires de l'Empereur cédèrent au Danemark, Saaremaa et l'évêché de Tallinn (à l'exception de la ville de Tallinn même) à condition que Magnus dénonçât son traité avec Moscou. L'Empereur céda à Jean, Tallinn, Paide, etc. et lui payait ses dépenses de guerre. Ensuite vint la question du commerce avec Narva, question « purement internationale ». Les Suédois voulaient interrompre la navigation de Narva jusqu'à la fin de la guerre de Livonie, les députés de Pologne et de l'Empereur se joignirent à eux.

Sigismond écrivit à ses ambassadeurs à Vienne qu'il fallait absolument arriver à interdire la navigation de Narva et, ce qui était *essentiel*, empêcher qu'on envoyât dans *notre* mer Baltique des *praesidia* quelconques avec un amiral, car celui-ci pourrait avoir des visées de domination sur la Baltique.

De cette correspondance ressort le désir du roi de Pologne d'arriver lui-même un jour à la domination sur la Baltique. Il proteste contre l'intention de l'Empereur de céder Tallinn à la Suède et d'autres villes au Danemark. Lui seul a autorité sur la Baltique, et puisque les évêchés de Saaremaa et de Tallinn font partie de *notre* Livonie, personne n'a le droit de s'en occuper *sine praeiudicio juris nostri*. Tallinn ne peut appartenir qu'à la Pologne.

Quand les envoyés de l'Empereur vinrent à Varsovie, en 1571, on leur dit que le roi de Danemark tâchait de conquérir par la force la puissance sur toute la Baltique.

Dantzic faisait, au même moment, valoir que la navigation de Narva était un danger pour la totalité du monde chrétien et en demandait l'interdiction, car il suffit que les Russes mettent un pied sur la Baltique pour qu'immédiatement ils tentent d'en devenir les maîtres absolus — argument éternellement le même.

Les ducs de Poméranie écrivirent à l'Empereur dans le même sens. Selon eux, Ivan IV désirait devenir le maître de la Baltique pour dicter sa loi au commerce. De la Baltique le Tsar pénétrera sans difficulté dans la mer du Nord et entreprendra la conquête de l'Empire.

Mais les Danois et les Lubeckois de leur côté faisaient entendre des protestations énergiques contre la défense de communiquer avec les Russes et avec d'autant plus d'insistance qu'ils avaient pour eux les représentants de la France et l'Electeur de Saxe. Ils menaçaient même de rompre les pourparlers de paix, si on ne les écoutait pas; et les Danois déclaraient que les décisions de l'Empereur et des Diètes de l'Empire ne les concernaient aucunement. *Was der Kaiser mit den Reichsständen beschliesse des haben die denische sich nicht an zunehmen.*

En définitive, la navigation de la Narva, la fameuse *Narwische sigillation* fut déclarée libre en échange du libre passage *vngehindert vnd ohne beschwerung* par le Sund, concédé par le Danemark à la Suède.

Le *Stift Osel* et *Sonnenburg* passèrent à la Suède, parce que Magnus a attaqué Tallinn... ainsi que Padis et Lihoula¹.

Le traité de Stettin fut signé le 13 décembre 1570. Côte à côte figuraient les sceaux de l'Empereur, du Roi de France, du Roi d'Espagne, etc., et, tout au bas, celui du nouveau seigneur *Hertzog Gotthart zu Churlant* et de Lubeck, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs ce traité d'être aussi peu respecté que les autres.

1. *Sveriges Traktater*, t. IV, p. 401.

Il fut ratifié par le Danemark le 25 janvier 1571 et par la Suède le 24 février de la même année.

La paix entre la Suède et Lubeck restait encore à faire. Ici le point sensible était la question des privilèges accordés jadis par Gustave I^{er} à Lubeck. Plusieurs lui furent retirés, ainsi la défense pour les Suédois d'aller dans la mer du Nord par le Sund, mais les privilèges qui lui furent laissés étaient valables également en temps de guerre.

Les villes de Poméranie, mécontentes de l'attitude de Lubeck, voulaient qu'on cessât la navigation de Narva et proposaient la fondation de comptoirs à Riga et à Tallinn, où tout le monde aurait le droit de commercer avec les Russes. Les Lubeckois, soutenus par le Danemark et la Saxe, s'y opposèrent. La haine de la Poméranie contre le Danemark et Lubeck fit qu'elle s'allia à la Suède; de cette époque date cette amitié qui devait les amener à faire alliance avec Stockholm et qui aboutit, en 1649, à l'incorporation de toute la côte de Poméranie à la Suède.

La guerre était terminée, mais le traité de Stettin n'avait pas résolu la question de la Baltique; il consacra seulement la chute de Lubeck, car la Suède, le roi de Pologne s'en mêlant, continua comme auparavant à troubler ses relations avec Narva.

Les décisions prises au sujet de la Livonie restèrent aussi lettre morte. L'Empereur, ni ses successeurs, ne songèrent jamais sérieusement à racheter à la Suède les territoires qu'elle occupait, comme le stipulait le traité, et la Livonie, quoi qu'on en dise, ne reconnut jamais réellement la suzeraineté de l'Empereur.

Le Danemark sortait victorieux de la lutte et devenait la première puissance sur les eaux de la Baltique, au moins en apparence, ce qui ne veut pas dire que la question du *Dominium Maris Baltici* était définitivement résolue, d'autant plus que la clef de cette domination restait en Livonie, et, avec Magnus dont il allait bientôt faire son ins-

trument, le Tsar y conservait une situation prédominante.

Le traité de Stettin eut aussi une influence considérable sur la guerre de Livonie. Magnus, poussé par son ambition démesurée, n'ayant aucune raison personnelle de faire la guerre à Jean III et n'ayant d'autre part aucune aide à attendre du Danemark, se décida à se rapprocher de Moscou.

VII. Lutte de la Pologne et de la Suède contre la Moscovie pour la consolidation de leur position en Livonie

Les efforts des puissances voisines pour devenir maîtresses de la Baltique devaient, nous l'avons vu, complètement dévaster et ruiner la Livonie. Le principal auteur de la misère dans laquelle elle tomba, fut Ivan le Terrible qui se jeta dessus avec d'autant plus de violence et de férocité qu'on lui opposa moins de résistance.

Malgré les nombreux revers qu'il subit, tant dans ses affaires intérieures qu'extérieures, le fougueux despote ne perdit jamais de vue l'objet de ses désirs, la terre primitivement vouée à la Vierge Marie, qui avait l'heur et le malheur de donner sur la mer. Mais à la réalisation de son rêve, la conquête de ce pays si riche en ports maritimes, devaient s'opposer deux génies militaires de l'époque, l'un hongrois, l'autre français, l'un roi de Pologne, l'autre simple capitaine au service de la Suède. Le concours de ces deux guerriers célèbres rejeta la Moscovie loin de la mer.

Voyons rapidement les différentes phases de cette lutte :
1° Hésitant entre l'alliance suédoise et l'alliance polonaise, Ivan commence par ménager le Danemark et tient vigoureusement tête à la Pologne (1564). 2° S'unissant avec Frédéric II, Sigismond-Auguste provoque en contre-

partie le rapprochement de la Suède et de la Moscovie et une guerre entre la Suède et le Danemark (1564-1568). 3° La chute d'Erik XIV et l'avènement de Jean III, beau-frère de Sigismond-Auguste, amène la réconciliation de la Suède et du Danemark par l'entremise de la France, de l'Empire et de la Pologne (1568). 4° La mort de Sigismond-Auguste met provisoirement la Pologne hors de combat. Ivan ayant posé sa candidature à l'héritage des Jagellon retient provisoirement ses troupes pour ne pas indisposer la Pologne (1572). 5° L'élection de Batory prépare la rentrée en scène victorieuse de la Pologne et le règlement du conflit à son profit presque exclusif.

Nous avons déjà étudié les deux premières phases, il ne nous reste plus qu'à parcourir rapidement les trois dernières.

La quatrième période de la guerre livonienne débute en 1568. La Russie, à l'apogée de sa puissance en Livonie, se heurta soudain à deux adversaires redoutables et « le géant devant qui tremblait toute l'Europe », comme disait Forsten en exagérant un peu, se vit contraint de reculer devant les deux meilleurs soldats de l'époque, Batory (*stimato come oracolo nella disciplina militare*) et Pontus de la Gardi. Il fut obligé de renoncer à Narva et à la mer et deux ans après il mourait. Magnus devint roi de Livonie par la grâce d'Ivan, sous le protectorat moscovite, et le Tsar promit au roi de Danemark de l'aider à reconstituer l'union de Kalmar. Ainsi la Livonie retrouvait son roi au moment où ses meilleurs territoires lui avaient été enlevés par ses voisins.

La Pologne et la course. — Pour barrer efficacement la route à son redoutable rival et prendre le dessus, la Pologne n'avait qu'un moyen : le retrancher du reste de l'Europe. C'est pourquoi, le 6 avril 1568, le roi de Pologne, par une circulaire datée de Lublin et adressée à tous les *geistlichen*

und wellichen standes, Christlichen Potentalen Keyser, Königen, Chur vnd Fursten, Prelatenn, Graffen, Freyherrn, Rittlern Haupttleuttten, Burggergraffen, Voigtlenn, Burgermeistern, Ruthmannen, décidait le blocus de Narva pendant la durée des hostilités, demandant de cesser toutes relations avec la Russie et interdisant de lui procurer *krault, Lott, bleyeisen, schwefel, salpeter, uictulia noch keinerlei andere wahren, wie man die nennen mag*. La circulaire annonçait en même temps que le roi prenait à son service son « aimé et fidèle » Hans Munckenbeken, avec ses navires, pour qu'il « attaque, entrave, arrête et bloque avec épée, feu et tout ce qui peut être nuisible¹ » tous ceux qui iraient à Narva. La course était officiellement ordonnée, sous condition que toute prise soit déclarée au résident et aux commissaires désignés par le roi (*Residentten und Commissarien*) qui devaient fixer le prix du navire capturé et de la cargaison, le roi s'en attribuant personnellement le *zehenden pfennig*, c'est-à-dire le dixième de la prise. La règle que toute prise doit être jugée était donc sauvegardée.

Cette course, qui ne se préoccupait nullement de distinguer entre les États neutres ou ennemis, ressemblait plutôt à un blocus par croisière, croisière qui ne se borna pas à surveiller la route maritime de Narva, mais s'étendit peu à peu à toute la Baltique. Bientôt on rencontra les corsaires polonais aussi bien près de Dantzic que sur les côtes poméranienes. Une sorte de filet était tendu au travers de la Baltique pour empêcher les marins occidentaux d'aller jusqu'à Narva et de communiquer directement avec la Russie. Cette façon d'agir, intolérable, souleva l'opinion de toute l'Europe contre la Pologne, ce dont

1. « *Anzugreifen, zuhemmen, stöcken, vnd blöcken, mit schwerd, fiewer vnd alles was feindlich sein mag* ». G. V. Forsten, *Actes et Lettres*, t. I, n° 49, p. 129 et 130.

elle se ressentit par la suite. La France même, que représentaient seuls ses marchands dont le trafic sur la Baltique n'était pas bien considérable, enregistra une perte évaluée à plus de cent mille écus.

La réaction du Danemark. — Frédéric II lui garda aussi une profonde rancune de ces agissements. Il recherchait en effet l'amitié de Moscou, car plus le commerce avec la Russie était intense, plus nombreux étaient les navires se rendant à Narva et plus le roi, maître du Sund, percevait de droits de passage et s'enrichissait. Cette amitié d'ordre commercial avait aussi un côté purement politique. Les rois danois recherchaient l'alliance avec la Russie — nous l'avons déjà pu constater plus haut —, pour contrecarrer les désirs d'expansion de la Suède, leur ennemie héréditaire.

Rien d'étonnant donc à ce que Frédéric II répondit froidement aux invitations de Sigismond à adhérer à la ligue antimoscovite (*lettres du 26 avril et du 5 septembre 1569*), en soulignant que les conventions conclues par lui avec les autres Etats chrétiens et le Tsar lui en ôtaient le droit. Cela lui créerait d'ailleurs de nouveaux ennemis, et seule la demande des villes maritimes pourrait-elle le décider à fermer le Sund. De plus, Frédéric demanda catégoriquement à la Pologne la cessation de cette course qui dégénérait par trop souvent en piraterie. Et, comme c'était un homme énergique, il ne se borna pas à des remontrances épistolaires, mais ordonna en représailles d'arrêter dans le Sund tous les navires de Dantzig et autres villes prussiennes. Il alla même plus loin, envoya une flotte pour mâter les corsaires à la solde de la Pologne et, en 1569, neuf vaisseaux de course polonais furent capturés par les Danois au large de Tallinn.

Outre la navigation de Narva qui opposa les deux couronnes sur mer, les Danois et les Polonais devaient encore se heurter pour une question terrestre. Nous n'avons pas oublié que Frédéric II, le 26 septembre 1559¹, avait acheté à Jean, évêque de Saaremaa et de Courlande, le diocèse de l'île et de Läänemaa pour son frère, le duc Magnus. Or, Magnus se soumit à la Russie, comme la Prusse et le maître de l'Ordre à la Pologne.

Auguste, le perspicace électeur de Saxe, voyait très bien le fond des choses et écrivait à Frédéric que le Tsar avait l'intention de faire alliance avec Magnus uniquement pour se rendre maître des côtes orientales de la Baltique, ce qui mettrait en grand péril l'influence allemande et de « toute la chrétienté » sur l'est de la Baltique (lettre datée du Heidelberg du 7 juin 1570).

Mais Grosny calma les inquiétudes de Frédéric en lui promettant que, si Magnus mourait sans descendants, c'est un prince danois qui devrait lui succéder sur le trône, prêter serment de fidélité au Tsar et l'aider contre leurs ennemis communs « Vnnfreunde », la Pologne et la Suède. Frédéric répondit à Ivan, le 5 avril 1571, qu'il lui souhaitait tous les succès possibles dans sa lutte contre la Pologne et la Suède, mais qu'il ne pourrait malheureusement pas y prendre part à cause du traité de Stettin.

L'attitude du Danemark envers la Pologne était donc plus négative que positive et nullement hostile à la Moscovie.

Attitude de l'Empire allemand. — Il faut en dire autant du nouvel empereur, Maximilien. S'intéressant beaucoup à la Baltique, il désirait certes que la Livonie ne soit pas détachée de l'Empire, car il comprenait son influence sur les

1. *Danemark-Norges Traktater*. S. Laursen, Kobenhaven, 1916, t. I, p. 1589-1625.

côtes est et sud de cette mer, mais il connaissait aussi la grande signification du commerce des villes allemandes avec la Russie. C'est pourquoi il ne put accepter la décision polono-suédoise de maintien du blocus de Narva. Il se rendait compte que s'il privait Lubeck de son commerce des étrangers prendraient sa place et qu'en définitive c'est l'empire germanique qui pâtirait.

Une autre raison le poussait encore à ne pas rompre avec la Russie : il en attendait une aide contre les Turcs. De plus, l'alliance avec la Russie d'Ivan le Terrible ne l'inquiétait point. C'est ainsi que le Reichstag de Spire, ouvert le 13 juillet 1570, n'aboutit pas à grand chose, malgré un long discours¹, d'inspiration polonaise, où il était question de la *geuehrlichsten, vnd hochschedllichsten naruenfardt*, que l'auteur anonyme proposait d'anéantir, car elle menaçait de causer la ruine de toute la chrétienté et surtout la perte de la nation allemande. Rien ne fut décidé en faveur de la Livonie et de la Pologne. Le seul résultat positif fut de faire prendre connaissance à l'Empereur des problèmes de la Baltique.

A dater de ce jour, l'Empereur réclama avec plus d'insistance la liberté pour ses villes de commercer avec Narva. Il décida de désigner un amiral chargé de défendre les intérêts des villes impériales sur la Baltique et pensa aussi à rechercher les causes de la diminution de sa puissance sur la Baltique et à faire tout le nécessaire pour la rétablir.

Mais ce n'étaient que des projets, l'autorité de l'Empereur déclinait toujours, encore affaiblie par les discordes religieuses, tandis que la puissance des princes allemands augmentait et la concorde ne pouvait régner entre eux, les uns soutenant Lubeck et le Danemark, les autres la

1. « Discurs, was wor gefehrlicheit der Christenheit, vnd sonderlich dem Romischen Reich vnd den umbliegenden Konnigreichen vnnnd Landen davaufl stehe, wan der Muscowitter, Lieflandts vnd der Ostsehe mechtig Werden solde » (G. V. Forsten, *Actes et Lettres*, t. I, n° 10, pp. 10-28).

Suède. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que Maximilien avait lui-même des visées sur le trône de Pologne, ce qui lui aurait donné la possession de la Livonie polonaise et de la Prusse, qui le reconnaissaient déjà comme leur maître. L'Empire aurait pris une place plus qu'honorable sur la Baltique : avec des ports comme Dantzig et Riga, il aurait pu facilement s'affermir en Livonie en chassant les Danois et les Suédois. On parla donc beaucoup de la nécessité d'avoir sur la Baltique un amiral allemand.

Le Moscovite. — Après son rapprochement avec Magnus, le Tsar décida de conquérir Tallinn, cette forteresse d'où l'influence suédoise se répandait dans toute la Livonie. Il commença par charger ses agents, les rênégats Taube et Kruse, de soulever les habitants contre la Suède. Après l'échec de cette tentative, le 21 août Ivan mit le siège devant Tallinn; il devait durer 30 semaines, coïncidant avec la session du Reichstag sur lequel il laissa tant de traces. Tallinn demanda secours au roi de Suède, à l'Empereur et au roi de Pologne, le *leitmotiv* étant toujours le même : si Tallinn tombe dans les mains des Russes, le Tsar deviendra non seulement le maître de la Livonie, mais de la Baltique, *herr der Ostsee, Herr der Ost vnd Westsee*, et fera courir de grands dangers aux princes allemands¹.

Bien que personne ne vint à leur secours, les Revalois ne se rendirent pas. Ils soutinrent courageusement le siège sous le commandement du *stathalter* suédois Karl Henrikson Horn et, le 16 mars 1571, les Russes furent obligés de se retirer avec Magnus, par la grâce de dieu *roi de Livonie, maître des Estoniens et Lettons, héritier de Norvège, duc de Slesvig-Holstein, Stotmar et Dilmar, comte d'Oldenburg et d'Elmenhorst*.

1. « Was grosse vnd abscheulige gefahrlichkeit nicht allein dieser Statt sunder allen andern anrinnenden vnd benachbarten Potentaten, Fürstenn, Landenn vnd Statten an der Ostsee belegen... » (Forsten, *Question baltique*, t. I, p. 585).

Ce fut pour Magnus et pour son protecteur le Tsar un grand échec, que Frédéric aurait pu leur éviter mais, désirant la paix avec la Suède, il refusa son aide, grâce à quoi cette dernière eut la possibilité de concentrer des forces importantes pour la défense de Tallinn.

Lubeck de son côté était à bout de forces. Sigismond II et Jean III poursuivirent cependant la guerre contre le Tsar. Ils décidèrent de faire cesser toutes relations entre les Danois et les Russes et se montrèrent sans pitié pour les récalcitrants. Le 17 septembre 1571, ils interdirent à quiconque de commercer avec Narva, sous peine de se voir priver de tous privilèges et d'être accusé du crime de lèse-majesté; aucune marchandise n'était épargnée. Les *spéculateurs* — les corsaires du roi de Pologne — furent placés devant Pärnu et devant plusieurs autres ports. Sigismond les appelait ses serviteurs fidèles et dévoués et proclama son droit de les employer dans les eaux polono-lithuaniennes, *intra littora nostra*, sans que les princes voisins aient à s'en mêler.

Frédéric dans le Sund, Sigismond dans la Baltique, agissant de la même manière, le conflit s'aggrava. Le roi de Pologne conseilla à Dantzig et aux autres villes prussiennes de répondre par des représailles aux difficultés créées par le Danemark dans le Sund, de confisquer les marchandises et de brûler les navires danois s'aventurant dans leurs parages. Dantzig refusa, de peur de se voir fermer complètement le Sund par le Danemark.

Frédéric envoya dans la Baltique des navires de guerre pour protéger sa marine marchande et augmenta les péages dans le Sund, il fallait désormais acquitter des droits non seulement sur les navires, mais aussi sur toutes les marchandises, chaque *last* de sel par exemple payait deux talers. Cela était tout à fait contraire aux privilèges jadis accordés aux villes, la situation devenait de plus en plus difficile et tout le monde en souffrait. C'est alors

que Frédéric II écrivit à Sigismond II Auguste pour lui proposer les conditions suivantes, faute de quoi il ne pourrait plus considérer la Pologne comme un Etat ami : 1° Suppression de l'institution des corsaires, leur rappel de la Baltique et la cessation de toute intervention dans la navigation de Narva. 2° Indemnisation des marchands ayant souffert des interventions des corsaires polonais avant et après la paix de Stettin. 3° Cession de la ville de Pärnu au Danemark. Frédéric démontra ensuite à Sigismond qu'il n'avait pas le droit de s'opposer à la navigation de Narva, les rois danois ayant depuis longtemps conclu des traités avec les princes moscovites pour la liberté du commerce de leurs sujets au Danemark comme à Moscou. La navigation de Narva avait d'ailleurs également été reconnue libre par le traité de Stettin¹.

Mais c'est Lubeck qui souffrait le plus de la guerre de sept ans du nord, qui marqua la fin de sa puissance sur la Baltique. Elle adressa d'ailleurs à Auguste de Saxe de nombreuses suppliques dont le motif principal était les entraves apportées au commerce des villes : « Tout le commerce de la Baltique et notamment le commerce russe passe dans les mains de princes étrangers et toutes les villes impériales s'en ressentent, *mit hohem mercklichem nachteil gemeiner wolfarth.* » C'est pourquoi elle demanda à Auguste d'obtenir à la conférence de Francfort que soit levée l'interdiction de commercer avec Narva.

Le roi de Suède, par contre, demandait la cessation du commerce de Lubeck avec Narva, car, conformément au traité de Stettin, la Suède et Lubeck devaient s'entraider et ne pas soutenir les ennemis l'une de l'autre. Le roi de Suède se trouvant en état de guerre avec Moscou,

1. « ... So woll zu ernaltung vnser vnnd unsers Reichs Regals vnnd hoheit als zu handthabung der schiffahrt vnd commercien. » (Frédéric II à l'Empereur, Colding, le 25 février 1572).

demanda donc au Conseil de Lubeck de faire cesser ce commerce qui procurait aux Russes des forces pour combattre les Suédois, Lubeck répondit que son commerce avec les Russes était inoffensif, qu'il n'augmentait en rien leurs moyens de résistance et qu'il se faisait depuis un temps immémorial (*vm vielen vndenckliche jaren her*) sans entraves aucune non seulement dans leur pays, mais aussi en Livonie, Lubeck possédait pour cela des privilèges qui lui donnaient le droit de commercer avec les Russes en temps de guerre comme en temps de paix. La cessation de ce commerce priverait un grand nombre de personnes de leurs moyens d'existence, la mer Baltique deviendrait un désert (*wüste und öde*), beaucoup de gens seraient réduits à la mendicité (*am bettelstab gebracht*). En Russie il y avait beaucoup de marchandises nécessaires au reste de l'Europe et si on interdisait le commerce avec les Russes ils deviendraient encore plus féroces et se vengeraient¹.

Lubeck ne pourrait s'incliner que devant la fermeture temporaire de la navigation de Narva et si tous les autres cessaient également de s'y rendre. Sans le commerce russe, les villes maritimes seraient *öde, verlassen, vnnd wüste*. Mais ces pourparlers ne donnèrent aucun résultat.

Au *Churfürstentag* de Mulhouse qui eut lieu en juillet 1572, à l'instigation d'Auguste de Saxe, en dehors de la question de Narva, on parla également de Riga. Il fallait, décida-t-on, que Riga reste sous la domination de l'Empire dont elle avait rejeté la domination, secoué le joug, sans le consentement de l'Empereur².

Le roi de Pologne devait, selon le Tsar, renoncer à ses prétentions sans fondement sur Riga, car elle était un

1. Forsten, *La question baltique*, t. I, p. 610.

2. « *Sich dieser Stadt als die sich ohne der K. Maysl. vnd des K. Reiches aussdrücklichen consensum als jrer von Gott verordnenlter hochster obrigkeit derselbigen Subiection vnd Protection, nicht abzusondern bey Jrer Maysl. vnnd des heill. Reichs verwandiniss gehorsam vnd jurisdiction vnbetrubt ruig verbleiben zulassen* ». (Forsten, *Actes et Lettres*, t. I, n° 68, p. 151.

membre inséparable du corps du Saint-Empire, *einuorleibt geliedt des heil. Reichs*.

On s'occupa ensuite de Narva, on décida de s'adresser à l'Empereur pour qu'il exige à nouveau du roi de Suède la liberté de commerce et de la navigation, *naruische Schiffanrdt vnnd Sigillation*, et la restitution des navires et marchandises de Lubeck pris par les Suédois. De son côté Lubeck promit de ne pas procurer aux Russes de marchandises suspectes (*verdechtige Wahren*).

Jean III reçut la sommation de l'Empereur, mais, comme elle était dépourvue de sanction, il continua sa politique, considérant que selon le traité de Stettin celui qui procure des armes et des navires à son ennemi le devient également. On ne connaissait pas encore au ^{xvi}e siècle la neutralité armée et par là même respectée.

Entre temps, Sigismond Auguste mourait sans laisser d'enfants. N'oublions pas que la couronne royale de Pologne était élective, mais celle du grand duché de Lithuanie héréditaire, et c'est la raison pour laquelle depuis l'acte de Krévo jusqu'en 1572 il y eut en Pologne une dynastie régnante de fait, car on ne pouvait élire comme roi de Pologne que le grand-duc de Lithuanie, un Jagellon, sous peine de voir déchirer le contrat d'union passé à la diète de Horodlo en 1413 et plusieurs fois renouvelé.

Mais le dernier Jagellon mort, les enchères devaient s'ouvrir à Varsovie et le plus offrant obtenir « le mandat à vie délivré conditionnellement par la noblesse » ainsi que les couronnes royale et ducale.

Les candidats, ou plutôt leurs émissaires, affluèrent à la Diète. Chaque grande maison royale ou impériale d'Europe y était représentée, l'Empereur (par l'archiduc Ernest), le roi de France (par le duc d'Anjou), le Tsar (par son fils), le roi de Suède, (par son fils) et le duc de Prusse; tous tentaient leur chance pour cet enjeu dont l'importance

n'échappait à personne¹. L'ambassadeur d'Henri de Valois, Montluc, allait bientôt y défier tous les concurrents : « S'ils prétendent que j'engage le futur roi à bâtir un pont d'or sur la Vistule, s'écriait-il, je leur dirai : De quelle espèce d'or le voulez-vous, rouge ou vert ? »

Il est intéressant de voir quelle importance tenaient la Baltique et les pays baltes dans les offres faites par les princes étrangers. C'est ainsi que le Tsar déclarait à Haraburda, ambassadeur lithuanien, que, dans le cas où son fils, élu roi, viendrait à mourir, son corps serait transporté à Moscou et « la Livonie tout entière passerait sous la domination de la Moscovie² », ce qui devait considérablement refroidir ses partisans à la Diète.

Le candidat de la maison d'Autriche compromit aussi sa chance d'être élu, malgré ses promesses de réunir le royaume de Bohême à la Pologne, de défendre les Polonais contre les Turcs, etc., en se déclarant partisan de la liberté du commerce sur la Baltique, ce qui signifiait aussi liberté du commerce avec Narva, et parce qu'il poussait Riga à se détacher de la couronne polonaise. L'Empereur avait promis entre autres aux princes protestants de leur offrir Dantzic s'ils appuyaient la candidature de l'archiduc Ernest³. De leur côté ses ambassadeurs promettaient de régler les différends avec le Danemark, de libérer la mer et la navigation sur la Baltique de toute entrave, d'abaisser et par la suite d'abolir complètement les droits sur le vin, etc.

Les ambassadeurs de Suède offraient la guerre contre Moscou, qui serait bien facilitée par l'alliance polono-suédoise. La navigation de Narva nuisait aux Polonais, car elle fortifiait le Tsar qui voulait la ruine de la Pologne, de la Prusse, de la Lithuanie et de la Livonie.

En ce qui concerne le candidat de la France, Henri de

1. Hector de la Ferrière, « L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne », *Revue des Questions historiques*, Paris, 1888, p. 467.

2. *Ibidem* p. 494.

3. *Ibidem*, p. 495.

Valois, duc d'Anjou, il est curieux de voir que ses ambassadeurs offraient le soutien de leur gouvernement à la Pologne pour la suppression de la navigation de Narva (di fare cessare con consenso del Re di Dania la nauigatione in Moscovia), l'amitié du Danemark et l'affermissement de la Pologne sur la Baltique. Ils promettaient même de maintenir l'indépendance de la Livonie et de construire aux frais de la France une flotte pour la défense des intérêts économiques de la Pologne sur la Baltique.

Ce n'était pas pour rien que les ambassadeurs français étaient si larges, car un prince français sur le trône de Pologne, cela signifiait la paix de Stockholm jusqu'à Constantinople en passant par Varsovie et une coalition redoutable des États amis de la France contre la maison d'Autriche.

Enfin, le candidat de France l'emporta sur tous les autres concurrents et, le 26 janvier 1574, Henri d'Anjou montait sur le trône. Le triomphe de la diplomatie française devait pourtant être de courte durée, car le nouveau roi prenait la fuite quatre mois plus tard. Un an après, le 13 décembre 1575, Etienne Batory fut proclamé roi, sous condition d'épouser la princesse Anne, sœur de Sigismond. La tentative d'unir solidement le centre de la *barrière* de l'Est à la destinée antihabsbourgeoise avait ainsi tourné court.

Mais la diplomatie française veillait et, désirant voir régner une paix éternelle entre les deux frères ennemis, le Danois et le Suédois, elle élaborait deux projets, l'un basé en particulier sur l'alliance danoise, l'autre sur l'alliance suédoise. Ce dernier projet se ramenait à ceci : on mariera le frère de l'ancien duc d'Anjou, François, ancien duc d'Alençon, à la sœur de Jean III. Celui-ci, dans la joie d'avoir un prince français comme beau-frère, aurait donné à sa sœur la Livonie qu'il n'espérait plus pouvoir défendre contre le Moscovite. La France s'introduirait de ce fait au cœur même de la Baltique ce qui faciliterait évidemment le maintien de la paix dans l'Est.

L'autre projet de la diplomatie française, le mieux vu surtout après la dangereuse liaison de l'Espagne et de la Suède en 1575, consistait à inciter le gouvernement français à prendre une position ferme en Livonie concurrentement avec le Danemark. Il serait séduisant pour la France de la prendre sous son protectorat, de la même façon que la Prusse se trouvait sous le protectorat de la Pologne. La possession de la Livonie serait pour la France une arme remarquable contre l'Espagne, elle pourrait fermer l'accès de Dantzig et autres marchés de céréales aux marchands hollandais. Ceci, joint à des relations amicales avec la Suède et la Prusse, serait plus utile à la France que dix royaumes polonais (Projet Dançay).¹

Ni l'un, ni l'autre de ces deux projets ne devait aboutir, car le roi de France avait constamment les yeux tournés vers Vienne et Madrid et à cette époque l'importance du Nord-Est de l'Europe lui échappait entièrement.

Après l'avènement de Batory, « un roi pour de bon », selon l'expression de M. Waliszewski, dans un pays qui depuis longtemps n'avait plus que des rois pour rire, un voïvode de Transylvanie domptant la cavale polonaise, la fortune et la victoire abandonnèrent la Moscovie. Après le succès de 1575, le Tsar eut à lutter contre deux ennemis désormais liés, la Pologne et la Suède, et quels ennemis !

Le nouveau roi de Pologne était non seulement un soldat, mais aussi un homme conscient de son rôle au point de vue des relations extérieures de son pays. La valeur incalculable de la mer ne lui échappait point, c'est pourquoi son premier souci fut de mettre à l'obéissance Dantzig la rebelle, avec laquelle il signa, le 12 décembre 1579, un traité qui ne lui donnait pourtant pas entière satisfaction.

1. Le pays de Livonie, disait Dançay, est plus profitable au royaume de France, avec l'amitié de la Suède et l'intelligence du pays de Prusse, que dix royaumes de Pologne... (Alfred Richard, *Charles de Dançay, ambassadeur de France en Danemark*, Poitiers, 1910, p. 119).

Entre temps les Moscovites occupèrent Pärnu, c'était la deuxième ville dont ils s'emparaient sur la Baltique; presque toute l'Estonie était dans leurs mains, seule Tallinn tenait encore. Il suffisait à la Russie de prendre cette ville, cette *Herliche vnnd furnehmste Ostsheepfordt Lieflands*, pour devenir une grande puissance maritime. Le Tsar la fit d'ailleurs assiéger en 1576 par une armée de 250.000 hommes, à quoi on peut mesurer toute l'importance qu'il attribuait à la prise de cette capitale de l'Estonie.

Batory comprit le danger que courait sa nouvelle patrie adoptive. Dès le début de son règne, le castellan de Sanck, Jean Herburt, envoyé à Stockholm en rapportait un traité d'alliance défensive et offensive pour reconquérir l'Estonie. Le cours de la Narva devait servir de ligne de partage entre les possessions acquises ou à y acquérir. Polonais sous André Sapiéha et Suédois sous de Boë étaient maintenant réunis contre le Moscovite, bien que combattant séparément (une seule fois durant cette guerre ils combattirent de compagnie, à Cesis, le 21 octobre 1678, où leur ennemi commun fut battu¹).

Cette lutte pour la Livonie avait en réalité pour but l'empire sur la Baltique et par là même l'hégémonie sur tout le nord-est de l'Europe.

L'alliance de Stockholm acquise, il ne restait plus qu'à se jeter sur le Moscovite. Pskov fut choisi comme point d'attaque, tout d'abord parce que tel était le désir des Lithuaniens, d'autre part parce que Pskov occupée on coupait la seule route qui permettait à la Moscovie de communiquer avec le littoral de la Baltique. Plus au nord une série de lacs, au sud des forêts impénétrables, des marécages et des rivières fermaient le passage².

1. K. Waliszewski, p. 27.

2. Waclaw Sobieski, *Histoire de Pologne des origines à nos jours*, Paris, 1934, p. 128.

Le *casus belli* était, nous l'avons vu, la Livonie; « La Livonie ou la guerre », tel était l'ultimatum envoyé à Moscou en 1580. Ivan ne voulant pas céder, ce fut la guerre. Le 11 août, les Polonais étaient déjà aux portes de Polotsk, le 29 la ville tombait aux mains de Batory.

Ivan, pressé par les Suédois et les Polonais, devint plus accommodant, il offrit la Livonie entière, sauf quatre villes. Mais Batory exigea *toute* la Livonie, la Livonie entière.

C'est alors que Grozny, changeant à nouveau de ton, revint à ses anciennes conditions; ce n'était pas quatre, mais trente-six villes livoniennes qu'il voulait garder, parmi lesquelles Narva et Tartu. Et c'était sa « dernière mesure ».

Ce revirement s'explique par l'arrivée à Vilnius du célèbre envoyé du pape, le jésuite Possevino, qui, tout en étant d'avis que « le fouet du roi de Pologne était le meilleur moyen d'introduire le catéchisme en Moscovie », n'en était pas moins porté à réconcilier la Pologne et Moscou, espérant par ce service amener cette dernière sous la domination spirituelle de Rome.

Il ne restait plus à Batory qu'à faire une nouvelle campagne. Le 25 août, ses troupes étaient déjà en vue de Pskov, cet « autre Paris », comme l'appelle le secrétaire de la chancellerie royale polonaise, l'abbé Piotrowski et, après un siège très long et très pénible, Ivan fut enfin obligé de céder. Une trêve de dix ans fut signée à Zapolskaïa-Iama, le 15 janvier 1582. L'abandon de la Livonie par les Russes était un fait accompli. Les conséquences s'en firent durement sentir en Russie, retardant de plus d'un siècle son développement politique, militaire et social.

Notons que si le Terrible finit par accepter les conditions de Batory, malgré qu'il lui reprochât de vouloir lui imposer une grande iniquité, — ne disait-il pas que « la

paix juste est celle où les deux contractants sont au même niveau », — ce fut pour éviter tout au moins que Narva ne tombât au pouvoir de la Suède.

Les Suédois poursuivaient en effet sur le littoral nord-est de la Baltique une marche victorieuse. Horn et De la Gardie, opérant séparément pour commencer, puis réunissant leurs forces (De la Gardie, boussole en main, traversa audacieusement le golfe de Finlande gelé), enlevèrent plusieurs villes estoniennes et le 4 septembre ils assiégeaient Narva, le 15, la ville, aussi bien allemande que russe, était déjà dans leurs mains. Le 24, Paide subissait le même sort.

A la fin de 1581, tout le golfe de Finlande était devenu possession suédoise. Les Suédois avaient atteint leur but, Narva leur appartenait et ils pouvaient désormais anéantir cette navigation qui rendait aux Russes de si grands services. Les Moscovites étaient encore une fois refoulés dans leurs plaines sans bornes, mais sans issues, laissant la Baltique aux Suédois et aux Polonais, comme la mer Noire aux Tatars et aux Turcs. Dès l'automne 1581, les Suédois capturaient plusieurs navires anglais porteurs de munitions qui venaient à leur secours.

La lutte pour la Livonie et la possession de la côte balte avait duré un demi-siècle. La Russie se retrouvait encore plus loin de la mer qu'elle ne l'était avant la grande conflagration ; elle ne pouvait plus avoir de relations directes avec l'Europe occidentale que par la mer Blanche. Mais un résultat demeurait cependant acquis, sans qu'elle s'en doutât peut-être : l'Ordre teutonique était détruit en Livonie. Quoi qu'il en soit, elle ne prit point part au second acte de la lutte qui devait fatalement s'engager entre les deux vainqueurs. La pomme de discorde, la Livonie, se trouvait partagée entre les Suédois et les Polonais, les protestants et les catholiques-jésuites, le conflit entre les deux peuples était donc inévitable et elle devint une fois

de plus le but de la lutte pour la domination sur la Baltique.

Une trêve de trois ans entre la Suède et Moscou fut signée à Narva en 1583¹. En 1584, Jean incorporait l'Estonie à la couronne suédoise.

La Moscovie ne comptait plus sur les eaux de la Baltique, il ne nous reste donc plus qu'à ajouter quelques mots au sujet des relations polono-danoises troublées par la question de Saaremaa et de Piltene. Magnus, le pauvre roi détrôné de Livonie, ayant perdu non seulement son royaume, mais aussi son duché et son évêché, se renferma dans Piltene, Saaremaa reconnaissant désormais la domination directe du Danemark. Après sa mort, le 18 mars 1583, Frédéric émit des prétentions sur Piltene qui, au dire du gouvernement polonais, faisait partie intégrante de la Courlande. L'Éparchie de Piltene se partagea en deux camps : l'un pour le Danemark, l'autre pour la Pologne. La guerre éclata alors et Frédéric s'inquiétant pour ses possessions de Saaremaa envoya une forte flotte et des troupes. La noblesse locale, sentant sa faiblesse, prêta de nouveau serment au roi. La paix entre la Pologne et le Danemark ne fut signée que le 15 avril 1585, à Kronenbourg.

1. *Sveriges Tractater*, p. v, p. 34, Traité de trêve de trois ans, à compter du 29 juin 1583.

CHAPITRE VI

DOMINATION SUEDOISE

I. Duel polono-suédois.

Dix ans plus tard, la lutte recommença. En un demi-siècle, la situation avait bien changé. La Russie, repoussée loin de la mer, ne prit pas part au deuxième acte, et il fut clair dès le début que la nouvelle guerre serait internationale.

Dans cette lutte, la Pologne qui était la moins préparée laisse se perdre peu à peu son influence. Pourquoi cette abdication, à quoi tient-elle ? D'abord au caractère hétérogène de cette République, ensuite à la question sociale. Dans l'empire polono-lithuanien, à travers toutes les différences ethniques ou dogmatiques, le peuple ne comptait pas, puisqu'il était partout esclave, sa situation était pire qu'à Moscou¹. Une bourgeoisie proprement polonaise n'existait pas, c'étaient des *Burger* allemands et des Juifs qui tenaient le commerce. La noblesse seule constituait le pays légal. Par-dessus cette hiérarchie, ou plutôt cette anarchie, la royauté se trouvait de plus en plus affaiblie par les fameux *paeta conventa*, renforcés par la Constitution de la Diète de Varsovie de 1593, d'après laquelle personne n'avait le droit de nommer « un successeur, ni d'en prendre soin, encore moins de porter quelqu'un sur le trône *per suc-*

1. *Recueil des Instructions, la Russie*, t. VIII, p. xxii.

*cessionem*¹. » Au lieu de fortifier l'autorité royale, les nobles introduisirent à la Diète le principe funeste du *liberum veto* et le poète Kochowski pouvait prédire la catastrophe qui se préparait par ces paroles : « Avec un seul mot, *fiat*, Dieu à créé le monde ; avec un seul mot, *veto*, nous perdons la Pologne. » Et voilà pourquoi, dans la lutte commune contre Moscou, c'étaient les Polonais qui, selon l'expression de l'abbé Piotrowski, cassaient la noix, mais c'étaient les Suédois qui devaient la manger².

Quant à la Livonie polonaise, nous avons vu que l'étrange « patriotisme » de ses bourgeois et hobereaux la maintenait sous le même régime intérieur qu'auparavant, les maîtres du pays, de langue et de race allemande, ayant tous les droits, les paysans indigènes n'ayant que des devoirs. En Suède, au contraire, un peuple entier se leva pour la gloire et, au nom de la Patrie, toutes les classes de la société s'unirent pour une étroite collaboration³.

Du choc de ces deux peuples à mentalité et structure sociale et politique si différente, le résultat ne faisait aucun doute. Le victoire revint à la Suède, en même temps que le rang de première puissance du Nord, d'autant plus que le Danemark, tout en conservant sa force commerciale grâce au Sund, voyait sa puissance politique diminuée par la perte de tous ses droits en Livonie.

Le danger moscovite éliminé avec le temps et la Russie de même que le Danemark descendus au second rang, de quatre prétendants au littoral de la Baltique deux seuls restaient. Le sort de l'Europe du Nord et de la Baltique se joua entre la Suède et la Pologne.

1. Du Mont, *supl.*, R. III, p. 439.

2. W. Sobieski, *Histoire de la Pologne*, p. 128.

3. Tandis que la Diète polonaise ne se composait que de la noblesse, le *Riksdag* comprenait les représentants des quatre ordres de l'Etat : noblesse, clergé, bourgeois, paysans. (E. Lavisse, A. Rambaud, *Histoire générale du 17^e siècle à nos jours*, Paris, 1895, t. VI.

Or, la victoire de Sigismond aurait confirmé le triomphe des Ultramontains. La Baltique entre les mains de Sigismond et de ses alliés, les Habsbourgs allemands et les Espagnols, c'était l'écrasement des Pays-Bas, des princes allemands protestants et du Danemark. La défaite de la Suède eut fait de la Pologne une puissance maritime et, les Jésuites franchissant la Baltique, tout le nord de l'Europe eut été livré à la réaction catholique qui aurait pu ensuite, de la Suède et de la Pologne, étendre son empire jusqu'à Moscou, la schismatique. Dans l'avenir se dessinait déjà la possibilité d'une catholicisation de toute l'Europe, la victoire des Ultramontains, et en fin de compte le triomphe universel de la Maison des Habsbourg. L'équilibre entre la Maison d'Autriche et la Maison de France étant rompu, c'eut été pour celle-ci un sérieux amoindrissement. Le sort de l'Europe dépendait de la lutte qui s'engageait entre Sigismond et Charles de Sudermanie, or, la situation semblait propice à Vienne et à Rome. Le prince héritier de Suède, fils de Jean III et de Catherine Jagellon, qui avait reçu une éducation purement catholique et chez qui le sentiment national était primé par celui du catholicisme universel, devait monter sur le trône de Pologne après la mort de Stéphane Batory, le 12 décembre 1586.

Disons quelques mots de cet événement mémorable. Le trône de Pologne étant vacant, plusieurs candidats, selon la coutume, se présentèrent devant la Diète électorale. A elle seule, la Maison d'Autriche ne proposait pas moins de quatre candidats et en définitive se rallia à un cinquième qui n'était autre que le prince héritier de Suède, catholique fervent (*buono catholico*) et ennemi juré de la Russie.

Dans leurs discours les ambassadeurs suédois appuyaient sur ce fait que l'élection de leur candidat procurerait à la Pologne la maîtrise de la mer Baltique (*Dominium maris cum maxima utilitate nostra delinebimus*) et s'exclamaient : « *Quis igitur est qui utilitates tantas secum trahat ?* »

Les Polonais exigèrent de Sigismond l'entretien d'une flotte sur la Baltique et qu'il obtienne de son père la cession de sa part dans la Livonie, c'est-à-dire l'Estonie. Toutes les conditions, sauf cette dernière, furent acceptées et les *Pacta conventa* signés par les ambassadeurs suédois au nom de leur roi. Le prince vint en Pologne et les signa à son tour à Oliva, le 7 octobre. Le 9 décembre, Sigismond entra solennellement à Cracovie où il fut couronné le 27 décembre 1587.

Craignant pour ses provinces baltes, la Suède s'adressa au nouveau roi pour lui demander de garantir ses possessions d'outre-mer. Le 23 janvier 1588, Sigismond signa un acte par lequel il promettait de ne pas chercher à forcer les Suédois à céder au royaume de Pologne la partie de Livonie dont ils avaient pris possession, quand même il serait obligé par les Polonais de faire une proposition portant sur une telle transmission¹.

A la mort de Jean III, de nouvelles et immenses perspectives s'ouvraient pour la catholicisation de la Suède. Les catholiques demandèrent à Sigismond III de prendre immédiatement possession de la Livonie et de la Finlande, malgré l'acte de 1588, ouvrant ainsi la route vers la Suède. Le sort des Pays-Bas et de l'Angleterre se trouverait alors à la merci de l'Espagne et de la Pologne. Puisque le commerce de ces deux pays non-catholiques avec la Pologne et la Suède les enrichissait, il fallait le faire cesser. Il suffisait d'un édit du roi de Pologne interdisant à ses sujets tout commerce avec les étrangers. L'importation n'étant plus permise que sur des navires polonais, le droit de transport et de vente n'appartenant qu'au seul roi polonais, l'exportation du bois étant interdite, la Baltique devenait une mer catholique. Tels étaient les *pia desiderata* du monde catholique : conquérir la Suède et étendre l'influence romaine sur le Danemark et la Russie.

1. *Sv. hr.*, t. V, p. 48.

Tout cela semblait d'autant plus facile à réaliser que le roi de Pologne, Sigismond, étant l'héritier du trône de Suède, unissait en sa personne le pouvoir suprême sur les deux pays. Mais on avait compté sans le duc de Sudermanie, le futur roi de Suède Charles IX. Foncièrement suédois, ce prince prit en mains les destinées de la Suède, entreprit de défendre son indépendance politique et religieuse et en politique extérieure de lui assurer une position ferme sur la Baltique. Entre les deux parents la guerre était inévitable. Or Sigismond ne put se rendre à Stockholm immédiatement après la mort de son père pour prendre possession de la couronne, surveillé qu'il était par la noblesse polonaise laquelle, se rappelant comme elle avait été jouée par Henri d'Anjou, lui avait absolument interdit de sortir de Pologne.

La lutte qui s'engagea se porta immédiatement sur la mer ; pour atteindre l'adversaire, on interdit tout trafic avec lui. Sigismond commença les hostilités en 1598, il fit saisir tous les navires étrangers se trouvant à Dantzic, sans épargner ni les Anglais, ni les Néerlandais. Immédiatement transformés en navires de guerre, on les mettait au service du roi sous pavillon polonais. Plus un seul navire ne devait quitter le port de Dantzic sans une autorisation expresse du roi, donnée par son représentant¹. En guise de représailles, en automne 1598, les vaisseaux de guerre suédois arrêtèrent tous les navires lubeckois se trouvant dans les eaux finlandaises et s'emparèrent de leur cargaison. Allant plus loin, les Suédois fermèrent à Stockholm toutes les boutiques des commerçants lubeckois, détruisirent les livres et confisquèrent les marchandises, et cela simplement parce qu'ils entretenaient des relations avec la Pologne. Au printemps suivant, une escadre suédoise se rendit

1. • *Kein schiff von dannen ablaufen lassen sol. Es sey dann das jeder schiffer von unserm vollmechtigen einen Zettel welchen er bey ausliggern in der see zubeweisen, empfangen...* » (ordonnance du 8 mai 1599). Forsten, *La question baltique*, t. II. p. 31.

dans la Baltique et la mer du Nord pour capturer tous les navires lubeckois.

En même temps, Charles s'adressa au Conseil de la ville de Dantzig pour exiger la cessation de la navigation de Narva, notifiant que la seule ville d'entrepôt dans le commerce maritime avec la Russie était et devait rester Tallinn (31 août 1594). Et, en 1601, il exigeait de Lubeck qu'elle cessât tout commerce avec Riga jusqu'à la fin de la guerre avec Sigismond III. La situation de Lubeck devenant critique, des pourparlers furent entamés. En 1605, eut lieu à Kalmar une conférence entre commissaires suédois et lubeckois au sujet du trafic de Lubeck avec la Russie. Les Suédois, voulant concentrer tout le commerce russe dans leurs mains, exigeaient qu'il se fit tout entier par Tallinn. Les Lubeckois, de leur côté, défendaient la liberté de la navigation narvoise. En l'occurrence, les Suédois se basaient sur le traité de Stettin, Lubeck sur le traité passé entre Sigismond III et Féodor Ivanovitch où il était dit que les Lubeckois avaient le droit d'aller pour les besoins de leur commerce à Narva (*Das die Reussische handele auf die Teuttische Narva solte gehalten werden, vnnd an keinem andern Ortte*). Après de longues et pénibles délibérations, on aboutit enfin aux conclusions suivantes : Lubeck obtenait le droit de commercer librement en Suède, mais la ville s'engageait à ne pas traiter avec les ennemis de Charles et à ne fournir ni armes, ni vivres, aux Polonais tant qu'ils feraient la guerre à la Suède.

Quant aux autres villes hanséatiques, elles gardèrent dans cette guerre une neutralité absolue. C'est ainsi que Stralsund par exemple interdit à ses habitants, sur la demande de Charles, d'acheter des marchandises polonaises confisquées par les Lubeckois et exposées à Lubeck pour être vendues.

Charles IX et la Livonie. — Après une campagne de cinq ans, le duc de Sudermanie resta vainqueur et en 1604 il prit le titre de roi au Riksdagen de Norrköping, sous le nom de Charles IX. C'était la défaite de la réaction catholique en Suède. Mais le nouveau roi voulait encore rentrer en possession des acquisitions suédoises au delà de la Baltique. Tout d'abord, il ne pensa qu'à occuper l'Estonie et Saaremaa, mais ensuite ses regards se portèrent sur la Livonie. Charles IX est le premier souverain suédois qui essaya de lier l'Estonie plus intimement à la Suède. Dans les privilèges accordés à cette province le 3 septembre 1600, il soulignait que les Estoniens étaient soumis directement à la Couronne suédoise et que les décisions du Riksdagen leur étaient applicables.

Narva fut la première à se soumettre à Charles. En mars 1600, Tallinn, dont le gouverneur était alors Charles Horn, lui prêta serment à son tour. Mais cela ne devait pas empêcher Sigismond de décréter formellement la réunion de l'Estonie à la Pologne. Cet acte de réunion est daté de Varsovie, le 12 mars 1600, et donc antérieur aux dernières mesures prises en Suède. Après cela, la Suède et la Pologne, d'unies qu'elles étaient, devinrent ennemies déclarées.

Charles IX arriva à Tallinn, au mois d'août, avec une armée de 9.000 hommes, et, s'adressant au représentant de Sigismond, Georg Farensbek, gouverneur de Livonie, lui demanda s'il pouvait compter sur la paix du côté de la Pologne. N'ayant pas reçu de réponse, il se décida à engager ses troupes hors d'Estonie. Ce fut le début de la guerre qui devait durer jusqu'en 1629. Charles IX faisait ainsi le premier pas sur le chemin où Gustave-Adolphe devait s'immortaliser en combattant pour la liberté de l'Europe et pour la grandeur de la Suède.

Un mois après l'entrée en campagne, Pärnu tombait dans ses mains. Ce furent ensuite : Viliandi, Karksi, Tartu, Valmiera et Cesis. Au mois de mars, toute la Livonie, à

l'exception de Riga et de Koknese, était conquise par les Suédois. C'est ainsi que la Pologne perdit la Livonie, comme l'avait prévu l'abbé Piotrowski qui déclarait : « C'est comme un petit royaume que nous avons gagné, je doute que nous sachions en faire quelque chose. » Mais ce qui était plus grave, c'est qu'avec la Livonie elle perdait son importance en Europe du Nord, importance indissolublement liée à la possession de ce « petit royaume ».

Entre temps, un traité de paix éternelle entre la Suède et la Russie, signé à Tevsine le 18 mai 1595, consolidait la trêve de Narva. La guerre qui avait duré trente-sept ans était enfin terminée. Toute l'Estonie, ses villes et ses châteaux, passaient à la Suède, seule Käkisalmi (Kexholm) était rendue aux Tsars¹.

Le commerce entre la Suède et la Russie était déclaré libre. La Suède pouvait librement se rendre à Narva, à l'exclusion de toutes les villes hanséatiques (*aber nichtt von frembden städten*), pour lesquelles c'était un grand préjudice. Les Suédois obtenaient le droit de faire en pleine liberté du commerce dans toute la Russie et sur le lac de Ladoga. Les Russes pouvaient sans entraves commercer en Suède, en Finlande et en Estonie, mais il était toujours bien entendu qu'aucun autre marchand étranger n'avait le droit de venir à Narva (*vnnd auss frembden städten soll niemandt nach der Narua segeln*). En d'autres termes, les Suédois visaient à concentrer tout le commerce russe dans leurs mains et à priver les Russes de toutes relations directes avec Lubeck et les autres villes hanséatiques. Par contre, les Suédois pouvaient librement commercer sur la mer du Nord, la Baltique et la mer Blanche. Pour tous les étrangers écartés de Narva, Viipuri devenait le

1. « Furstendömet Esilande medh alle slöit, som ar Narffwegen Råfle Wittenstein, Wåsonbergh, Padia, Tolsborgh, Nyslöit, Bornholm, Hapsae, Lode, Leal och Fichell, medh alle Huss lähn och lägenhuter som der til höre, ehwadt punam the och haffwe kurre. till swerigis riike ». *Sv. Tr.*, I, V, p. 80.

lieu d'entrepôt. A la fin du traité, les commissaires suédois promettaient d'autoriser à aller en Russie les *Doctores, Barbiren vnnd allerley Dienst vnnd hantwergks volck*. Ce traité ne fut d'ailleurs jamais ratifié.

Mais cette belle conquête de Charles IX, fondement de tout l'avenir de Gustave, n'était pas de tout repos. Les Empereurs, ne pouvant oublier la perte de l'Estonie, faisaient toujours valoir dans leurs relations avec la Suède qu'en vertu du traité de Stettin ils avaient le droit de racheter cette province et Boris Godounov faisait mine de vouloir reprendre Narva. Au commencement de 1602, dans une lettre adressée à ce dernier, Charles disait : « Nous n'avons reçu de toi aucune ville de Livonie, nous ne t'en devons aucune. Quant à l'allégation que la Livonie était depuis longtemps un fief des grands Knias moscovites, nous n'en avons rien lu. »

Charles IX ne craignait rien tant que de voir la Russie reprendre Narva et faisait tout pour l'affaiblir. Ayant par exemple appris que la Russie subissait une terrible famine, il interdit sous peine de mort aux habitants de Narva de lui procurer des vivres.

Mais, d'autre part, la Suède redoutait en Russie les ingérences de la Pologne qui cherchait à provoquer la victoire de l'Eglise romaine en Europe orientale. Quand Charles apprit l'assassinat de Dmitry, il proposa immédiatement aux Russes son aide contre les Papistes et les Polonais. Puis, la crainte de la Pologne l'emportant sur celle de Moscou, il en vint à proposer au Tsar une alliance contre la Pologne. Dans les instructions données à ses ambassadeurs le 31 juillet 1606, il est dit : « La Russie et la Suède doivent faire la guerre avec leurs forces réunies jusqu'à ce que Vassili ait conquis la Lithuanie et *Charles reprit à la Pologne toute la Livonie*. Sur cette dernière, les Russes ne doivent avoir aucune prétention. » On voit donc que la seule chose qui intéressait vraiment Charles IX,

c'était les pays baltes et leurs villes maritimes qu'il convoitait pendant tout son règne.

Sur ces entrefaites, l'armistice fut signé entre l'Espagne et les Pays-Bas. Charles IX s'adressa alors aux Etats Généraux et leur demanda de ne pas entretenir de relations avec Riga et de n'envoyer aux Polonais ni armes, ni vivres, le commerce de cette ville n'étant profitable qu'aux Polonais et aux Papistes : c'est par là qu'ils se tiennent et qu'ils trouvent le moyen de faire la guerre. Dès que la guerre aura cessé, les Néerlandais rattraperont le temps perdu pour leur commerce (5 mai et 17 juin 1609). On remarquera par cette lettre combien à cette époque les questions d'ordre religieux étaient étroitement liées à la politique.

Charles se rendait compte que toutes ses conquêtes ne pouvaient acquérir leur pleine valeur tant que Riga n'aurait pas succombé, d'où sa requête aux Etats Généraux. Mais il ne s'en tint pas à cette demande diplomatique. A la fin de 1609, il assiégea la ville du côté de la mer, mais il fut battu sur terre et peu à peu toute la Livonie se trouva de nouveau sous la domination polonaise. Les souffrances du peuple autochtone n'étaient pas encore arrivées à leur terme.

Le Sund et Narva (conflit suédo-danois de 1611 à 1613). — Parlant des rivalités déchaînées autour de la Baltique au xvii^e siècle, on ne peut passer sous silence la guerre suédo-danoise qui éclata dès que la Suède eut signé l'armistice avec la Pologne. La cause en était le problème du Sund et la question connexe de Narva¹.

A cette époque, les provinces du sud de la Suède étaient encore danoises et, de ce fait, le Sund, porte de la Baltique, appartenait exclusivement aux Danois. Il était donc

1. Forsten, *La question de la Baltique*, t. II, p. 88.

tout naturel que la Suède désirât chasser les Danois de Skane et Hallande. D'autre part, l'interdiction de la navigation narvoise nuisait au Danemark, économiquement et financièrement. Avec la paix de Teuvsine, la situation empira encore, la Suède possédant désormais toute la côte estonienne et exigeant énergiquement que tous les pays d'Europe reconnussent Tallinn comme seul et unique lieu d'entrepôt sur la côte orientale de la Baltique. Charles IX alla même plus loin, interdisant aux Danois de mouiller dans les ports courlandais, Riga même leur était interdite.

Il ne restait donc à Christian IV (1588-1648), le chevaleresque roi danois, qu'à envoyer dans la Baltique une escadre pour protéger ses navires de commerce, en attendant que le Conseil royal l'autorisât à lever des impôts supplémentaires destinés à une nouvelle guerre qui devrait trancher les questions épineuses liées au *dominium* de la Baltique. Il fit savoir à son Conseil que Charles s'attaquait à la suprématie du Danemark sur la Baltique, — la seule réponse à cette audace ne pouvait être que l'imposition de nouveaux péages sur les Suédois dans le Sund et la déclaration de la guerre.

Le 4 avril 1611, le héraut danois parvenait à la frontière suédoise, porteur d'une déclaration de guerre. A cette guerre devaient prendre part en personne le roi de Danemark et, du côté suédois, le jeune prince Gustave-Adolphe âgé seulement de 16 ans. Les Suédois se battirent avec une bravoure incomparable, les hommes, selon l'expression de Pelens, défendant les murs de Kalmar et non les murs les hommes. La victoire fut partagée, les Suédois l'emportant sur terre et les Danois sur mer. Malgré tous ses efforts Charles IX ne put venir à bout de la flotte danoise. Le pavillon danois resta maître de la Baltique toute la guerre durant et les Suédois ne réussirent même pas à s'emparer de Kuressaarelin à Saaremaa.

Or, voici ce qui nous intéresse ici : Tandis que le Danemark possédait la clef d'entrée de la Baltique et comptait une flotte supérieure à celle de la Suède, celle-ci possédait la clef de sa domination et l'accès à l'une des principales sources de richesse de l'Europe agricole. Et, malgré toute sa supériorité maritime, ce ne fut pas le Danemark qui l'emporta, mais la Suède, pour la seule raison qu'elle possédait une partie de la Livonie.

Enhardi par ses succès, Christian IV engagea une politique de blocus. Il interdit à toutes les villes hanséatiques de commercer avec la Suède et ordonna à ses escadres de s'emparer de tous les navires contrevenant à ses ordres. Immense fut le préjudice qui en résulta pour la Hanse.

Mais, lorsque le jeune et héroïque Gustave-Adolphe, le « nouveau soleil levant »¹, succéda à son père, décédé le 30 avril 1611, une nouvelle et glorieuse page de l'Histoire s'ouvrit pour la Suède. Avec une clairvoyance remarquable, le jeune roi de dix-sept ans comprit l'importance de la Livonie, contrée baignée par les eaux de la Baltique, en face de son royaume, au centre même de cette « sombre Méditerranée ». Vainqueur ici, il pourra s'élancer vers de plus brillantes destinées, s'engager aux côtés de la France dans une lutte décisive contre la Maison démesurément grande des Habsbourg, pour la sauvegarde de la nation suédoise et de la liberté de conscience.

Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que seule la possession de la Livonie lui permit d'entrer à son tour dans la grande arène européenne. Seule elle fit de la Suède un Etat européen et lui ouvrit la porte de la paix de Westphalie.

Mais, pour prendre en main cette Livonie, étape indispensable à sa gloire future, il lui fallut surmonter la haine séculaire de la Suède contre le Danemark. Pour pouvoir

1. *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. VIII. *Mémoires du cardinal de Richelieu*, Paris, 1851, p. 67.

se mesurer avec la Russie et la Pologne qui seules pour l'instant entraient en jeu pour la conquête de tout l'Ancien Etat de Livonie, il lui fallut tendre la branche d'olivier par-dessus le Sund. Renonçant au titre de roi des Lapons en Norland, mais ne relâchant pas un pouce de Saaremaa sur laquelle le Danemark se décida enfin à abandonner ses prétentions, Gustave-Adolphe donna la mesure de sa clairvoyance et de sa ferme volonté d'aboutir à la paix, qui fut signée le 26 janvier 1613 à Knâröd. L'échange des ratifications eut lieu à Varberg, le 30 avril. Le Danemark était reconnu comme la première puissance sur la Baltique, la Suède acquerrait la dispense de péages dans le Sund, la navigation de Riga et des villes maritimes de Courlande était déclarée libre, le traité de Stettin maintenu dans le fond.

II. De Stolbova à Oliva.

Gustave-Adolphe et la Baltique. — Ayant réglé ses comptes avec le Danemark, Gustave-Adolphe se tourna résolument contre les Russes et les Polonais pour les repousser des golfes de Finlande et de Riga et conquérir ainsi la véritable maîtrise de la Baltique.

Il n'innovait rien. Déjà le fondateur de l'Etat suédois, Gustave Vasa, obligé de défendre la Finlande contre les Russes et jaloux des tentatives des Danois sur la Livonie (souvenons-nous du fameux mot de Geyer : « Nous n'avons jamais fait de conquêtes autrement qu'aux dépens du Danemark¹ », disait à son fils Jean : « Considérez quel désavantage ce serait pour nous si les Danois venaient à être nos voisins à l'Est, comme ils le sont au

1. Erik-Gustave Geyer, *Histoire de Suède*.

Sud-Ouest. Voyez s'il n'est pas plus sage de prévoir que d'être prévenu et s'il ne vaut pas mieux prendre un morceau du chien que d'être mordu. » Cette politique traditionnelle des Vasa, interrompue par Jean et par Sigismond, puis reprise par Charles IX, Gustave n'avait plus qu'à continuer.

Il comprit si bien sa mission et toute l'importance de la Livonie, qu'il écrivait à sa mère, dans une lettre attestant une maturité d'esprit et une intelligence peu communes chez un jeune homme de dix-huit ans : « Si les Russes venaient à connaître leur puissance, c'est-à-dire leurs avantages au point de vue maritime, les profits de leurs ports, côtes et fleuves qu'ils n'ont pas encore exploités, ils pourraient prendre toutes les positions en Finlande, remplir la Baltique de vaisseaux et mettre la Suède en danger constant », prévision qui devait se réaliser un jour, sous Charles XII.

Sa tâche était d'ailleurs facilitée par l'interrègne, la « Smoutnoë Vremia », de triste mémoire, qui affligeait la Moscovie. « La confusion qui régnait à Moscou lorsque Charles IX et Gustave-Adolphe se rendirent maîtres de Käkisalmi, de Carelie et d'Ingrie n'est que trop connue »¹, les succès et les mérites de Charles et de Gustave, « Roi des Neiges », ne le sont pas moins. Ils aboutirent, après une lutte de 10 ans, à la paix de Stolbova du 27 février 1617, qui demanda quatre mois de tractations laborieuses².

La Russie céda à la Suède les districts de Käkisalmi et d'Ingrie et quatre forteresses : Ivangorod, qu'on appelait alors la Narva russe, sur la rive droite du fleuve du même nom, Jambourg, Koporie et Noteborg, à l'embouchure de la Néva, sur le lac Ladoga; le Tsar reconnaissait

1. *Examen des raisons qui ont depuis un siècle causé les guerres qu'il y a eü entre les royaumes de Danemark et de Suède*, 1715, p. 18.

2. *Sveriges Traktater*, t. V, p. 242-266.

au roi de Suède le titre de roi d'Ingrie et de Carelie, confirmait sa renonciation à toutes ses prétentions sur la Livonie et payait 20.000 roubles.

Le grand bénéfice apporté par ce traité fut clairement mis en relief par le roi lui-même dans un discours prononcé à la diète de Stockholm après la conclusion de la paix : « Les grands lacs Ladoga et Peipus, la rivière de la Narva, des marécages de trente milles de largeur nous séparent d'eux (des Russes), disait le roi, la Russie est pareillement séparée de la Baltique et j'espère qu'il sera difficile aux Russes de sauter ce ruisseau ». Et en effet, l'Estonie et la Finlande étaient désormais protégées du côté de la Russie par le lac Ladoga dont la largeur atteint celle de la Baltique entre la Suède et l'Aland ou entre l'Estonie et Uus (Nuland), l'Estonie était défendue par Narva, Ivangorod, le lac Peipus et la Narva. Tous les avantages stratégiques étaient du côté [suédois]. Sans l'autorisation de la Suède, pas un marchand russe ne pouvait se montrer sur la Baltique, même dans un canot, elle avait en même temps atteint le maximum de son expansion au Nord¹.

Le seul droit sur la Baltique que ce traité laissât aux Russes, était celui d'envoyer des missions sans entraves en Europe occidentale.

Par contre tout le commerce russe, pour autant qu'il traversait l'Estonie, devait désormais passer par les ports suédois. Le commerce de Narva ne pouvait plus soulever de difficultés, attendu que cette ville était définitivement perdue pour la Moscovie.

Le territoire où se trouve aujourd'hui l'unique port russe sur la Baltique, Leningrad, devint ainsi terre suédoise et une pierre portant les trois couronnes scandinaves, dressée sur les nouvelles frontières, pouvait annoncer :

1. Emil Hildebrand, *Sveriges Historia*, Stockholm, 1906, t. III, p. 53.

« *Hunc regni posuit fines Gustavus-Adolphus, rex Sueonum fausto numine duret opus. Limitis positi anno 1617.* »

Gustave-Adolphe après avoir écarté le danger russe se tourna contre son autre adversaire, la Pologne. Mais, ici, il devait rencontrer beaucoup plus de difficultés. L'auteur de l'*Examen des Raisons...*, etc., ne disait-il pas qu'il leur eût été « facile (il s'agit des Polonais), étant deux fois plus forts que les Suédois, de s'opposer à leur entreprise sur la Livonie et de les empêcher de s'établir à leur préjudice dans leur voisinage¹. »

Outre qu'ils étaient numériquement deux fois plus forts, les Polonais avaient pour eux toute l'Europe romaine. Rappelons qu'à ce moment où la lutte religieuse prenait une ampleur immense, l'action de Sigismond III était d'autant plus favorisée que, se proclamant toujours roi de Suède, il pensait remonter un jour sur le trône des Vasa avec l'aide de l'Espagne et de l'Autriche ainsi que le soutien du Pape. Il continuait à faire lancer en Suède des proclamations pour troubler les esprits et tentait d'amener le *Stadhaller* de Tallinn à reconnaître la domination de la Pologne, pour avoir une base d'opérations contre la Finlande suédoise. Tout cela en pure perte d'ailleurs, car partout on restait fidèle à Gustave. Il fut bientôt avéré que seul le glaive pourrait trancher le nœud gordien des relations polono-suédoises et les Polonais se préparèrent aussi bien que les Suédois. Pour le compte de la Pologne, on construisait des navires à Dunkerque, on recrutait des soldats en Autriche. Par contre, lorsque Sigismond demanda à Dantzig d'intervenir, ce fût en vain, car toutes les villes maritimes restèrent neutres.

Du côté opposé, les Hollandais secondèrent la Suède. La communauté des intérêts hollandais et suédois n'avait pas seulement un caractère religieux. Si les Néerlandais

1. *Examen des Raisons* etc., p. 18.

cherchaient à être en bons termes avec la Suède, c'était aussi pour avoir un soutien pour leur commerce dans la Baltique, et ensuite parce que le Danemark, par les droits de péage démesurément élevés qu'il percevait dans le Sund, gênait considérablement le commerce hollandais.

Ces différents motifs amenèrent les deux pays à conclure, le 5 avril 1614, un traité d'alliance défensive pour une durée de quinze ans, qui prévoyait la liberté du commerce : « *die liberleit ende frijheitt der commertien nha allen volckeren... op de Ost-ende Noortzee* »¹. Les Néerlandais avaient le droit de commercer sans entrave avec Riga et toutes les villes de la Baltique, sauf dans le cas où le roi de Suède assiègerait une des villes mentionnées dans le traité.

« Les Hollandais font grande assistance aux Suedoys leurs confederez, écrivait le seigneur de la Blanque à M. de Villeroy, le 19 juin 1617, leur ayant envoyé gens de guerre et de marine et ces jours passez envoyé deux grands navires chargez d'équipage pour navires, comme ancres, cables, cordages, voiles et semblables choses. » Le 12 mai 1617, de Dantzig, il écrivait à Richelieu ; « Il y a encore un autre desseing duquel nous n'avons pu pénétrer le fondement : c'est que le Roy de Pologne faict lever 17 mille hommes en Austria et Bohémia par un comte d'Altheim faisant bruiet de vouloyr aller recouvrer la Suède son royaume héréditaire². » On voit donc comment l'Europe centrale et méridionale se trouvait entraînée dans cette lutte dont le but matériel était la possession des pays baltes et la maîtrise de la Baltique.

Il est également frappant de voir la place que tenait l'intérêt religieux, mêlé à l'intérêt commercial, dans la politique de cette époque, ce qui ressort clairement de l'énorme concession faite par les Pays-Bas à Gustave-Adolphe : la renonciation à leur commerce avec la Pologne.

1. *Sveriges Traktater*, Stockholm, 1903, t. V, p. 232.

2. Forsten, *Actes et Lettres*, t. I, n° 103, p. 224.

L'ambassadeur de Suède dans les Pays-Bas, Jean Schitte, s'efforça, après que les hostilités eurent été engagées sur les côtes baltiques par les Suédois, de démontrer aux Néerlandais tout le danger que présenterait le triomphe de la réaction catholique soutenue par la Pologne qui tentait de devenir maîtresse de la Baltique. Si cette dernière parvenait à ses fins, il serait alors facile à l'Espagne catholique d'affaiblir les Pays-Bas protestants, car toute leur puissance dépendait de leur commerce baltique. Schitte demanda donc que l'on interdît la navigation vers Dantzig, Elbing, Kœnisberg, Riga et autres villes baltiques se trouvant sous la domination polonaise. La guerre entre la Suède et la Pologne n'est pas une querelle domestique, faisait valoir Schitte, mais une affaire universelle, c'est le prolongement de la politique de l'Espagne. Une fois maître de la Baltique, Sigismond construirait une flotte, règnerait sur les mers et sur les ports de la Baltique et les Hollandais devraient renoncer à tout espoir d'un commerce libre sur cette mer. Ce serait en même temps la fin du protestantisme. Le 2 février 1618, les Etats Généraux accédèrent à la requête de Gustave.

La même année, gêné par les Turcs qui absorbaient toutes les forces de la République, Sigismond se décida à signer une trêve de deux ans avec Gustave (1618) et il fut convenu, non sans hypocrisie peut-être, que cette trêve serait consacrée à préparer une paix solide. Ce fut surtout la Pologne qui y trouva son compte, car elle put aussitôt se tourner contre la Moscovie. Le Tsar proposa à Gustave-Adolphe un traité d'alliance : attaquée par les Russes et par les Suédois, la Pologne succomberait et la Livonie tout entière tomberait au pouvoir des Suédois, et pourtant, chose admirable, le grand roi refusa, pour respecter la trêve signée entre lui et Sigismond. (Pour lui au moins un traité n'était pas un « chiffon de papier ».)

Mais la trêve ne l'empêcha pas de suivre attentivement

les péripéties de la guerre russo-polonaise, où chaque défaite russe lui était un coup personnel. Et en 1620, la trêve terminée, la guerre recommença, Sigismond n'ayant pas voulu reconnaître le traité de Stolbova.

La guerre suédo-polonaise eût aussi des péripéties maritimes, à commencer par le traité d'alliance suédo-néerlandais impliquant la cessation volontaire du commerce des Pays-Bas avec la Pologne. De son côté, la Pologne dès le commencement des hostilités exigea de Lubeck l'application d'une mesure semblable et la capture de tous les navires de commerce suédois. En 1618, elle réitéra sa demande et Sigismond se décida même à employer la force. Lubeck implora aide de l'Empereur, mais celui-ci était occupé par la guerre contre les protestants. Le 24 janvier 1622, Sigismond adressa à Lubeck une longue lettre où il la sommait de cesser tout commerce avec la Suède. Résolu d'envoyer une flotte dans la Baltique pour empêcher la Suède de commercer avec l'Allemagne, il menaçait de poursuivre tous ceux qui s'y obstineraient, cette lettre célèbre vaut d'être citée. En voici le début :

« Si grande est la perfidie et la déloyauté de Gustave, duc de Sudermanie, usurpateur de notre trône à l'exemple de son père, que, tandis que nous conduisions pour la gloire et l'intégrité de la Chrétienté la plus sainte des guerres, ledit Gustave se jeta sur notre province de Livonie et en occupa une grande partie¹. »

Puis voici l'essentiel : « Cependant que nous nous préparons à la guerre, il ne nous semble pas superflu de vous prier amicalement de veiller à vos relations avec notre ennemie et de ne pas lui fournir d'armes... Nous vous prions de satisfaire, comme nous l'espérons, à notre de-

1. « *Tanta est perfidia atque improbitas Gustavi Sudermaniae Ducis Regni-que nostri post similem sui parenlem interceptoris, ut dum nos sanctissimo pro gloria atque incolumitate orbis christiani vniuersi bello jungeremne, ipse Liouoniam Prouinciam nostram tum inuaserit. Magnaque ex parte occuparit.* » (Forsten, *Actes et Lettres*, t. II, n° 23, p. 76.

mande... d'autant plus que nous aurons sur mer une flotte par laquelle nous surveillerons les agissements de nos ennemis, mais aussi de ceux qui voudront aider à leur félonie, et nous poursuivrons sur terre et sur mer nos ennemis ainsi que ceux qui auront été avec eux pendant le temps des deux guerres. »

De son côté la Suède demanda à Lubeck de ne pas admettre dans son port les partisans de la Pologne et de lui procurer des vivres. Mais Lubeck refusa aussi bien à Gustave qu'à Sigismond.

Quant à Dantzic, sa politique se déterminait uniquement par ses intérêts commerciaux. Aussi s'efforçait-elle, mais vainement, de faire reconnaître sa neutralité et, en 1626, elle se vit obligée de prendre parti pour la Pologne.

La guerre recommença en Livonie en 1621 ; le 1^{er} août, la flotte suédoise arriva devant Riga et le siège dirigé par le roi en personne commença. Flemming et Gullenhelm se placèrent à l'embouchure de la Daugava, coupant ainsi le ravitaillement maritime de la ville, et six semaines plus tard Riga rendait solennellement hommage au vainqueur. Les privilèges des habitants furent confirmés. Gustave attira des marchands russes, hollandais et hanseates à Riga, qui devint le principal entrepôt commercial pour la Livonie et la Courlande et l'une des villes les plus importantes de Suède au xvii^e siècle. Tel fut le succès des armes suédoises que les Polonais ne conservèrent en Livonie que Daugavpils (Dunabourg).

Les Suédois étaient maintenant les maîtres de l'Estonie et de la Livonie, celle-ci défendue contre la Pologne par toute une série de châteaux forts sur la Daugava, l'Ogre et la Lielupe, et occupaient également les trois points vitaux de la Courlande : Jelgava, Bauska et Birze. La conquête de la côte orientale de la Baltique assurait à la Suède, non seulement la maîtrise de cette mer, mais aussi l'appro-

visionnement de ses troupes en céréales. Gustave-Adolphe s'appropriâ le droit acquis par les anciens maîtres de ces pays, de régler à son gré l'exportation des céréales par leurs ports. C'est ainsi que pendant la guerre de Trente Ans il interdit à ces ports l'exportation du blé, afin d'assurer des vivres à ses troupes (Riga exportait alors 200.000 tonnes de blé par an et Tallinn 120.000).

Les Livoniens, ou pour mieux dire les Allemands de ce pays, saluèrent au début Gustave-Adolphe comme un héros libérateur. Ils espéraient le voir conquérir la couronne impériale, rattachant ainsi la Livonie à l'Empire germanique, mais tel ne fut jamais le but de Gustave. Seule lui importait la maîtrise de la Baltique, prélude à la domination de la Suède sur tout le Nord scandinave et c'est pour elle qu'il entreprit les guerres successives contre le Danemark, la Russie, la Pologne et l'Empire.

En 1626, Gustave se décida à entrer en Prusse. L'occupation de la Vistule devait lui ouvrir la route vers Varsovie, celle des ports de Prusse rejeter la Pologne loin de la Baltique et les douanes lui fournir d'importants revenus. En fermant l'embouchure de la Vistule, il pourrait arrêter l'exportation du blé polonais, enfin la guerre en Prusse rapprocherait Gustave du théâtre des grands événements européens et elle intéresserait les princes allemands en ôtant à la Pologne la possibilité d'aider efficacement la Ligue catholique. Ayant quitté la Suède le 21 juin 1626 avec cent navires, il jeta l'ancre le 26 devant Pillau et la prit sans coup férir¹.

1. Le 10 août, Manchot écrivait à Richelieu : « Le Roi de Suède est venu aussi avec une armée navale de 100 voiles et a esté veu au Haure de Colberg en Poméranie, et ayant passé plus outre a mis pied en terre en Prusse près de Elbing appartenant au Roy de Pologne. Ses navires sont bien garnis... Il a denoncé par lettre patentes à la ville de Dantzic de ne payer plus les gabelles aux Polonais, mais à luy, qui tien l'emboucheure de leur haure serré de navires de guerre, sous le commandement du Colonel Sperling ». (Archives du Min. des Aff. Etr. du Danemark, cité d'après Forsten).

C'est ainsi que la guerre entre la Suède et la Pologne envahissait peu à peu l'échiquier européen. Contre la Suède s'organisait une redoutable coalition des trois grandes puissances catholiques : l'Espagne, l'Empire et la Pologne.

L'Empereur avait la partie belle : en 1628, tandis que ses troupes se trouvaient sur les bords de la Baltique, Gustave-Adolphe était occupé par la guerre avec la Pologne et la France en conflit avec l'Angleterre implorait l'aide de l'Espagne. Wallenstein se chargea de brûler la flotte suédoise à qui l'Espagne offrit son aide moyennant sa participation au futur traité de paix et la mise de la Hollande au ban de l'Europe. Elle n'exigeait qu'une chose, que sa flotte dans la Baltique fût séparée de la flotte impériale et ne dépendit de Wallenstein que pour la durée de la guerre.

Et pourtant ce ne fut pas la puissante Ligue catholique dont l'universalisme spirituel n'était pas la seule aspiration, mais bien la Suède, qui sortit vainqueur, concurremment avec la France. Car « l'histoire de la Suède, constate M. A. Rambaud, ne fait qu'un avec la nôtre (celle de la France) à l'époque classique de la longue lutte entre les Maisons de France et d'Autriche¹. » La France et la Suède s'inspiraient de cette juste conception, mise en relief par M. E. Cauchy, que « la politique chrétienne est d'affaiblir ou de combattre quiconque aspire à la domination universelle : le droit des gens de l'Evangile est de respecter l'indépendance des peuples, et d'asseoir la paix sur leur équilibre². » Prise entre deux feux, l'Espagne et l'Empire, la France cherchait à faire échec à l'Autriche en dressant à l'Est un système d'alliances comprenant : la Suède, la Pologne et la Turquie. Il s'agissait de maintenir la paix entre ces trois états, aussi bien qu'entre eux et leurs voi-

1. *Recueil des Instructions, etc. La Russie*, t. VIII, p. xi.

2. Eugène Cauchy, *Le Droit maritime international considéré dans ses origines et dans ses rapports avec les progrès de la civilisation*, Paris, 1862, p. 207.

sins de l'Est. La paix correspondait à l'intérêt de la France, ici comme en bien d'autres circonstances historiques. Richelieu, aidant ainsi le *plus protestant des rois*¹, chargea donc son ambassadeur, Charnassé, de négocier une trêve entre la Suède et la Pologne. Charnassé réussit, Sigismond s'inclina et, le 16 novembre 1629, un armistice de six ans fut signé au camp d'Altenmark. La Suède gardait toute la Livonie ainsi que plusieurs villes maritimes allemandes, le Kurische Nehrung et Klaipeda; le commerce était déclaré libre.

La lutte entre les deux Vasa, le protestant et le catholique, pour la domination de la Baltique se termina donc en 1629 par la victoire de la Suède. La Russie complètement épuisée par trente ans de guerres ininterrompues et de luttes intestines était incapable de devenir une puissance maritime et baltique. Restait pour la Suède la difficile tâche de conserver ses possessions.

Le 23 janvier 1631², un traité fut signé par Charnassé et Gustave-Adolphe à Barwalde, assurant à la Suède un subside³ pour la guerre qu'Adolphe s'engageait à porter au sein de l'Empire, pour la sauvegarde de la liberté de conscience et de la liberté de la Baltique. Il y a même des personnes qui estiment que l'entrée de Gustave-Adolphe dans la guerre de Trente Ans se fit exclusivement à cause de la Baltique. « *Principalis causa belli inter nos et Caesarem*, disait Gabriel Gustavson, le grand sénéchal de Suède, *est, quod is vult Sueciam et mare Balticum occupare. Reliqua, quae Caesar nobis haecenus intulit, sunt tantum prophases* »⁴. Notons à ce propos que ce furent la France et la Suède qui supportèrent tout le poids de cette lutte épique,

1. M. C. Dareste, *Histoire de France*, Paris, 1867, T. V, p. 144.

2. *Du Mont*, t. VI, 1^{re} partie, p. 1 et *Sveriges Traktater*, T. V. p. 438.

3. La France promet de payer un subside de trois cent mille livres pour l'année en cours et d'un million pour chacune des autres années.

4. Forsten, *La question baltique*, t. II, p. 103.

car les princes allemands qui avaient regardé le roi de Suède « en leur misère, comme le navigant regarde le Nord », disait le cardinal de Richelieu¹, se comportèrent, même après la création de la Ligue du 6 février 1631, comme une sorte de « tierce partie » profitant de la victoire de quelque côté qu'elle se rangeât. « C'était trahir leur propre cause, dit Geoffroy, au moment où des puissances étrangères versaient généreusement leur sang pour eux². »

Ce n'est pas ici le lieu de relater la campagne de Gustave-Adolphe en Allemagne et la brillante série de ses succès; retenons seulement que l'éclatante victoire de Breitenfeld (17 septembre 1631) lui livra l'objet de ses désirs, toute la côte méridionale de la Baltique, et qu'il devint ainsi *l'arbiter totium septentrionis*, anéantissant en même temps les rêves grandioses de l'Empereur. Et si Gustave continua la guerre, ce fut pour égaler les forces protestantes aux forces catholiques, l'équilibre religieux étant alors une des conditions de l'équilibre politique. Quant à détruire l'Empire, ou abolir le Catholicisme, jamais il n'y songea; il s'appliquait d'ailleurs à traiter les Allemands avec une modération à laquelle les troupes impériales étaient loin de les avoir habitués. De même, le roi de France, dans l'instruction « baillée à Monsieur de Charnassé s'en allant en Allemagne », le 27 octobre 1632, disait : « D'ailleurs, l'on ne prétend pas détruire la Maison d'Autriche, mais bien mettre en estat de ne pas détruire les autres. »

Sur ces entrefaites, pendant que les troupes suédoises étaient engagées en Europe occidentale dans cette lutte gigantesque, la Livonie se trouvait complètement dégarinée. C'est pourquoi il parut facile à la Pologne de reprendre pied sur le littoral du golfe de Riga et Radzivil, passant

1. *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, t. VIII. *Mémoires du cardinal de Richelieu*, Paris, 1851, t. II, p. 69.

2. A. Geoffroy, *Histoire des Etats scandinaves*, Paris, 1851, p. 231.

la Daugava, exerça de nouveaux ravages dans le pays. Cependant les discordes et les malheurs intérieurs de la Pologne l'amènèrent à des sentiments plus pacifiques et, encore une fois par les soins de la diplomatie française et particulièrement du comte d'Avaux, la trêve fut renouvelée à Stuhmsdorf pour une durée de vingt-six années.

Par ce traité, conclu entre Christine, qui avait succédé à Gustave-Adolphe, tué sur le champ de bataille de Lutzen et Vladislav IV, qui avait succédé à Sigismond, mort la même année, les parties contractantes décidèrent de ne rien changer à leurs possessions respectives en Livonie et de les garder dans l'état où elles se trouvaient pendant la trêve qui venait de se terminer (*In Livonia utraque Pars, uti praeferitis Sexennialibus Induciis possedit, ita hisce quoque possedeat*, art. 6)¹. Autrement dit, la Livonie entière y compris Riga, Saaremaa et Hiiumaa était reconnue à la couronne de Suède sur laquelle Vladislav abandonnait également ses prétentions. Le trafic des marchandises venant du Grand Duché de Lithuanie sur la Daugava devait être libre (art. 15); les troupes des deux parties, sauf celles des garnisons, devaient évacuer la province, et notamment l'armée suédoise qui partira par mer (art. 17). Enfin, durant le temps de la trêve, les parties contractantes promettaient de ne pas engager les hostilités l'une contre l'autre « ni directement, ni indirectement » (art. 21).

Ce traité était appuyé des signatures des ambassadeurs anglais et hollandais, ainsi que de la *Caution's Formul* et *Versicherungs Formul* du duc de Brandebourg et du Grand duc de Courlande².

1. Sv. Tr. T. V. P. II, p. 337.

2. La *Versicherungs Formul* du duc de Courlande est ainsi conçue : « Derhalben krafft gegenwärtiger dieser unserer Versicherung Verheissen und caviren wir : in allerbesten Form und Weisz / wie das gechehen kan und mag / wir in keinerley Weisz und Weg zulassen wollen / das etwas feindliches aus einigen unseren Häven wie die namen haben mögen wider höchst besagte

Le traité de Stuhmsdorf, avant-coureur du célèbre traité d'Oliva, devait, selon la lettre, maintenir la paix et prévenir les hostilités entre la Suède et la Pologne, jusqu'au 11 juillet 1661 inclusivement. Sur ces entrefaites, un autre épisode de la lutte pour le *Dominium maris Baltici* remettait aux prises la Suède et le Danemark, amenant l'abdication définitive de celui-ci.

Conflit dano-suédois et le traité de Brömsebrö. — Depuis le traité de Knorod (1611) les navires suédois pouvaient passer le Sund sans payer de droits, fait établi et incontesté. Or, Christian ne voulait pas que ce privilège s'étendit aux possessions baltes de la Suède, et les droits habituels étaient perçus sur les navires de Riga, Tallinn et Pärnu au passage de la Baltique dans la mer du Nord et inversement.

Ensuite, il prétendit interdire le passage du Sund aux navires frétés avec des armes et des munitions, ce qui devait porter un coup sensible à l'exportation du fer suédois et à l'importante industrie sidérurgique de la Suède.

Comme toujours l'explosion fût précédée de la recherche d'amis et d'alliances. Le 1^{er} septembre 1640, un traité fut conclu pour quinze ans entre les Pays-Bas et la Suède, visant le Danemark et l'Espagne.

Cette dernière avait en 1638 conçu des projets quine manquaient pas de grandeur. Elle voulait, de concert avec le Danemark et le Holstein, anéantir le commerce rival de la Hollande, mettre la main sur la Suède et exclure entièrement du Nord les vaisseaux hollandais. Madrid avait imaginé d'accaparer le trafic du Levant et de détourner le commerce des soieries avec la Perse en ouvrant à ce négoce un chemin plus rapide et plus sûr à travers les Etats

Allerdurchleuchtigste Königin / Ihrer Magest nacht-folgende Konige das Königreich Schweden und deme unterworffene Hurschafften / und Provinzien / von jemand augeforchten / und entweder dirate oder indirecte was thälliches zugefühl werde.

de la Moscovie, limitrophes de la monarchie persane. On se serait servi pour amener les marchandises des diverses rivières qui affluent à la Baltique. Les négociations avec la Perse étaient entamées, le transit à travers la Moscovie était déjà acquis pour une forte somme annuelle, il ne restait plus à obtenir que le passage à travers la Livonie, que détenaient les Suédois¹. Une victoire de l'amiral Tromp sur la flotte espagnole envoyée au roi de Danemark prêt à envahir la Suède avait renversé ces grands desseins qui montrent sous un jour saisissant de quelles ambitions et de quelles luttes commerciales la Baltique pouvait être alors le théâtre². Un autre projet consistait dans une alliance étroite avec la couronne de Pologne et les villes hanséatiques, en leur offrant le trafic d'Espagne, contre la Hollande, pour arriver à la domination absolue sur la Baltique, ce qui aurait transformé la Livonie, la Pologne et l'Allemagne septentrionale en magasins pour l'Autriche, et Riga, Tallinn, Dantzic, Rostock et Lubeck en « havres et arsenaux d'Espagne »³.

Ceci dit, revenons au traité entre les Pays-Bas et la Suède. Le but avoué en était la liberté et la sécurité de la navigation sur les deux mers⁴ et la défense des droits et privilèges des deux puissances contractantes. En cas de violation, ces droits devaient être rétablis, soit par la diplomatie, soit par la guerre. Si l'une des deux commençait la guerre, l'autre devait fournir des subsides, et, puisque la violation des droits commerciaux et maritimes venaient,

1. *Recueil des instructions, etc. La Suède*, t. II, p. XXXVI.

2. Constatons que la France avait des projets semblables à ceux de l'Espagne, l'envoi de Des Hayes à Moscou en été 1629 en est la preuve. Le cardinal de Richelieu envisageait : de créer « une compagnie en Moscovie et de faire passer les soies de Perse, par la mer Caspienne, la rivière de Volga et celle de Moscova jusqu'à la ville de Miskow, et de là à Nerva avec peu de frais, et de Nerva, par le Sund, en France » (*Mémoires du Cardinal de Richelieu*, t. VIII, p. II, p. 71).

3. G. V. Fosten, *Actes et Lettres*, t. I, p. 327.

4. *In primis pro libertate navigationis et commerciorum per mare Balticum et Septentrionale*, Sv. tr. t. V, p. 453.

selon l'opinion des deux contractants, du Danemark, il était clair que le traité était dirigé contre cet Etat.

Ne voulant pas admettre la domination de la Suède sur la Baltique, le roi de Danemark s'allia avec l'Espagne et déclara à son conseil : « Si les possessions suédoises s'étendaient sur les côtes de la Baltique de Narva à Lubeck, ce serait le plus grand coup porté à notre patrie ». Ne jugeant pas le soutien de l'Espagne suffisant, le roi chercha un rapprochement avec la Pologne et Moscou. Quant à la Suède, son dessein était « d'oster tout à fait au roy de Danemark cette espèce d'empire qu'il prétend dans la mer Baltique ».

Au début de novembre 1644 Danois et Suédois s'affrontèrent dans le Belte; ceux-ci plus nombreux et renforcés par les Hollandais l'emportèrent.

Pendant les pourpalers de paix engagés entre les deux puissances « les danois se monstrent si attachez à la supériorité que prétend le Roy leur maistre sur la mer Baltique, que je ne scay comment nous les pourrons accomoder, écrivait la Thuillerie à Brienne¹; ils (les Danois) ne veulent point contester le libre passage par le Zont aux sujets de la couronne de Suède. Mais maintenant on le veut estendre jusques à la Livonie, Letonie et Lingrie et mesme dans la Poméranie et Mekelbourg, qu'est quasy comprendre généralement tout le trafic de la mer Baltique. »

Enfin les Danois accordèrent : «... de laisser aux Suédois la liberté de commerce tout entière non seulement pour la Suède et pour la Finlande comme elles l'avoient par les pactes, mais aussy pour l'Estonie, Lingrie et la Liunonie qui n'en avoient jamais jouy. Nous avons encore fait accorder à la Suède ce qu'elle n'avoit jamais eu, qu'elle passerait aussy bien que les marchandises toute sorte d'ar-

1. *La Thuillerie à Brienne*, Arch. du Min. des Aff. Etr. à Paris, cité d'après Forsten.

mes et de munitions de guerre sans en demander permission et que leurs navires de guerre pourroient aussy passer en rendant le simple salut. »

Mais celà même ne paraît pas suffire aux Suédois qui demandèrent alors la liberté absolue de passage pour toutes les villes situées sur la mer Baltique, déclarant qu'ils tiennent à « destromper le roy de Danemark de cette prétention absolue dans le Zont ».

Enfin, le 13 août 1645¹, la paix fut conclue à Brömsebrö entre la Suède et le Danemark. Le Danemark renonçait pour toujours à l'île de Saaremaa et accordait le libre passage exempt de tous droits dans le Sund, non seulement, comme il était prévu dans le traité de Knäröd de 1613², à la Suède, mais aussi à presque tous les riverains de la Baltique : Finlande, Ingrie, Estonie, Livonie, Poméranie, Mecklembourg, Lubeck, Prusse et Courlande³.

Un mois plus tard, le 8 septembre 1625, Christian signa l'acte de cession de Jämtland, de Harjedalen et des îles de Gotland et de Saaremaa⁴. C'est ainsi que cette dernière, qui depuis 1560 avait été détachée de la communauté des pays baltes, leur fut à nouveau réunie.

1. Sv.Tr. t. V, 6 p. 595, L. Laursen, Danmark Norges Traktater (1523-1750), t. IV, p. 437.

2. *Sveriges Traktater*, t. V, p. 211.

3. *Förbuch eller taxation i nager matte, hvad eller dedh föres uthur Sverige, Finland, Ingermanland, Esiland, Lijflandh, uthur Pommern, Mechelburg, Lybeck, Prysseske, och Churiske släderne in de landen, som liggie ved Vester-siön, eller och uthur desse in i Oster-siön pa Sverige* (1645-13 aug. (Bromsebro) Fredstraktat mellen Danemark, Norge og Sverrig, *Danmark-Norges Traktater* 1523-1750, t. IV, p. 440-441).

4. « ... ita et Osiliam cum Arensburgo et suis subjacentibus Insulis et adjacentiis, una cum omni eo pertinente Populo, Terra, Eminentia, Dominio, Jurisdicione Ecclesiastica et Civili, Censu, Redibitus, Vestigali, Pensionibus et Juribus Terra Marique, prout Regis Daniae, et specialem R. Majestas Rex Christianus Quartus, jam regem, hactenus eis fruii sunt ac possederunt, ut cedant in posterum R. Majestati Ejus Successoribus et Coronae Sueciae in perpetuum possessionem velut de ea re sigillatum conceptae cessionis Literae a R. Majestate et universo Regni Daniae Senatu subscripta et signata prolucius ostendunt » art. XXV (Du Mont, t. VI, 1^{re} partie, p. 318).

La confirmation du traité fut donnée le 23 septembre. La France y accéda par le désir « que cette mesme paix subsiste en perpétuité inviolable, et soit respectée de part et d'autre par une mutuelle candeur et bonne affection. Signé Louis pour le Roy, la Reyne régente sa mère présente ». Le rôle politique du petit Danemark était terminé. Il perdait même deux îles « le reste de sa puissance d'autrefois, les symboles de la couronne danoise pour la domination de la mer Baltique ». Ainsi, par les deux traités de Brömsebröe et de Westphalie, la lutte acharnée que s'étaient livrés les Etats du Nord pour s'approprier le *Dominium Maris Baltici* était terminée à l'avantage de la Suède.

La paix d'Oliva. — Mais la Pologne n'était pas encore complètement résignée à se dépouiller de la Livonie, non plus que la Russie qui n'avait pu renoncer à son rêve obstiné de se frayer un passage vers la Baltique. Après avoir, en 1656, proposé à la Suède le partage de la Pologne avec laquelle elle se trouvait alors en guerre et ayant reçu une réponse défavorable, Moscou se réconcilia avec Varsovie et, en 1657, s'attaqua de nouveau à la Livonie pendant que les formations d'élite suédoises combattaient en Prusse.

Les armées des nouveaux Alliés occupèrent de nouveau une grande partie de la Livonie et, fait curieux, Ordine Nochtokine, qui administrait les provinces conquises, eut l'idée de construire sur la Daugava toute une flotille de bateaux plats destinés provisoirement au transport des renforts et des approvisionnements. Ils rendirent en effet de grands services à cet effet et devaient, après la prise de Riga, fournir la base d'une flotte à créer dans la Baltique¹.

Le 20 août, l'armée russe était de nouveau sous les murs de Riga, mais le vieux de La Gardie commandait la place,

1. R. Waliszewski, *Les Origines de la Russie moderne. Le berceau d'une dynastie. Les premiers Romanov*, Paris, 1909, p. 211.

la ville tint bon et le 5 octobre le commandant en chef russe, Dolgorouki, était obligé de lever le siège, il se dédommagea par la prise de Tartu dont les Russes firent leur point central pour toutes les expéditions sauvages par lesquelles ils dévastèrent le pays. Ils commirent des cruautés tellement révoltantes, comme le relate l'historien suédois E. G. Geyer¹, qu'on peut à peine croire qu'elles aient été le fait de chrétiens.

La France intervint une fois encore. Après s'être mis d'accord avec le Protecteur d'Angleterre, le roi envoya un de ses agents, M. Besminières, pour prendre part au Congrès sur la Plioussa, il fut d'ailleurs assez mal reçu aussi bien par le voïvode de Tartu que par les autorités moscovites, et le diplomate se morfondit près de Tartu à attendre « la permission de ce barbare empereur pour aller voir ses yeux clairs ».

Si les efforts de la diplomatie française ne donnèrent pas de résultats immédiats, ils aboutirent indirectement par le succès qu'elle emporta à Oliva et à Copenhague. Après la réconciliation du Danemark et de la Pologne avec la Suède, Alexis ne put plus songer à continuer seul la lutte avec son redoutable adversaire et fut obligé également de chercher la paix.

Soulignons que la diplomatie française avait en cette occurrence vraiment gagné une bataille extraordinaire, car l'excès mêmes des victoires de Charles X qui avait conquis la presque totalité de la Pologne et à qui le vassal de cette dernière, le duc de Prusse, Frédéric Guillaume lui-même, avait prêté serment, éveilla les jalousies de plusieurs puissances contre le vainqueur. L'empereur Léopold promit ses services au roi de Pologne; le tsar Alexis, nous l'avons vu tout à l'heure, attaqua les troupes suédoises dans la Livonie, l'Ingrie et la Carélie;

[1. E. G. Geyer, *Histoire de la Suède*, trad. franç., Paris, 1844, p. 453.

Frédéric III, roi de Danemark, saisit avidement l'occasion de nuire à son rival; l'Electeur de Brandebourg lui-même, après avoir reçu cette fois de Casimir la souveraineté de son duché de Prusse par le traité de Wehlau (1657), leva une armée en faveur de Jean-Casimir, et la Pologne fut perdue par les Suédois aussi promptement qu'elle avait été conquise. Malgré cette situation plus que délicate de la Suède, la diplomatie française sut gagner pour elle et son alliée une paix plus qu'honorable.

Cette paix, scellée par un traité signé dans le couvent d'Oliva le 3 mai 1660, était en effet un chef-d'œuvre de la diplomatie française qui sut en quatre mois réconcilier tant de pays aux intérêts opposés : la Suède, la Pologne, l'Empire, le Brandebourg, la Courlande, sans oublier la France elle-même. La Pologne et la Suède terminaient une lutte de près de quatre-vingts ans, lutte à laquelle la Russie, l'Allemagne tout entière, le Danemark, la Hollande, l'Angleterre et la France avaient plus ou moins directement pris part. Le sort de la Livonie fut fixé.

Ce *Tractatus Pacis inter Regem Poloniae Johannem Casimirum ejusque Feoderatos Leopoldum Romanorum imperatorem, et Electorem Brandenburgicum Fredericum Wilhelmum ab una et Carolum IX, Sueciae Regem a parte altera conclusae*¹, décidait dans son article fondamental (IV § 1) que le Sérénissime roi de Pologne et duc de Lithuanie cédait au roi de Suède (Charles XI, alors âgé de 6 ans) toute la Livonie au delà de la Daugava (*omnem illam Livoniam Trans-Dunam*), telle que la possédait la Suède depuis l'armistice de Stuhmsdorf, également les parties en deçà de la Daugava, que la Suède occupait en vertu du dit armistice, y compris l'île de Runo. Par le même traité, la Pologne renonçait à toutes ses prétentions sur l'Estonie et

1. Du Mont, t. VI, partie II, p. 303-309.

l'île de Saaremaa, lesquelles provinces appartiendront à la Suède avec toutes leurs dépendances, tant sur mer que sur terre (*cum omnibus suis pertinentiis lerestribus et maritimis*) villes, châteaux, domaines, droits, juridiction, à perpétuité et comme entière et pleine propriété (*in plenum Dominium et Proprietatem*) de la maison de Suède.

Ainsi se termina cette longue et terrible lutte pendant laquelle, à quatre reprises différentes, la Livonie et l'Estonie furent le théâtre des plus affreux désastres. Le *Dominium* de la Suède sur la Baltique était par là même consacré.

Le traité d'Oliva eût un grand retentissement, le Tsar lui-même fut tellement impressionné qu'il consentit à faire la paix avec la Suède en abandonnant toutes ses conquêtes en Livonie. Le traité de paix fut signé à Kardis le 2 juillet 1661.

* * *

Nous avons pu ainsi constater que la Suède, par opposition naturelle au Danemark, détenteur du Sund, était le champion véritable de la liberté de la Baltique. Cette tendance libérale se traduisait aussi par des considérations juridiques, ce qui est pour les peuples riverains de la Baltique, autant que nous le sachions, la première tentative de participer activement au grand œuvre en construction depuis Grotius. Dans un petit livre bien curieux, daté de 1649, écrit en latin et intitulé « *Mare Balticum Liberatum* »¹, l'auteur anonyme accusait le roi de Danemark de vouloir « avoir seul le droit de décision sur la mer » que la nature concède à tous et « d'asservir ce qu'elle a institué libre ». « Les mers qui s'étendent, faciles à franchir, jusqu'aux détroits montrent assez qu'il a été accordé aux peuples de

1. *Mare Balticum liberatum. Hoc Est, Nova vera et perspicua Belli Sueco-Danici Narratio, etc.*, 1649.

visiter les peuples. Ceux-là offensent toute la société humaine qui empêchent de cette manière les entretiens et les relations des peuples et qui s'approprient à eux seuls fleuves, terres et mers. »

On voit donc que l'auteur de « *Mare Balticum Liberatum* » professe la même idée que le célèbre dominicain Francisco de Vitoria, selon qui les hommes ont le droit de communiquer les uns avec les autres. C'est l'application à la Baltique du célèbre *jure communicationis*, qui a pris naissance en pays latin, à Salamanque, pour l'Atlantique, dont Emile Bourgeois dit qu'il est le grand foyer de la civilisation.

Poursuivant, l'auteur anonyme proclame : « Il ne convient pas qu'il y ait une servitude là où il n'y a pas de limites et où il ne peut pas y en avoir. Comment alors la mer qui est ouverte à l'accès par sa nature, qui n'est pas soumise à la loi d'un particulier, qui est accessible à tout homme et tout peuple, comment accepterait-elle une charge de celui qui n'est point son maître ? Comment enlèverait-on aux riverains le droit de la mer sans connaissance de cause ? »

Cette pensée s'apparente à cent ans de distance à celle de Vasquez de Menchaca (1563), avec cette seule différence que les Vénitiens sont ici remplacés par les Danois, la Méditerranée par la Baltique. Interdisant la navigation sur la mer, les Vénitiens, aussi bien que les Danois, agissaient *contra ipsum jus naturae*, contre le droit même de la nature, contre le droit premier que l'on ne peut ni ne doit changer.

C'est ainsi que furent posés pour la première fois par rapport à la Baltique les principes élaborés par les grands hommes prédécesseurs de Grotius.

Pour conclure ce chapitre, soulignons encore une fois que l'entrée de la Suède dans le grand jeu de la politique européenne succéda immédiatement à la conquête de la Livonie, sans laquelle aucun Etat du Nord ou de l'Est ne peut jouir d'une véritable suprématie sur la Baltique.

III. Les marchands de Riga et la mer.

Malgré la situation géographique extrêmement favorable des ports baltes, tant au point de vue du commerce que de la navigation, qui est à l'origine des luttes acharnées dont ils furent l'objet de la part des puissances voisines, les bourgeois allemands qui y régnaient en maîtres se montrèrent foncièrement incapables de développer une marine à eux et d'affronter sur les eaux de la Baltique la concurrence des autres peuples maritimes.

Rappelons que les autochtones, Estoniens et Lettons, qui dans le passé s'étaient distingués par leur valeur maritime, étaient tenus à l'écart de la navigation, tout au moins comme capitaines, armateurs et commerçants. Attachés à la glèbe et demeurant loin des villes, ils étaient exclus du commerce naval, non seulement quant aux possibilités d'enrichissement, mais encore au point de vue de l'initiative et de l'activité maritime.

Les villes maritimes livoniennes ne recélaient dans leur enceinte que des bourgeois allemands, étroits d'esprit, égoïstes et mesquins, qui faisaient piètre figure dans le domaine du progrès et s'interposaient en gêneurs et en parasites dans le grand mouvement d'échanges commerciaux entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Le cas de la capitale de Livonie, Riga, est caractéristique à cet égard ; à ce propos, le Dr Georg Jensch, qui a étudié le commerce de Riga au xviii^e siècle, écrit :

« Le commerçant de Riga resta ignorant des conditions des marchés et étranger à la connaissance des débouchés (*absatzfremd*). Il voyait trop petit pour profiter des chances qui s'offraient à lui sur les marchés occidentaux. Son traditionalisme le fit s'en tenir à la vieille et commode routine qui fixait ses gains dans l'Est. L'absence de constitution de

capitiaux d'entreprise pour le commerce vers l'Ouest n'était qu'un effet secondaire de ce traditionalisme, et cachait la crainte du danger, sentiment inconnu des Hollandais courant les risques d'un commerce lointain pour y faire de gros bénéfices. C'est pourquoi le commerce de Riga passa aux mains des étrangers¹. »

En effet, si les registres du Sund nous montrent qu'entre 1574 et 1586 soixante-deux navires de Riga passèrent dans la mer du Nord, entre 1587 et 1605 on n'en compte plus que onze, et de 1606 à 1652 plus un seul. Le pavillon noir orné d'une croix blanche avait totalement disparu de la Baltique. Durant près d'un demi-siècle, siècle d'une prodigieuse activité industrielle et commerciale, pas un navire appartenant à un armateur de Riga ne fut signalé. Le fait était assez frappant pour attirer l'attention de la Chambre de commerce suédoise qui, en 1670, s'adressa au Conseil de la ville de Riga, réclamant une explication sur le sort des navires achetés en 1666 et les années précédentes par les armateurs de Riga : « *Wo ihre Ao 1666 gekauften und andere mehr gehable Schiffe hingekommen* » et le Conseil expliqua que tous les navires de Riga avaient été perdus dans les dernières guerres anglo-hollandaises; le seul navire qui y eut échappé, le *Comte Eric*, ayant fait naufrage en automne 1671 près des côtes hollandaises. C'est ainsi qu'aucun navire ne nous reste, dit le Conseil, terminant sur ce pitoyable aveu : « *Also, dass kein eintziges hiesiges Schiffe mehr übrig, diese unglückliche Begebenheiten hiesigen Bürgern alle Lust und Mittel zur erkaufung und aussendung eigener Schiffe sicher gänzlich benommen.* »

Rien d'étonnant si le pavillon hollandais, et plus tard le pavillon anglais, supplantèrent complètement celui de Riga et des autres villes livoniennes.

Grâce à l'œuvre de Nina Bang (*Tabeller over Skibsfart og*

1. D^r Georg. Jensch, *Der Handel Rigas, im 17 Jahrhundert*, p. 88.

Varen transport gennem Oresund T. L., 1496-1657), on peut se rendre compte de l'énorme ascension hollandaise dans le trafic avec la Livonie.

Si nous désignons par « A » la ligne des chiffres représentant la moyenne annuelle de tous les navires venant de Riga ayant passé le Sund, et par « B » celle représentant la même moyenne, mais pour les navires hollandais, nous obtenons le rapport suivant qui est caractéristique :

	1600-1609	1610-1619	1620-1629	1630-1639	1640-1647	1650-1657
A	96	111	54	220	279	263
B	85	109	51	205	252	221

Comme on le voit, la prépondérance hollandaise était presque absolue. La Hanse, ou du moins ce qui en avait survécu, ne jouait plus aucun rôle, la perte de sa puissance politique ayant fatalement ruiné sa domination commerciale basée sur la spoliation.

D'autre part, les Anglais n'étaient pas encore en mesure de concurrencer les Hollandais sur la Baltique. En ce qui concerne Riga, ce n'est pas avant 1642 que les premiers voiliers anglais apparurent dans son port, et ce ne fut même que l'effet du hasard, ces navires n'ayant poussé jusqu'à Riga que faute d'avoir pu trouver du chanvre à Königsberg.

Mais, revenant aux bourgeois des villes livoniennes, on peut vraiment s'étonner que la mer, qui généralement, comme le dit avec tant de justesse M. G. Vallaux, excite l'effort d'invention, d'ingéniosité et de recherche¹, n'ait eu aucune influence sur les descendants des *Burger* de Lubeck et de Hambourg. Et telle fut leur impéritie qu'ils firent l'impossible pour se débarrasser des dix premiers vaisseaux généreusement offerts à Riga par Pierre le Grand.

1. C. Vallaux, *Géographie Générale des Mers*, Paris 1933, p. 762.

CHAPITRE VII

LA COURLANDE, ETAT MARITIME ET COLONIAL

Jacques de Courlande. — Dans le temps où les bourgeois allemands de Riga montraient une grande indifférence et une incapacité foncière au point de vue de l'activité maritime, un nouveau pavillon paraissait sur la Baltique, appartenant à un homme dont le destin avait placé le berceau dans les limites de la Lettonie actuelle et qui avait parfaitement saisi l'importance de la mer pour l'activité humaine. C'était Jacques, duc de Courlande (1642-1682), lequel, selon l'expression de E. G. Geyer, aurait honoré un trône par ses belles qualités¹, le descendant de Gothar Kettler qui, après avoir remis son manteau de maître de l'Ordre livonien entre les mains de Radzivil, avait reçu en échange, de la couronne de Pologne, l'investiture de la Courlande et le titre de duc, sous la suzeraineté de la Pologne. C'est ainsi que la Courlande, qui depuis 1225 était annexée à la Livonie, devint un duché héréditaire.

Déjà le duc Guillaume avait commencé à s'intéresser à la mer et c'est lui qui fit construire les premiers navires de mer courlandais dans les chantiers de Ventspils. C'est également lui qui créa en Courlande les premières fonderies qui travaillèrent non seulement pour le marché intérieur, mais aussi pour l'exportation (clous de navires, etc.).

1. Erik-Gustave Geyer, p. 463.

Frédéric, frère et successeur de Guillaume, ne s'intéressa point à la navigation, et des particuliers le dépassèrent dans ce domaine. C'est ainsi, par exemple, qu'un certain marchand de Kuldiga, Gosing, posséda jusqu'à douze navires à la fois. Mais à l'époque de Frédéric les bâtiments courlandais ne dépassèrent jamais le Sund et c'est seulement avec l'avènement du duc Jacques que l'activité des Courlandais sur mer se développa d'une façon notable.

Esprit ouvert, mercantiliste invétéré, Jacques de Courlande ne pensait qu'à créer chez lui une industrie d'exportation et surtout à posséder une flotte propre aussi bien pour le transport de ses marchandises que pour vendre ces bateaux à des étrangers. Quand il n'était encore que prince héritier, il s'adonnait déjà à l'installation des ports et à la création d'une flotte. De 1639 à 1642, trois navires furent déjà construits, à raison d'un par an, et en 1643 commença la construction en série. C'est ainsi que le Dr Veigand pouvait affirmer que son maître, le duc Jacques, possédait une flotte composée de 44 vaisseaux de guerre armés, 15 non armés, 60 navires de commerce et un nombre encore supérieur de bâtiments de moindre importance¹.

Une telle flotte sur la Baltique était un facteur d'une importance considérable, car n'oublions pas qu'en général les flottes de cette époque n'étaient jamais bien grandes. Ainsi, en 1644 le Danemark ne possédait que 20 navires, en 1630 la Suède en possédait tout juste 30 et la France elle-même ne comptait en 1661 que 18 vaisseaux de guerre².

C'est par l'importance de la flotte courlandaise que s'explique l'article IV du Traité de commerce entre *Louis XIV, roy de France et le duc Jacques de Gourlande, fait à Paris le 30 décembre 1643* :

« Promet aussi le dit Seigneur Duc de Gurland, de n'as-

1. J. Juskevics, *Hercoga Jekaba laikmets Kurzemē*, Riga 1931, p. 268.

2. P. J. Charliat, *Kolbers un Francijas tirdznieciba ar Vidzemi un Kurzemi, Izglitibas Ministrijas Menesraksts*, 1930 n° 5/6.

sister les ennemis de la France de ses vaisseaux, ni de leur porter des commoditez sous pretexte de la liberté presentement accordée de venir dans nos Mers, mais seulement pourront en user tout ainsi, et à l'instar des villes de Hambourg, Dantzic et autres Places neutres ».

En 1658 on comptait 47 navires de guerre construits sur les chantiers courlandais et 60 navires de commerce. En quarante-trois ans, 59 vaisseaux de guerre furent lancés sur les flots de la Baltique avec 1416 canons, ce qui représentait ni plus ni moins que 58 % des forces de *l'invincible Armada* elle-même et 37 % de toute la marine anglaise du temps de Cromwell¹.

Les chantiers du duc de Courlande vendirent même plusieurs bâtiments de guerre à Charles I^{er} d'Angleterre et à la France (en 1665). Au sujet de cette dernière, il nous reste une lettre du duc adressée à Louis XIV où il rappelle que la France a des arriérés envers la Courlande pour 24 navires de guerre construits pour elle entre 1643 et 1670.

Le duc Jacques fit si bien, qu'un quart de tout le commerce extérieur de la Gourlande passa, malgré la concurrence acharnée des Hollandais, sous le pavillon ducal. L'exportation des denrées agricoles, du bois et de ses dérivés, l'importation du sel, des harengs, du vin, des métaux, tout cela demandait à être réglé et le duc fut ainsi amené à conclure des traités avec la France (1643), avec l'Espagne (1656), qui donnaient le droit à la Courlande de commercer librement dans toutes les provinces espagnoles et avec l'Angleterre (1654).

Il est intéressant de constater que les intérêts de la France, facteur par excellence de l'équilibre dans le monde,

1. K. Upelnieks, *Kurzemes Kugnieciba un kolonijas XVII. g. simteni*, Liepaja, 1930.

concordait avec les intérêts des petits États tels que le duché de Courlande, et cette fois-ci dans la résistance contre le monopole presque absolu de la navigation que les Hollandais, avec une énergie et une constance infinie, tentaient de s'approprier.

Citons à titre de curiosité les trois premiers articles du traité :

Art. I. — Le dit Duc de Curland aiant fait témoigner au Roy beaucoup d'affection et désiré l'affermir davantage par l'interest du Commerce, Sa Majesté voulant y correspondre de son côté et témoigner audit Duc l'estime quelle fait de Sa Personne, lui a permis et accordé la liberté de trafiquer en France et d'y apporter toutes sortes de bleds et autres marchandises et denrées, qui croissent en son País pour les amener dans ses vaisseaux, icelles décharger dans les Ports et Havres de ce Roïaume, soit à Bourdeaux, Brouage et autres lieux circonvoisins, et comme bon leur semblera.

Art. II. — Pourront aussi ceux qui seront Négociants, Facteurs ou anvoiez dudit Seigneur Duc de Curland, recharger de toutes sortes de marchandises en France pour les transporter en Curland, à la réserve de celles prohibées, et pourront les Vaisseaux ou ceux qui feront le trafic sous l'aveu dudit Seigneur Duc aller et venir en toute seureté, dans nos Mers le long de nos côtes, entrer et sortir de ce Roïaume en pleine liberté, en païant les droits pour ce deus et accoûtumez, et en cas qu'aucuns des Marchands, Facteurs, Serviteurs ou Gens faisant le Négoce vinsent à deceder en France pendant leur voiage, ou ceux qui y demeureront actuellement pour le service du dit Seigneur Duc, Sadite Majesté veut, et entend, que pour cela leurs biens, facultez et marchandises ne soient sujettes au droit d'aubaine déshérence, ou confiscation, ainsi seront traitez, tout ainsi que s'ils estoient regnicoles.

Art. III. — Comme aussi ledit Seigneur Duc du Curland promet réciproquement de donner toute seureté et liberté aux François dans ses Ports, et Havres, pour y trafiquer et vendre leurs marchandises et en recharger d'autres suivant l'usage de Païs sans que durant le temps de leur voiage et séjour arrivant le deceds d'aucuns Marchands, Facteurs, ou Serviteurs, leurs Biens, Faculitez, et Marchandises puissent estre acquises, ou confisquées par Droit Souverain.

Semblable est aussi la portée des Lettres Patentes adressées par la *Cour de Westminster*, le 18 août de l'an 1654, il y est dit notamment ceci :

« Notre volonté et commandement est, que tous et chacun employé dans les services de ce Royaume, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, permettent et souffrent tranquillement que le dit Prince et Seigneur de Livonie, duc de Courlande et Zemgale, avec tous ses duchés, territoires et dominions et toutes leurs dépendances, de même que tous ses sujets et habitants, vivent et agissent sans obstacles ni troubles et usent et exercent leur métier et commerce sur terre comme sur mer, et de les traiter partout comme des Amis et sans aucune restriction de les laisser user et jouir du bénéfice de notre dite protection, sous peine d'encourir notre déplaisir. »

Mais le duc ne bornait pas là son ambition et il réussit à acquérir des colonies, l'une sur la côte d'Afrique, la Gambie, l'autre aux Antilles, l'île de Tabago.

La France voyait avec bienveillance cette activité du duc, c'est ainsi qu'à la proposition d'évincer le duc de Tobago, il fut répondu :

« Cette île étant la propriété d'un prince qui ne m'a jamais offensé, je ne ferai jamais rien préjudiciable à ses intérêts. »

La petite flotte courlandaise, avec son équipage essentiellement letton¹, s'aventurait donc sur l'Océan Atlantique, mettant six semaines pour aller de Ventspils à Tobago et deux semaines ensuite pour se rendre en Gambie².

Les Lettons de Courlande, auxquels la mer fut interdite sous peine de mort tout le temps que dura la domination de l'Ordre, venaient à nouveau de « se marier avec la Baltique » et de nouveau pouvaient chanter :

*Labàk braucu zègeliti,
Nekà aru slapju zemi :
Zègelite zeltu nesa
Smilsu auzas slapja zeme³.*

Ils se familiarisèrent si vite avec la mer, leur véritable élément, dont ils possédaient jadis tous les secrets, que vers le milieu du xvi^e siècle le duc de Courlande pouvait offrir au Pape un équipage de 24.000 marins.

En même temps, 79 navires furent construits sur les chantiers courlandais en vingt ans seulement, de 1638 à 1658⁴, c'est-à-dire à une époque où Riga, qui était certainement dans une situation plus favorable, n'en possédait pas un seul et ne songeait pas à en construire.

A cette époque, Liepaja et Ventspils recevaient la visite de 50 à 150 navires⁵ par an, chiffre qui avait son importance en ce temps où Riga elle-même, malgré son immense arrière-pays, n'en recevait pas plus du double. Ce qui montre combien la valeur personnelle d'un homme peut élever un pays si les conditions naturelles s'y prêtent comme c'est ici le cas.

De 1640 à 1657 un navire courlandais passait régulièrement chaque année en France (Bretagne) pour y apporter des graines de lin.

1. J. Juskevics, p. 299.

2. *Ibidem*, p. 237.

3. Chanson populaire lettonne.

4. J. Juskevics, p. 270.

5. *Ibidem*, p. 299.

Mais tous ces succès devaient être relativement éphémères. Les luttes pour le *Dominium Maris Baltici* devaient détruire le bénéfice de tous ces louables efforts, d'autant plus irrémédiablement que le duc administrait en personne son Duché et ses domaines et ne souffrait aucune initiative privée, dans la crainte de la concurrence non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de son royaume, de la part de ses propres sujets.

Si les Suédois avaient repoussé les Russes de la mer et si la paix de Stolbova leur avait donné raison contre les Moscovites en Livonie, tel n'était pas le cas vis-à-vis des Polonais qui voulaient toujours revenir à Riga.

En prévision du conflit imminent, un traité fut passé entre la Suède et la Courlande, le 19 octobre 1635, qui contraignait cette dernière à la neutralité¹.

Jusque-là, les Suédois avaient fidèlement observé les traités en vigueur (traité concernant la navigation à Liepaja et Ventspils, du 29 mars 1630, traité de délimitation des frontières entre la Courlande et la Livonie, du 21 juin 1630)². Mais, en face de la guerre avec les Polonais, Charles-Gustave voulut que le duc de Courlande reconnût désormais la suzeraineté de la Suède, ce qui aurait eu pour conséquence de faciliter considérablement les opérations contre les forces de Varsovie. Le duc refusa, mais néanmoins prêta à Charles-Gustave 50.000 thalers, pensant ainsi se faire bien voir de lui et l'amener à réduire ses prétentions.

Quoi qu'il en soit, les Suédois n'en démordirent pas, et de La Gardie fit au duc les offres les plus brillantes; mais il était bien évident que Charles-Gustave serait un maître plus exigeant que le roi de Pologne, et que la domination de la Suède coûterait cher à la noblesse. Au mois de mai 1601, quand il n'était encore que duc, n'avait-il

1. *Sveriges Traktater*, t. V, p. 352.

2. *Sveriges Traktater*, p. 375 et p. 379.

pas déjà proposé aux Etats livoniens « que tous les paysans soient libres et qu'ils puissent envoyer leurs enfants à l'école pour apprendre à lire et à écrire, ainsi que pour acquérir les connaissances nécessaires dans les arts et autres métiers, parce que le pays entier en bénéficierait... D'ailleurs la religion chrétienne et les bonnes mœurs défendent d'exploiter les hommes comme des esclaves achetés, car un tel esclavage est depuis longtemps pros crit par les lois et droits de tous les peuples chrétiens¹. » Ce fâcheux incident avait fait une impression trop pénible sur l'esprit de cette noblesse courlandaise qui ne reconnaissait, comme il seyait aux représentants du pays classique du droit romain que les Statuts de Courlande, élaborés en 1617, selon lesquels les paysans n'étaient rien d'autre que des *homines proprii*².

Mais si la Suède était mal vue, la Pologne n'inquiétait en rien les maîtres du pays, gratifiée qu'elle était d'une constitution faisant du roi le serviteur de la noblesse. On était donc bien décidé en Courlande à ne pas répondre aux avances suédoises, et ceci avec d'autant plus de raison que le duc Jacques avait épousé la sœur du Grand Electeur, dont les regards étaient plutôt tournés vers l'Ouest que vers le Nord, comme le prouve abondamment sa correspondance. Pour tout dire, autant le duc était fort comme industriel et commerçant, autant il était faible comme politicien et en cette matière sujet à l'influence de sa femme.

Lorsque l'Electeur eût rompu avec la Suède et qu'il eût même fait cause commune avec ses ennemis, Charles-Gustave ne crut plus avoir aucune raison d'épargner le duc Jacques. Douglas, général suédois, entra dans ses Etats en 1658, s'empara par surprise de la résidence du duc, le fit prisonnier ainsi que sa charmante épouse et les envoya d'abord à Riga, puis à Ivangorod. Et ce n'est

1. A. Schwabe, p. 76.

2. *Ibidem*, p. 83.

qu'après la paix d'Oliva (3 mai 1660) que le duc fut rétabli dans son duché.

Mais, pendant cette guerre d'assez courte durée pourtant, la Courlande avait été complètement dévastée, obligée qu'elle était d'entretenir entièrement les Suédois, les Polonais, les Lithuaniens et les Brandebourgeois. Rien que l'armée lithuanienne lui avait coûté près d'un demi-million de florins. Cette terrible guerre fut suivie d'une épouvantable épidémie dans laquelle un tiers de la population périt. Bien que le duc renouvelât ses efforts pour redresser son duché, il dût s'avouer qu'à la suite de la paix d'Oliva il avait perdu toute considération et peu après il devait abandonner ses colonies (traité du 17 novembre 1664 entre Charles II, roi d'Angleterre, et Jacques, duc de Courlande, art. 2, art. 6). Ses navires furent à plusieurs reprises capturés purement et simplement, sans égard pour le droit ; ayant donné la preuve de sa faiblesse, le duc était traité en conséquence.

Dans son désir de garder à tout prix la neutralité, il perdit non seulement la guerre, mais aussi la paix, compromettant ainsi l'avenir du pays qu'il gouvernait.

Déclin et rivalité polono-russe. — En 1726, le trône ducal étant devenu vacant par la mort du dernier grand-duc de la lignée de Kettler, les Etats de la noblesse allemande, maîtresse absolue du pays, élirent duc un des plus célèbres capitaines de son siècle, Maurice de Saxe. Mais c'était agir sans égard pour la cour de St-Petersbourg, rappelons, en effet, que le dernier grand-duc avait épousé Anna, nièce du Tsar. Pétersbourg et Varsovie s'opposant également à cette élection, les Etats ne firent pas de résistance sérieuse à ce double *velo* et, pour plaire au Tsar, remplacèrent le fameux maréchal de Saxe par le triste sieur Biron, d'origine obscure et dont un historien fait le tableau suivant : « C'était tout simplement un Allemand de peu de dons, habitué à ne

voir dans les gens que des instruments qui lui servent à édifier sa fortune¹ ».

Sous Biron, dont le seul mérite était d'être l'amant de la veuve du duc de Courlande qui devait bientôt monter sur le trône, la Courlande devint pratiquement un protectorat russe.

Il est intéressant de constater que même à cette époque et sur ce dernier morceau de l'ancienne Livonie, la rivalité polono-russe n'avait pas encore pris fin. En s'opposant à l'investiture de Maurice de Saxe, chaque partie ne songeait évidemment qu'à ses intérêts propres, et telle est la vertu de certaines illusions, que l'on croyait encore à Varsovie posséder une force suffisante pour obliger Auguste III à signer le fameux diplôme par lequel le roi de Pologne promettait aux Etats assemblés de la République ce qu'il suit :

« Nous avons bien voulu promettre et engager notre Parole Royale que Nous ne permettrons à qui que soit de démembrer la Province de Courlande du Corps de la République, auquel elle a été jointe depuis tant de temps, et qui, en vertu des Pacta ou Conventions de Soumission, doit rentrer sous la Dépendance du Roi et des Etats du Royaume et du Grand Duché de Lithuanie, après la mort du duc Ferdinand sans Enfants mâles.

« Dans cette vue, et pour ôter toute espérance à ceux qui aspirent à cette Succession, Nous déclarons que Nous n'accorderons jamais l'investiture à un nouveau duc, soit en particulier ou conjointement avec les Etats.

« Nous envoyons ordre au Comte Maurice de Saxe de se retirer incessamment du Duché de Courlande, sans pouvoir y retourner, ni y prendre intérêt sous quelque prétexte, prétention ou titre que ce puisse être. »

1. P. Milioukov, Ch. Seignobos et L. Eisenmann, *Histoire de Russie*, Paris, 1932, t. II, p. 456.

Et il poursuivait :

« A ces causes, nous réunissons et incorporons au Royaume de Pologne et au Grand Duché de Lithuanie, le Duché de Courlande et de Semigale, avec le territoire de Pilten et tout ce qui en dépend, de la même manière qu'ils ont ci-devant été réunis et incorporez au Corps de la République. Nous les recevons comme concitoyens de la Couronne et du Grand Duché de Lithuanie, ainsi qu'ils ont été reçus ci-devant avec les Droits, Libertez et Privilèges qui leur ont été accordez. Nous leur promettons de les assister et défendre avec les armées de la République, contre toute Possession injuste, et contre toute invasion des Ennemis¹. »

Or cette Pologne qui prétendait « préserver la Province de Courlande du démembrement du Corps de la République » était incapable d'en préserver ce « Corps » lui-même. On peut ainsi prévoir le sort de la Courlande.

La France et la Courlande. — La France s'intéressait aussi de son côté à ce pays, et le marquis de Mirabeau méditait sur la question de savoir « comment pourrions-nous lier la Courlande à un nouveau système pour la mer Baltique, d'où la Suède et le Danemark, s'ils étaient unis, exclueraient aisément la Russie ? » Dans un rapport sur la Courlande, il la recommanda au Roi de France :

« Quoi qu'il en soit, ce petit pays, trop peu connu, réclame, aussi bien que la Pologne et le Corps Germanique, l'attention sérieuse du Roi de France, qui ne me paraît pas avoir en général d'autre intérêt dans le continent, que celui de maintenir la paix et la sûreté des possessions réciproques. »

Un agent secret, le baron Nolde, fut envoyé par lui sur place, en 1787, pour lui fournir tous les renseignements nécessaires et utiles en vue de savoir, selon les termes mêmes de l'instruction : « Comment pourrions-nous l'aliéner

1. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VIII, part. II, p. 138.

à nous tout entière et la protéger ce qui ne serait pas sans avantages, car on pourrait alors faire de Liepaja et de Ventspils des bases pour une flotte française dans la Baltique. »

Mais l'agent ne put que constater « que les nobles s'emploient à vendre plus ou moins lâchement à la Russie cette belle et malheureuse province¹ ».

Et, en 1795, les États décidaient de reconnaître la suzeraineté de Catherine la Grande, Tsarine de toutes les Russies. Elle ne prévoyait guère que les compatriotes de son cher Voltaire viendraient dix-sept ans plus tard s'installer dans son duché. Or, le 28 juin 1812, la Grande Armée entrait à Vilnius, cependant que les troupes russes évacuaient la Courlande.

Les paysans crurent pouvoir en profiter pour se débarrasser du terrible joug des maîtres dont le gouvernement russe, autant par politique que par instinct, avait toujours favorisé les privilèges aux dépens du peuple letton, qui non seulement ne possédait pas encore à cette époque la terre qu'il cultivait, mais n'avait même pas en propre les quelques objets mobiliers qui se trouvaient dans sa triste demeure, et même les menus profits qu'il pouvait tirer d'un surcroît de travail ne lui appartenaient pas.

Lorsque les autorités russes eurent quitté Jelgava, (Mitau) le bruit ne tarda pas à courir que les Français allaient rendre justice aux paysans; encouragés par ces rumeurs, ces derniers se révoltèrent contre les fameux barons baltes. Mais leurs espoirs devaient être de courte durée, ce n'étaient pas des Français qui faisaient leur entrée, mais des Prussiens commandés par York et mis par Frédéric Guillaume III à la disposition de Napoléon pour être

1. Nous avons puisé tous ces renseignements dans les articles de Margers Stepermanis. *Mirabo interese par Kurzemi un barona Noldes slepenā misija 1787. gadā*. Izglitības Ministrijas Menesraksts, n° 7/8, 9 et 10 de 1933, qui a étudié cette curieuse mission du baron Nolde sur les documents des Archives du Quai d'Orsay.

adjoints au 10^e corps français et opérer en Courlande sous la haute direction du maréchal Macdonald.

La révolte fut réprimée et le général Grawaert s'empessa de rassurer les Allemands par une proclamation en date du 13 juillet 1812, dans laquelle il affirmait « qu'il était résolu à maintenir l'ordre social, que dans la constitution de la province et dans les relations entre maître et serviteurs rien ne serait changé, sauf instructions supérieures, que le corps prussien, loin de troubler ces relations, était bien plutôt décidé à les maintenir debout, pour le bon ordre, et à punir sévèrement tous ceux qui se permettraient de leur porter atteinte¹ ».

Le 1^{er} août 1812, MM. de Chamboudois et de Montigny étaient nommés intendants de Courlande, le premier recevait les cercles de Jelgava et de Sêlpils (Courlande supérieure) le second les cercles de Kuldiga, Tukum et Piltene (Courlande inférieure).

Malheureusement ils ne vinrent pas ici en libérateurs des peuples comme c'était la coutume pendant les guerres de la Révolution, et même au début de l'Empire, car, à cette époque, Napoléon se prodiguait dans la Grande Russie en promesses d'abolition de servage. En Courlande, au contraire, les autorités françaises maintinrent l'ordre de choses établi qui reposait sur l'oppression de la classe rurale par la noblesse, ce qui ne rendait cette dernière ni plus humaine, ni plus reconnaissante.

La suite est bien connue, les Prussiens signèrent avec les Russes un armistice séparé, le 18 décembre, et l'Empereur de toutes les Russies, Alexandre écrivant à York, pouvait dire désormais : « Je me hâte, Général, de vous témoigner ma satisfaction ; dorénavant, les deux nations réciproquement unies par des sentiments d'estime et d'amitié ne se détruiront plus l'une et l'autre pour le contentement de l'ambi-

1. Marcel N. Schweitzer, *La Courlande en 1812 et l'armistice de Taurogen*, Paris 1913, p. 5.

tieux et insatiable oppresseur de l'Europe¹, amitié qui devait être un jour scellée sur le tombeau de Frédéric II entre Alexandre I^{er} et Frédéric-Guillaume III.

Le Corps auxiliaire prussien abandonna le 10^e corps français et le 17 mars la Prusse déclarait officiellement la guerre à la France.

La domination française sur la Courlande n'avait duré que cinq mois, période trop courte pour que l'on puisse juger de ses méthodes. La seule chose incontestable, c'est que l'abolition du servage en Estonie (1816), en Courlande (1817) et en Livonie (1819) fut due uniquement aux idées de liberté importées de France en Russie par la Grande Armée.

Notons à ce propos que la Courlande, la *Dievzemite* (le petit pays de Dieu), la partie la plus épargnée de toute a Lettonie au cours des siècles au point de vue des invasions, a néanmoins connu pendant la domination des ducs quatre-vingt-trois années de guerre, ce qui représente une année de guerre sur trois. En outre, tous les cinq ans il y avait une épidémie et une année sur deux de disette ou de faible rendement.

1. Marcel N. Schweitzer.

CHAPITRE VIII

DOMINATION RUSSE

I. Accession de la Russie à la Baltique.

Il semble que ce soit à Vienne seulement, en 1698, que Pierre, qui n'était pas encore le Grand, conçut le désir de s'attaquer à la Suède¹. N'ayant pu obtenir de l'Empire un concours efficace contre les Turcs, le Tsar se tourna vers la Baltique. Mais, une fois prise la résolution de se frayer au Nord un passage vers la mer, il ne dévia plus et sa boussole restera invariablement tournée dans cette direction jusqu'à sa victoire aussi complète qu'inespérée. Nous disons bien inespérée, car, au début de cette lutte gigantesque avec la Suède, Pierre ne pensait qu'à la conquête de l'Ingrie et de la Carélie, laissant la Pologne revendiquer pour sa part la Livonie. Au seuil du xviii^e siècle, la situation politique semblait favorable à une entreprise de ce genre.

Les *pacta conventa* signés par le nouveau roi de Pologne Auguste II, électeur de Saxe, à son avènement au trône, l'obligeaient à réclamer à la Suède les territoires ayant jadis appartenu à la République, car jamais la Pologne n'oubliait la Livonie. Il était à peu près sûr que le Danemark serait contre la Suède, au côté des agresseurs; le traité de Roeskilde (1658), imposé à Frédéric III, pesait

1. K. Waliszewski, *Pierre le Grand*, Paris, 1897, p. 320.

à son successeur qui voulait s'emparer du Holstein. Le Brandebourg paraissait aussi un allié probable et même sans ce dernier « trois puissants rois menaçaient ainsi l'enfance de Charles XII. Les bruits de leurs préparatifs consternaient la Suède et alarmaient le Conseil. Les grands généraux étaient morts¹... »

Et pourtant, tel était le prestige de la Suède et telle l'inertie de ses adversaires, malgré leur hâte de s'emparer de la Livonie, que l'initiative de la coalition revint à un *Landjunker* livonien, un certain Jean Patkul, le digne représentant de sa caste, animé d'une haine mortelle contre la Suède.

Le Bondekung et Patkul. — Ceci nous amène à dire quelques mots de la situation de la Livonie sous ses nouveaux maîtres, les Suédois. Il nous faut remonter à l'époque de Charles XI, auquel, non seulement la Suède, mais aussi les paysans lettons et estoniens conservent un souvenir reconnaissant pour ses bienfaites réformes. Bent Oxens-tern fut son Colbert, et la fameuse Réduction ou restitution des parcelles du domaine royal naguère aliéné, principalement à la noblesse, parut, comme le dit M. A. Geoffroy, reproduire l'opération analogue pratiquée en France par l'Edit de 1613². Par la décision du Riksdag de 1680, qui accordait à Charles XI des droits souverains et absolus pour changer à son gré la forme du gouvernement, le pouvoir politique de la noblesse était virtuellement condamné à mort. La même décision du Riksdag étendait l'application de la réduction des domaines, déjà réalisée en Suède et en Finlande, aux nouvelles provinces de Livonie, Estonie, Poméranie et Ingrie. Dans la seule Livonie, les 5/6^e des terres arables, soit 5.215 unci sur 6.236, revinrent à la Couronne, ce qui donnait annuellement 543.000 écus de fermage,

1. Voltaire, *Instructions, etc.*, *La Suède*

2. *Recueil des Instructions, etc.*, *La Suède*, p. LXXIV.

c'est-à-dire presque autant que pour toutes les autres provinces réunies¹.

La réduction des domaines fut l'œuvre la plus importante de Charles XI et réalisée avec une volonté de fer. Ce n'est pas pour rien qu'il reçut le surnom de « roi des paysans », *bondekung*, s'intéressant à tout ce qui touchait la vie de son peuple, et principalement à la chose paysanne.

Le 21 mars 1695, Charles XI publia une ordonnance réglant la situation des fonctionnaires administrant les domaines des fermiers et des paysans. « Ces lois et ordonnances royales, dit M. Schwabe, non seulement ont servi de base à la législation ultérieure de protection des paysans livoniens, mais encore elles offraient un noble exemple à l'Europe Occidentale² ». Entre le roi et la noblesse de Livonie un conflit était donc inévitable. Le 27 avril 1681, Charles XI adressa au *Landtag* livonien les trois propositions suivantes :

1° En vue de procurer des ressources à l'Etat, la réduction des domaines publics doit avoir lieu dans l'intérêt de la patrie.

2° On doit procéder à un nouvel arpentage et à une réévaluation de toutes les terres.

3° Au nom de la justice et des bonnes mœurs, on doit abolir ce qui a survécu de l'époque païenne : « cet esclavage et ce servage misérables dont tant d'âmes chrétiennes souffrent³ ».

C'était donc là l'offense suprême à la noblesse livonienne qui se considérait comme une fin en soi, un *imperium in imperio*, et « ne reconnaissait comme étant de salut public que celles des ordonnances de l'administration suédoise qui consolidaient le pouvoir des seigneurs sur leurs serfs ».

1. A. Schwabe, p. 89.

2. *Ibidem*, p. 93.

3. *Ibidem*, p. 91.

Les réformes royales comportaient deux avantages : en premier lieu, procurer un immense soulagement à la situation des indigènes qui depuis l'installation des Allemands dans le pays n'appartenaient plus qu'à la classe paysanne ; secondement, redresser l'économie générale de la Suède, à un tel point que Voltaire pouvait écrire : « Il (Charles XI) laissait à son fils, âgé de 15 ans, un trône affermi et respecté au dehors, des sujets pauvres mais belliqueux et soumis, avec des finances en bon ordre, ménagées par des ministres habiles ». Il est vrai que Saint-Simon lui reprochait « qu'il s'appliqua avec trop de succès à la destruction radicale de toute l'ancienne et grande noblesse à laquelle il substitua des gens de rien », et d'avoir ruiné tous les seigneurs. Blessée au plus vif, se sentant humiliée et abaissée par ces mesures pourtant saines et salutaires, la noblesse livonienne ne put jamais pardonner à la Suède ce qu'elle qualifiait de spoliation. Or voilà comment Reinhold Patkul, le héros et le meneur de l'aristocratie livonienne¹, en vint à se réfugier à Varsovie où il arriva avec un plan de coalition tout établi pour soulever les puissances voisines de la Livonie contre la Suède, à laquelle la noblesse livonienne avait pourtant rendu hommage et juré fidélité². Contre son suzerain, le roi de Suède, Patkul mettait en ligne le Brandebourg, le Danemark et la Pologne, offrant à cette dernière la Livonie pour prix de son assistance³. Ce choix n'avait rien d'arbitraire, car en Pologne la noblesse détenait tout le pouvoir et tous les droits, laissant les devoirs aux autres classes de la nation. Quant à la

1. F. Hildebrand, *Sveriges Historia*, t. III, p. 180.

2. Ce fait ne doit nullement nous surprendre, car le principe de *pacta sunt servanda* n'existait pour les maîtres de Livonie qu'autant que cela leur était profitable. La loyauté, la « foi », c'est-à-dire, la fidélité à la parole donnée, aux engagements contractés, n'était pas la caractéristique de cette aristocratie, comme elle l'a mainte fois prouvé, à commencer par la réduction « en chiffon de papier » du traité de soumission de la Courlande pour autant que ce traité garantissait la liberté aux Coures.

3. K. Waliszewski, *Pierre le Grand*, p. 322.

Russie, Patkul s'en défiait et recommandait « de lui bien lier les mains pour qu'elle ne dévore pas le morceau cuit par nous¹. »

Au nom de la noblesse livonienne, Patkul signa un traité dont une clause garantissait la possession de la Livonie à Auguste, roi de Pologne, et à ses héritiers, même dans le cas où il cesserait de régner en Pologne. Pour compléter la coalition et s'assurer l'appui du Tsar, le général saxon Karłowicz, accompagné de Patkul, se rendit à Moscou. Ils s'y rencontrèrent avec les ambassadeurs du nouveau roi de Suède, Charles XII, venus demander la confirmation de la paix de Kardis. Et voilà comment, trois jours après le renouvellement de ce traité avec la Suède², le 11 novembre 1699, le Tsar signa une alliance offensive et défensive avec la Pologne et le Danemark. Les trois souverains devaient attaquer simultanément l'ennemi commun, le Danemark dans le Holstein, la Pologne en Livonie et en Estonie, le Tsar en Ingrie et en Carélie.

Charles XII et Pierre I^{er}. — Au début de 1700, fidèles aux engagements qu'ils venaient de prendre, Auguste et Frédéric entrèrent en campagne. Mais, tandis que le roi de Danemark envahissait le Holstein et que le roi de Pologne, croyant qu'il lui serait facile de reprendre la Livonie, la faisait occuper par un corps de Saxons sous les ordres du général Flemming, et que lui-même mettait le siège devant Riga, la Russie ne bougeait pas. En effet, le traité de réconciliation passé entre le Tsar et la Porte, le 26 janvier 1699, n'était qu'un armistice de deux ans, et les pourparlers menés par Oukraïntsov n'ayant pas encore abouti, Pierre ne voulait pas se lancer dans une autre aventure avant d'être tranquilisé du côté turc.

On connaît la suite : le jeune roi de Suède quitta le 8

1. *Patkuls Berichte*, Berlin, 1802.

2. K. Waliszewski, *Pierre le Grand*, p. 323.

mai 1700 sa capitale qu'il ne devait jamais revoir, en prononçant ces paroles historiques qui mettent en lumière tout son être et toute sa politique : « J'ai résolu de ne jamais faire de guerre injuste, mais de n'en finir une légitime que par la perte de mes ennemis ». En six semaines le Danemark fut réduit à merci et le traité de Travendal signé. En même temps, le vieux comte Dahlberg, l'octogénaire, forçait le roi de Pologne à abandonner le siège de Riga. Quant au Tsar, il ne bronchait toujours pas.

Cependant, le 8 août 1700, le jour même de la signature de la paix de Travendal, Pierre 1^{er} recevait d'Oukraintsov la dépêche tant désirée : « la paix avec la Turquie est signée ». Le même jour, les troupes du Tsar s'ébranlèrent se portant sur la frontière¹. Or, ce ne fut pas, comme convenu, du côté de Pskov que Pierre dirigea son armée, mais droit au cœur du pays livonien, vers Narva, éternel objet des convoitises russes. Le 23 septembre, les Russes étaient devant la ville, mais deux semaines ne s'étaient pas écoulées que Charles XII, ayant vaincu les Danois, débarquait à Pärnu (6 octobre)². En une demi-heure le jeune héros jugea la situation, et parvenu devant Narva le 19 novembre il y entra triomphant le 21. Après cette rapide exécution, il ne restait plus à Pierre, ni armée, ni artillerie, ni même l'honneur, suprême consolation de François 1^{er} après Pavie³ ; 60.000 Russes battus par 8.000 Suédois, le Tsar en fuite et en larmes, tel était le court bilan de ce désastre complet.

De Narva, Charles se dirigea sur Riga : le 9 juillet 1701, il passait la Daugava en présence de l'ennemi et battait les Saxons postés en face de la ville, à Spilve, et commandés par le maréchal de Steinau et le prince Ferdinand de Cour-

1. Paul Milioukov, Ch. Seignobos, L. Eisenmann, *Histoire de la Russie*, Paris, 1932.

2. Nordisk Familjebok, *Konversations lexikon och Realencyklopedi*, Stockholm, 1910, t. XIII, p. 971.

3. K. Waliszewski, p. 330.

lande. Qui ne connaît la suite ? Vilna, Varsovie, Cracovie, Thorn, Posen, Bautsen, Altranstadt, Smolensk, Poltava, etc.

Après avoir occupé la Courlande, Charles XII conçut le projet de faire détrôner Auguste par les Polonais eux-mêmes. Ce n'était pas difficile, « personne dans la Pologne et la Lithuanie, dit J. Lelewel, ne songeait à faire la guerre contre Charles XII, Auguste II l'avait seul entreprise avec les Saxons, sans le consentement de la noblesse¹ ».

Le 14 février 1704, l'assemblée de Varsovie déclarait Auguste inhabile à porter la couronne de Pologne et elle fut octroyée au Palatin de Posnanie, député de la Diète, Stanislas Leczinski (12 juillet 1704). Le roi de Suède l'avait refusée pour lui-même, jugeant « qu'il est plus flatteur de donner que de gagner des royaumes ». Privé de la Pologne et même de son électorat, Auguste demanda la paix, Charles XII rendit par écrit à ses plénipotentiaires cette réponse :

« Je consens à donner la paix aux conditions suivantes auxquelles il ne faut pas s'attendre à ce que je change rien :

1^o Que le roi Auguste renonce pour toujours à la couronne de Pologne, qu'il reconnaisse Stanislas pour légitime roi et qu'il promette de ne jamais remonter sur le trône, même après la mort de Stanislas.

2^o Qu'il renonce à tous autres traités et particulièrement à ceux qu'il a faits avec la Moscovie.

3^o Qu'il me livre tous les déserteurs qui ont passé à son service, et nommément Jean Patkul, et qu'il cesse toute procédure contre ceux qui de son service ont passé dans le mien. »

Auguste dût subir les conditions imposées, et même féliciter par lettre son rival Stanislas de son avènement au trône. Le 24 septembre 1706, il signait la paix ignominieuse d'Altranstadt, et Patkul, tout ambassadeur russe qu'il

1. Joachim Lelewel, *Histoire de Pologne*, Paris, 1844.

était, fût livré au Conseil de guerre suédois qui le fit rompre vif et écarteler. Telle fut la fin tragique du grand intrigant qui avait trafiqué des intérêts vitaux de son pays d'adoption¹.

Mais pendant que Charles XII était occupé loin de la Livonie, n'y ayant laissé que quelques détachements faibles et disséminés, Pierre en profita pour se jeter sur elle. Le 18 juillet 1702, Cheremetiev prenait Valmiera, puis Aluksne et semait dans la contrée les plus affreux ravages (assurément les Russes n'avaient pas encore changé leurs méthodes de guerre). Le 11 décembre, Notebourg, prise à son tour, voyait son nom changé en celui symbolique de « Schlüsselbourg », Château-Clef, Clef de la Mer !

Le 14 juin 1704, l'infortunée Tartu, qui depuis sa fondation en 1030 n'avait pas soutenu moins de quatorze sièges, tomba aux mains des Russes ; le 20 juillet, ce fut le tour de Narva. En novembre 1703, l'embouchure de la Néva vit apparaître un hôte impatientement attendu, un bâtiment de commerce étranger porteur d'eau-de-vie et de sel, quelle fête !

Pourtant Pierre était si peu sûr de sa victoire finale qu'il alla jusqu'à offrir à la Suède la restitution de toutes ses conquêtes, notamment la Livonie, l'Estonie et la Courlande, déclarant ne vouloir garder que l'embouchure de la Néva et le littoral adjacent, rien que Petersbourg et une partie de l'Ingrie, pour lesquels il payerait même une indemnité. Mais Charles ne voulait signer la paix qu'à Moscou². Le Tsar se sentait encore si faible qu'il offrit Narva et Tartu au Danemark.

C'est précisément cette obstination de Charles XII qui devait obliger la Suède à signer la paix, non dans la capi-

1. K. Waliszewski, *Pierre le Grand*, p. 338.

2. *Essai critique*, p. 311.

tale de la Moscovie, mais à Nystadt, après la terrible défaite de Poltava, où il perdit non seulement le titre d'invincible, mais aussi toutes les possessions qui avaient donné à Gustave-Adolphe tant de peine à acquérir. Ce désastre fut le premier de toute une série de défaites inexorables.

Entre temps, Pierre étendait ses possessions en Livonie. Bien qu'il eût déjà posé les fondations de la future capitale de toutes les Russies, longtemps avant la conclusion de la paix (27 mai 1703), sur les bords marécageux de la Neva, il profitait de la défaite de Charles pour continuer son mouvement d'expansion.

Pour écarter de la Livonie les autres puissances et surtout la Pologne, il annonça à la noblesse et aux bourgeois allemands des villes, qu'il confirmerait tous leurs anciens droits et privilèges, et qu'il leur restituerait les biens dont « un injuste pouvoir les avait violemment dépouillés ». Toute l'œuvre de Charles XI devait être ainsi anéantie pour la plus grande joie des hobereaux livoniens et des *Burger* de Riga¹.

De cette année date la soumission de la Livonie entière au sceptre russe. La Courlande elle-même s'offrit au conquérant et le duc régnant, Frédéric-Guillaume, sollicita la main d'une des nièces du tsar, Anna Ivanovna. Durant l'été 1710, Riga et Tallinn capitulèrent enfin.

La reddition de Riga au général feld-maréchal Chérémétiev est bien significative : les vingt-deux points de la soumission, *Capitulations und Accords-Punkte*, fixés par le Conseil de la ville, furent acceptés par le maréchal, la confession d'Augsbourg, tous les avantages, privilèges,

1. Le mécontentement de la noblesse terrienne et des marchands des villes livoniennes était d'autant plus grand que le gouvernement suédois fut souvent obligé, pour alimenter ses troupes, d'interdire l'exportation du blé : en 1629, 1634, 1644, 1645, 1661, 1666 et 1678 (*Königlich Schwedische Rescripta* de 1560 à 1689, Archives extérieures de la ville de Riga, volume I à VI).

libertés et franchises sur terre et sur mer généreusement confirmés par le vainqueur. La magistrature, les corps constitués, la langue allemande dans les tribunaux et les offices étaient maintenus et, dans l'article XIII, le Tsar s'engageait à obtenir la franchise des péages dans le Sund, comme au temps où Riga appartenait encore à la Suède (traité de Brömsebro de 1645).

L'acte de soumission où les nouveaux sujets du tsar (*Diener und Unterthan*), le burgrave, le bourgmestre, le prévôt, etc., lui prêtèrent serment sur Dieu et sur l'Évangile, à lui ainsi qu'à ses successeurs au trône de Russie, fut rédigé le 13 juillet 1710, bien avant la conclusion de la paix, donc avant qu'ils aient été dégagés par la Suède de leurs serments antérieurs.

Le 30 septembre de la même année, à St-Petersbourg, Pierre confirma les droits et privilèges de la « capitale de Livonie, Riga ». « Nous faisons, par la présente, connaître et savoir, dit le document, que tous leurs privilèges, droits urbains, statuts, tribunaux, fonctions, libertés, coutumes (*löbliche Gewohnheiten*), justice, propriétés patrimoniales et possession ... sont confirmés et conservés¹ ».

En possession de la Livonie, l'empire moscovite de jadis allait devenir une grande puissance européenne, redoutable même pour la France, l'Angleterre et l'Autriche².

C'était vraiment un succès prodigieux pour Pierre qui, comme disait Voltaire, « vingt ans auparavant n'avait pas une barque sur la mer Baltique et qui se voyait maintenant maître de cette mer et à la tête de la première flotte russe qu'on eût jamais vue dans la mer Baltique, et au milieu d'une nation à qui le nom de flotte n'était même pas connu avant lui³ ».

Mais, bien que soumis, le pays n'était pas encore cédé.

1. Archives de la ville de Riga, I. R. A, Kaps. 9, n° 2.

2. Roger Roux, *Politique extérieure de Pierre le Grand*, Paris, 1903, p. 15.

3. Voltaire, *Histoire de Charles XII, Roi de Suède*, p. 324, 337.

Ce fut l'objet du traité de Nystadt du 10 septembre 1721. C'est au mari d'Ulrique Eléonore, sœur de Charles XII, le prince de Hesse-Cassel, qu'il échet de traiter à tout prix avec le Tsar, expiant ainsi les fautes du précédent règne.

Les négociations avaient été entamées dès 1718. A la première séance du Congrès d'Aland, les délégués russes, Jacob Daniel Bruce et Frédéric Ostermann, le premier appartenant à une famille écossaise passée au service du Tsar au temps d'Alexis, le second venu d'Allemagne où son père était pasteur, exigèrent selon leurs instructions :

1° La cession par la Suède de l'Ingrie, de la Livonie, de l'Estonie et de Carélie.

2° La restitution de la Finlande.

3° La liberté de commercer sur les côtes de Finlande entre les deux pays.

4° La reconnaissance d'Auguste II et la paix avec la Pologne.

Mais comme Goertz, représentant de la Suède, n'exigeait pas moins de la Russie que la restitution des provinces conquises, le Congrès n'aboutit à rien.

Après la mort de Charles XII, et grâce à l'intervention de l'ambassadeur de France à Stockholm, M. de Campredon¹, la réunion d'un congrès à Nystadt fut décidée, les conférences commencèrent le 9 mai 1721 et aboutirent au mémorable traité du 20 août de la même année.

Ce traité, proclamé au nom de la *Très Sainte et indivisible Trinité*, stipulait :

Article IV. — Sa Majesté le Roi de Suède cède par les présentes, tant pour soi-même que pour ses successeurs au Trône et au royaume de Suède, à Sa Majesté Czarienne et à ses Successeurs à l'Empire de Russie, en pleine, ir-révocable et éternelle possession, les provinces qui ont

1. Roger Roux, *Politique extérieure de Pierre le Grand*, Paris, 1903, p. 28.

été conquises et prises par les armes de Sa Majesté Czarienne dans cette Guerre, sur la Couronne de Suède, savoir, la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie, et une partie de la Carélie, de même que le district du Fief de Wibourg, spécifié ci-dessous dans l'article du Règlement des Limites, les Villes et Forteresses de Riga, Dunamonde, Pernau, Revel, Dorpt, Nerva, Wibourg, Kexholm, et les autres Villes, Forteresses, Ports, Places, Districts, Rivages et Côtes appartenant aux dites Provinces; comme aussi les Illes d'Oesel, Dagoe, Moen et toutes les autres Illes depuis la Frontière de Courlande, sur les côtes de Livonie, Estonie, et Ingermanie et du côté Oriental de Revel, sur la mer qui va à Wibourg, vers le Midi et l'Orient, avec tous les Habitans qui se trouvent dans ces Illes et dans les susdites Provinces, Villes et Places, et généralement toutes leurs Apartenances, Dépendances, Prérrogatives, Droits et émolumens, sans aucune exception ainsi que la Couronne de Suède les a possédez.

... les Habitans seront... et resteront incorporez à perpétuité à l'Empire de Russie...

Article VI. — Sa Majesté le Roi de Suède s'est aussi réservé à l'égard du Commerce, la permission pour toujours de faire acheter annuellement des Grains à Riga, Revel et Arensbourg, pour cinquante mille Roubles lesquels Grains sortiront desdites places, sans qu'on en paye aucun Droit ou autres impôts, pour être transportez en Suède, moyennant une attestation par laquelle il paroisse qu'ils ont été achetez pour le compte de Sa Majesté Suédoise.

Mais non en cas de manque de Récolte.

Article IX. — S. M. Cz. promet en outre de maintenir tous les Habitans des Provinces de Livonie, d'Estonie et d'Oesel, Nobles et Roturiers, les Villes, Magistrats et les Corps de Métiers, dans l'entière jouissance des privi-

lèges, Coûtumes et Prérogatives, dont ils ont joui sous la domination du Roi de Suède.

Article X. — Quant à la réduction et liquidation qui se firent du tems de la Régence précédente du Roi de Suède en Livonie, Estonie et Oesel, au grand préjudice des sujets et des Habitans de ces Païs-là... S. M. Cz. s'engage et promet de faire rendre justice à un chacun...

Article XVI. — On réglera et on confirmera la liberté du commerce qu'il y aura par Mer et par Terre, entre les deux Puissances, leurs Etats, Sujets et Habitans, dès qu'il sera possible par le moyen d'un traité à part sur le sujet, à l'avantage des Etats de part et d'autre : Mais en attendant, il sera permis aux Sujets Russiens et Suédois de trafiquer librement dans l'Empire de Russie et dans le Royaume de Suède, dès qu'on aura ratifié ce traité de paix, en payant les Droits ordinaires de toutes sortes de marchandises de sorte que les Sujets de Russie et de Suède jouiront réciproquement des mêmes Privilèges et Prérogatives qu'on accorde aux plus grands Amis des susdits Etats.

Article XVIII. — En cas que des Vaisseaux de Guerre ou Marchands suédois viennent à échouer ou périr par tempête ou par d'autres accidens sur les Côtes et Rivages de Russie, les Sujets de S. M. Cz. seront obligez de leur donner toute sorte de secours et d'assistance, de sauver l'Equipage et les Effets, autant qu'il leur sera possible, et de rendre fidèlement ce qui a été poussé à Terre, s'ils le réclament moyennant une récompense convenable. Les sujets de Sa Majesté le Roi de Suède en feront autant à l'égard des Vaisseaux et des Effets Russiens qui ont le malheur d'échouer ou de périr sur les Côtes de Suède. Pour quelle fin et pour prévenir toute insolence, vol et pillage, qui se commettent ordinairement à l'occasion de

ces facheux accidens. Sa Majesté Czarienne et le Roi de Suède feront émaner une très rigoureuse inhibition à cet égard et feront punir arbitrairement les Infracteurs.

Article XIX. — Et pour prévenir aussi par Mer toute occasion qui pourroit faire naître quelque mésintelligence entre les deux parties pacifiantes, autant qu'il est possible, on a conclu et résolu, que si les Vaisseaux de Guerre Suédois, une ou plusieurs fois, soit qu'ils soient petits ou grands, passent doresnavant une des Forteresses de S. M. Czarienne, ils feront la salve de leur Canon et ils seront d'abord resaluez de celui de la Forteresse Russienne; et vice versa, si les Vaisseaux de Guerre Russiens, un ou plusieurs fois, qu'ils soient petits ou grands, passent doresnavant une des Forteresses de Sa Majesté le Roi de Suède, ils feront la salve de leur Canon, et ils seront d'abord resaluez de celui de la Forteresse Suédoise. En cas que les Vaisseaux Suédois et Russiens se rencontrent en Mer. ou en quelque Port ou autre endroit, ils se salueront les uns les autres de la salve ordinaire, de la même manière que cela se pratique en pareil cas entre la Suède et le Danemark¹. »

La situation de la Russie comme grande puissance était établie. Pierre avait obtenu plus qu'il ne rêvait au commencement de la collision avec Charles XII : la Moscovie devenait grande puissance maritime, le Tsar, l'empereur et le conquérant de la Livonie, pouvait recevoir le titre d'Amiral et de Grand.

*
* *

L'accession de la Russie à la Baltique et la conquête des pays baltes, avec leurs côtes de plus de 4.000 kilomètres de long, faisait d'elle une grande puissance

1. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. VIII, partie II, p. 36-38, traité de Paix fait et conclu entre Frédéric, roi de Suède, et Pierre I^{er} tsar de Toute la Russie. — Fait à Neustad en Finlande le 20 août 1721.

maritime, qui, selon les lois de l'hégémonie, tendait à transformer la Baltique en une mer close, pour pouvoir ainsi régner exclusivement sur ses eaux, de même façon que sur celles de la mer Noire.

Cette entreprise ne devait pas sembler d'une hardiesse exceptionnelle, les Russes n'avaient-ils pas installé leur artillerie dans les îles Alands, à Bomarsund (1830), à Cronstادت, à Viipuri, à Tallinn, à Baltski (Port-Baltique), et à Daugavgriva, et ne considéraient-ils pas déjà toute la Baltique orientale avec les trois golfes de Botnie, de Finlande et de Riga comme leur territoire maritime.

Le 21 juillet-1^{er} août 1780, une convention fut signée entre la Russie et la Suède, à laquelle le Danemark se joignit la même année et la Prusse l'année suivante. Les parties à cette convention, qui fut l'un des traités constitutifs de la première neutralité armée¹ (consacrant la déclaration de Saint-Petersbourg du 28 février 1780, inspirée par le ministre français Vergennes²), après avoir déclaré que toutes les puissances entourant la Baltique jouissaient de la paix la plus profonde, convenaient de « continuer à soutenir que c'est une mer fermée, incontestablement telle par sa situation locale, où toutes les nations doivent et peuvent naviguer en paix et jouir de tous les avantages d'un calme parfait, et de prendre pour cet effet entre elles des mesures capables de garantir cette mer et ses côtes de toutes hostilités, pirateries et violences³ ». L'entrée devait ainsi en être interdite aux navires de guerre des puissances extra-baltiques.

Passant sur le cinquième traité de Paris, du 30 mars 1856, qui consacra la neutralisation de la mer Noire et

1. John Westlake, *Traité de droit international*, traduit par A. de la Pradelle, Oxford, 1924, p. 209.

2. A. de Geouffre de La Pradelle, *La Mer*, Paris, 1934, n. 398.

3. M. de Martens, *Recueil des principaux traités*, Gottingue, 1791, tome II, p. 84.

des îles Alands, la célèbre déclaration de Paris du 16 avril de la même année et sur la déclaration de Londres de 1909, rappelons seulement quelques mots de la convention conclue en 1857, qui réduisait à néant les tentatives de neutralisation de la Baltique entamées depuis le traité de Roskilde. Cette convention, signée par quatorze États et abolissant les péages dans le Sund, garantissait que : « Aucun navire ne pourra désormais, sous quelque prétexte que ce soit, être assujéti au passage du Sund ou des Beltes à une détention ou entrave quelconque¹ ». La Baltique restait ainsi ouverte aussi bien aux vaisseaux de commerce que de guerre.

La tentative de fermeture de la Baltique aux navires de guerre appartenant aux États non riverains de la Baltique fut d'ailleurs renouvelée par la Russie à Svinemunde, au mois d'août 1907, pendant l'entrevue du Kaiser et du Tsar, visant à « l'exclusion complète dans les affaires de la Baltique de toute influence politique étrangère », qui devait aboutir à la déclaration concernant le maintien du *statu quo* territorial dans les régions de la mer Baltique, signée à Saint-Petersbourg le 10-23 avril 1908. La même tentative fut reprise par la Russie à la Conférence de Rome en février 1924. Son délégué, M. Behrens, acceptait de réduire la flotte de guerre russe de la Baltique à 280.000 tonnes, pourvu qu'entre autres conditions les navires de guerre appartenant à des nations non riveraines de la Baltique n'eussent pas le droit d'accès à cette mer².

Cette proposition n'ayant pas été acceptée, les choses en restèrent là, la porte de la Baltique restait, conformément à l'article 195 du Traité de Versailles, ouverte à tous et à chacun et l'on peut croire, étant donné les der-

1. G. Fr. de Martens, *Nouveau recueil général de Traités*, Gottingue, 1858, tome XVI, p. I, p. 347.

2. Hector C. Bywater. — *Les Marines de guerre et la politique navale des nations depuis la guerre*, Paris, 1930, p. 267.

niers événements, que la Russie se félicite de ne pas avoir eu à exécuter sa proposition formulée à Rome, car les deux flottes allemandes de la mer du Nord et de la Baltique n'en font qu'une, grâce au canal de Kiel (1891), et il est à prévoir qu'elles se contiendront difficilement dans les cadres prévus par le traité de Versailles.

II. La Grande Guerre et les Pays Baltes.

La Suède rejetée des pays baltes et par là même du rang de grande puissance, la Pologne démembrée et réduite à n'être qu'une nation de spéculations politiques, il ne restait plus sur scène que la Russie, qui jouissait de l'œuvre de Pierre le Grand, et la Prusse, puissance grandissante et rapace enflammée dès sa naissance d'une irrésistible convoitise pour le *Baltikum*.

Déjà le premier duc de Prusse, Albert, cadet de la famille des Hohenzollern, qui, après avoir été grand-maître de l'Ordre teutonique (élu en 1511), l'avait quitté par une double trahison, abjurant sa religion et reniant ses premiers serments, et avait sécularisé les domaines de l'Ordre entre la Vistule et le Niémunas pour gagner le titre de duc de Prusse, vassal de la Pologne¹, déjà ce duc, disions-nous, se laissa aller à rêver d'une « plus grande Prusse » qui reculerait ses frontières jusqu'à la Narva. Pensant atteindre son but avec l'assentiment de l'empereur Charles V, il donna des instructions appropriées à son envoyé à Vienne, Georg Clingenbek²; comme il était à prévoir, l'Empereur re-

1. « Pax pertua inter Sigismundum I, regem Poloniae, ac Albertum magistrum Prussiae, Dat Cracoviae die Dominica palmarum 1525 », Du Mont, *Cod. Dipl. pol.*, t. VI, p. 225-231.

2. Prof. D' August-Seraphim, *Deutsch-baltische Beziehungen im Wandel der Jahrhunderte*, Königsberg, 1918.

poussa les propositions de ce prince renégat à l'Eglise et à l'Empire.

Persistant dans ses visées sur la *Terra Mariana* malgré l'existence de voisins puissants et catholiques, Albert commença par manier l'arme des faibles, l'intrigue. Il prit contact avec les ennemis de l'Ordre livonien, lequel avec Plettenberg atteignait à l'apogée de sa puissance. En 1529, il fit donc nommer son frère Guillaume coadjuteur de l'ennemi traditionnel de l'Ordre, l'archevêque de Riga, en attendant qu'il devint lui-même archevêque dix ans plus tard. Ce personnage n'était qu'un instrument docile de la politique prussienne, qui d'ailleurs à cette époque était bien médiocre. Et ce n'est qu'avec la constitution du *Brandenburg-Prussen* que les Hohenzollern commencèrent vraiment à agir dans le sens du vieux *Drang nach Osten* interrompu par Jagaila et Vytautas, les Russes et les Suédois. Cette nouvelle formation étatique prit naissance en 1618, à la mort de l'imbécile Albert de Prusse, lorsque l'Electeur de Brandebourg, Jean Sigismond, son cousin et gendre, recueillit son héritage, jetant ainsi les vraies bases de l'Etat brandebourgeois-prussien¹. Pour réaliser le rêve d'expansion vers l'Est jamais abandonné, à défaut de force armée, on recourut à la politique des mariages : on commença par allier la maison brandebourgeoise-prussienne à la maison ducale de Courlande. Mais tout cela sans grand succès, à cause de l'ascension de la Russie, enrichie de Saint-Petersbourg et des pays baltes. Si l'électeur Frédéric III, qui changea son bonnet ducal en couronne royale et qu'on appela dès lors Frédéric I^{er}, échoua dans sa tentative de main mise sur la Courlande durant la minorité du dernier rejeton de la maison de Kettler, ce fut grâce au Tsar qui, ayant pris assez d'autorité pour imposer au duc de Courlande sa nièce, Anna

1. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs, etc.*, La Prusse, t. XVI, p. IX.

Ivanovna, s'appropriâ la plus grande partie du duché à la mort de ce dernier.

Mais la nouvelle monarchie brandebourgeoise-prussienne, affermie par une politique sans scrupule¹, trouva son maître en Frédéric II, fils du *roi-sergent* qui avait doté son royaume de sa célèbre devise « *nicht raisonniren* »². Il ne cachait pas sa pensée intime et l'exprimait avec une franchise et une crudité digne de la manière prussienne : « Il serait impardonnable, écrivait-il deux ans après son avènement, pour nous-même et notre maison, de se laisser enlever ce gras morceau (*fetten Bissen*) devant la gueule (*vor dem Maule*) ». Pour la réalisation de ses projets, le voisinage du puissant Tsar lui était fort incommode. Il déclarait notamment : « le voisinage du Tsar en Courlande et en Livonie ne nous est nullement profitable, car lui-même et sa postérité se mettront en travers de tous nos futurs desseins, seront capables de les tenir en échec et de nuire à la sécurité de notre arrière³. » Mais, bien que Frédéric comprit parfaitement où se trouvaient ses intérêts, la politique prussienne demeurerait trop faible pour ne pas admettre la paix de Nystad et, d'autre part, le conflit avec l'Autriche détournait momentanément la Prusse de l'Est.

Entre toutes les terres de l'Ordre, seule la Courlande restait, et encore nominalelement seulement, en dehors des frontières russes. D'après la constitution polonaise de 1589, la Courlande devait à l'extinction de la famille de Kettler revenir à la Pologne. Mais la Russie ne goûtait guère cette éventua-

1. *Becueil des instructions données aux ambassadeurs, etc.*, La Prusse, t. XVI, p. V.

2. Ernest Lavisse, *Etudes sur l'histoire de Prusse*, Paris, 1885, p. 245.

3. « *In der That des Zaren Nachbarschaft in Kurland und Livland Uns gar nicht zuträglich ist, denn derselbe und dessen Posterität dann im Stande sein würde, Uns bei allen Unsern Künftig zu formierenden Desseins allemal in echec zu hallen und Uns den Rücken unsicher zu machen* » (Prof. D^r. August Seraphim, *Deutsch-baltische Beziehungen im Wandel der Jahrhunderte* Königsberg, 1918).

lité qui renforcerait la puissance polonaise : elle voulait pour elle-même la Courlande. De son côté, la Prusse ne désirait, ni voir la Pologne s'agrandir, ni la Courlande incorporée à la Russie. En définitive, il advint que la Courlande légale se donna au Tsar au moment où la Prusse, alliée à l'Autriche, réglait ses comptes avec la France (août 1792). La Russie ayant gagné la partie étendait son empire jusqu'à la frontière prussienne.

Mais la Prusse ne renonçait pas pour cela à ses projets, attendant d'être plus forte et en mesure de lâcher la corde aux jeunes *Junkers* avides de gagner leurs éperons dans les pays baltes.

Unité allemande et ses conséquences. — A partir de 1866, avec la victoire de Sadowa et le traité de Prague, se manifesta un revirement de la politique prussienne qui se tourna vers l'Ouest et le Sud-Est plutôt que vers le Nord-Est. En effet, la Prusse, devenue la tête du *Deutschtum*, s'efforçait d'empêcher par tous les moyens une alliance franco-russe, ce qui explique pourquoi la politique allemande feignait du côté de l'Est un désintéressement complet.

La conception du Chancelier de fer était la suivante : Des trois États qui, au nom de la Sainte et Indivisible Trinité, s'étaient adjugés la Pologne en 1815, c'était à la Prusse que ses nouvelles acquisitions étaient le plus indispensables, si elle voulait continuer à diriger les destinées allemandes orientées vers un but d'hégémonie européenne. Une Pologne ressuscitée lui était inconcevable, impliquant une forteresse française sur la Vistule, la Prusse dans l'impossibilité de tenir le Rhin et enfin l'échec de toutes les visées prussiennes. « Prusse et Pologne s'excluaient réciproquement ».

La Prusse avait donc intérêt à ce que la Russie restât forte pour maintenir le partage de la Pologne. De plus, elle avait besoin de la Russie, pour empêcher celle-ci de s'al-

lier avec la France, auquel cas la politique indépendante de la Confédération du Rhin deviendrait insurmontable. C'est pourquoi Bismark dont la politique n'était, d'après lui-même, rien d'autre que « l'art du possible », s'interdisait tout regard de convoitise du côté des pays baltes devenus depuis 1721 provinces russes au point de vue du droit international, mais restées entièrement allemandes par leur administration. Elisée Reclus remarquait judicieusement en 1880 que les Allemands, ayant cessé d'être les maîtres de pays baltes « par la force du glaive, le sont restés par celle de l'argent, car ce sont eux qui détiennent les terres et les places¹ », ce qui indignait le russe Aksakov, un des protagonistes du mouvement slavophile : « Dans toute la Russie, écrivait-il, il n'y a que le paysan balte qui soit un terrien sans terre, un travailleur privé de droit sur les fruits de son travail; il reste le seul à porter le lourd joug du servage »².

Ce bienveillant désintéressement de la Prusse envers les pays baltes devait trouver son terme avec la mémorable déclaration de M. von Pourtalès du 1^{er} août 1914, annonçant que Sa Majesté, son auguste souverain et celui de l'Empire allemand « se considère en état de guerre avec la Russie »³, geste préparé par le désastre de Sedan et la création de l'Empire allemand (en attendant de coûter son trône à l'auguste souverain lui-même).

La guerre. — Notons tout de suite que si l'Allemagne a pu tenir si longtemps c'est grâce à la Baltique, qui échappa durant toute la guerre au contrôle des Alliés, et grâce à la possibilité d'atteindre la Suède qui lui fournissait des métaux pour fabriquer ses engins de guerre⁴. Privée

1. Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, Paris, 1880, t. V, p. 374.

2. *Moskva*, 21, VII, 1868.

3. *La guerre de 1914*, Recueil de documents, t. I, p. 32.

4. V. Egorief, *La Mer Baltique* (en russe).

dès le début de la guerre du minerai de fer espagnol, seul le minerai suédois pouvait le remplacer utilement dans la fabrication de l'acier convenant aux usages militaires, et on peut dire, avec M. L. Guichard¹, qu'à partir de 1917 l'Allemagne tirait de Suède la totalité de son acier. Mais pour s'assurer définitivement cette mer que l'opinion allemande n'a jamais considérée autrement que comme un bassin germanique, *ein wesentlich germanisches Mittelmeer*, surtout après la terrible défaite essuyée par l'amiral Rojedestvensky dans le détroit de Tsu-Shima, où toute l'escadre russe de la Baltique devait périr (27 mai 1905), il lui fallait conquérir les pays baltes. Or, la grande Guerre lui offrait une magnifique occasion pour tenter cette conquête.

Elle ne put pourtant utiliser ses forces navales pour réaliser ce projet, grâce à l'entrée en guerre de l'Angleterre qui l'obligea à les concentrer sur le front de la mer du Nord. Et ce n'est qu'après l'échec de la Marne, qui rendit caduc le projet de von Schlieffen, que l'Allemagne furieuse se tourna vers le front oriental pour y chercher une victoire plus facile.

L'offensive terrestre fut doublée d'une offensive navale dans la Baltique. Le 8 mai, deux cuirassés, 4 croiseurs et 27 torpilleurs allemands parurent devant Liepaja où la garnison russe se rendit sans coup férir². En juillet, les armées allemandes remontèrent la presqu'île de Courlande, s'emparèrent de Ventspils (Windau) et menacèrent Riga. Pour soutenir l'offensive dirigée contre cette dernière, 50 bâtiments allemands arrivèrent le 8 août à l'entrée du détroit d'Irbe pour passer dans le golfe de Riga et les forces navales russes incapables de résister se réfugièrent dans le Muhu vain (Moonsund).

1. Louis Guichard, *histoire du blocus naval* (1914-1918), Paris, 1929, p. 113-114.

2. Adolphe Laurens, *Précis d'histoire de la guerre navale* (1914-1918), Paris, 1929, p. 116.

La prise de Riga paraissait donc certaine et ne semblait pas vouloir donner plus de mal que celle de Liepaja, l'action de la flotte allemande permettant un succès aussi facile que glorieux. Mais les Allemands avaient compté sans les tirailleurs lettons que le gouvernement russe s'était enfin décidé à laisser se constituer en formations distinctes. Ils résistèrent avec tant de farouche énergie que les Allemands, bien que déjà parvenus au bord de la Daugava, face à Riga, complètement épuisés par cette résistance inattendue furent obligés de s'arrêter¹. La flotte allemande, entrée dans le golfe de Riga le 18, se retira le 20, son action étant rendue inutile par l'immobilisation de l'armée de terre².

Remarquons qu'à côté des attaques navale et terrestre une troisième forme d'offensive, celle-ci politique, se manifesta par deux actes qui se placent — coïncidence significative — aux mêmes dates que les deux attaques navales.

Un mémoire de six grandes associations économiques, présenté au chancelier d'Empire au mois de mai 1915, déclarait que la guerre devait aboutir dans l'Ouest à l'acquisition de grandes régions industrielles et, en guise de contrepoids, à l'annexion dans l'Est de vastes territoires agricoles destinés à la colonisation. Il y avait donc lieu d'incorporer une grande partie des pays baltes, en s'assurant une bonne frontière stratégique et en remettant à des mains allemandes toutes les entreprises économiques situées dans ces pays; enfin, il ne serait concédé aux habitants aucune influence politique sur les destinées du Reich³. Le manifeste ajoutait d'ailleurs que ce ne serait pas à « une politique de conquête, » mais « la simple condition

1. 8 ba taillons de tirailleurs lettons retinrent l'ennemi à « l'île de la Mort », à 20 km. de Riga, pendant plus de 18 mois.

2. A. Laureas, p. 117.

3. A. Tibal, *L'Allemagne et la Baltique orientale de 1915 à 1919*, Riga, 1932, p. 7.

d'une paix durable¹ », ce qui éclaire singulièrement le concept de la *Pax Germanica*.

Concurremment et simultanément avec la seconde attaque navale allemande, le *Ballischer Vertrauensrat* présenta au chancelier de l'Empire allemand un placet sollicitant l'annexion par l'Allemagne de la totalité des pays baltes, dont la surface, 93.000 km², serait égale à celle de la Bavière et du Wurtemberg réunis et aurait une grande valeur « comme pays de colonisation pour les paysans allemands². »

La conjonction de ces trois attaques simultanées, terrestre, maritime et politique, fait ressortir toute l'importance des pays baltes dans la politique d'expansion allemande, car c'est par l'annexion de ces pays que la Baltique devait se métamorphoser en lac allemand, mettant en même temps le commerce russe à la merci de l'Allemagne. C'est ainsi que les Allemands seraient redevenus maîtres du marché russe, comme jadis au temps de la Hanse et de l'Ordre.

Songeons qu'une fois installés à Riga, Ventspils, Liepaja et Tallinn (sans compter Klaipeda et Kœnigsberg), les Allemands auraient pu contrôler une partie considérable du trafic russe. Si l'on ajoute qu'à cette époque l'Allemagne régnait en maîtresse à Constantinople, on voit qu'elle aurait été en mesure de régler à son gré l'arrivée de l'air dans les deux poumons économiques de la Russie : la Baltique et la mer Noire. Mais, la Lettonie et l'Estonie ne sont pas seulement des issues pour l'économie russe, les terminus des chemins de fer venant des centres de la plaine sarmate, elles sont encore des portes d'entrée au point de vue politique, par lesquelles une puissance ambitieuse peut faire pénétrer son influence et étendre sa domination, car il est de l'évidence même que,

1. Pierre Renouvin, *La crise européenne et la Grande Guerre*. Paris, 1934, p. 299.

2. A. Schwabe, p. 131.

lorsqu'une grande puissance possède les pays baltes, elle détient de ce fait l'accès de la Russie et le moyen d'étendre son hégémonie vers l'Est.

Lorsque survint la révolution russe, il sembla qu'elle ne pouvait que faciliter la réalisation de ces vastes projets annexionnistes allemands, et ce n'est certes pas sans arrière-pensée que le gouvernement allemand laissa Lénine traverser l'Allemagne en wagon plombé. Tout ce qui affaiblissait la Russie favorisait les desseins des Allemands. Par malheur pour eux, la victoire des Alliés devait tout remettre en question, sans parler de la contagion du « bacille rouge ».

Lorsque pendant cette guerre mal préparée et mal conduite le gouvernement russe se fût effondré sous les coups de la guerre civile, le parti bolchevik, qui offrait « la paix et du pain » à un peuple démoralisé, s'installa sans peine au pouvoir (6-7 novembre 1917). Il est remarquable que le premier acte du « gouvernement ouvrier et paysan », au lendemain même du coup d'Etat, fut la proclamation d'une invitation à tous les peuples belligérants et à leurs gouvernements d'engager immédiatement des pourparlers en vue d'une paix démocratique « immédiate, sans annexion et sans contributions¹. » Et nos Bolcheviks de s'expliquer : « Par annexion... le gouvernement entend, conformément à la conscience juridique de la démocratie en général et des classes laborieuses en particulier, toute adjonction à un Etat, grand ou puissant, d'une nationalité, petite ou faible, sans le consentement clairement exprimé de cette dernière, indépendamment de la date à laquelle cette jonction violente a été accomplie... » et ils poursuivent en ces termes : « Continuer cette guerre pour partager entre les nations, fortes et riches, les peuples conquis par elles, est le plus grand crime contre l'humanité. Le gouvernement se déclare

1. *L'U. R. S. S. et la paix*, Recueil de documents, Paris, 1929, p. 33.

solennellement résolu à signer immédiatement des conditions de paix de nature à mettre fin à cette guerre aux conditions indiquées, également équitables pour toutes les nationalités sans exception¹. »

Déclaration qui devait avoir dans le monde sinon un grand retentissement du moins une retentivité considérable. Quoi qu'il en soit, les notes du Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères de la R. S. F. S. R., adressées aux ambassadeurs des pays alliés à Pétrograd et proposant un armistice immédiat, restèrent sans réponse et seule l'Allemagne engagea des pourparlers.

III. Les pourparlers de Brest-Litovsk.

Parade des principes. — La première rencontre des plénipotentiaires des deux parties : Russie et Quadruple Alliance, eut lieu le 9 décembre 1917, à Brest-Litovsk. On commença par « finasser », les Bolcheviks se donnant l'allure de libérateurs des peuples, les Allemands ne voulant pas non plus découvrir toutes leurs cartes.

Rien de plus singulier que l'esprit qui présida à ces pourparlers. Les Bolcheviks, incapables de poursuivre la guerre avec une armée démoralisée, arrivés eux-mêmes au pouvoir à la suite d'une campagne de démoralisation, étaient acculés à la nécessité de conclure la paix à tout prix et n'avaient à opposer à un adversaire conscient de sa force qu'un verbiage humanitaire sans contre partie solide. Pour tout dire ils jouaient sur l'imminence de la Révolution allemande. Pour masquer leur faiblesse, ils invoquaient un idéal emprunté au président Wilson. Déjà au mois de juillet 1917, le Congrès des Soviets avait proclamé le droit pour les peuples de Russie de disposer

1. *L'U. R. S. S. et la paix*, p. 34.

d'eux-mêmes ; et, à peine arrivé au pouvoir, Lénine s'était empressé dans un prikase du 2-15 novembre 1917, rédigé par Staline, « commissaire aux nationalités », de confirmer ce principe et de l'appliquer aux diverses races vivant à l'intérieur des frontières de l'ancienne Russie : il reconnaissait donc l'indépendance de l'Estonie et de la Lettonie¹. Il y avait là d'ailleurs une contradiction avec la doctrine communiste, qui ne reconnaissait pas de patrie, mais uniquement la classe. Cette contradiction, une remarque de M. Noulens l'explique ainsi : « L'idée d'une fédération politique de toutes les nationalités rattachées à la Russie germait déjà dans l'esprit de Lénine et des commissaires du peuple. De sorte que, tout en proclamant le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire de devenir indépendants, on comptait les reprendre en les soumettant à la dictature du prolétariat et à leur imposer une domination plus rigoureuse encore que l'ancienne. L'exemple de ce qui s'est passé en Géorgie ne laisse aucun doute à cet égard »². A côté de cette première différence avec la conception du président américain, on en remarque une autre : tandis que le Président Wilson pour réaliser son idéal de paix démocratique et juste préparait une formidable armée³, les Bolcheviks, par contre, étaient incapables non seulement d'imposer leur conception, mais même de la défendre. Par une manière de caricature des principes wilsoniens, ils avaient, dès le 10 novembre, décrété la « fraternisation des troupes », supprimant ainsi le peu de discipline qui subsistait encore dans l'armée. Leurs deux chevaux de bataille : le principe de la paix à tout prix et celui de la libre disposition des peuples, n'étaient d'ailleurs pas plus sincères l'un que l'autre

1. Joseph Noulens, *Mon ambassade en Russie soviétique*, Paris, 1933, p. 235.

2. *Ibidem*.

3. Claude Anet, *La Révolution russe*, Paris, 1919, p. 217.

et devaient se traduire matériellement, l'un par la guerre civile la plus affreuse qui se puisse imaginer et qu'ils eussent voulu étendre au monde entier, l'autre par la violation flagrante du principe des nationalités en Géorgie et par la « reconnaissance » des Soviets d'Estonie (8.XII.1918), de Lettonie (22.XII.1918) et de Lithuanie (20.XII.1918)¹.

Pendant toute la durée des pourparlers de Brest-Litovsk, le souci essentiel des Bolcheviks était, comme le dit fort justement M. Mirkine-Guétzévitch, celui de leur propre existence : il leur fallait se maintenir au pouvoir au prix de n'importe quelle concession². Résignés d'avance à subir toutes les conditions des Allemands, les Bolcheviks ne se préoccupèrent plus que de prendre l'attitude la plus avantageuse. Sans jamais discuter sur le fond des problèmes, ils se contentèrent d'énoncer des principes abstraits et de céder dans chaque cas concret.

Les deux conceptions se heurtèrent dès le début dans les déclarations de principe respectives. A la première séance de la conférence, le 22 décembre 1917, la délégation de la R. S. F. S. R. proposait de baser les pourparlers sur des principes énoncés dans une déclaration en six points dont voici les deux principaux :

Art. I. — Nul rattachement par violence des territoires conquis pendant la guerre n'est autorisé. Les troupes occupant ces territoires doivent être évacuées dans le plus bref délai.

Art. III. — Aux groupes nationaux qui ne jouissaient pas de l'indépendance nationale avant la guerre est garantie la possibilité de résoudre librement la question de leur appartenance à tel ou tel Etat, ou de leur indépendance en

1. M. G. Bach, *Les relations économiques entre l'U. R. S. S. et les Pays Baltes au cours de dix ans (1917-1927)* (en russe), Moscou, 1928.

2. B. Mirkine-Guetzevitch, « La Paix de Brest-Litovsk », *Revue d'histoire de la guerre mondiale*, Paris, 1929, p. 16.

tant qu'Etat par le moyen du referendum. Ce referendum doit être organisé de manière à assurer l'entière liberté de vote pour toute la population de ce territoire, y compris les émigrés et les réfugiés¹.

Cette proposition n'était évidemment pas acceptable pour M. Kuhlmann. Il louvoya, tâcha d'être souple autant que cela est possible à un Allemand et trois jours après il énonçait sa contre-proposition : selon l'opinion allemande, la question des nationalités ne pouvait pas être résolue « internationalement », mais *par la voie prévue par la constitution* de l'Etat dans les frontières duquel la question se trouve posée. Cette fois, la « finasserie » était vraiment trop grossière : la « constitution » écrasait le « droit de la libre détermination des peuples », ce que M. Joffe ne manqua d'ailleurs pas de relever².

Impossible de trouver un langage commun. Enfin, le 27/14 décembre les propositions respectives se dessinèrent plus clairement : d'un côté celle du président de la délégation russe, M. Joffe, de l'autre celle de M. Kuhlmann, chef de la délégation allemande.

Premières propositions. — Les Russes proposaient de mettre en tête du futur traité de paix un article premier ainsi conçu :

« En plein accord avec la déclaration des deux parties contractantes sur l'absence de projets de conquête et sur le désir de conclure la paix sans annexion, la Russie retire ses troupes des parties par elle occupées en Autriche-Hongrie, en Turquie et en Perse et les puissances de la Quadruple Alliance les retirent de Pologne, de Lithuanie, de Courlande et des autres territoires russes.

En accord avec les principes du gouvernement russe,

1. *L'U. R. S. S. et la paix*, p. 49.

2. *Les pourparlers de paix de Brest-Litovsk, depuis le 22/9 décembre 1917 au 3 mars (18 février) 1918*, Edition du Commissariat des Affaires étrangères, (en russe), Moscou, 1920, p. 12.

qui a proclamé le droit de libre disposition d'eux-mêmes de tous les peuples de Russie sans exception, jusqu'au détachement, la possibilité leur sera donnée de résoudre la question de leur union à l'un ou l'autre Etat ou de se constituer en Etats indépendants. De plus, la présence de n'importe quelle troupe dans ces régions, sauf les troupes nationales ou la milice locale, ne sera plus admise.

Jusqu'à la solution de cette question, l'administration de ces régions se trouvera entre les mains des représentants de la population locale élus selon les principes démocratiques.

Les termes du traité d'évacuation, en rapport avec les circonstances, — le commencement et la marche de la démobilisation de l'armée, — seront fixés par une commission militaire spéciale¹. »

Quant aux Allemands, ils dévoilaient leurs pensées secrètes dans l'article II de leur contre-proposition ainsi libellée :

« Vu que le Gouvernement Russe, en accord avec ses principes, a proclamé pour tous les peuples sans exception entrant dans l'unité de l'Etat russe, le droit à la disposition d'eux-mêmes, jusqu'au détachement complet, le Reich prend acte des déclarations qui expriment la volonté des peuples habitant la Pologne, la Lithuanie, la Courlande et une partie de l'Estonie et de la Livonie, peuples qui aspirent à une pleine indépendance politique et à leur détachement de la Fédération russe.

Le gouvernement russe reconnaît que ces déclarations, dans les circonstances actuelles, doivent être considérées comme l'expression de la volonté nationale et se déclare prêt à en tirer les conséquences qui en résultent.

Vu que dans les régions auxquelles s'applique la détermination ci-dessus, la question change en ce sens que l'évacuation ne peut pas s'effectuer selon l'article premier

1. *Les pourparlers de paix de Brest-Litovsk*, p. 28-29.

les modes d'expression de la volonté nationale conformément au point de vue russe, par le moyen du vote général, toute pression militaire étant écartée, sont confiés à la délibération et à la décision d'une commission spéciale¹ ».

Comme on le voit, les Allemands gardaient encore, au moins pour la forme, l'air innocent, non par politesse diplomatique, mais plutôt par nécessité. N'oublions pas qu'à ce moment-là leur situation était loin d'être brillante : l'Autriche se trouvait au seuil de la famine et l'Empire des Habsbourg menaçait ruine si la guerre devait encore durer longtemps². L'Allemagne elle-même avait besoin de toutes ses troupes pour les jeter sur le front occidental où se jouait la partie décisive. Par ailleurs l'Entente faisait tout pour exploiter les fautes de la diplomatie allemande et démontrer par des faits la constance de l'aspiration de l'Allemagne aux conquêtes et à l'enrichissement aux dépens de ses voisins. Enfin le peuple allemand était à bout de forces et il fallait tout au moins soutenir son moral par des « causes justes ».

Tels sont les motifs qui contraignirent la diplomatie allemande à jouer à cache-cache et à trouver des formules aussi peu blessantes que possible pour arriver à l'annexion des pays baltes fermement décidée par l'Allemagne.

Le Landtag et le Conseil National provisoire Letton. —

Il ressort de toute la suite des faits postérieurs, ainsi que de la proposition allemande elle-même, pour qui sait lire, qu'il s'agit bien d'une annexion pure et simple. Il y est précisé que le gouvernement russe reconnaîtrait les déclarations faites par les peuples habitant la Lithuanie, la Lettonie et l'Estonie comme l'expression de leur volonté nationale.

1. *Les pourparlers de paix de Brest-Litovsk*, p. 29-30.

2. Axel de Uries, *Die Entwicklung des Verhältniss zwischen der Soviet union und den baltischen Staaten*, *Baltische Monatschrift*, 1930, p. 286.

Or, quelles sont ces déclarations et qui les a formulées? Personne autre que nos vieilles connaissances, les barons allemands, les descendants des Porte-Glaive et des hobereaux vassaux de l'archevêque livonien, qui en 1789 vendaient encore les paysans autochtones aux enchères¹. Ce sont eux qui se sont réunis le 17 septembre 1917, au son des cloches, en une Diète extraordinaire pour décider du sort du pays. Tous les représentants, il y en avait vingt, étaient de race allemande, tous étaient nobles, tous étaient de grands propriétaires.

Que désiraient-ils? Rien d'autre que de se donner à l'Allemagne et d'« offrir » la Courlande au roi de Prusse. Mais représentaient-ils le pays réel? Non, car, selon la statistique allemande elle-même², c'étaient les Lettons et non les Allemands qui constituaient la majorité écrasante du pays (76% encore en 1897). Cette diète archaïque et rétrograde ne représentait que quelques dizaines de familles de la même race et de la même caste, car de toute la surface de la Lettonie actuelle (dont la Courlande n'est qu'une province) 77% se trouvait entre les mains de 168 familles allemandes.

Ce « Landtag », désirant faire quelques concessions aux idées nouvelles qui se répandaient dans le monde à cette époque, décida de réunir une Diète dite élargie de 80 membres comprenant : 27 députés représentant la grande propriété foncière, 4 la noblesse courlandaise (ce qui était bien la même chose), 5 le clergé (qui se trouvait au service de l'aristocratie allemande)³, 17 la bourgeoisie des villes et 27 représentant la petite propriété⁴. Une majorité absolue était donc ainsi assurée aux hobereaux. Il va sans dire

1. A. Schwabe, p. 121.

2. K. R. Kupffer, *Baltische Landeskunde*, Riga, 1911, p. 522.

3. Ligoņu Jēcabs, *Latvijas valsts dibināšana*, Riga, 1925, p. 454; et Schaudinn, *Bismarcks Reichsgründung*, p. 160.

4. *Dsimtenes Sinas*, du 21 septembre 1917.

que les représentants de la petite propriété et de la bourgeoisie des villes furent simplement désignés, car il était impossible de procéder à des élections quelconques en vingt-quatre heures. N'oublions pas non plus que tout cela se passait sous l'œil de l'occupant, l'*Ober Ost* de l'armée allemande.

C'est donc cette « *Diète élargie* », étrangère à la nation, qui devait, selon M. Kuhlmann, être considérée jusqu'à nouvel ordre comme « l'expression de la volonté nationale ». Et on voit combien elle l'était par l'adresse que la « *Diète élargie* » envoya au *Kaiser*, saluant « Sa Majesté impériale et royale comme le libérateur de la Courlande (*als den Befreier Kurlands*), entre les mains duquel elle remet avec confiance son sort, souhaitant à Sa Majesté la victoire et une paix glorieuse¹ ».

C'est à cette libération que faisait allusion Lord Balfour dans un discours prononcé à la Chambre des Communes en août 1918, disant que « *le pire sort qui puisse être réservé à un pays réduit à l'esclavage par l'Allemagne, c'est celui d'être libéré par elle*² ».

En effet, 180.000 soldats lettons avaient combattu avec les soldats de l'Entente, dans l'armée russe, contre les Allemands; 52.000 tirailleurs avaient été tués ou blessés sur les champs de bataille de cette même Courlande en la défendant contre l'invasion allemande³; les deux tiers de la population avaient préféré quitter leur terre et leur foyer profondément aimés et se réfugier en Russie centrale plutôt que de rester sous le joug allemand, et voilà que les « *ausgewählten Vertreter der Gesamtbevölkerung Kurlands* » acclament l'empereur d'Allemagne et souhaitent sa victoire. Quelle sinistre comédie ! Faut-il préciser que ce n'est pas de la victoire des Allemands mais de celle des Alliés que

1. A. Fortins, *Vācballu politisko mērku dokumentācija*, Riga, 1932, p. 16.

2. Gaston Gaillard, *L'Allemagne et le Baltikum*, Paris, 1919, p. 263.

3. A. Bilmanis, *Latvijas Werdegang*, Leipzig, 1934, p. 57.

les Lettons et les Estoniens attendaient la réalisation de leurs rêves d'indépendance politique? Le brillant ministre des Affaires Etrangères de Lettonie, M. Meierovics, ne disait-il pas au Conseil National du 6 octobre 1919 : « Si nous jetons un regard en arrière, sur le passé tout récent, nous sommes obligés de constater que l'idée d'une Lettonie indépendante, son *to be or not to be*, dépendait de la victoire de l'Entente sur l'Allemagne et la coalition des Etats centraux. Il est superflu de dire, qu'entre les deux grands groupes qui s'affrontaient sur le champ de bataille, nos sympathies ne pouvaient appartenir qu'à celui qui combattait la coalition des Etats centraux, car sur les drapeaux de guerre de l'Entente étaient inscrits les principes qui nous sont les plus chers, basés sur le droit des gens et de la démocratie... A cette occasion, il me serait difficile de passer sous silence que la possibilité de la création d'une Lettonie souveraine a suivi les armes des Alliés sur la terre de France¹ ».

Par ces paroles, le ministre ne faisait qu'extérioriser les sentiments des Lettons et des Estoniens envers l'Etat pour lequel la liberté des peuples ne fut de tout temps qu'« un mot vide de sens », sentiments développés et justifiés par les méthodes de « civilisation germanique ». Telle était la haine de ces peuples, qu'elle alla jusqu'à leur faire oublier leurs rancunes contre la Russie pour se joindre à elle dans la lutte contre les Allemands, ce qui fut clairement exprimé par le député letton M. J. Goldmanis, à la Douma d'Empire, le 26 juillet 1914, où il fit la déclaration suivante :

« Aussi le but principal pour nous, Lettons et Estoniens, en ce moment-ci, est de repousser la pression ennemie. Pour atteindre ce but, je déclare en ce moment solennel, au nom du peuple letton et au nom des députés estoniens

1. *Latvijas Tautas Padome*, Riga, 1920, p. 350.

et du peuple estonien que, dans cette lutte sainte et juste nous irons jusqu'au bout avec le peuple russe. Non seulement nos fils, nos frères et nos pères lutteront héroïquement dans l'armée russe, mais l'ennemi trouvera chez nous, dans chaque hutte, à chaque pas, chez le petit et chez le grand, son adversaire acharné¹ ».

Selon nous, ce langage est assez explicite pour qu'il n'y ait aucun doute sur les sentiments des Lettons envers les « libérateurs » à casque pointu.

D'ailleurs, le *Conseil National Provisoire Letton*, constitué le 16 mars 1917 par les délégués des conseils provinciaux provisoires, les délégués des corps militaires, les organes centraux des réfugiés de huit partis politiques, des colonies lettones en Russie et des centres de coopératives lettons, et que l'on peut vraiment considérer comme représentant le peuple letton, ce Conseil, disions-nous, adopta dès sa première session, la résolution que voici :

« Le Conseil National letton oppose une protestation énergique au partage de la Lettonie et surtout à l'annexion de la Courlande par l'Allemagne et déclare que la Lettonie composée de la Livonie, de la Courlande et de la Latgale, est une unité politique autonome dont les conditions intérieures et l'attitude vis-à-vis de l'étranger seront déterminées par son Assemblée Constituante. »

Cette déclaration fut officiellement renouvelée par le député Goldmanis à la Constituante panrusse qui se réunissait pour la première fois et, grâce aux Bolcheviks, pour la dernière fois, le 5 janvier 1918, au château de Tavrid à Pétrograd. C'est à cette unique séance que Goldmanis, exhortant la Constituante à la lutte contre l'Allemagne, lutte en union avec la France, l'Angleterre, l'Amérique et l'Italie, destinée à conquérir une paix équitable pour tous les peuples, disait :

1. Henry de Chambon, *Origines et histoire de la Lettonie*, Paris, 1933, p. 23.

« En s'appropriant la côte courlandaise et les ports d'importance mondiale tels que Riga, Ventspils et Liepaja, l'Allemagne s'assure la pleine maîtrise de la mer ainsi que celle de l'Ingrie. *La Ballique ne doit jamais devenir un lac allemand !* » et il s'écriait : « La Lettonie était jusqu'à présent la fenêtre de la Russie sur l'Europe occidentale, qu'elle devienne désormais une porte pour l'Europe démocratique et l'Amérique alliée¹ ! ».

Or, tout ce que nous venons de dire était la pensée intime du peuple letton tout entier ainsi que du peuple estonien, et elle fut exprimée le jour même où la conférence de Brest-Litovsk reprit ses séances. Il est étonnant dès lors que ce ne fût pas ce Conseil National Provisoire Letton qui ait été déclaré par M. Kuhlmann à Brest-Litovsk comme représentant la volonté nationale, mais bien la triste Diète de Jelgava.

Quoi qu'il en soit, les Russes, convaincus que leur point de vue ne serait pas adopté et désirant faire traîner les pourparlers en longueur, pour avoir la possibilité de se livrer avec plus d'acharnement à la propagande destinée à fomenter une révolution en Allemagne, proposèrent de les remettre à dix jours (25 décembre-4 janvier) « pour informer les peuples dont les gouvernements n'avaient pas encore participé aux pourparlers, des principes d'une paix générale. »

Le deuxième acte. — Le 9 janvier 1918 les pourparlers furent donc repris, mais dans un état d'esprit et dans un style totalement différents — le maître démagogue Léon Trotsky en personne était arrivé à Brest-Litovsk. Pour commencer, il déclara que son gouvernement avait inscrit en tête de son programme le mot « paix », mais qu'il s'était

1. J. Goldmanis, *Latviesu sīrēlnieku vēstures svaru kaunos un deklarācija Taurijas pīlī par Latvijas atdalīšanos no Krievijas*, Riga, 1934, p. 27 et 28.

également engagé envers le peuple à ne signer qu'une paix juste et démocratique, une paix « sans annexions, sans rattachement des peuples étrangers, et sans contributions ».

Un combat verbal passionné et aux accents dramatiques se déroula alors, son seul objet étant au fond la possession des pays baltes : les Allemands voulant y arriver par la violence, c'est leur moyen habituel ; les Russes, faute de puissance, ne parlant, comme au temps de la faiblesse d'Ivan le Terrible, que de justice, car c'est par ce moyen séduisant qu'ils pensaient réussir à garder les pays baltes, malgré toutes les déclarations wilsoniennes.

La dialectique de Trotsky l'emporta nettement sur celle de Kuhlmann. On ne fit tout le temps que discuter sur la question de savoir si les peuples en question étaient capables de disposer librement d'eux-mêmes et si les organismes de fortune créés par les hobereaux avec la participation des autorités d'occupation allemandes pouvaient être envisagées comme leur représentant légal. « Les vieilles frontières de l'ancien empire russe, clamait Trotsky, les frontières créées par la violation et les crimes contre les peuples... sont tombées avec le Tsarisme¹ ». Le 15 janvier 1918, il proposait l'admission des Etats naissants à la conférence. Kuhlmann ne s'y refusa pas, mais posa comme condition *sine qua non* la reconnaissance du *Landrat* comme unique représentant des pays occupés par la force allemande. Le commissaire aux Affaires Etrangères déclara alors que le *Landrat* ne représentait que 3 à 7% de la population et que « la volonté d'un peuple doit être exprimée par lui et non pas seulement par des groupes privilégiés ».

Il était facile de prévoir comment tout cela se terminerait. Le coup de poing du général Hoffman sur la table de la conférence mit fin à la belle rhétorique de Trotsky. Le général présenta alors à la délégation soviétique l'essentiel,

1. *Les pourparlers de paix de Brest-Litovsk*, p. 92.

la carte des frontières projetées : les Lettons et les Lithuaniens passaient à l'Allemagne.

Une nouvelle suspension fut décidée à la conférence du 18-29 janvier, afin de « donner aux autorités de la République russe le temps d'apporter leur réponse définitive.

A Pétrograd, dans les séances du comité central du parti communiste, Trotsky l'emporta par une voix sur Lénine qui était pour la paix annexionniste. Ce dernier déclara notamment : « Aucun marxiste ne pourra nier que les intérêts du socialisme ne soient au-dessus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et par suite que les intérêts de la Pologne, de la Lithuanie et de la Courlande ne doivent être sacrifiés à l'intérêt de la conservation de la république socialiste. » Voilà un langage autrement réaliste que celui de son lieutenant imbu d'une phraséologie d'exportation. Et Lénine d'ajouter : « Le mouvement des Blancs s'étend et n'a pas encore atteint son plein développement. Pour construire la Russie sur des bases socialistes, il est nécessaire d'avoir les mains libres pendant quelques mois. »

Ce fut pourtant le point de vue de Trotsky qui l'emporta par seize voix contre quinze, et ce « geste unique dans l'histoire du monde » fut accepté. A la suite de quoi une déclaration fut faite par la délégation soviétique à la séance de la commission politique de la conférence de Brest-Litovsk, le 10 février 1918, dont le contenu peut se traduire par la fameuse formule : « ni guerre, ni paix » et dont le texte, est ainsi conçu :

« Au nom du Conseil des Commissaires du peuple, le gouvernement de la République fédérative de Russie porte par la présente à la connaissance des gouvernements et des peuples en guerre avec nous, des pays alliés et neutres, qu'en refusant de signer un traité d'annexion, la Russie déclare que, quant à elle, l'état de guerre avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie et la Bulgarie a pris fin.

En même temps, les troupes russes reçoivent l'ordre de complète démobilisation sur le front¹ ».

En portant cette déclaration à la connaissance de la Quadruple Alliance, Trotsky annonça que la Russie soviétique « retire son armée et son peuple de la guerre, attendant et croyant que les autres peuples suivront cet exemple ».

La pensée secrète du commissaire aux Affaires étrangères était : « la crosse en l'air » mondiale. Lui et ses partisans croyaient et espéraient fermement qu'après avoir informé le monde entier que les conditions de l'Allemagne équivalaient à une « annexion monstrueuse et à un complet étranglement économique et politique de la Russie », « le prolétariat et les paysans allemands lui répondraient par un cri de révolte ! »².

Exposé de l'amiral Altvater sur la valeur maritime des pays baltes. — A la sous-commission d'étude des questions territoriales, l'amiral russe Altvater fit un exposé des frontières imposées par l'Allemagne le 18 janvier qui enlevaient à la Russie les plus importantes conquêtes de Pierre le Grand, soit la majeure partie de sa frontière maritime et des îles de Moonsund : Saaremaa, Hiiumaa, Muhumaa.

« Les îles de Moonsund, dit l'amiral, se trouvent au centre même de la mer Baltique et au point d'intersection de trois golfes : de Finlande, de Riga et de Botnie. Cette situation les rend excessivement utiles au point de vue maritime. En effet, formant d'un côté la frontière est et nord du golfe de Riga, elles la protègent et en font un bassin isolé et fermé. Elles se trouvent en même temps sur la route de la Baltique, au point de jonction du golfe de Finlande et du golfe de Riga. D'autre part, formant la

1. *L'U. R. S. S. et la paix*, p. 56.

2. P. Milioukov, *La politique extérieure des Soviets*, Paris, 1934, p. 25.

côte sud du golfe de Finlande, elles coupent toutes les routes maritimes qui mènent à ce golfe et, enfin, se trouvant dans le voisinage immédiat de la région des Skères Abo, elles s'appuient à l'Est sur les routes de la Baltique qui mènent au golfe de Botnie. »

Et l'amiral fit observer que les trois ports lettons, Riga, Liepaja et Ventspils bénéficiaient de 27% de toute l'exportation maritime russe, de 65% de l'exportation russe passant par la Baltique et que les chiffres correspondant pour l'importation étaient de 29% et 36%.

« Arracher à la Russie ces ports liés avec l'intérieur du pays par des chemins de fer, mettrait entre les mains des Allemands un quart au moins de notre commerce extérieur et nous repousserait par là-même de la Baltique et du golfe de Riga, ne laissant à notre commerce maritime que la moitié de la côte baltique que nous possédions auparavant. Il ne nous resterait que deux ports : Pétrograd et Reval, mais le premier est fermé par les glaces et le second, fermé à la navigation pour trois mois, se trouve loin des régions intérieures du pays¹ ».

Le capitaine Lipsky fit remarquer que la nouvelle frontière créait un danger pour la Russie du Nord-Ouest, la Livonie, l'Estonie, Pétrograd et même partiellement Moscou, qui se trouveraient constamment sous la menace d'une invasion. Le général Hoffmann répondit laconiquement que, pour être maître de Riga, il fallait posséder également les îles précédemment nommées. Un point, c'est tout.

Tous ces exposés des militaires n'eurent évidemment aucune influence sur le sort de la conférence, mais elles jettent une grande lumière sur l'importance géographique des pays baltes avec leurs îles maritimes pour le commerce comme pour la stratégie, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

1. *Les pourparlers de paix de Brest-Litovsk*, p. 188 et suiv.

Reprise des hostilités. — Mais revenons à la commission politique de la conférence. La retentissante intervention de Trotsky eut de fâcheuses conséquences. Malgré la confiance du « chef » dans la révolution mondiale et malgré la conviction de Zinoviev, le dictateur de Pétrograd, que « le front russe était sous la protection des ouvriers allemands¹ », il n'en était pas moins vrai que Kuhlmann avait fait remarquer que « dès l'annulation de l'accord sur l'armistice, les opérations militaires recommenceraient automatiquement ».

En effet, trois jours après, le 13 février, à la résidence du Kaiser à Hombourg, la reprise de l'offensive fut décidée. Le général Hoffmann remplaça immédiatement le diplomate Kuhlmann et, bien que l'armistice dût être dénoncé sept jours à l'avance, le général se contenta d'un délai inférieur à vingt-quatre heures.

Le 18 février à midi, tout le front allemand s'ébranlait. Deux heures plus tard, les troupes avaient traversé la Daugava : Daugavpils fut prise sans coup férir; coup sur coup on apprit la chute de Minsk, de Polotsk, de Loutsk, de Rovno, Pskov fut également enlevée sans combat, après quoi les Allemands se dirigèrent tout droit sur Pétrograd. Une flotte allemande, forte de 45 vaisseaux, prit en même temps le chemin de Tallinn. La situation s'aggravait, car les Bolcheviks risquaient maintenant de perdre non seulement leurs fauteuils gouvernementaux, mais aussi leur vie. Lénine s'en rendit bien compte, et le 17 février, à la réunion du comité central du parti il s'exprimait ainsi :

« Les Allemands ne demandent pas le renversement du régime soviétique. En livrant la Finlande, la Livonie et l'Estonie, la révolution n'est pas encore perdue. Mais une

1. P. Milioukov, *La politique extérieure des Soviets*, p. 25.

guerre permanente des paysans avec l'Allemagne est une utopie. Pour finir, les Allemands s'empareront de la capitale et la révolution capitulera ».

On se décida donc à signer la paix. Le message suivant fut envoyé par sans-fil à Berlin le 19 février :

« Vu les circonstances, le conseil des commissaires du peuple se voit contraint de signer les conditions de paix proposées à Brest-Litovsk par les délégations de la Quadruple Alliance. Le conseil des commissaires du peuple déclare qu'une réponse sur les conditions précises imposées par le gouvernement allemand sera donnée sans tarder »¹.

Les Allemands firent semblant de ne pas même vouloir gratifier Pétrograd d'une réponse. Ce n'est que le 23 février que les conditions allemandes parvinrent à la capitale rouge, or cette fois on ne consentait aux Bolcheviks que quarante-huit heures de réflexion et les exigences étaient beaucoup plus dures qu'à Brest-Litovsk.

La Pax Germanica. — Toutes les conditions furent acceptées. La nuit même du 23 au 24 février, à 4 h. 30, par 126 voix sur 239 votants, les députés des soviets des ouvriers, paysans et soldats mirent fin aux inquiétudes des Allemands et les pays baltes furent sacrifiés sur l'autel de la Révolution. La conservation du régime bolcheviste était par la même garantie, car ce traité odieux devenait, malgré toute la phraséologie révolutionnaire des Russes, une véritable alliance avec Berlin. Et ceci ressort de la logique des faits : « Plus la paix conclue avec les Bolcheviks serait avantageuse pour l'Allemagne, plus cette dernière serait intéressée au maintien du régime soviétique en Russie »².

Dès le 3 mars, le traité de Brest-Litovsk était signé, ce qui fut encore une fois une occasion de propagande. Il fut ratifié par la Russie le 16 et par l'Allemagne le 17. Il

1. *Les pourparlers de paix de Brest-Litovsk*, p. 264.

2. *Revue d'Histoire de la guerre mondiale*. Paris, 1929, p. 19.

est à noter que ce traité monstrueux fut approuvé à l'unanimité au Reichstag, ce qui ne l'empêcha pas d'être anéanti par le traité de Versailles.

L'article III, fondamental pour ce traité, était ainsi conçu :

« Les territoires qui sont situés à l'Ouest de la ligne convenue entre les parties contractantes et qui ont appartenu à la Russie ne seront plus soumis à la souveraineté russe; la ligne convenue est indiquée par la carte adjointe comme partie essentielle du présent traité de paix¹. »

Cette ligne était d'ailleurs définie par l'Annexe I :

« La ligne qui, prévue à l'article III du traité de paix avec la Russie, limite à l'Ouest l'autorité gouvernementale russe, passe entre les îles Dagos et Worms, puis entre Moon et le continent; elle rejoint la terre ferme un peu au nord-ouest de l'embouchure de l'Aa livonienne, en traversant le golfe de Riga par une courbe à grand rayon, contourne Riga en prolongeant cette courbe et franchit la Dwina à l'est de Oger Galle, puis elle suit le cours de la Dwina jusqu'à l'est de Dwinsk (Dünabourg) jusqu'à l'endroit où se terminait l'ancienne frontière de la Courlande, de là, en ligne presque droite, elle continue jusqu'à l'extrémité méridionale du lac de Dryswjaty laissant à l'Est la localité même de Dryswjaty. »

L'article V obligeait la Russie à procéder immédiatement à la démobilisation complète de son armée, y compris les formations nouvellement créées par le gouvernement bolchevik. « Les navires de guerre rentreront dans leurs ports et n'en sortiront plus jusqu'à la conclusion de la paix générale. Dans la Baltique et la Mer Noire la navigation de commerce sera aussitôt reprise. »

L'article VI décidait que :

« De même, l'Esthonie et la Livonie seront évacuées

1. Paul Fauchille, « La guerre de 1914 », *Recueil de documents intéressant le droit international*, Paris, 1920, t. III, p. 355.

sans délai par les troupes russes et la garde rouge russe. La frontière orientale de l'Estonie suit d'une façon générale le cours de la Narva, la frontière orientale de la Livonie passe par le lac de Peipous et le lac de Pskov jusqu'à sa partie Sud-Ouest, puis par le lac Lubem dans la direction de Livenhov sur la Dwina. L'Estonie et la Livonie seront occupées par une force de police allemande jusqu'à ce que la sécurité y soit assurée par des institutions nationales propres et jusqu'à ce que l'ordre constitutionnel y soit établi. La Russie libérera immédiatement tous les habitants de l'Esthonie et de la Livonie arrêtés ou déportés et garantira la sécurité du rapatriement de tous les Esthoniens et Livoniens déportés.

De même la Finlande et les îles d'Aland seront immédiatement évacuées par les troupes russes et la garde rouge, la flotte russe et les forces maritimes russes quitteront immédiatement les ports finlandais. Tant que les glaces empêcheront de conduire les navires de guerre russes dans les ports russes, il ne devra rester sur les navires de guerre qu'un état-major réduit. La Russie cesse toute agitation ou propagande contre le gouvernement ou les institutions publiques de la Finlande ».

La fameuse paix allemande était donc conclue, cette paix dont même des diplomates allemands ont reconnu l'erreur. C'est ainsi que le prince de Bulow écrit :

« La paix de Brest-Litovsk fut une lourde faute. Il ne fallut aucun héroïsme pour déterminer les bolchevistes à accepter des conditions de paix exorbitantes ; ils voulaient la paix à tout prix afin de pouvoir se donner entièrement à l'extermination de leurs adversaires intérieurs et, d'autre part, Trotsky et consorts se croyaient à la veille de la révolution mondiale et considéraient par conséquent tout traité de paix comme provisoire. Mais la paix de Brest-Litovsk nous fit du mal en deux sens. D'abord elle donna au monde entier l'impression que l'Allemagne était brutale et insatiable et fournit de nouveau à la propagande

française et anglaise des arguments spécieux pour accrédi-
térer la fable des plans allemands de domination univer-
selle. En second lieu, ce traité de paix aux contours
incertains, qui ouvrait pour l'avenir des possibilités
illimitées, éveilla trop d'espérances d'agrandissements
territoriaux. Le duc d'Urbach, en Wurtemberg, voulut
avec l'aide de son ami Erzberger devenir roi de Lithuanie.
Le prince Frédéric-Charles de Hesse, beau-frère de l'Em-
pereur, se porta candidat à la couronne de Finlande.
L'Empereur Guillaume, à qui on avait parlé des magni-
fiques amours de forêts de Courlande, voulut avoir ce pays
comme domaine personnel et pour ses chasses. Comme il
maniait assez joliment le crayon, il avait déjà dessiné les
armoiries qu'il voulait porter comme duc de Courlande.

J'observai avec tristesse, en l'hiver 1917-1918 à Berlin,
tous ces égoïsmes, toutes ces ambitions mesquines, qui
s'épalaient à un moment où notre situation était si grave;
les cours allemandes s'adjugeaient des terres comme, au
quatrième acte des *Procolomanie* de Schiller, les généraux
de Wallenstein distribuent les chapeaux de prince¹. »

Mais l'apprenti-sorcier qui avait déchaîné les mauvais
esprits contre ses adversaires ne pouvait plus les maîtriser
chez soi. L'effondrement de l'Allemagne commença par la
sédition de l'escadre de la Baltique, qui éclata le 29 octobre
1918 sur les vaisseaux de guerre mouillés en rade de
Schilling. C'est le prélude du 9 novembre, date à laquelle
Berlin, à son tour, se donna à la révolution, et le premier
pas vers la fin de la Grande Guerre.

1. *Mémoires du chancelier Prince de Bulow*, t. III, 1909-1929, Paris,
p. 269-270.

IV. De Brest-Litovsk à Rethondes.

(3 mars 1918-11 novembre 1918.)

Les projets allemands. — Une fois de plus, les Russes étaient rejetés loin de la mer et les Allemands maîtres des pays baltes, de la Narva jusqu'au Niemunas. Qu'allaient faire les vainqueurs de leur conquête ? Le 31 décembre précédent, Gustave Stresemann, dans une réunion de la *Philharmonie* à Berlin, semblait avoir répondu d'avance à cette question, disant : « Il faut que nous insistions sur l'annexion des provinces baltiques. Lorsqu'on objecte que la majorité de la population n'est pas allemande, je réponds : ce n'est pas un alphabet qui détermine le caractère d'un pays, mais ce sont ceux qui incarnent sa culture¹. » Et une personne non moins autorisée, le chef de l'administration militaire allemande dans les pays baltes, von Gossler, écrivait, le lendemain même de la signature du traité de Brest-Litovsk (v. Gossler, *Der Frieden mit Russland und die baltischen Provinzen*, 4 marz 1918, (*Streng vertraulich*) :

« On est heureux de pouvoir constater que l'article 3 du traité ne contient pas les mots « la libre disposition des peuples », ce qui laisse à l'Allemagne les mains libres dans le pays pour déterminer son sort² ». Il ajoutait : « Le traité conclu a enterré pour toujours l'espoir du peuple letton de créer une République lettonne indépendante » et il concluait : « Si l'Allemagne rendait maintenant la Livonie et l'Estonie, la glorieuse histoire du Baltikum pendant 700 ans serait terminée pour toujours et l'influence allemande recevrait un coup dont elle se remettrait difficilement. »

La noblesse livonienne, la *Livländische Ritterschaft*,

1. J. Meuvret, p. 170.

2. A. Fortins, p. 22.

savait d'ailleurs la marche à suivre. Dès le 9 novembre 1917, elle s'adressait au Kaiser pour lui demander de mettre le pays sous la protection de la Prusse et de l'y maintenir jusqu'à son incorporation définitive à l'Allemagne. Ensuite, suivant une habitude séculaire, la « chevalerie livonienne » demanda la reconnaissance de ses anciens privilèges (*Korporativen und Vermögensrechte*) et la permission de lutter pour la domination mondiale (*Weltmachtstellung*) de leur patrie, l'Allemagne¹ !

De son côté, la *Ritter und Lanschaft* d'Estonie, mue par des intérêts similaires, se déclara « responsable du pays », le 13 décembre 1917, et décida la séparation du *Herzogtum Estland* de la Russie, ce qui n'empêcha pas l'honorable diète de se prévaloir de la paix de Nystadt et des privilèges accordés par Pierre le Grand. Elle demanda également la protection de l'Empire allemand, remit le sort de l'Estonie, qu'elle considérait comme sienne, entre les mains du Kaiser et réclama l'occupation du pays par les troupes allemandes².

Enfin, peu à peu, les désirs allemands se précisèrent. Ce qu'on voulait à Berlin, c'était le rattachement des pays baltes à l'Empire et la fusion de la Lettonie et de l'Estonie pour arriver plus facilement à détruire les sentiments nationaux de ces deux peuples en vue de leur germanisation complète. Dès les premiers jours de l'occupation, on s'efforça d'y parvenir. La censure sévit dans les pays occupés avec une sévérité si rigoureuse que le nom même de *Lettonie* était banni des journaux. M. K. Zarins, ministre actuel de Lettonie, qui après avoir quitté Pétrograd s'était rendu à Riga, écrivait plus tard dans ses *Mémoires*³ qu'il lui semblait avoir quitté une maison d'aliénés pour une geôle. Le régime de l'occupation allemande

1. A. Fortins, p. 21.

2. A. Piip, *Formine Aasta* (1917-1918), Tartu, 1934, p. 47.

3. Ligotnu Jèkabs, p. 465.

était encore plus dur que celui de la terreur rouge, à un tel point que l'Assemblée nationale de l'Estonie ne put se retenir plus tard, à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance estonienne, donc à un moment où les passions auraient dû être depuis longtemps calmées, de faire une allusion aux agissements allemands dans un manifeste adressé au peuple. On y lisait notamment :

« Les communistes au pouvoir en Russie répondirent à la déclaration de notre indépendance par un traité qui donnait aux troupes allemandes le droit d'occuper notre pays. Les occupants ne se soucièrent pas de la volonté de notre peuple, mais au contraire ils dispersèrent le Conseil national ainsi que toutes les institutions autonomes, donnant partout la préférence à la langue allemande et convoquant enfin des conseils nationaux choisis par eux et qui devaient demander l'annexion de l'Estonie à l'Allemagne.

Ce fut un temps d'épreuves pénibles pour le peuple estonien. Le pays était opprimé comme il ne l'avait même pas été au temps de la domination russe. Nous apprîmes à connaître ce qui nous aurait été réservé si le destin nous avait liés à l'empire allemand.

L'effondrement de la puissance militaire de l'Allemagne mit fin à l'occupation et nous fûmes libérés de cette oppression dégradante, injuste et offensante pour le sentiment national¹. »

La suite était facile à prévoir. La Daugava devait être, selon l'expression d'Arndt, non pas simplement une *frontière* allemande, mais un *fleuve allemand* et la *Ballia*² entière pour toujours incorporée à l'Empire.

Mais certaines difficultés surgissaient. Admettre une incorporation pure et simple, c'eût été donner aux Baltes des droits égaux à ceux des Allemands, et de ce fait rendre

1. Manifeste de 1918-1928, Tallinn, Domen, 24 février 1928.

2. Nom donné par les Baltes à leurs pays.

illusoire la domination des barons allemands dans les provinces. Bismarck ne disait-il pas que : « notre constitution prussienne avec les votants lettons et estoniens (*mit lettischen und estnischen Urwählern*) serait pour les barons courlandais et livoniens tels que je les connais un plaisir bien douteux (*ein sehr zweifelhaftes Vergnügen*)¹. » D'autre part, le traité de Brest-Litovsk ne prévoyait pas l'incorporation de l'Estonie et de la Livonie à l'Empire.

Comme on pouvait s'y attendre, ces difficultés furent facilement tournées. Un Etat balte, le *Ballikum*, devait être créé avec une administration et une constitution particulières, rattaché à la Prusse par une union personnelle et à l'Empire par des conventions militaires, ferroviaires, douanières, monétaires et autres.

Quant aux difficultés d'ordre juridique tenant au traité de Brest-Litovsk, on les résolut facilement par les traités complémentaires du 27 août² : La Russie y affirmait son désintéressement total de la Livonie et de l'Estonie, moyennant le droit au passage des marchandises russes et l'obtention de zones franches dans les ports. A la vérité l'administration des trois provinces conquises avait été confiée à un chef commun, avant même la conclusion des traités subsidiaires.

Un mois après la signature des annexes au traité de Brest-Litovsk, le vice-chancelier von Payer croyait pouvoir dire des provinces baltiques devant la grande Commission du Reichstag :

« Les conditions de droit public dans la Baltique, la Courlande, la Livonie et l'Estonie n'ont pu être réglées jusqu'à présent. Ce n'est que dans le traité complémentaire de Brest-Litovsk, ratifié il y a quelques semaines, que la

1. Heinrich Schaudinn, *Das Baltische Deutschtum und Bismarcks Reichsgründung*, Leipzig, 1932, p. 136.

2. Texte publié dans la *Revue d'histoire de la Guerre Mondiale*, janvier, 1925, p. 151.

Russie a donné son assentiment à l'indépendance de ces Etats... Il s'agit de la conclusion d'une alliance générale et de la conclusion d'accords dans la question de la protection et de l'égalité des droits de poste, de télégraphe, de douane, d'impôts, de mesures et de poids, sans parler de conventions d'ordre militaire et naval. Nos projets sont presque définitifs. Les pourparlers peuvent commencer immédiatement. Nous n'avons pas l'intention de laisser ces trois pays continuer à vivre comme trois pays individuels¹. »

Et l'amiral von Hintze, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, dès son arrivée au pouvoir, proposa de frapper un grand coup, d'autant plus grand que, selon l'expression de Serge Persky, on ne risquait rien². Avec le consentement de l'Empereur, il annonçait devant la même Commission que la Courlande, l'Estonie et la Livonie ne tarderaient pas à ne former qu'un seul Etat et que les conventions de rattachement seraient bientôt prêtes.

Le vieux fantôme du Moyen Age, la *Terra Mariana*, était en train de ressusciter. M. von Hintze en donnait ainsi la raison : « Les Etats limitrophes doivent être séparés de la Russie, mais ils sont trop petits pour former des entités indépendantes. Aucun Etat se trouvant à côté d'eux ne pourrait supporter de les voir folâtrer tantôt à droite, tantôt à gauche, au gré de leurs caprices, ni agir de leur propre chef. Mais ils veulent se rapprocher de l'Allemagne... Ils se sont séparés de la Russie et se sont tournés vers nous en invoquant le droit de libre disposition qui répond à leurs aspirations profondes et qui leur a été expressément reconnu³. »

Et Théo Sommerland découvrit le fond de la pensée

1. Gaston Gaillard, *L'Allemagne et le Baltikum*, Paris, 1919, p. 271.

2. Serge Persky, *De Nicolas II à Lénine (1917-1918)*, Paris, 1919, p. 317.

3. A. Tibal, *L'Allemagne et la Baltique orientale de 1915 à 1919*, Riga, 1932, p. 30.

allemande en écrivant : « La possibilité de formation des provinces baltiques en corps étatiques indépendants doit être repoussée en toute circonstance. Les pays baltes ne doivent pas devenir pour le Reich allemand une seconde Belgique. Aucun petit Etat (*Kleinstaat*) ne doit jamais (*nie und nimmer*) se former à l'Est¹ ». Et il ajoute « que dans la question de rattachement (*Angliederung*), ce sont les intérêts du Reich qui doivent être déterminants et non ceux des pays baltes. Tout ce qui naît, ne doit pas forcément vivre²... »

Chacun était dûment renseigné : le Reich et l'esprit prussien devaient régner jusqu'à la Narva inclusivement et le *Ballikum* n'être qu'une étape de la germanisation du pays, afin de garder à jamais la mer Baltique sous la domination absolue de l'Allemagne, ce qui lui assurerait une supériorité considérable sur le continent, principalement dans une guerre future. Au quel cas, Stockholm même ne serait qu'un faubourg de Berlin !

Echec du Drang nach Osten. — Or, l'effondrement des forces allemandes sur le front occidental coupait court à tous ces mirifiques projets d'hégémonie allemande. Les déclarations d'Hindenburg du 29 septembre et du 30 octobre, disant que l'armée ne pouvait plus être victorieuse, préludaient à l'orage destructeur qui devait fondre sur l'Allemagne et la réduire à l'armistice du 11 novembre, puis au traité de Versailles. En effet, la France, acculée par l'Allemagne à cette terrible guerre, n'avait pas faibli et, malgré tous les revers subis, gardait intacte sa foi dans la victoire finale de ses armes, qui seule pouvait faire triompher la justice, et le proclamait hautement par la bouche de son premier ministre, Clemenceau : « Ma formule est

1. Théo Sommerland, *Die geschichtliche Stellung der russischen Ostsee-provinzen*, Halle, a. s., 1918, p. 25.

2. *Ibidem*, p. 27.

la même partout, disait-il. Politique intérieure : je fais la guerre. Politique extérieure : je fais la guerre. La Russie nous trahit : je continue à faire la guerre. La malheureuse Roumanie est obligée de capituler : je continue jusqu'au dernier quart d'heure, car c'est nous qui aurons le dernier quart d'heure. »

C'est dans les premiers jours de juillet que se produisit le renversement de la bataille. Le 8 août, le front occidental était entièrement rompu par les Anglo-Français¹. Au commencement d'octobre, l'écroulement de la position Hindenburg avait commencé². Cette cuisante défaite, s'ajoutant à l'épuisement général et au redoublement de la propagande subversive, fut le signal de la révolution. Dans la tourmente, toutes les dynasties princières des Empires centraux furent emportées, y compris le futur duc du *Baltikum*. Le 8 novembre, la République était proclamée à Munich, le lendemain à Berlin, et ce fut au nom du gouvernement provisoire, dont le chef était le député socialiste Ebert, que les plénipotentiaires allemands signèrent l'armistice du 11 novembre qui terminait la guerre et contraignait les Allemands à renoncer aux traités de Brest-Litovsk.

Après la défaite et le contact avec les Bolcheviks, ne possédant plus aucun idéal qui l'aidât à braver les fatigues de la guerre, la VIII^e armée allemande, qui sept mois auparavant avait occupé d'un trait toute la Livonie et l'Estonie, recula alors avec la même rapidité qu'elle avait avancé, découvrant un immense champ de ruines, et suivie de près par la marée bolcheviste.

« L'effondrement de la discipline et la débandade se produisirent d'un seul coup. Des conseils de matelots et de soldats étaient apparus dès les premiers jours de novembre; mais ce qui dominait de beaucoup parmi les troupes, ce n'était pas tant un idéal politique quelconque

1. Albert Mallet, *Nouvelle Histoire de France*, p. 558.

2. Maréchal Foch, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918*, Paris, 1931, t. II, p. 205 et suiv.

que le désir de rentrer tout simplement chez soi, ce que beaucoup firent individuellement par le premier moyen de transport qu'ils trouvèrent. Les autorités civiles perdirent pour la plupart la tête et ne songèrent qu'à disparaître au plus vite. Un gouvernement provisoire estonien présidé par M. Pâts reparaisait à Tallinn le 12 novembre; l'Etat letton proclamait, le 18 novembre, son indépendance à Riga avec un ministère Ulmanis; en Lithuanie, l'élection du duc d'Urach avait été annulée le 2 novembre. La Taryba¹ avait assumé le pouvoir suprême et confié le gouvernement à M. Voldemaras. Mais ces nouveaux gouvernements, sans fonctionnaires, sans argent, à peu près sans troupes, se trouvaient dans des pays ruinés par plusieurs années de guerre et littéralement affamés en face de la plus horrible confusion. Les Allemands ne gardaient encore un peu de vigueur que pour tenir ferme ce qui était pour eux l'essentiel: les moyens de communication pour leur évacuation personnelle et pour le déménagement du matériel, des vivres, vêtements, matières premières, de tous les stocks achetés ou réquisitionnés. On avait abandonné sur place de nombreux dépôts, mais on voulait sauver le reste pour les besoins de l'Allemagne, qui voyait venir un terrible hiver. Les indigènes essayaient en vain d'arrêter ce qui dégénérait souvent en un pillage, organisé ou non, de régions condamnées dès lors à un affreux dénuement pour les mois qui allaient suivre.

Derrière les Allemands en retraite désordonnée arrivaient les bolchevistes. Ils avaient attaqué au point le plus septentrional, à Narva, dans la nuit du 26 au 27 novembre, sans rencontrer aucune résistance, les troupes allemandes qui étaient encore là fraternisèrent². »

1. La Taryba, sorte de préparlement lithuanien, avait, pour éviter une réunion pure et simple à la maison des Hohenzollern, offert la couronne royale de Lithuanie à Guillaume, duc d'Urach, comte de Wurtemberg, le 4 juin 1918, qui l'accepta et prit le nom de Mindaugas II, le 1^{er} juillet 1918. (Ladas Natkevičius. *Aspect politique et juridique du différend polono-lithuanien*. Paris, Kaunas, 1930, p. 27 et suiv.)

2. A. Tibal, p. 36, 37.

L'effondrement du second colosse avide de s'approprier les pays baltes, de l'Allemagne, venant après l'effondrement de la Russie, ouvrait la porte à une possibilité nouvelle — la création sur les ruines effroyables du passé des nouveaux États indépendants : Lithuanie (16 février 1918), Estonie (24 février 1918), Lettonie (18 novembre 1918).

V. Les dernières tentatives

Tentatives russes. — Même vaincues et déçues, les deux puissances ne renoncèrent pas aux pays baltes, objets de leur convoitise séculaire, et les Russes aussi bien que les Allemands firent tous leurs efforts pour regagner leurs positions sur les rives sud-est de la Baltique.

Après la défaite des armes allemandes sur le front occidental et le reflux de la huitième armée qui, au moment de l'armistice, comptait à peu près 150.000 hommes, pour la plupart réservistes ou des formations d'étapes, dont le moral était exécrable¹, les Bolcheviks, nonobstant leurs phrases fleuries sur la liberté des peuples, s'avancèrent pour implanter leur régime qui n'avait rien de libéral, ni de démocratique, et le général Hoffmann avait raison de dire qu'ils ne faisaient que de grands discours sur la liberté de parole, sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et autres beaux sujets, mais en fait, là où s'exerçait leur pouvoir, ils ne toléraient pas la moindre manifestation de liberté².

Et en effet, comment s'attendre au respect des libertés des peuples voisins quand on n'a pas respecté la liberté

1. A. Tibal, p. 36.

2. Général Max Hoffmann, chef d'état-major des armées allemandes de l'Est, *La guerre des occasions manquées*, Paris, 1927, p. 255.

de son propre peuple. La volonté du peuple russe n'avait-elle pas été violente par la dissolution de la Constituante la nuit du 5 au 6 janvier 1918¹. Les Bolcheviks n'étaient donc que fidèles à eux-mêmes quand ils occupèrent les pays baltes délaissés par les Allemands.

Le 13 novembre 1918, c'est-à-dire deux jours après la signature de l'armistice sur le front occidental, Moscou renonçait au traité de Brest-Litovsk. C'est ainsi que les bienfaits de la victoire de l'Entente achetée aux prix de tant de sacrifices se faisait sentir jusqu'au Kremlin rouge. Mais les Russes en firent un usage déplorable. Aux premiers jours de janvier 1919, ils s'emparèrent de Riga et le gouvernement provisoire letton fut obligé de se retirer à Liepaja. Le 5 janvier, Vilnius était aussi en leur possession. Seule bravait l'invasion russe, Tallinn, où le gouvernement de la République estonienne, proclamé le 14 février 1918, dissous le lendemain par les Allemands mais reconstitué après le départ des troupes allemandes, avait décrété la mobilisation, organisé une armée et reprit Narva, la ligne du Peïpus, et vers le Sud au milieu de février, était arrivé jusqu'à Valka.

Les Russes, profitant de l'effondrement et de l'affolement de l'Allemagne, s'efforçaient donc de reprendre leurs positions sur la Baltique. Mais les Allemands ne croyaient pas tout perdu et pensaient qu'avec une politique habile il leur serait possible de regagner avec profit à l'Est tout ce qu'ils avaient perdu à l'Ouest.

N'oublions pas non plus qu'au moment même où les troupes soviétiques avançaient en Lettonie et en Lithuanie, une invitation par sans-fil fut lancée par Moscou

1. Malgré la campagne de terreur menée par les Bolcheviks pendant les élections, la Constituante russe ne comptait que 175 bolcheviks sur 707 députés.

pour organiser la Troisième Internationale. Le danger rouge devenait imminent pour l'Europe entière. Et pourtant les soldats de l'Entente étaient presque aussi fatigués que ceux des vaincus et ni la France, ni l'Angleterre ne pouvaient envoyer des forces capables d'enrayer la marche des troupes et des idées rouges qui passaient à une offensive générale contre le monde capitaliste entier.

Les nouveaux gouvernements nationaux des États baltes, sans ressources, sans force armée, les Allemands ayant vidé et pillé le pays à fond, n'étaient pas, semblait-il, capables d'endiguer la marée montante rouge venant des steppes sarmates. « La bouillante lave russe en éruption pouvait bien d'un moment à l'autre inonder toute l'Europe¹. » Et voilà comment s'explique cet article 13 de l'armistice, si étrange, où on lit : « Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la Russie, devront rentrer dans les frontières de l'Allemagne telle qu'elle était au 1^{er} août 1914, dès que les Alliés jugeront le moment venu, compte tenu de la situation intérieure de ces territoires. »

Tentatives allemandes. — « Dès que les Alliés jugeront le moment venu », cela signifiait qu'ils se réservaient le droit de ne rappeler de ces régions les troupes allemandes que lorsqu'eux-mêmes ou les peuples baltes seraient en état d'empêcher les Bolchevistes d'y pénétrer après la retraite des Allemands².

Or, cette clause laissait le champ libre aux espérances de l'Allemagne, clairement exposées par le fameux major Bischoff, le commandant de la Division de fer, de ce corps

1. Arved Berg, *La Lettonie et la Russie*, Paris, 1919, p. 9.

2. A. Tibal, *Histoire diplomatique contemporaine (1925-1932)*, cours sténographié, Paris, 1933, p. 247.

de *landsknecht* si semblable à l'ancien Ordre teutonique qui devait servir à satisfaire l'esprit de revanche allemand et une fois de plus transformer les pays baltes en un vaste champ de bataille où se jouerait le sort de la paix et peut-être même les destins de l'Europe entière. « Nous avons consciemment entrepris ce combat pour la libération de l'Allemagne de l'encerclement, comme il était édicté au traité de Versailles¹. »

L'anéantissement du système de Versailles, voilà le grand but que se proposaient les chefs des corps allemands qui s'organisaient sur le sol de la Lettonie pour défendre, soi-disant, le pays contre les Bolchevistes, avec l'assentiment et même sur la demande de l'Entente. C'est ainsi que, le 1^{er} février 1919, le général Rudiger von der Goltz vint prendre le commandement des troupes allemandes qui se trouvaient encore entre le Niémunas et la Daugava, pour monter la garde contre le bolchevisme jusqu'alors favorisé par le Grand Quartier général et la *Wilhelmstrasse*¹.

Le plan était le suivant : il fallait par tous les moyens empêcher la mobilisation en Lettonie, pour que le pays restât sans forces propres capables d'endiguer le flot rouge, ensuite : marche sur Moscou, renversement des Bolcheviks, création d'un gouvernement docile aux volontés allemandes, alliance avec la Russie, marche sur Berlin, renversement du gouvernement républicain, restauration de la monarchie et enfin revanche générale contre la paix imposée par la victoire de l'Entente sur les champs de batailles de France et rétablissement du Tsarisme et du Kaiserisme pour déchirer le traité de Versailles et pour

1. Major a. D. Josef Bischoff, *Die letzte Front*, Berlin, 1934, p. 123.

2. Voir à ce sujet, M. Hoffmann, *La guerre des occasions manquées*, Paris, 1927, p. 183 et suiv.; et Erich Ludendorff, *Documents du G. Q. G. allemand sur le rôle qu'il a joué de 1916 à 1918*, Paris, 1922, t. II, p. 297.

reconquérir une fois de plus les terres du Nord-Est de l'Europe et la domination sur la Baltique.

Tels étaient les projets de ces mercenaires, dont le major Bischoff était un des chefs, à qui on permettait de rester au cœur même des pays baltes et d'organiser cette grande entreprise si lourde de menaces pour la paix générale du monde.

« Que le comte von der Goltz pensait au fond comme nous, et notamment que l'on ne pouvait briser le cercle de Versailles que par la Courlande, cela ressortait de tous ses ordres », nous dit le major Bischoff¹. D'ailleurs von der Goltz lui-même ne cachait nullement ses intentions, il écrivait entre autres : « Nous serions encore aux portes de Pétersbourg sans la révolte de nos troupes. D'après mes expériences en Finlande, j'avais pour les armées rouges une médiocre estime. Pourquoi ne pourrait-on pas, en collaboration avec les contre-révolutionnaires russes et sous couleur de combattre le bolchevisme, *repandre, en la modifiant et l'adaptant, la politique orientale d'août 1918*, puisque, d'ailleurs, l'Angleterre ne paraissait vouloir employer que ses moyens d'action maritime ? Pourquoi surtout ne pas préparer un rapprochement politique et économique avec la future Russie ? Une Russie qui, après avoir massacré ses intellectuels, serait avide des commerçants, des techniciens, des dirigeants allemands et dont les provinces frontières, dévastées et vides d'hommes, demanderaient pour leur sol fertile les bras laborieux du paysan allemand ? » et plus loin « A mon avis, là se trouvait pour l'Allemagne le *dernier espoir à l'intérieur et à l'extérieur* ». Venu en mai à Berlin pour quelques jours, il exposait au gouvernement qu'il fallait au plus tôt prendre Riga, déblayer l'Estonie et « ensuite, avec quelques divisions de renfort, on serait

1. J. Bischoff, p. 191.

en état de conquérir Pétersbourg et de s'assurer ainsi dans l'Est une position suffisante pour obtenir de l'Entente des *modifications radicales au projet de traité de paix.* »

Mais si le chef et le subordonné étaient d'accord sur la fin, leurs vues différaient sur les moyens tactiques à employer pour l'atteindre. Bischoff estimait qu'il fallait bien se garder de combattre les Bolcheviks et au contraire leur donner toutes possibilités de reconstituer leur front dans le *Baltikum*. Autrement dit, ces Allemands qui avaient été laissés dans les pays baltes pour les défendre contre les hordes rouges non seulement faisaient tout leur possible pour empêcher la mobilisation des forces lettones, mais mettaient eux-mêmes tout en œuvre pour aider les Bolcheviks à tomber sur le pays. Pourquoi ce stratagème ? Mais tout simplement pour avoir un prétexte et une justification devant l'Entente à rester le plus longtemps possible dans les pays baltes et « acquérir assez de force » pour pouvoir « libérer l'Allemagne de l'étau de Versailles. » Ce ne fut d'ailleurs là qu'une répétition de l'Histoire, leurs devanciers, les « pieux » chevaliers teutoniques, n'avaient-ils pas intentionnellement laissé subsister une certaine « *réserve de paganisme* » en Lithuanie pour justifier leur présence dans ce pays aux XIII^e et XIV^e siècles¹ ? Leurs dignes descendants ne le cédaient d'ailleurs en rien à leurs ancêtres pour la bestialité et la férocité de leurs goûts. C'est ainsi que la terreur qu'ils firent régner à Riga emporta en quelques semaines plus de vies humaines que toute la terreur rouge en cinq mois². Et ce n'est pas peu dire !

Ainsi, quoi qu'en pense M. Paul Valéry, l'Histoire se répète terriblement.

Et pourtant toute cette grande affaire échoua. Les

1. W. Sobieski, *Der Kampf um die Ostsee*, p. 69.

2. P. Berzins, *Kas istenibā vadija daudz pretiniekū uzbrukumus mums ?* Militārais Apskats. Rīga, n° de décembre 1934.

Lettons, soutenus par les Estoniens, battirent les Allemands à Cesis le 20-22 juin, le grand rêve germanique était détruit et c'est ainsi que les Lettons et les Estoniens unis ont soutenu la cause de l'Entente, c'est ainsi qu'en défendant leur propre sol ils rendirent un service considérable à la cause de la paix mondiale.

En juillet, les « bandes allemandes de la guerre de Trente ans », comme les appelait un amiral allemand, furent repoussées de Jelgava.

L'Entente exigea alors de plus en plus impérieusement de Berlin l'évacuation des provinces baltiques et le rappel immédiat de von der Goltz. Une note de protestation fut adressée au gouvernement du Reich (27 septembre 1919), par laquelle le maréchal Foch exigeait sans délai le retour des troupes allemandes à l'intérieur des frontières d'Allemagne, sous menace de blocus et de représailles d'ordre financier. Mais von der Goltz songeait d'autant moins à abandonner son projet, qu'il agissait en plein accord avec Berlin. « On me fit savoir en haut lieu, disait-il plus tard, par une note qui est encore en ma possession, que l'évacuation du Baltikum, bien qu'admise comme possible par Erzberger auprès de l'Entente, n'était pourtant pas désirable. Tout le reste était laissé à mon habileté et on me disait même qu'en cas de nécessité je pourrais me mettre au service de la Lettonie¹. » Il se contenta de faire changer ses subordonnés de cocarde et le 21 septembre il signait une convention avec Bermondts. Cet aventurier, qu'on disait d'origine israélite et qui s'était proclamé coup sur coup colonel, général, prince et maître de l'Ordre de Malte, était l'homme de paille des Allemands et avait organisé en Lettonie, sous le haut patronnage du Reich,

1. General Graf Rüdiger von der Goltz, *Meine Sendung in Finland und im Baltikum*, Leipzig, 1920, p. 232.

une armée de volontaires de la « Russie de l'Ouest », en majeure partie des prisonniers de guerre russes libérés des camps de concentration d'Allemagne. Il dévoilait sa pensée intime par ces paroles : « Notre conscience réalisa bientôt cette phrase de Suvorov « une forêt non complètement anéantie repousse bientôt ». Donc, ce qu'il faut, c'est l'anéantir complètement jusqu'à la dernière racine¹ ». La forêt, pour Bermond, c'était les Lettons...

Cette armée antibolcheviste, qui s'intitula *Deutsch-Russische Westarmee im Baltikum*, oubliait que c'était l'Allemagne qui avait préparé et consacré le bolchevisme à Brest-Litovsk et se laissait séduire par la perspective d'une alliance ou d'une action concertée avec cette puissance pour renverser le Bolchevisme et restaurer le Tsarisme².

Cette fois encore, le but ne paraissait pas moins ambitieux : renversement des Bolcheviks, institution à Moscou d'un gouvernement entretenu par Berlin, reprise des pays baltes, etc... En vertu du traité sus-mentionné, 35.000 Allemands passèrent ainsi du service du Reich à celui de Bermond en entonnant le *Deutschland über alles*, ce chant dont la formule résume, comme le disait si justement le maréchal Foch, toute la morale allemande, annonçant que « l'idéal et la raison d'être de l'Allemagne sont la domination du monde au profit des Allemands³. »

« En ce qui concerne la partie financière de l'opération, le comte von der Goltz avait abouti auprès du gouvernement du Reich à ce que le solde soit promis pour septembre...⁴ ». C'est ainsi qu'un gouvernement allemand socialiste collaborait dans une entente touchante avec les réaction-

1. Fürst Avaloff, *Im Kampf gegen den Bolschewismus*, Hamburg, 1925, p. 225.

2. Auguste Gauvain, *L'Europe au jour le jour*, t. XIV, p. 500.

3. Mermeix, *Le combat des trois*, Paris, 1922, p. 212.

4. J. Bischoff, p. 188.

naires et soutenait un mouvement séditieux malgré la condamnation officielle de cette affaire et le rappel également officiel des troupes des pays baltes. Mais, comme disait le major Bischoff, « agir contre les *ordres* du gouvernement ne signifie pas forcément contre la *volonté* du gouvernement¹. »

L'action de Berlin se prolongeait ainsi par Bermondts, et von der Goltz restait plein de confiance, d'une bonne confiance nourrie de 200.000.000 de marks de subsides en argent comptant et de 300.000.000 de marks en matériaux de guerre, tout ceci fourni par la largesse « patriotique » des grands banquiers industriels d'Allemagne²; cette fois, l'affaire devait réussir. « En cas de succès, a-t-il écrit plus tard, je n'espérais ni plus ni moins que de sauver l'Allemagne de la catastrophe dont la menaçaient le bolchevisme, la guerre civile, la ruine financière et économique et l'oppression de l'Entente³. »

Et le succès ne pouvait pas tarder. « La lenteur de la démobilisation en Angleterre avait créé là-bas un esprit douteux et l'opinion publique exigeait déjà catégoriquement le rappel immédiat des troupes d'expédition se trouvant encore à Archangelsk. En France, la situation n'était pas meilleure. L'essai d'envoyer deux divisions françaises en Russie du sud contre les Russes soviétiques, s'était terminé par l'effondrement honteux des troupes et de leur flotte. Il ne restait donc pour s'opposer à nous par la force que les nouveaux États d'Estonie, Lettonie, Lithuanie et Pologne⁴. »

Mais il a suffi des Lettons seuls. Animés d'un ardent patriotisme et soutenus par l'artillerie d'une escadre

1. J. Bischoff p. 176.

2. *Militarais Apskats*, Riga, 1934, n° 12, p. 2217.

3. A. Tibal, *L'Allemagne et la Baltique orientale*, p. 48.

4. J. Bischoff, p. 203.

franco-anglaise mouillée à l'embouchure de la Daugava. Ils arrêterent sur ledit fleuve cette armée russo-allemande assaillante, symbole de toute une politique qui devait trouver un certain écho dans le traité de Rapallo. Et, malgré que les Lettons fussent obligés dans le même temps de retenir le front rouge, l'armée de Bermondt se vit contrainte d'évacuer le territoire de la République.

La dernière tentative allemande pour reconquérir les pays baltes et pour renverser ainsi l'échafaudage de Versailles et s'approprier la maîtrise absolue de la Baltique avait échoué.

Les Russes, de leur côté, affaiblis par les mouvements multiples de la contre-révolution sur la périphérie de l'R. S. F. S. R. et refoulée par les troupes estoniennes et lettones, ne pensaient plus pour le moment à reprendre la route tracée par Pierre le Grand. Ils offrirent la paix, en reconnaissant les nouveaux Etats baltes formés par les peuples indigènes qui, après sept siècles d'oppression, renaissaient en formations étatiques libres et indépendantes.

CHAPITRE IX

LA PERIODE CONTEMPORAINE

I. Les grandes puissances et les petits Etats.

L'Angleterre. — L'Angleterre — que l'on appelle communément la marraine des Etats baltes — est la première puissance à laquelle l'Estonie et la Lettonie doivent leur reconnaissance *de facto*. Et ceci parce que les intérêts de la Grande-Bretagne et des petits Etats se trouvaient d'accord en l'occurrence.

Dès la fin de 1917, avant d'intervenir en Russie, les Alliés s'étaient, par l'accord du 25 décembre, partagé les sphères de leur action. L'Angleterre avait ainsi reçu, en plus du Caucase, le littoral de la Baltique, accessible à la flotte britannique¹.

En favorisant la séparation des Etats baltes de la Russie, elle ne faisait qu'affaiblir son ancien adversaire et rival avec qui, depuis de longues années, elle se heurtait en Asie, son animosité contre Moscou étant encore accentuée du fait de l'antipathie qu'elle éprouvait contre le régime communiste. Les intérêts de l'Angleterre étaient ainsi d'accord avec le fondement du nouveau droit international, à savoir le principe du droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes.

Elle restait d'autre part fidèle à son principe *Rule on*

1. P. Milioukov, *La politique extérieure des Soviets*, p. 57.

the waves et désirait rester maîtresse sur les eaux de la Baltique pour y sauvegarder la liberté, ce qui est clairement mis en lumière dans un article du *Times* du 3 mars 1919 disant : « Nous manifestons quelque inquiétude en ce qui concerne le passage libre de la Baltique, et aussi nous désirons qu'il y ait à son extrémité orientale des puissances amies, pour fournir aux marins de la Ligue, après qu'elles auront pénétré dans la Baltique, des bases de réparation et d'opérations » (cité d'après Emile Doumergue, *La Lettonie et la Baltique*, Paris, MCMXIX, p. 9).

De plus, l'Angleterre était tout particulièrement intéressée par le commerce avec la Russie. « A l'heure qu'il est, nous préférons, disait le *Spectator* du 24 janvier, « acheter du beurre, même s'il portait la marque de Lénine, plutôt que de nous lancer dans une nouvelle guerre ». Ce que Lloyd George exprimait en d'autres termes à la Conférence de Paris, en déclarant qu'il ne se chargeait pas pour le compte de la Grande-Bretagne de rétablir l'ordre en Russie¹.

Donc, une Russie faible, ouverte au commerce anglais et libre de la domination allemande, voilà en quelques mots les désirs de la Grande-Bretagne, qui ne pouvaient se réaliser ni par la Restauration du Tsarisme, ni par l'intrusion des Allemands dans les pays baltes, gardiens de la liberté de la mer Baltique. C'est ainsi que s'expliquent les encouragements donnés par les représentants de l'Angleterre aux *Conseils Nationaux* qui se constituaient dans les pays baltes en vue de les ériger en Etats. C'est ainsi que M. Lindley, chargé d'affaires d'Angleterre à Pétrograd, disait à M. Seskis, délégué du Conseil National Provisoire Letton : « Luttez pour l'indépendance de la Lettonie et je crois que vous aurez la liberté² ».

1. Mermeix, *Le combat des trois*, Paris, 1922.

2. Ligojnu Jèkabs, p. 266.

Le point de vue britannique n'était d'ailleurs nullement opposé aux intérêts des États baltes en formation, bien au contraire; ils étaient les gardiens de la liberté de la Baltique, toute leur existence au point de vue politique se basait sur cette liberté impossible en cas d'incorporation à l'un ou l'autre de ses grands voisins. Les instructions données par le Conseil National Provisoire Letton, le 12 juillet 1918, à son envoyé à Londres, M. Z. Meierovics, qui devait se mettre en relations avec le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Angleterre, en sont la preuve; on y lit notamment qu'il est « chargé de mettre au clair les intérêts économiques de la Lettonie qui ne peuvent pas supporter que la Baltique soit une mer fermée et nécessitent en même temps que le territoire de la Lettonie soit entièrement libre pour les relations entre l'Europe occidentale et la Russie¹ ».

Voilà donc la politique de la Lettonie fixée dès 1918, et elle ne variera plus.

Fidèle à ses instructions, M. Z. Meierovics fit valoir ces arguments auprès du secrétaire du Foreign Office, M. Balfour, par qui il fut reçu à Downing Street, le 23 octobre 1918. Cette entrevue, qui fut presque entièrement remplie par le discours du jeune diplomate letton, effaça tous les doutes qui auraient pu subsister dans l'esprit des Anglais quant à l'utilité des États baltes sur l'échiquier mondial. Le cabinet de St-James était désormais fixé. Dès les premières paroles, d'ailleurs, le mot Baltique prit toute son importance :

« Le peuple letton, disait M. Meierovics, sait que le dessein de l'Allemagne est de transformer la Baltique en une mer allemande et qu'une telle politique est contraire aux intérêts du monde civilisé. Pour les Lettons, en particulier, elle signifie au point de vue politique et économique l'esclavage et l'anéantissement national...

1. *Ligotnu Jēkabs*, p. 388.

Les Lettons ne représentent qu'un petit peuple parmi tous ceux de l'Univers, mais je vous prie de me permettre d'exprimer combien la Lettonie aspire à la liberté des mers et je peux vous assurer, Monsieur, que le Conseil National Letton est prêt à garantir toutes les facilités aux pays désireux d'utiliser les ports lettons pour leur trafic... »

Le Conseil National Letton exprime sa foi profonde que les liens qui pendant des siècles unirent la Grande-Bretagne, la reine des mers, à Riga, la reine de la Baltique, sont appelés à demeurer et à se renforcer pour le plus grand bien de la civilisation et du développement paisible du monde entier.¹ »

La réponse au discours de M. Z.Meierovics, qui trahissait déjà tous les dons et les finesses d'un diplomate avisé, fut la fameuse lettre du 11 novembre 1918 qui disait :

« They are (le Gouvernement anglais) glad to reaffirm their readiness to grant provisional recognition to the Lettish National Council as de facto independent body, until such time as the Peace Conference lays the foundation of a new era of freedom and happiness for your people.

In the meantime His Majesty's Government will be glad to receive you as the informal diplomatic Representative of the Lettish Provisional Government². »

Et notons que cette reconnaissance *de facto*, dont le dernier alinéa surtout était si précieux, fut donnée huit jours avant la proclamation de l'indépendance de la Lettonie qui n'eut lieu que le 18 novembre 1918 !

La France. — Les intérêts de la France étaient sur ce point contraires à ceux de son alliée récente. Depuis l'époque de Louis XVI, la Russie constituait pour elle, malgré la naissance du droit international et le pacte de la S. D. N. (28 août 1919), un contrepoids nécessaire à la puissance du Reich allemand. La France ne tenait donc pas à ce que

1. *Ligotnu Jēkabs*, p. 393, 394, 395.

2. *Idem*, p. 398.

la Russie s'affaiblit en réduisant ses frontières par le détachement des nouvelles formations étatiques¹.

Toute sa politique se trouve définie par ces quelques mots de M. A. Gauvain :

« La France en particulier est extrêmement désireuse de voir l'ordre se rétablir en Russie, d'encourager les efforts des patriotes russes contre les bolchevistes et de renouer avec un gouvernement solide ses relations d'alliances² ».

C'est pourquoi elle soutenait avec tant d'insistance les mouvements des divers généraux « blancs » et notamment celui aux destinées duquel présidait l'amiral Koltchak³, et qui semblait devoir réduire les Soviets en poussière⁴.

C'est à la lumière de ces faits qu'il faut interpréter la réponse française du 5 décembre 1918, à la proposition britannique de reconnaissance des faits accomplis et principalement du gouvernement bolcheviste, écrite sous l'impulsion de Clemenceau, dans laquelle on pouvait lire cette phrase tranchante et hautaine : « Le gouvernement français ne pactise pas avec le crime⁵ ». Hélas ! comme le dit l'historien Louis Madelin, « les rapports des peuples ne sont pas une question de moralité, mais une question de sécurité, donc de précaution⁶. »

On espérait toujours en la résurrection de la *Velikaïai*

1. La réserve de M. Poincaré envers les Etats nouvellement créés se traduisait par ces mots : « Nous sommes en train de morceler la Russie sans avoir une politique russe » (R. Poincaré, *Au service de la France*, Paris, 1933, p. 172).

2. Auguste Gauvain, *L'Europe au jour le jour*, t. XIV. Traités de 1919, Paris, 1923, p. 220.

3. Tout en reconnaissant le gouvernement de Koltchak, les Alliés faisaient cependant cette réserve que « le gouvernement de la Russie accepte de reconnaître ces territoires (Lettonie, Estonie, Lithuanie) comme autonomes et de confirmer les relations qui peuvent exister entre les gouvernements de fait et les Gouvernements Alliés et Associés (Winston S. Churchill, *Crise mondiale*, Paris, 1931, t. IV, p. 238).

4. Le sentiment hostile de la France vis-à-vis du gouvernement bolchevik fut encore accru par la suppression de tous les emprunts russes publics et privés, intérieurs et extérieurs, et la cessation du service de leurs coupons, A. Tibal, *Histoire diplomatique contemporaine, 1925-1932*. Cours de 1933-1934. Dotation Carnegie, p. 180).

5. Mermeix, *Le combat des trois*, Paris, 1922, p. 277.

6. *Echo de Paris* du 22 mars 1935.

Nedelimaïa, de « l'Empire de toutes les Russies ». Et ce n'est qu'après l'effondrement de tous les espoirs de ce côté et après avoir constaté que certains « gouvernements blancs russes » n'étaient point hostiles à un compromis redoutable avec l'Allemagne, qu'on inclina alors carrément le gouvernail du côté des faits accomplis. Ici encore la brillante diplomatie française avait vu juste en agissant dans le sens de la reconnaissance des nouveaux Etats de la Baltique, un peu à l'encontre de la politique préconisée par le gouvernement alors au pouvoir à Paris. Car ce n'est autre que l'ambassadeur de France à Pétrograd, M. Joseph Noulens, qui, le 22 janvier 1918, envoya le premier, en réponse à un mémorandum du Conseil National Provisoire Letton, la lettre que voici :

« A Monsieur le Président du Conseil national letton ».

Monsieur le Président,

« J'ai bien reçu la lettre par laquelle le Conseil National Provisoire Letton proteste contre l'annexion de la Courlande ou d'une partie du territoire national letton à l'Allemagne, et affirme la volonté des populations lettones de constituer un Etat autonome composé de la Livonie, de la Courlande et de la Latgale.

J'accueille votre démarche avec une vive sympathie, comme faite par les représentants d'une nationalité qui a conscience de ses droits, et dont les citoyens, grâce à l'énergie de leurs aspirations ethniques, sont appelés à conquérir une *légitime indépendance*.

La France qui après quatre années de lutte pour la liberté et le droit des peuples se voit, malgré la cruelle défection d'un de ses alliés, plus près que jamais de réaliser victorieusement son idéal contre les puissances d'Allemagne et d'Autriche, ne peut manquer d'applaudir à vos efforts

et de s'en souvenir quand viendra l'heure de la paix définitive et réparatrice¹. »

Or, cette lettre ressemble étrangement, sinon à une reconnaissance définitive, du moins à une promesse de reconnaissance permettant tous les espoirs. Elle montre aussi non seulement toute la clairvoyance dont l'éminent diplomate français a fait preuve dans la situation si embrouillée et si chaotique où se trouvait la Russie en 1918, mais aussi un courage, un sentiment des responsabilités et un cœur dignes d'un homme qui personnifie la France généreuse et juste.

Et, bien que M. Noulens se refuse à accorder à cette lettre mémorable la valeur d'une reconnaissance *de facto*, il n'en est pas moins vrai que toutes les relations franco-lettones en 1918 et 1919 se basèrent sur cet acte diplomatique que les Lettons aiment à considérer comme leur première reconnaissance de fait².

Le point de vue de la France diplomatique concordait d'ailleurs parfaitement avec celui de la France militaire (général Niessel, colonel Duparquet, commandant Abraham), comme on l'a pu constater si souvent pendant les luttes que les pays baltes soutinrent pour leur indépendance. Nous en trouvons l'expression dans les paroles bien françaises prononcées à l'Académie française par le maréchal Joffre assurant : « qu'elle (la France) n'oublie jamais que les faibles et les petits ne sauraient vivre libres dans le monde si les forts et les grands ne sont pas toujours prêts à mettre leur force et leur puissance au service du droit³. »

Notons aussi que le gouvernement français, à la conférence de la Paix de Paris, traita la délégation lettone sur

1. J. Noulens, *Mon ambassade en Russie soviétique, 1917-1919*, t. I, p. 252.

2. *LigoŅu Jēkabs*, p. 265.

3. Ray Stannard Baku, *Le président Wilson et le règlement franco-allemand*, Paris, 1924, p. 94.

le même pied que les délégations dont les gouvernements étaient officiellement reconnus *de facto*.

Enfin, cette reconnaissance en règle ne devait pas tarder à être donnée. Sur la demande de M. O. Grosvalds, le représentant diplomatique de la Lettonie et son actuel Ministre à Paris, elle fut notifiée le 28 avril 1920 et déclarait que « le gouvernement de la République reconnaît provisoirement l'existence de fait de l'*Etat* indépendant de Latvie, en attendant que les Puissances alliées aient pu résoudre de concert la question de droit¹. »

Le 26 janvier 1921, la reconnaissance *de jure* était elle-même un fait accompli.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à dire quelques mots de la reconnaissance de l'Estonie. Rappelons-nous qu'après la fameuse déclaration de Trotzky « ni paix, ni guerre », et la rupture des pourparlers de Brest-Litovsk le 20 février 1918, les troupes allemandes du général Seckendorf passant de l'île de Saaremaa, qu'elles occupaient depuis octobre², sur le continent, se dirigèrent sur Tallinn, tandis que le 22 des unités allemandes pénétraient par le sud en Livonie (Vidzeme) et envahissaient l'Estonie méridionale. Les Bolcheviks effrayés de cette approche évacuèrent le pays. C'est alors que, profitant du bref intervalle entre les deux occupations, russe et allemande, la République d'Estonie prit naissance, le 24 février 1918³, son indépendance ayant été préparée par le décret de Kerensky du 12 avril 1917, qui rendait en quelque sorte l'Estonie autonome avec à sa tête un commissaire nommé par le gouvernement russe, assisté d'un Conseil, le Maanoukogu, élu par la population à raison d'un représentant par 20.000 habitants⁴.

1. Archives de la Légation de Lettonie à Paris.

2. Villecourt, *L'Estonie*, p. 28.

3. A. Piip, *Formine Aasta* (1917-1918), Tartu, 1934, p. 113.

4. *Ibidem*, p. 8.

Ce Conseil, réuni le 15 juillet 1917, se déclara « pouvoir suprême du pays¹. Avant d'être dissous par les Soviets locaux imposés par le gouvernement rouge de Pétrograd, le 3 décembre, il constitua une délégation diplomatique ayant pour mission d'aller informer l'étranger des événements survenus en Estonie et de réclamer aide et justice contre les envahisseurs. Il s'agissait alors des Allemands qui, le lendemain même de la proclamation du manifeste de l'indépendance estonienne, s'étaient installés à Tallinn, avaient dissous le gouvernement et mis son chef en prison. Nous avons vu que le traité de Brest-Litovsk consacra leur occupation.

La situation de la délégation diplomatique estonienne s'avérait ainsi particulièrement délicate, car elle représentait un Etat ayant perdu sa personnalité, son territoire et son gouvernement², c'est-à-dire, selon les préceptes élémentaires du droit international, les trois éléments constitutifs de la notion même d'Etat. Ce qui n'empêcha pas la Grande-Bretagne, la France et l'Italie de déclarer qu'elles « sont prêtes à reconnaître provisoirement... comme organisation indépendante de fait », le Conseil National Estonien³, jusqu'à l'établissement définitif du statut de l'Estonie en tant qu'Etat par la future conférence de la Paix⁴.

Cette reconnaissance byzantine et, comme dirait un diplomate, « excessivement souple », fut néanmoins d'une grande utilité pour le Conseil National Estonien, lui permettant d'entretenir des rapports suivis avec les Puissances-maîtresses de la Paix et des destins du monde et, après

1. R. C. Pusta, *Le statut international de l'Estonie*, Académie diplomatique internationale, 1932, n° 1, p. 34.

2. Louis Le Fur, *Précis de Droit international public*, Paris, 1931, p. 60.

3. Reconnaissance qui lui fut accordée par la Grande-Bretagne le 3 mai 1918, par la France le 12, par l'Italie le 19 (*Dictionnaire diplomatique*, Paris, 1933, p. 841-842).

4. E. Sobolevitch, *Les Etats baltes et la Russie soviétique*, Paris, p. 50.

l'effondrement des puissances centrales, de reprendre le pouvoir le 11 novembre 1918.

Les Etats-Unis. — L'attitude des Etats-Unis vis-à-vis des pays baltes au point de vue de leur reconnaissance fut assez étrange, si on se souvient des paroles de leur généreux président, Wilson, lequel disait que « tout règlement territorial qui sera fait à la suite de cette guerre doit être *dans l'intérêt et pour le bénéfice des populations intéressées et non à titre de compromis entre nations rivales*¹ ». Et ce n'est pourtant que cette dernière considération qui dicta la conduite de la grande République d'outre-mer envers les petits Etats baltes. Rivale du Japon, elle voyait avec inquiétude l'affaiblissement de la Russie et voilà pourquoi : « c'est cette attitude d'amitié et d'engagement d'honneur envers la grande Nation (russe), dont le sacrifice héroïque et courageux a tant contribué à l'issue heureuse de la guerre, qui a guidé le Gouvernement des Etats-Unis dans sa réponse au Conseil National Lithuanien, le 15 octobre 1919, et dans son *refus* persistant de reconnaître les Etats baltiques comme Nations séparées et indépendantes de la Russie² », et que « nulle décision définitive ne pouvait être prise en cette matière sans la sanction de la Russie³ ». Avant que cette sanction ne soit donnée, elle refusa donc de se prêter à la dite reconnaissance (notes du 7 février et du 24 mars 1920). Elle se tint même obstinément à part quand les Alliés se mirent d'accord sur ce point.

Le Japon, de son côté, ayant une politique opposée à celle des Etats-Unis, était favorable à la création des nouveaux Etats baltes et ne se fit pas prier pour donner sa

1. Colonel House, *Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919*, Paris, 1923, p. 66.

2. *Dictionnaire diplomatique*, Paris, 1933, p. 844.

3. P. Milioukov, p. 58.

reconnaissance *de facto* qui arriva deux mois après celle de l'Angleterre, le 10 janvier 1919.

Quant à l'*Italie*, craignant le panslavisme, sous l'aigle à deux têtes, qui s'était manifesté tant de fois dans les Balkans jusqu'à ce qu'il fût définitivement terrassé, danger qui semblait renaître avec la création de la grande Serbie très slavophile, elle fut tout de suite favorable à la reconnaissance des nouveaux États baltes. C'est grâce à son impulsion (*Italia fara da se !*) et à l'action de la France qu'on arriva à vaincre le « *wait and see* » de lord Curson à la séance mémorable du Conseil suprême du 21 janvier 1921 qui accorda la pleine reconnaissance inconditionnée de la Lettonie et de l'Estonie¹. La Lithuanie fut reconnue le 10 novembre 1922².

C'est ainsi que, paradoxe étrange, on vit tout d'abord les gouvernements de trois monarchies proclamer la renonciation au droit des peuples à la libre disposition d'eux-mêmes et les gouvernements de deux Républiques s'y opposer.

II. Les traités de Paix.

Paix avec l'Allemagne. — Malgré le traité de Versailles que l'Allemagne venait de signer le 28 juin 1919 et qui, abolissant définitivement les traités de Brest-Litovsk, stipulait que : « l'Allemagne reconnaît et s'engage à respecter, comme permanente et inaliénable, l'indépendance de tous les territoires qui faisaient partie de l'ancien Empire de

1. Count Carlo Sforza, *Diplomatic Europe since the treaty of Versailles*, Newhaven, MCMXXVIII, p. 75 et suiv.

2. L. Natkevicius, p. 52.

Russie au 1^{er} aout 1914 » (Section XIV, art. 116)¹, lui intimait d'évacuer ses troupes dans un bref délai de Lettonie (« aussitôt que les Gouvernements des principales puissances et associées jugeront le moment propice en égard à la situation intérieure de ces territoires » Partie XIV S. II. art. 433) et interdisait aux Allemands d'entrer dans des armées étrangères, elle espéra toujours se dédommager dans l'Est. Et, au lieu d'une prompte évacuation, on assista — nous l'avons vu plus haut, à une offensive massive de l'armée russo-allemande à la solde du Reich qui voulait par la voie de Riga et de Moscou s'opposer au *Dictat* de Versailles. Ce qui n'empêcha pas le gouvernement allemand de protester de son innocence, faisant valoir qu'il avait ordonné que ceux des soldats allemands qui n'auraient pas quitté au 11 novembre 1919 le territoire balte fussent privés de la nationalité allemande et traités comme déserteurs. Donc, au moins extérieurement, officiellement, le gouvernement allemand, sous la pression énergique des Alliés, se dissociait du fameux Bermond.

N'oublions pas non plus de mentionner qu'après le 11 novembre le ministre de la Guerre du Reich, le socialiste Noske, répondant à une interpellation de la Constituante, affirmait que tous les soldats allemands demeurés dans les pays baltes étaient effectivement privés de la nationalité allemande.

Or, quelle ne fut pas la stupéfaction du gouvernement letton de recevoir, le 19 novembre, une note signée du général Eberhardt par laquelle il signifiait sa nomination de commandant en chef des troupes allemandes dans la Baltique et proposait au gouvernement letton d'entrer en pourparlers en vue de conclure un armistice. La réponse à cette insolence fut donnée comme cette note le méritait par la

1. *La paix de Versailles*, les Éditions internationales, Paris, 1930, p. 66.

bouche des canons lettons et deux jours plus tard les fausses troupes ainsi que leur faux prince étaient chassés de Jelgava.

Le gouvernement provisoire letton envoya d'ailleurs à Berlin une demande de confirmation pour savoir si un certain général Eberhardt avait bien été nommé par le Reich général en chef des troupes allemandes en Lettonie et si on lui avait confié le soin de négocier l'armistice. Le 24 novembre la réponse arriva, — la *Wilhelmstrasse* confirmait les dires d'Eberhardt !

L'Allemagne rejetait ainsi son masque, se déclarait solidaire de Bermondts et ne cachait plus que les hommes vêtus d'uniformes allemands, bien que portant la cocarde russe, et se ruant sur les pays baltes et à l'assaut de Riga étaient bel et bien des soldats attachés au Reich et exécutant les ordres de leur gouvernement.

La Lettonie fut dès lors obligée de constater qu'elle se trouvait en état de guerre avec l'Allemagne, bien que cette guerre n'eut jamais été déclarée et cessant toutes relations diplomatiques avec le Reich rappela ses représentants de Berlin¹. Cette situation anormale se prolongea tant que le pays n'eut pas été purgé de toutes les bandes allemandes par les soldats lettons. C'est alors que fut signée à Berlin, le 15 juillet 1920, cette étrange « convention provisoire relative à la reprise des relations entre la Lettonie et le Reich allemand² », où les mots de guerre et de paix furent également omis, le gouvernement allemand prétendant de nouveau ne porter aucunement la responsabilité de « l'affaire Bermondts » et s'accordant en même temps pour laisser les matériaux de guerre ayant appartenu à ses troupes et abandonnés par elles, comme dédommagement pour les dégradations commises en Lettonie (art. 7).

1. Discours du Ministre des Affaires étrangères de Lettonie du 25 novembre 1919 (*Latvijas Tautas Padome*, p. 524-525).

2. G. Albat, *Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie et le pays étrangers*, 1918-1930, Riga, 1930, p. 33.

Mais ne nous attardons pas sur ce traité, et bornons-nous à mentionner que, dans l'article 2, l'Allemagne s'engageait à reconnaître la Lettonie *de jure* dès qu'une grande puissance signataire du traité de Versailles l'aurait elle-même reconnue (art. 2).

Paix avec la Russie. — Si le danger était conjuré à l'Ouest, il restait encore pour avoir la paix à l'Est à faire cesser la guerre avec la Russie. Ce fut l'Estonie qui pris sur elle le risque de la première tentative. Voici les faits :

Après que le vent de la rébellion et de la panique eut emporté les troupes de la VIII^e armée, le rêve d'un Panbaltikum aristocratique reposant sur les baïonnettes allemandes s'était lamentablement écroulé. Mais la jeune République estonienne n'était pas pour cela hors de danger, les hordes russes ne tardèrent pas à envahir le pays et seule Tallinn, où le gouvernement provisoire avait repris le pouvoir depuis le 11 novembre, resta aux Estoniens. Le 25 novembre, les Bolcheviks s'emparèrent de Pskov, le 28 de Narva. Mais la résistance du vaillant petit peuple n'était pas épuisée. Une armée nationale s'organisa rapidement, à laquelle les Alliés fournirent des armes et des munitions¹, et le 2 janvier les Estoniens passaient à la contre-attaque qui réussit si bien que dès le 14 Tartu était reprise, Narva le 19² et le 15 février 1919 le sol estonien entièrement nettoyé des envahisseurs russes.

Il ne s'agissait plus que de conclure la paix avec le voisin de l'Est pour consolider la situation acquise les armes à la main. Ne se fiant plus aux Alliés qui persistaient à considérer la Grande Russie comme un tout indivisible, sachant n'avoir rien à attendre des généraux blancs sinon la perte de leur indépendance, le gouvernement estonien

1. J. Noulens, p. 266.

2. Villecourt, *L'Estonie*, Paris, 1932, p. 30.

était prêt à conclure la paix avec la Russie soviétique dès que l'occasion s'en présenterait.

Quant à cette dernière, désireuse de voir le drapeau rouge flotter dans toutes les capitales du monde et de réaliser ainsi une conquête immense, un empire universel sous la direction du Kremlin, le Sinaï de la vraie foi communiste, cette Russie qui avait misé sur « l'éruption de la fin », voit qu'elle s'est trompée et, chose plus grave, que peu à peu toutes les portes d'entrée et de sortie de son royaume lui sont fermées, qu'elle est réellement « encerclée par un fil de fer barbelé¹ ». En effet, les ports soviétiques de la Baltique et de la mer Noire étaient bloqués par les flottes anglaise et française qui arrêtaient les navires neutres. Au mois de septembre 1919, une note du conseil suprême adressée à treize États neutres les invita à interdire à leurs nationaux tous moyens de communication et de commerce avec la Russie.

« Isolée, soumise au blocus de tous les côtés, son industrie détruite et son commerce désorganisé », telle est la situation de la Russie soviétique dépeinte par le ministre des Affaires étrangères de Lettonie, Z. Meierovics, à l'Assemblée constituante du 2 septembre 1920².

Pour vivre, pour respirer, pour sauver le régime enfin, il fallait rompre cet encerclement, il fallait, quitte à renoncer pour l'instant à l'orthodoxie des « purs », essayer d'entrer en contact avec l'Europe bourgeoise à la fois méprisée et enviée, il fallait, sinon par le génie des hommes, du moins par la force de la nature, tâcher de répéter le geste de Pierre le Grand, se frayer encore une fois un passage vers la Baltique, s'y tailler une fenêtre et, puisqu'il n'était

1. Auguste Gauvain, *L'Europe au jour le jour*, t. XIV. Traités de 1919, Paris, 1923, p. 605.

2. Satversmes Sapulces 1920 g. stenogrammu 8. burt.

pas possible de le faire à coups de baïonnettes, essayer d'aboutir par les moyens diplomatiques.

Aussi le ministre des Affaires étrangères de Lettonie pouvait-il annoncer à la séance du 6 octobre 1919 que le commissaire aux Affaires étrangères, Tchitchérine, lui avait adressé le 11 septembre un télégramme par lequel il offrait la paix à la Lettonie, mentionnant qu'une proposition identique avait été faite au gouvernement de Tallinn.

A vrai dire, les Russes avaient déjà fait une proposition de paix à l'Estonie le 31 août 1919, marquant ainsi le début d'une politique quasi-traditionnelle qui consistait à créer des démêlés entre les Etats baltes, par crainte d'une orientation commune et concertée de ces derniers vers les ennemis présumés de la Russie soviétique.

Mais l'Estonie avait demandé que les propositions de paix de M. Tchichérine fussent étendues aux deux autres Etats baltes ainsi qu'à la Finlande. En vue de sa conclusion, des conférences eurent lieu à Riga le 10 septembre 1919, à Tallinn le 14 juin, à Tartu le 29 septembre, le 4 octobre et le 9 novembre, ce fut, comme dit M. Pusta, une véritable *Conférence Baltique* des préliminaires de paix¹.

Si elles ne donnèrent aucun résultat tangible ce fut parce que les trois Etats baltes se trouvaient dans une situation différente quant au progrès de la libération de leur territoire : l'Estonie était complètement libérée et atteignait ses limites ethniques; la frontière de Lithuanie dans la région de Vilna était imprécise, mal définie et prêtait le flanc à des conflits futurs faciles à prévoir; toute la Latgale, la « troisième étoile » de la Lettonie, se trouvait encore sous l'occupation russe. Ces différences faisaient qu'un langage commun ne pouvait être trouvé, deux Etats

1. C. R. Pusta, *L'Union Baltique*. Académie diplomatique internationale, 1933, avril-juin, n° 2, p. 94.

sur trois refusant presque dans chaque cas, sinon de reconnaître, du moins de soutenir les revendications du troisième, c'est-à-dire de conditionner la conclusion de paix avec Moscou par l'acceptation en bloc de toutes les revendications baltes.

L'accord ne pouvant se faire, l'Estonie se décida la première à une paix séparée avec la Russie soviétique.

La Lettonie, de son côté, qui avait dès le commencement désiré une paix « non seulement entre la Russie et la Lettonie, mais une paix mondiale¹ », une paix plus stable et plus générale avec la participation de la Finlande et même de la Pologne, de l'Ukraine et de la Russie Blanche, se vit bien obligée de conclure également une paix séparée avec Moscou, pour la simple raison que pour une Entente il faut être au moins deux et que les États au sud de la Lettonie ne songeaient pas encore au rétablissement de la paix. D'autre part, nous l'avons déjà dit, la Lettonie ne pouvait pas accepter la proposition moscovite du 11 septembre, parce qu'une grande partie de son territoire était encore occupée par les troupes russes. Pour éviter un nouveau démembrement du pays, il était tout d'abord nécessaire de chasser l'ennemi et seulement cette tâche accomplie pouvait-on songer à entamer des négociations avec l'adversaire, car personne n'ignorait que les Russes n'accepteraient jamais d'évacuer la Latgale sans y être obligés par la seule raison convaincante, par les régiments lettons, le passé récent l'avait suffisamment prouvé.

Le gouvernement letton annonça donc à Moscou qu'il était prêt à commencer les pourparlers de paix, à la condition que les Russes reconnussent la Latgale, comme faisant partie intégrante de la Lettonie et que l'armée lettone, ne visant à aucune conquête, ne franchit pas les

1. Discours du Ministre des Affaires étrangères de Lettonie prononcé à l'Assemblée Constituante le 2 septembre 1920.

frontières ethniques de son pays¹. La Latgale fut reprise en deux semaines, du 13 au 28 janvier, et, les démarches pour une paix plus générale n'ayant pas abouti, le gouvernement letton engagea les négociations avec les Russes le 12 avril, négociations qui aboutirent à la signature de la paix le 11 août 1920. Le 2 septembre, le traité était ratifié à l'unanimité par l'Assemblée nationale².

La paix entre la Russie et la Lithuanie avait été signée un mois plus tôt, le 12 juillet 1920.

C'est ainsi que les Etats Baltes entrèrent enfin dans la période de paix, après cette guerre terrible qui, sur les côtés de la Baltique, s'était prolongée presque deux ans après l'armistice conclue entre les Alliés et l'Allemagne.

Examinons maintenant rapidement le contenu de ces traités qui donnaient à la Russie l'accès désiré à la mer et d'autre part préparaient la voie à la reconnaissance par les Etats de la civilisation occidentale, non pas de la Russie du passé, ni de celle de l'avenir, mais de la Russie actuelle, du grand empire de l'Est qui s'intitule Fédération, mais qui, malgré l'absence dans son titre officiel du nom de Russie, n'en est pas moins la continuation de la Russie d'Ivan le Terrible et de Pierre le Grand.

Bien que l'aigle byzantin ait été remplacé par la faucille et le marteau et la mystique religieuse par l'adoration de la matière, cela n'a rien changé à la Russie au point de vue de sa politique extérieure et n'a en rien diminué son besoin de posséder un accès convenable à la mer Baltique, un accès plus sûr que l'étroite lucarne de Léningrad, pour reprendre l'expression de M. Tibal.

Les trois Etats baltes issus des mêmes événements devaient en arriver à la conclusion de traités identiques, il

1. Discours du Ministre des Affaires étrangères de Lettonie à l'Assemblée Constituante, le 2 septembre 1920.

2. Ed. Virza, Z. A. Meierovics, *Latvijas pirmā ārlietu ministra darbiabs atcerei vēltis rakstu krājums*, Riga, 1935, p. 71.

suffit d'étudier l'un d'entre eux pour avoir une vue assez exacte sur l'ensemble de ces instruments juridiques. Et puisque le traité estonien du 2 février 1920 fut le premier en date, c'est lui que nous allons examiner.

Deux articles de ce traité sont fondamentaux et sur eux se base tout l'édifice : l'article 2 qui consacre les désirs des Estoniens et l'article 16 les vœux russes.

Article 2. — « Partant du droit de tous les peuples à disposer librement d'eux-mêmes jusqu'à se séparer complètement de l'Etat dont ils font partie, droit proclamé par la République socialiste et fédérative russe des Soviets, la Russie reconnaît sans réserve l'indépendance et l'autonomie de l'Etat d'Estonie et renonce volontairement pour toujours à tous les droits de souveraineté que possédait la Russie sur les peuples et le territoire estonien en vertu de l'ordre juridique préexistant en droit public aussi bien qu'en vertu des traités internationaux qui, dans la pensée indiquée ici, perdent leur force pour l'avenir.

Du fait que l'Estonie a appartenu à la Russie, il ne découle aucune obligation envers la Russie pour le peuple et le territoire d'Estonie. »

Cet article est suffisamment explicite pour se passer de tous commentaires.

L'article 16, l'article russe, par opposition à l'article 2, l'article estonien, si l'on peut s'exprimer ainsi, porte :

Article 16 (annexe I, § 3). — « Dans les bassins francs à ouvrir dans le port de Tallinn et dans d'autres ports d'Estonie, des emplacements sont réservés à la Russie pour le transbordement et l'emmagasinage des marchandises de et pour la Russie... »

La Russie acquérait ainsi ce qu'elle désirait tant : un contact sûr avec la Baltique et par la même la possibilité d'entrer en relations directes avec le monde occidental.

Et nul autre que le maître absolu des destins russes à

cette époque, Lénine en personne, ne donna une formule plus exacte de la signification de ce traité pour la Russie soviétique :

« Notre traité avec l'Estonie a été, disait-il, une répétition générale d'un accord avec l'Entente. C'est la première tentative pour briser le blocus, la première expérience de vie pacifique à côté des Etats bourgeois¹ », expérience dont le succès ne fut pas médiocre, puisqu'il se couronna à Genève par l'admission de l'U. R. S. S. à la Société des Nations.

N'oublions pourtant pas deux choses, tout d'abord que la route de Moscou à Genève passa par Tallinn et Riga et ensuite que, tout en acceptant par *nécessité*, par la nature des choses, la collaboration avec l'Europe occidentale, les maîtres actuels de « toutes les Russies » n'ont pas changé leur idée fondamentale, leur dogme et leur religion : l'anéantissement de ce même monde occidental dans sa structure sociale, ce qui, en vérité, revient tout court à l'anéantissement de l'Europe. Les Russes sont entrés en relation avec l'Occident par force, et ne cultivèrent ces relations qu'à raison de cette contrainte dérivée de leur faiblesse. Le même Lénine ne disait-il pas également à l'occasion de ce traité russo-estonien : « Mais nous ne pouvons pas répandre le sang de travailleurs et de soldats de l'armée rouge pour un fragment de territoire, *surtout que cette concession n'est pas faite pour l'éternité*. L'Estonie passe par la période de Kerensky et les travailleurs commencent à se rendre compte de la bassesse des chefs de leur Assemblée constituante qui ont brisé les unions ouvrières et tué vingt communistes. *Les travailleurs renverseront bientôt celle autorité et créeront une Estonie soviétique qui conclura avec nous une paix nouvelle*². »

1. A. Tibal, *Histoire diplomatique contemporaine* (1925-1932), p. 268. Cours sténographié. Centre européen de la Dotation Carnegie, 1933-1934.

2. E. Sobolevitch, *Les Etats baltes et la Russie soviétique*, p. 53.

Et M. Meierovics ne cachait pas ce fait au Conseil national de Lettonie auquel il disait la même chose, en termes plus diplomatiques, dans son discours du 10 mars 1920 : « Nous savons qu'il y a en Russie des groupes (lisez le parti communiste entier, maître de toutes les étendues territoriales de la Narva au Pacifique) hostiles à la Lettonie qui ont tâché jusqu'à présent et tâcheront dans l'avenir d'arriver à leurs fins par la propagande et l'agitation, là où ils n'ont pu aboutir par les baïonnettes¹. »

Mais revenons à notre traité du 2 février, qui accordait entre autres à l'Estonie 15 millions de roubles-or (art. 12) inconditionnés, à titre de prime pour l'honneur d'avoir pris l'initiative de cette liaison pour toujours dangereuse avec le siège de la Troisième Internationale.

Il y était question aussi de la Baltique, ou plus exactement du golfe de Finlande, la Russie s'obligeant à en reconnaître la neutralité dans le cas où elle serait imposée par les grandes puissances.

Ayant pris connaissance du premier traité russo-balte, passons maintenant au dernier. Nous voyons que du côté de l'actif letton il y a une corrélation presque absolue entre ce traité et celui dont nous venons de parler. Ici, comme là-bas, nous avons un article 2 qui, bien qu'ayant une tournure plus coulante au point de vue juridique, n'en a pas moins le même fond.

Article II. — En vertu du principe proclamé par la République socialiste fédérative des Soviets, qui établit le droit de tous les peuples à une libre autonomie allant jusqu'à la séparation totale des États auxquels ils se trouvaient incorporés, et vu la volonté exprimée par le peuple letton de posséder une existence nationale indépendante, la Russie reconnaît sans réserve aucune l'indépendance et la

1. *Latvijas Tautas Padome*, p. 836.

souveraineté de l'Etat letton et renonce volontairement et irrévocablement à tous les droits souverains qui ont appartenu à l'Etat russe sur le peuple letton et sur leur sol en raison du droit constitutionnel qui existait, aussi bien que des tractations internationales lesquelles, dans le sens indiqué ici, perdent leur force pour l'avenir. De l'état antérieur de sujétion à la Russie, il ne découle pour le peuple et le sol letton aucune obligation vis-à-vis de la Russie.

« La Russie reconnaît sans réserve aucune l'indépendance et la souveraineté de l'Etat letton », dit-on ici; « la Russie reconnaît sans réserve l'indépendance et l'autonomie de l'Etat d'Estonie », dit-on dans l'autre traité.

A l'actif russe, nous avons l'article 17 qui ne correspond pas exactement à l'article 16 du traité russo-estonien.

Article XVII. — 1° Les parties contractantes ont convenu de conclure, aussitôt après la ratification du présent traité, des accords commerciaux et de transit, des conventions consulaires, postales et télégraphiques et une convention relative à l'approfondissement de la Daugava.

2° En attendant la conclusion de ces traités de commerce et de transit, les parties contractantes sont d'accord pour que les rapports économiques soient réglés entre elles d'après les principes suivants :

a) les deux parties se réservent l'une à l'autre le traitement de la nation la plus favorisée;

b) les marchandises passant en transit par le territoire des parties contractantes ne sont soumises à aucun impôt ni de droit de douane;

c) les tarifs de frêt appliqués aux marchandises en transit ne peuvent être supérieurs à ceux que supportent les marchandises nationales de même nature¹.

1. G. Albat, p. 27.

La différence est ici assez sensible entre les deux traités. Tandis que l'Estonie diminue son droit souverain et exclusif sur ses ports par la cession d'emplacements à la Russie, la Lettonie conserve sa pleine souveraineté sur les siens et garde les mains entièrement libres pour l'avenir. Evidemment il est dans son intérêt aussi bien que dans celui de la Russie d'accorder à cette dernière le droit de passage le plus libéral et le plus large au point de vue commercial et un accès sans entrave aux ports lettons, mais il n'en est pas moins vrai que la Lettonie reste maîtresse absolue de ses ports, tandis que l'Estonie a en quelque sorte amputé sa souveraineté. Nous pensons que ce fait dépasse de beaucoup la compensation de 15 millions de roubles et qu'il peut dans l'avenir, quoique nous fassions des vœux négatifs à cet égard, engager la liberté d'action de l'Estonie.

Citons enfin l'article 18 par lequel : « Les parties contractantes s'engagent simultanément à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation des bateaux de commerce dans leurs eaux en établissant les services indispensables de pilotage, en rétablissant les feux, le balisage des zones interdites...¹ »

C'est ainsi que grâce à la victoire des Alliés et grâce à une endurance et à un courage sans pareil, les peuples baltes purent se constituer en Etats souverains et que les mots « droits », « liberté », « justice », bannis depuis longtemps de ces confins de l'Europe, devaient reprendre un sens.

Les événements ont prouvé que la politique des Etats baltes aussi bien vis-à-vis de l'Allemagne que de la Russie était juste. Ils ont montré à l'Europe la voie pour reprendre les relations avec le grand Etat de l'Est, Etat de 170 millions d'habitants que nul homme sensé ne peut ignorer ni au point de vue commercial, ni au point de vue politique. C'est aussi leur mérite d'avoir trouvé le juste *modus vivendi*

1. G. Albat, p. 27.

pour demeurer en bonne intelligence avec un voisin aussi redoutable que le leur. M. Sobolevitch est donc parfaitement justifié à dire : « Il est nécessaire de savoir parfaitement s'adapter aux circonstances et de jouir d'une grande finesse diplomatique pour soutenir des relations normales et amicales avec un voisin aussi puissant et aussi dangereux que celui que représente pour les Etats baltes la Russie soviétique.

En fait, à aucune époque et dans quelque circonstance que ce fut, il n'aurait jamais été rassurant... Et ce qui, en l'occurrence, aggrave encore le cas, c'est que la Russie bolcheviste s'est donné pour idéal la propagande du communisme dans le monde entier : n'est-il pas naturel qu'elle commence par ses voisins les plus proches ? Mais, malgré cette menace de tous les instants, les pays limitrophes ont su, au cours du petit nombre d'années de leur existence, démontrer merveilleusement leur vitalité, leur savoir-faire en matière de politique, égal ou même peut-être supérieur à celui des autres Etats et leur parfaite capacité d'organiser leur vie intérieure¹.... »

III. L'Union des pays baltes.

Leurs ennemis refoulés, constitués en Etats libres, leur indépendance consacrée par la reconnaissance des grandes Puissances, les peuples baltes avaient, semble-t-il, atteint tous leurs objectifs, réalisé tous leurs rêves. On pouvait désormais transformer les glaives en faux et contempler paisiblement et avec confiance cette mer qui, après avoir tant de siècles durant amené une succession de malheur dont le plus grand, l'invasion des Teutons, avait mainte-

1. E. Sobolevitch, p. 68, 69.

nant réparé ses fautes en amenant non pas un Albert, moine-guerrier de Brême, mais un marin, le capitaine de vaisseau Brisson qui, avec une escadre franco-anglaise, avait soutenu de son artillerie la lutte décisive contre l'armée allemande sur la Daugava.

Mais la vie n'est qu'un perpétuel devenir, une œuvre constructive permanente, les forces qui se sont jadis ruées sur les pays baltes n'étaient pas anéanties, mais seulement maîtrisées pour un temps plus ou moins long. Les peuples baltes le savaient et devaient donc se prémunir contre la répétition des fautes et des erreurs commises par leurs devanciers et des désastres qui s'ensuivirent. Il leur fallait non pas être divisés, mais unis et chercher dans une alliance aussi large que possible un effet moral capable de prévenir l'attaque d'un ou de plusieurs peuples forts et agressifs contre des pays pacifiques et numériquement plus faibles et, au besoin, une entraide matérielle.

D'où l'idée d'une union baltique, union en premier lieu des peuples habitant la côte sud-est de la Baltique. Cette idée est d'ailleurs beaucoup plus ancienne que l'indépendance desdits Etats, elle remonte aux temps romantiques du réveil du sentiment national, quand l'indépendance de ces peuples n'était encore qu'un rêve et, qui plus est, un rêve dangereux pour ceux assez hardis pour s'y abandonner.

La situation géographique, démographique et politique semblait impérieusement resserrer les trois nouveaux Etats issus des ruines et des catastrophes déclenchées par la grande guerre. Tous trois avaient des ennemis communs, tous trois avaient les mêmes amis ; la défaite de l'un d'entre eux l'était aussi pour les deux autres. On peut même affirmer qu'il n'y a pas sur le globe terrestre trois autres pays ayant autant de raisons pour conclure une union étroite et dont les destins soient aussi parallèles que pour les trois Etats baltes : Lettonie, Estonie, Lithuanie.

Tout poussait, et tout pousse encore, ces trois Etats vers

l'union : il leur fallait lutter contre le même adversaire, la Russie, et contre leurs ennemis héréditaires, les Allemands, qui tentaient d'envahir les pays baltes en profitant du cataclysme universel ; leurs soucis étaient les mêmes en ce qui concerne leur reconnaissance *de jure* par les grandes puissances et ils avaient, ils ont et ils auront toujours des préoccupations identiques quant à la défense de leur position acquise sur les bords de la Baltique.

L'Union de ces trois pays s'impose d'autant plus qu'ils ne peuvent pas se permettre la moindre aventure et doivent faire tout leur possible pour maintenir la paix, car ils n'ont rien à gagner et tout à perdre dans une nouvelle conflagration.

Un homme, depuis les premiers jours de son activité diplomatique jusqu'à son dernier soupir, milita pour cette union, contre vents et marées, le ministre des Affaires Etrangères letton, Z. Meierovics. Il lutta pour la réalisation de cette idée qui lui était particulièrement chère et à laquelle il était « attaché non seulement par la *raison*, mais aussi par les *sentiments* »¹.

Dans le début, il tâcha de créer un *commonwealth* balte, et pour atteindre son but il fit tout ce qui était en son pouvoir et souvent même de grands sacrifices, tel l'abandon de la souveraineté sur l'île Runo à l'Estonie. Du côté estonien, nous trouvons toujours la même ardeur incarnée par l'ami de la première heure de M. Meierovics, M. G.-R. Pusta qui élaborait un projet succinct de ligue baltique « basé non sur une constitution, mais sur des traités », ayant pour but principal « de garantir le libre échange et le commerce international ». Les conférences des ministres des Affaires Etrangères, dont la première, comme nous l'avons vu, avait pour objet la paix à conclure avec le grand voisin de l'Est, furent l'organe commun chargé de coordonner les efforts diploma-

1. Z. Meierovics, p. 39.

tiques et politiques des Etats participants. Notons que si les premières ne donnèrent pas les résultats espérés, elles ne furent pas non plus inutiles, car l'Estonie ne signa le traité de paix avec Moscou qu'après avoir obtenu dans ces conférences la certitude que les pourparlers de paix seraient entamés par la Russie avec tous les Etats baltes¹.

Il est superflu de dire ici que tous les projets d'union, sortant même du cadre des Etats baltes *stricto sensu* et englobant la Pologne et la Finlande, étaient surtout inspirés par le péril extérieur. La crainte de voir la Russie s'unir avec l'Allemagne n'était pas écartée, et on savait que les pays baltes sont à cet égard un obstacle qu'on ne peut songer à surmonter sans le détruire. La note adressée par la délégation lettonne à la Conférence de la Paix, le 10 février 1919, est bien instructive à ce point de vue, elle se termine par ces mots : « La Lettonie s'oppose et s'opposera à la domination russe ou allemande dans les pays lettons et elle voit dans la création d'une barrière allant de la Baltique à la mer Noire, entre la Russie et l'Allemagne, la première condition de l'équilibre politique dans l'est de l'Europe et la première garantie contre une alliance russo-allemande, bolcheviste ou autre. »

Par surcroît, les dirigeants de la Russie étaient encore à cette époque convaincus de la possibilité d'une Révolution universelle qui devait naturellement être déclenchée par Moscou; on s'attendait donc de ce côté à de nouvelles incursions, contre quoi on tâchait de se prémunir par un système d'alliances susceptible de contrebalancer la force moscovite. Il fallait chercher des Etats ayant les mêmes soucis, également tributaires de la mer Baltique qui doit « plus lier que diviser »; il y avait la Finlande, la Pologne et plus loin un Etat extrabaltique, la Roumanie. Il sem-

1. N. Kaasik, « L'évolution de l'Union Baltique », *Revue générale de Droit international public*, Paris, 1934, septembre-octobre n° 5, p. 633.

blait ainsi tout indiqué de chercher à aboutir à une vaste alliance avec ces pays dont le but essentiel était d'assurer leur sécurité du côté de la Russie soviétique (l'Allemagne étant encore trop lasse et trop déprimée pour songer à attaquer).

Mais, pour arriver à la création d'une barrière défensive allant de la Baltique à la mer Noire, il fallait évidemment commencer par unir les riverains de la Baltique, ce que l'on tenta de faire dans les premiers jours de 1920.

Conférence de Helsinki. — Une conférence des cinq Etats : Finlande, Estonie, Lettonie, Lithuanie et Pologne se réunit à Helsinki (15-22 janvier 1920). Le but en était de délibérer sur les questions relatives aux relations entre les Etats participants ainsi que les moyens de défense en cas d'attaque de la Russie soviétique¹.

Mais vouloir unir autour d'une même table et ensuite autour d'une même idée les quatre petits Etats et la grande Pologne, qui n'avait toujours pas oublié le temps de Sigismond-Auguste et de Batory, était évidemment une tâche trop ardue, fût-ce pour des hommes de la meilleure volonté et d'un optimisme à toute épreuve. C'est ainsi que dès les premières heures le grand programme s'avéra irréalisable, la Pologne refusant de reconnaître la Lithuanie *de jure* et celle-ci déclarant qu'elle « considère comme impossible toute participation active ultérieure aux délibérations se développant en présence de la Pologne à la conférence des Etats baltiques tant que ne seront pas réglées entre les gouvernements des deux Etats les questions de principe », car, en outre du danger commun pour tous les nouveaux Etats venant de la Russie soviétique, la Lithuanie était encore obligée de se défendre contre la

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères de Lettonie.

Pologne qui menaçait son territoire¹. L'entente était donc impossible. Malgré cela, on continua à siéger et à délibérer sur les mesures de sécurité à prendre contre la Russie. Deux projets de convention militaire furent élaborés, l'un proposé par la délégation lithuanienne, qui visait à une entente militaire entre l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie ; l'autre, par la délégation estonienne, qui envisageait la participation des cinq Etats. C'est à ce dernier qu'on s'arrêta « comme devant faire la base d'une convention éventuellement à conclure ». On se mit également d'accord pour ne pas conclure de paix séparées avec la Russie une fois que la convention défensive serait signée... seulement elle ne l'est pas encore et ne le sera jamais. Enfin fut évoquée la nécessité de la neutralisation de la Baltique et on exprima l'opinion que les Etats scandinaves devaient aussi être invités à participer à des conférences avec les Etats baltes. On ne pouvait déjà pas se mettre d'accord à cinq, pensait-on mieux réussir à huit ? En un mot, sauf de pieux désirs, rien de réel ne sortit de ces conférences.

Conférence de Bulduri. — Mais cela ne découragea nullement les hommes qui présidaient aux destinées des nouveaux Etats. Six mois plus tard, c'est l'hôtel de Bulduri, sur la plage de Riga, d'où on entend le bruit monotone des vagues de la Baltique, qui ornaît son fronton des couleurs lithuaniennes et polonaises d'un côté, estoniennes et finlandaises de l'autre, le drapeau letton flottant au milieu. Et le premier numéro du *Bulletin* publié par le Ministère des Affaires étrangères de Lettonie, souhaitant la bienvenue aux délégués nouvellement arrivés, déclarait que :

1. Après l'évacuation allemande, Vilnius avait été occupée par les Bolcheviks (5.I.1919), mais peu après, le 19 avril, les Polonais s'emparèrent de la capitale de la Lithuanie et, malgré les trois lignes successives de démarcation fixées par le Conseil Suprême qui laissaient Vilnius du côté lithuanien, les Polonais continuèrent leur avance dans le territoire lithuanien (*Exposé écrit du gouvernement de la République lithuanienne*, Kaunas MDCCCCXXXI, p. 9).

« Seule une union indissoluble et vigoureuse peut assurer notre victoire en présence des dispositions agressives de nos ennemis. »

La conférence semblait d'ailleurs s'ouvrir sous de bons auspices : les troupes polonaises ayant, sous la pression russe, dégagé le territoire de Vilnius reconnu à la Lithuanie par le récent traité russo-lithuanien¹, le différend fatal entre Kaunas et Varsovie semblait définitivement écarté. Rien ne devait plus s'opposer à la réussite complète de la Conférence.

Les articles 1 et 3 du texte définitif adopté par la séance plénière du 7 août 1920 de la conférence des Etats Baltiques à Riga (tel était son nom officiel), nous renseigne pleinement sur les participants et sur les buts de la conférence :

Article premier. — Les pays qui participeront à la Conférence des Etats Baltiques à Riga, à titre de membres jouissant de droits égaux, sont : la Finlande, l'Esthonie la Lettonie, la Lithuanie et la Pologne².

Art. 3. — Cette conférence a pour but d'élucider les relations réciproques des Etats participants au quadruple point de vue, militaire, politique, économique, intellectuel³.

Mais, comme le dit M. L. Natkevicius, les résultats de cette conférence furent loin de correspondre à la fécondité des projets et la multiplicité des conventions qu'on y élaborait⁴.

Pour tout dire, ce fut un échec complet. La cause en était la même que dans la conférence précédente, la pierre d'achoppement restant toujours la douloureuse question de Vilnius, car entre temps la situation militaire générale sur les frontières polono-lithuaniennes s'était transformée

1. Traité de Paix entre la Lithuanie et la République fédérative des Soviets de Russie signé à Moscou ce 12 juillet 1920, art. 2.

2. A ces cinq Etats Baltiques se joindra plus tard un sixième, l'Ukraine.

3. *Bulletin* publié par le Ministre des Affaires étrangères de Latvia, n. 8, le 11 août 1920.

4. Ladas Natkevicius, *Aspect politique et juridique du différend polono-lithuanien*, Paris et Kaunas, 1930, p. 258.

de nouveau et l'armée polonaise n'eut pas plutôt refoulé les Russes que les hostilités entre la Lithuanie et la Pologne reprirent.

On fut donc obligé de remettre la réalisation d'un accord politique entre les cinq Etats à des temps meilleurs. Le seul résultat positif fut la création d'un organe permanent de coopération entre les cinq Etats, appelé Conseil de délégués des Etats baltiques et ayant son siège à Riga¹, mais qui, lui aussi, devint bientôt caduc.

Le conflit polono-lithuanien s'aggravant par l'occupation renouvelée de Vilnius du 9 octobre par le général « insoumis Zeligowski », le d'Annuncio polonais, qui « ayant rompu tout contact avec l'armée polonaise² » ne sut pas résister au désir « de reconquérir la liberté pour son pays natal », les quelques profits de la conférence de Bulduri s'évanouissaient.

La Lithuanie et la Finlande refusèrent de ratifier les conventions élaborées. C'est ainsi que la conférence de Bulduri, sur laquelle on avait fondé tant d'espairs, donna plutôt un résultat négatif, la Lithuanie se refusant définitivement à toute tentative de rapprochement tant que la ville de Guedeminas ne lui serait pas rendue.

Accord politique de Varsovie. — La Lithuanie sortie du jeu, on continua à espérer qu'un accord politique, ayant toujours pour but la défense contre Moscou, interviendrait tout au moins entre les quatre Etats restant, et on aboutit en effet au fameux accord de Varsovie conclu entre l'Estonie, la Finlande, l'Estonie et la Pologne le 17 mars 1923³, « couronnement inespéré des négociations de Riga, dont le

1. *Latv. Enciklopediskā vārdnīca.*

2. *Exposé écrit du gouvernement de la République lithuanienne*, p. 92.

3. G. Albats, p. 70.

programme politique se trouvait non seulement atteint mais dépassé »¹.

Examinons un peu l'économie de cet accord. En premier lieu, les quatre Etats confirmaient par une reconnaissance réciproque les traités conclus séparément par chacun d'eux avec la Russie et s'échelonnant du 2 février 1920 au 18 mars 1921.

Deuxièmement, et voilà l'essentiel : les gouvernements représentés à la Conférence s'engageaient « à ne conclure aucun accord dirigé d'une façon directe ou indirecte contre l'un de leurs Etats respectifs » (art. 2).

C'était une stipulation particulièrement grave et d'une portée considérable, qui, une fois acceptée, n'aurait signifié rien moins que la transformation des pays baltes en satellites de Varsovie et quelque peu une réédition sinon de l'acte de Krevo, au moins de la *Transactio* du 28 novembre 1561. Là où le projet avorté du Traité de Bulduri ne parlait que d'« accord dirigé contre un Etat représenté à la conférence, » on précisait ici par un singulier renforcement d'une façon directe ou *indirecte*, ne laissant ainsi pas la moindre échappatoire à une action individuelle des Etats baltes ; une union plus intime entre la Lettonie et la Lithuanie aurait été par là même exclue, de même que la possibilité d'une triple alliance naturelle entre l'Estonie, la Lettonie et la Lithuanie. Bien plus, la politique extérieure des pays baltes et de la Finlande aurait été livrée à la bonne volonté de la Pologne, car toute initiative venant d'Helsinki, Tallinn ou Riga, aurait pu être interprétée par Varsovie comme un accord dirigé, sinon directement, au moins indirectement contre elle et son *veto* prohibitif serait alors entré en jeu. Mais il est plus que clair que l'inverse n'eut pas été possible.

Il n'est pas superflu de rappeler ici certain Protocole

1. C. R. Pusta, *L'Union politique*. Académie diplomatique internationale 1933, avril-juin, n° 2, p. 96.

signé à Spa le 10 juillet 1920, par lequel la Pologne s'engageait vis-à-vis de la France et de l'Angleterre à rendre « immédiatement Vilnius »¹ aux Lithuaniens, ce dont nul ne vit jamais l'exécution. On se souviendra peut-être aussi d'un autre accord, celui de Suvalki, du 7 octobre de la même année, ainsi que de la brillante consultation donnée par les éminents juristes MM. A. de Lapradelle et L. Le Fur² restée sans échos. Tout ceci fait comprendre que l'accord politique de Varsovie n'était rien d'autre qu'un choix fait entre deux alternatives de fédération plus ou moins déguisée : Moscou ou Varsovie, un choix entre deux servitudes, entre deux maux, dont Varsovie était encore le moindre.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de la Pologne ou de tout autre Etat, le nom importe peu, une chose est certaine : un petit Etat ne peut pas sans danger pour sa souveraineté et son indépendance entrer en alliance permanente avec un Etat voisin sensiblement plus grand que lui, sous menace d'être absorbé par un *Anschluss* définitif. Si les deux Etats baltes, Estonie et Lettonie, avaient pourtant jugé opportun de conclure un tel accord, ce n'était certes pas pour faire un plaisir exceptionnel à Varsovie, ni par pactomanie. Ce fut, nous le répétons, surtout l'inquiétante voisine de l'Est qui en était la cause. La politique n'étant que l'art de choisir entre le mal et le pire, on pensa qu'il était préférable de choisir le mal.

En offrant à la Pologne l'article 2 de l'accord, on escomptait son aide militaire en cas d'agression. Or, que promettait-elle en échange ? L'article 7 nous le dit : « Les Etats représentés à la Conférence de Varsovie déclarent, qu'au cas où l'un d'eux serait attaqué sans provocation par un

1. Exposé écrit du gouvernement de la République lithuanienne concernant la demande d'avis consultatif adressée par le conseil de la Société des Nations à la Cour permanente de justice, etc. Kaunas, MDCCCXXXI, p. 10.

2. Consultations de MM. de Lapradelle, Louis Le Fur et André H. Mandelstemon concernant la force obligatoire pour la Lithuanie de la décision de la Conférence des Ambassadeurs du 15 mars 1928, Paris, 1928.

autre Etat, ils observeront une attitude bienveillante à l'égard de l'Etat attaqué et se concerteront immédiatement sur les mesures à prendre. »

Avouons que cela est bien vague et n'implique à vrai dire aucune obligation précise, aucune charge déterminée. Ce qui n'empêchait pas l'accord de se terminer par cette indication faite sur un ton impératif, qu'il « sera ratifié et les instruments de ratification déposés au Ministère des Affaires étrangères à Varsovie ». La rigidité même de cette formule devait du reste le faire échouer, la Finlande se refusant à la ratification de ce traité (*Felix culpa* !) auquel M. R. Holsti avait si légèrement donné sa signature en croyant pouvoir trouver dans l'accord de Varsovie un instrument utile pour résoudre la question de Caritie, ce qui lui coûta son portefeuille.

Les tentatives d'union polono-letto-estonienne furent repoussées par Riga comme trop inopportunes, pour ne pas dire dangereuses.

Traité de novembre. — Les projets de grande envergure n'ayant pu recevoir exécution, on ne désespéra pourtant pas à Riga comme à Tallinn d'aboutir à un accord, moins ambitieux peut-être, mais d'une portée plus réelle. Car, ce que cherchaient les Etats baltes, ce n'était pas du tout un nouveau maître, fut-il plein de qualités et animé des meilleures intentions, mais la sauvegarde de leur indépendance intégrale. Que cette idée ne pût être réalisée par une association avec un Etat plus de quinze fois plus grand que chacun des Etats baltes, c'était l'évidence même.

Tout était donc à recommencer, aussi repartit-on sur des bases plus modestes, certes, mais aussi plus saines. La Lettonie et l'Estonie commencèrent par un traité d'alliance défensive signé à Tallinn le 1^{er} novembre 1923, qui cette fois-ci fut ratifié par les deux parties et entra en vi-

gueur le 21 février 1924¹. Ce traité, qui fait partie d'une série de quatre traités dits de novembre², fut rédigé par le secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Lettonie, M. Albats, heureusement inspiré du traité de la Petite Entente, et constitue le vrai point de départ, le fondement d'une entente plus large³.

La clarté et la netteté de ce traité est remarquable. Après la déclaration de principe, qui n'a rien d'un vain verbiage et où il est dit que « fermement résolues à sauvegarder leur souveraineté nationale et l'indépendance acquise au prix de tant de sacrifices ainsi que l'intégrité de leurs territoires, la République de Lettonie et la République d'Estonie ont décidé de conclure un traité d'alliance défensive » et après s'être engagées à se prêter une aide mutuelle politique et diplomatique dans leurs rapports internationaux, l'article fondamental, l'article 3 stipule que : « *Les Hautes Parties contractantes s'engagent à s'aider réciproquement dans le cas où l'une d'elles serait attaquée, sans provocation de sa part, sur ses frontières actuelles.*

En conséquence, au cas où l'une des Hautes Parties contractantes serait attaquée, sans provocation de sa part, l'autre se considérera en état de guerre et lui prètera une assistance armée. »

Le cas échéant, prévu à l'article 3, elles s'engagent à « *ni traiter, ni conclure d'armistice ou de paix, l'une sans l'autre* » (art. 5).

Enfin, par l'article 7, elles s'engagent à ne pas conclure

1. G. Albat, p. 80.

2. Il s'agit d'une convention complémentaire relative aux questions de délimitation des frontières, d'un accord relatif au règlement des réclamations réciproques, d'un traité préliminaire de l'union économique et douanière et enfin du traité d'alliance défensive dont nous nous occupons.

3. Notons en passant que cette alliance défensive letto-estonienne à un précédent, — l'alliance défensive conclue entre l'Ordre Teutonique en Livonie avec l'évêque de Tartu et de Saaremaa ainsi que le vassal royal du Danemark en Estonie, le 25 février 1304 (*confederationem, pacem, concordiam, amicitiam et colligationem in perpetuum inviolabiliter duraturas, ob praesidium salutare huius patriae, Livoniae videlicet et Estoniae...*)

d'alliance avec une tierce puissance sans le consentement de l'autre partie.

C'est ainsi que l'unité des vues politiques des deux Etats, confirmée et renforcée par cette disposition conventionnelle, engendra l'unité d'action aussi bien diplomatique en temps de paix que militaire en cas de guerre entre les Etats jumeaux au point de vue historique et géographique.

Il est superflu de souligner que le *casus foederis* ne joue qu'en cas de guerre, il est de l'évidence même que les dimensions des Etats baltes leur interdisent toute aventure en ce sens. Mais il est juste de remarquer, comme le fait M. Kaasik¹, que le traité d'alliance défensive de novembre a une portée plus grande que le traité de la Petite Entente qui se limite à un ennemi présomptif, la Hongrie, tandis que le traité d'alliance letto-estonien ne connaît pas de limitation et garde sa valeur vis-à-vis de toutes les agressions possibles, qu'elles viennent du Nord ou du Sud, de l'Ouest ou de l'Est. Toute attaque trouvera les deux alliés côte à côte sans qu'une longue délibération soit préalablement nécessaire pour prendre fait et cause pour celui qui est attaqué sur *ses frontières*.

Il est intéressant de constater que lors de la conclusion de ce traité bilatéral on pensait déjà à une Triple Alliance ou pour tout dire à l'Union des trois pays baltes. C'est ainsi par exemple qu'au moment de la discussion sur la ratification du traité d'Alliance letto-estonien du 14 décembre 1923, le grand poète letton Rainis prononçant un discours à la Chambre disait : « J'appelle cette heure une heure historique, parce que nous commençons ici à réaliser un vieux rêve, du jour où nous avons pensé à notre Etat, à l'organisation de notre peuple en Etat, nous avons toujours

1. Kaasik, p. 640.

été accompagnés par la pensée que cet Etat doit être intimement lié avec les Etats voisins, avec les peuples voisins.

Ce traité nous laissera un goût amer, l'élan vers l'union de tous les Etats baltes sera alourdi. Il y a un rêve plus ancien que celui-là. La réalisation d'un rêve plus cher encore, c'est l'aspiration de tout notre peuple vers une union plus intime avec le peuple frère, les Lithuaniens. Ces rêves sont aussi vieux que nos propres rêves d'indépendance, indépendance de notre peuple et de notre Etat.

Pour nous, ce peuple-frère est aussi proche que notre propre âme, notre propre cœur.

L'idée de l'alliance avec la Lithuanie est encore plus forte que l'idée de l'union avec l'Estonie, car elle est aussi forte que l'idée de l'indépendance de notre Etat letton¹. »

Quoi qu'il en soit, c'est le seul traité d'un intérêt véritable, d'une portée réelle, qui lie les deux pays baltes, dont un député disait que leur union est prescrite par la loi de la nature au double point de vue politique et militaire. Malheureusement rien d'important ne devait être fait pendant les dix ans qui suivirent, ce qui s'explique par l'admission des Etats baltes à la société des Nations, la confiance illimitée dans l'efficacité de cette noble institution n'étant pas encore disparue. D'autre part, on s'en tenait rigoureusement à l'orthodoxie du pacte, nous parlons de la Lettonie et de l'Estonie, qui ne prévoyait pas d'accords régionaux. C'est ainsi que les pourparlers entre les Etats baltes et la Russie en vue de la conclusion d'un pacte de non-agression n'aboutit pas, pour la simple raison que la Russie proposait l'acceptation du principe absolu de la non-agression, tandis que les Etats baltes s'obstinaient à réserver les obligations découlant du Pacte de la Société des Nations. Et comme on ne put trouver aucune formule transactionnelle, la conclusion d'un tel traité fut ajournée jusqu'en

1. *Saiemas stenogramas*. 1923, III, p. 511.

1930, date à laquelle la Russie consentit à insérer dans le texte conventionnel une réserve de ce genre.

On peut donc dire avec M. Kaasik que « l'idée d'une organisation régionale dans la Baltique fut en quelque sorte arrêtée par le principe de l'universalité du pacte de la Société des Nations¹. »

Mais, à la longue, on devait s'apercevoir que Genève, support d'idées généreuses, était dépourvue d'agents exécutifs capables de faire respecter les droits des faibles. Situation soulignée, tout récemment, par le jugement terrible de sir Austen Chamberlain : « La Société des Nations ne peut maintenir la paix, a-t-il dit, que si aucun grand Etat n'est décidé à faire la guerre. » Le brouillard rose s'était dissipé, découvrant la réalité triste et peu attirante avec laquelle il fallait quand même compter. On reprit donc le travail interrompu pour lier les trois Etats baltes en un faisceau bien uni et stable. Le but était, premièrement, d'instituer un organe propre à représenter cette union, d'autre part, d'y attirer la Lithuanie qui faisait toujours cavalier à part.

C'est ainsi qu'un traité complémentaire de celui de 1923 « pour l'organisation de l'alliance » entre la Lettonie et l'Estonie fut signé le 17 février 1934, déclarant dès son premier article instituer des conférences périodiques des ministres des Affaires Étrangères des deux pays qui auront lieu régulièrement au moins deux fois par an.

Il décide ensuite de constituer un Conseil permanent pour la coordination de la législation des deux pays (art. 3).

Enfin l'article 6 déclare que : « Les Hautes Parties Contractantes conviennent d'être toujours prêtes à considérer les modalités permettant aux Etats tiers de devenir Parties contractantes au présent traité ». Autrement dit, la porte reste ouverte à l'adhésion de la Lithuanie.

1. Kaasik, p. 640.

Union balte. — La Lithuanie ne manqua pas de s'en apercevoir, d'autant plus que l'Allemagne, sortie de la Société des Nations et ayant conclu un traité de non-agression avec la Pologne, dont le texte officiel n'a d'ailleurs jamais été jusqu'à présent révélé par la presse européenne, devenait inquiétante par l'agitation qu'elle provoquait dans la région de Klaipeda. Pour tout dire, la Lithuanie comprit qu'elle était isolée et que les deux autres États baltes sont ses seuls et vrais amis.

C'est alors qu'on aboutit au traité d'entente et de collaboration entre la Lettonie, la Lithuanie et l'Estonie du 12 septembre 1934¹. Les deux articles fondamentaux de ce traité sont le premier et le cinquième.

Article I. — Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les trois Gouvernements s'engagent à se concerter sur les questions de politique extérieure d'une importance commune et à se prêter une aide mutuelle politique et diplomatique dans leurs rapports internationaux.

Cet article reproduit presque textuellement l'article 2 du traité d'Alliance défensive entre la Lettonie et l'Estonie du 1^{er} novembre 1923 et institue pareillement au traité du 17 février des conférences des ministres des Affaires Étrangères.

Art. 5. — Les trois gouvernements donneront des instructions à leurs représentants diplomatiques et consulaires à l'étranger ainsi qu'à leurs délégués dans les conférences internationales afin d'établir un contact approprié.

Comme condition négative, nous trouvons l'article 3 ainsi conçu : « Les Hautes Parties contractantes reconnaissent l'existence des problèmes spécifiques qui pourraient rendre difficile une attitude concertée à leur égard. Elles conviennent que ces problèmes constituent l'exception aux engagements stipulés dans l'article premier du présent

1. Traité d'entente et de collaboration entre la Lettonie, la Lithuanie et l'Estonie. Edition du Ministère des Affaires Étrangères à Riga.

traité. » Il s'agit, comme il est facile de le saisir, des questions de Vilnius et de Klaipeda.

Ce traité est conclu pour une durée de dix années.

Ajoutons que si, au point de vue du nombre des participants, le traité de 1934 a une importance supérieure à celui de 1923, il en est autrement au point de vue de sa qualité, au point de vue des engagements formels ; dans ce sens il est infiniment plus faible que ce dernier, car on ne s'engage à vrai dire qu'à la coordination des « efforts pacifiques », c'est peu. La prudence des expressions, les réserves cardinales, tout cela fait désirer un développement des moyens de coopération réelle, la construction de cadres précis avec des engagements fixes.

La politique et la diplomatie des Etats baltes ne peuvent qu'être parallèles, parce que leurs intérêts, leurs intérêts vitaux, c'est-à-dire ceux qui visent à la protection de leur existence politique, le sont également. Et non seulement leurs intérêts sont les mêmes, mais les dangers qu'ils courent semblablement.

Pour mieux déjouer les intrigues des puissances qui historiquement ont prouvé leur trop grand attachement à la possession du littoral sud-est de la Baltique, il faut avoir le courage de surmonter les petites difficultés locales et les jalousies de clocher. Il s'agit de paralyser les forces agissantes qui glissent insensiblement vers les pays baltes pour anéantir leur jeune indépendance au détriment non seulement des peuples lithuanien, letton et estonien, mais au détriment de l'Europe entière, de toutes ces puissances qui se considèrent avec juste raison comme les gardiennes de la civilisation et de la paix. Car la grande puissance qui occuperait pour son compte les pays baltes, deviendrait immédiatement un danger aussi bien sur terre que sur mer, l'Histoire l'a assez prouvé et les peuples baltes sont bien placés pour le savoir.

« Dans toute la durée de l'Histoire, dit M. A. Berg, chaque

Etat, ayant obtenu la force et la puissance dans le nord ou le nord-est de l'Europe, manifeste la tendance inévitable à posséder la mer Baltique et c'est seulement à mesure qu'il y réussissait qu'il pouvait jouer un rôle de grande puissance, rôle qui cessait au moment où il était privé du *Dominium maris Baltici*. Donner, de nouveau, ce *Dominium* à un Etat voisin de la mer Baltique, serait faire surgir, de nouveau, une menace pour la paix de l'Europe¹... »

Et notons ceci, que le *Dominium maris Baltici* est fatalement lié à la possession des pays baltes. Une grande puissance possédant ces pays transformerait de nouveau la Baltique, qui est aujourd'hui une mer libre, en un lac fermé, faisant d'elle une esclave qui ne devrait servir qu'un maître égoïste et exclusif.

Si la Baltique doit rester libre, et elle le doit, il est indispensable que les Etats baltes subsistent dans toute leur intégrité. Pour faciliter cette tâche, il leur faut cimenter leur union au point de vue de la politique extérieure pour qu'aucune divergence ne subsiste. En même temps, il est nécessaire que chaque Etat se rende bien compte que la chute de l'un d'eux entraînerait fatalement celle des deux autres. Il faut parfois savoir faire de petites concessions pour sauver un grand patrimoine.

Et alors, cette union supposée parfaite, avec qui s'allier ? C'est là, comme dirait le D^r Gustave Le Bon, un problème analogue à ceux posés par le sphinx de la légende antique et qu'il faut résoudre sous peine de périr.

Il est indispensable pour les trois Etats, qui ne doivent faire qu'un au point de vue de la politique extérieure, d'adhérer à un *système* d'assistance mutuelle qui, non seulement déclencherait contre l'agresseur éventuel une coalition assez forte pour repousser son attaque, mais paralyserait d'avance l'esprit d'aventure de l'agresseur par la cer-

1. Arved Berg, *La Latvia et la Russie*, Paris, 1919, p. 81.

titude de la défaite imminente. Il faut prévenir pour ne pas être prévenu ; il faut savoir ce qu'on doit et ce qu'on reçoit.

Encore une fois, les trois peuples n'ont eu qu'une histoire, une histoire commune de servitude et de misère. Qu'un des trois soit soumis par la force du glaive ou en vertu d'un traité, le résultat sera le même. A quoi cela a-t-il servi à la Lithuanie de prêter son grand duc à la couronne polonaise ? Le peuple lithuanien ne souffrait pas moins sous la domination de l'aristocratie polonaise que les peuples letton et estonien sous celle de l'aristocratie allemande.

Les Etats baltes, exposés à tous les appétits et à toutes les convoitises, sont trop petits pour ne pas se défendre contre l'affection intéressée de leurs puissants voisins. Ils ne peuvent, ni ne doivent, accepter la « protection » de l'un d'eux, s'ils ne veulent voir se répéter la triste fable de La Fontaine *La génisse, la chèvre et la brebis, en société avec le lion*, et sous menace de perdre leur indépendance culturelle, économique et politique.

Ils ne peuvent, nous le répétons, qu'adhérer à un système d'alliance avec les Etats ayant les mêmes désirs et les mêmes répulsions, à un système auquel la France, forte de sa politique traditionnelle serait partie¹. Est-il besoin de dire combien la participation de l'Angleterre serait également souhaitable.

Mais il y a des Etats et des diplomates qui, à de telles alliances d'assistance mutuelle en cas d'agression, préfèrent des pactes, soit bilatéraux, soit généraux, de non-agression. Or, à notre humble avis, de tels pactes dissimulent le néant, car le droit et la justice ne peuvent se passer de sanctions. Par la réédition partielle du Pacte de

1. Nous avons pu dans les chapitres précédents nous rendre compte de cette politique française, politique qu'il serait impossible de renverser comme en une fantaisie car elle n'est ni le fait d'un homme ni le fait d'un parti.

Paris, on ne fait que piétiner, sans avancer d'un pouce la solution du redoutable problème de la sécurité dans la justice, sans conjurer le terrible danger d'une attaque éventuelle. Une telle politique ressemble trop à celle de l'autriche pour que nous puissions sérieusement y attacher le moindre prix.

La vie n'est pas un thème pour des spéculations abstraites, mais une réalité qui appelle des solutions concrètes. C'est pourquoi, tout en restant fidèle à la noble institution qui a pour objet « de garantir la paix et la sécurité, de faire régner la justice et respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés », il est indispensable de lui donner des compléments capables de faire respecter cette paix, cette sécurité et cette justice dont elle est la dépositaire. La Société des Nations n'étant pas un super-Etat, ne pouvant donc imposer sa volonté aux contrevenants, c'est aux États eux-mêmes à s'organiser de telle manière que le droit des gens soit respecté.

Donc, la seule union concevable, nécessaire et indispensable, c'est l'union des trois pays baltes et, comme disait le ministre estonien M. Axel, « l'avenir des États baltes : Estonie, Lettonie et Lithuanie, sera assuré à une seule condition, l'union aussi étroite que possible entre les États indépendants¹ ». L'abstention ou l'hésitation ne peuvent être que mortelles pour leur indépendance payée si cher et celui qui s'en rendrait coupable porterait le poids d'une lourde responsabilité devant l'Histoire.

L'union des trois pays baltes doit aboutir et elle aboutira, parce qu'elle est dans la nature des choses, à la base de leur existence et dans la communauté de leurs destins. Ceci est prouvé par la quarantaine de conférence qui ont eu lieu depuis 1921 à 1934 entre les ministres des Affaires

1. *Baltische Presse*, 1927, 8 octobre.

étrangères des trois capitales baltes, soit bipartites (Lettonie, Estonie, Lettonie-Lithuanie), soit tripartites (Estonie-Lettonie-Lithuanie).

Et nous le répétons encore, cela n'est pas seulement indispensable pour les peuples baltes, mais nécessaire pour l'Europe entière, qui ne peut pas permettre la défaillance d'un de ces Etats, qui ne peut pas autoriser leur destruction, sous peine de voir l'intérêt général cruellement lésé et la paix du monde violée par un nouveau et effroyable carnage.

IV. Les Etats Baltes, pays maritimes et de transit.

Nous avons vu que pendant la domination allemande, surtout à l'époque de la Hanse, ainsi que pendant la domination des autres puissances qui se rendirent successivement maîtresses des pays baltes, on s'efforçait de rendre aussi difficile que possible le transit des marchandises destinées à la Russie ou en provenant : droits exorbitants, interdictions partielles ou totale, procédures vexatoires, etc. Ces circonstances étaient de nature à obliger la Russie à se frayer, les armes à la main, un passage à travers cette forêt de restrictions gênantes, afin de pouvoir établir avec l'Europe Occidentale, à travers la Baltique, les relations indispensables à une grande puissance.

Leur indépendance une fois conquise, que devaient faire les nouveaux Etats baltes? Allaient-ils suivre les tristes errements du passé? Fascinés par l'appât de gains immédiats, allaient-ils mépriser l'intérêt général auquel un territoire comme le leur se doit de sacrifier?

Il n'en fut rien, dès les premières heures de leur existence les Etats baltes avaient compris leur juste rôle d'intermédiaire entre l'Ouest et l'Est, et que ce rôle comportait,

non pas la création d'entraves et de barrière, mais au contraire l'aplanissement des difficultés. Ils tenaient à l'honneur de faire fonction pour le grand arrière-pays qu'est la Russie, d'une *table de billard* sans la moindre écharde.

C'est ainsi que le premier ministre des Affaires Étrangères de Lettonie, qui était en même temps le premier diplomate de carrière du pays (depuis le 23 janvier 1918), disait, dans un discours prononcé devant le Conseil National à une époque où on se trouvait encore en état de guerre avec la Russie soviétique, six mois avant la paix : « Nous n'avons nullement l'intention de couper la Russie des ports de la mer Baltique. Sans renoncer à la moindre parcelle de notre souveraineté, nous créerons la possibilité de donner à la Russie toutes les satisfactions économiques possibles au point de vue de l'accès aux ports de la Baltique¹. »

Et, disons-le, cette affirmation n'est pas restée un vain mot. Toutes les facilités sont données à la Russie pour utiliser selon ses besoins les ports des pays baltes. Si elle n'a pas toujours utilisé les droits et les possibilités qui lui sont accordés sur une si large échelle, c'est en raison, non pas de l'économie politique, mais de la politique tout court, car ce n'est un secret pour personne que l'économie (aussi bien que toute forme d'activité humaine) doit en Russie soviétique se plier devant l'ordre impératif du politicien, fussent des milliers et des milliers d'être humains y laisser leur vie. C'est, d'autre part, qu'elle n'a pas assez de marchandises à exporter, ni assez de moyens pour en acheter à l'étranger dans la même mesure que sous l'ancien régime². Quelques chiffres, rapportés plus loin, en seront la preuve.

Mais, avant d'aborder l'étude que nous nous proposons

1. *Latvijas Tautas Padome*, Riga, 1922, p. 352.

La preuve en est donnée par le fait que Leningrad, le port-maitre de la Russie sur la Baltique, n'a pu atteindre en 1928, malgré tous les efforts russes, qu'un quart à peine des échanges commerciaux effectués par ce port en 1913 (I. Bokalders, *Der Häfen Lettlands unter den Ostseehäfen*. *Lettländs Ökonomist*, Riga, 1929, p. 86.

de faire, il convient au préalable de dire quelques mots de l'importance contemporaine de la Baltique en général et par rapport à la Russie en particulier. Notons tout de suite que le caractère typique des pays du Nord et du Nord-Est est leur richesse en bois. D'après les plus récentes statistiques, les forêts couvrent en Suède 51,7% de sa superficie totale, en Finlande 65%, en Lettonie 26,4%, en Pologne 23,7%, en Lithuanie 15,5 %, etc., soit, y compris la Russie, 231 millions d'hectares sur 273 de superficie boisée totale d'Europe. Or, tout le bois exporté par ces pays à destination de l'Ouest emprunte la voie maritime, c'est ainsi qu'avant guerre la majeure partie de toute l'exportation russe en bois passait par les ports de la Baltique, dont 2 millions et demi de mètres cubes rien que par Riga.

Le bois sous toutes ses formes était donc l'élément essentiel des cargaisons des caravanes maritimes allant de l'Est à l'Ouest par la mer Baltique. En sens inverse venait le charbon, car, ni sur les bords de la Baltique, ni à l'intérieur ne se trouvait une seule mine de quelque importance. Le charbon de Cardiff et de Newcastle alimentait tous les navires de guerre russes de la mer Baltique ainsi que les forges des usines de Saint-Pétersbourg; le Danemark, la Suède, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et même l'Allemagne, importaient toutes du charbon anglais.

Plus de 12 millions de tonnes de ce charbon étaient transportées chaque année par la mer et contournaient la pointe du Jutland. Deux millions de tonnes étaient laissées dans les ports danois, trois dans les ports allemands de la Baltique, deux dans les ports suédois du golfe botanique, un dans le golfe de Riga et plus de trois millions étaient absorbés par les ports finlandais, estoniens et russes du golfe finlandais. Saint-Pétersbourg à elle seule, pendant la période 1909-1912, en consommait deux millions de tonnes par an et en 1913 elle en employa même plus de 3 millions.

Vers la Baltique se dirigeaient aussi les produits des

régions agricoles de la Volga, des gouvernements de Saratov, de Samara et autres. Les statistiques montrent que la Baltique jouait un grand rôle dans l'économie de la Russie en tant que route commerciale. En 1802, 74,1% de toute l'exportation russe passait par la Baltique et 12,3% seulement par les autres mers : mer Blanche, mer Noire et mer d'Azov¹. Il est vrai que cette proportion écrasante au profit de la Baltique diminua avec le temps au bénéfice de la mer Noire, de la mer d'Azov et du trafic par voie terrestre, mais elle resta quand même toujours la voie la plus recherchée par le trafic russe.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage du trafic extérieur passant par les diverses frontières maritimes et terrestres de la Russie.

Trafic extérieur par :	1851	1861	1871	1881
Mer Baltique	59,0 %	42,4 %	38,0 %	38,46 %
Mer Noire et mer d'Azov	23,7 %	39,5 %	39,0 %	29,46 %
Mer Blanche	5,3 %	4,2 %	3,0 %	2,08 %
Voies terrestres.....	12,0 %	13,9 %	20,0 %	30,00 % ²

Bien que les céréales russes fussent cultivés en grande partie dans le sud de la Russie et que la mer Noire en fut ainsi le débouché normal, la part des ports de la Baltique dans le trafic global de la Russie restait encore considérable et prédominant. Même une tendance à la hausse se révélait dans les années qui précédèrent la Grande Guerre, surtout pour les importations.

1. Herbert Schroeder, *Russland und die Ostsee*, Riga, 1927, p. 59.

2. *Ibidem*. p. 61.

Si l'on se borne aux chiffres concernant l'ensemble des sept ports les plus importants de la Baltique : Riga, Ventspils, Liepaja, Tallinn avec le Port-Baltique et Léningrad avec Cronstadt, on voit que leur trafic, déjà en progression, représente pour les années 1871-1875, 37,7 % du trafic global de toutes les Russies, aussi bien terrestre que maritime, qu'en 1891-1895 il atteint 41,50 %, en 1911 40, 50 % et qu'en 1913, il monte jusqu'à 43, 3 %¹.

Ceci dit, revenons aux Etats baltes. Et tout d'abord quelques mots sur les chemins de fer qui relient la Russie aux ports maritimes baltes. La paresse de comprendre ses propres intérêts, même économiques, était telle dans l'ancienne Russie, que la première voie ferrée ne fut construite que douze ans après l'inauguration du premier chemin de fer en Angleterre, c'est-à-dire en 1837, sur le parcours très réduit qui reliait la capitale avec la résidence du Tsar : Saint-Pétersbourg-Tsarskoïe-Selo. La première ligne importante qui touchât le territoire de la Lettonie actuelle fut la voie de Saint-Pétersbourg-Pskov-Daugavpils inaugurée en 1860. Mais ce n'est que le 24 septembre 1861 que le premier port balte fut atteint par le rail, par le prolongement de la ligne de Saint-Pétersbourg jusqu'à Riga².

Il nous faut aussi mentionner la voie ferrée de Liepaja-Romny, longue de 1.153 km., venant de la Russie centrale et traversant les anciens gouvernements de Courlande, Vilnius, Minsk, Mohilev, Tchernigov et Poltava, achevée en 1871, qui desservait un arrière-pays d'une superficie supérieure à 300.000 km², habité par une population de plus de 15 millions d'âmes³, et le reliait au beau port de Liepaja. Avant la guerre, le trafic sur cette ligne dépassait

1. A. Busevics, *Kur izeja ? Satvijas Tautsaimniecibas attistibas problemi*, Riga, 1930. p. 45-46.

2. P. Goba, *Transporta problemas Latvijā*. *Ekonomists*, 1934, n° 15.

3. Henri de Monfort, « L'aspect européen de l'expérience baltique », *Mercure de France* du 15 mars 1930, p. 572.

cinq milliards et demi de tonnes de marchandises et lui assurait une recette de 20 à 21 millions de roubles par an.

Or, ce chemin de fer d'une importance si considérable existe toujours, traversant désormais les territoires de quatre Etats : Lettonie, Lithuanie, Pologne et Russie, seulement le conflit-lithuanien amena la rupture de cette grande artère entre Landwarow et Kaisiadorys, les rails même ayant été enlevés, consommant ainsi la ruine de Liepaja bien déchue de son ancienne splendeur. La Lithuanie ayant adopté cette mesure à titre de représailles pacifiques contre la Pologne qui lui avait ravi Vilnius.

L'affaire fut en son temps portée devant la Cour Permanente de Justice internationale qui absout la Lithuanie à l'unanimité des voix, le 15 octobre 1931, jugeant « que les engagements internationaux en vigueur n'obligent pas la Lithuanie, dans les circonstances actuelles, à prendre les mesures nécessaires pour ouvrir au trafic ou à certaines catégories de trafic la section de ligne de chemin de fer Landwarow-Kaisiadorys¹. »

Bien que nous nous associons pleinement à la cause lithuanienne, il nous est difficile de ne pas exprimer un profond regret de l'entrave ainsi apportée aux communications et nous nous permettons de faire ici des vœux pour le prompt rétablissement de la liaison Romny-Liepaja.

A sa création en Etat indépendant, la Lettonie reçut en héritage 1.042 kilomètres de voies ferrées, toutes dans l'état le plus lamentable. Aujourd'hui, grâce à un travail ininterrompu, le territoire de la Lettonie est couvert d'un réseau de chemins de fer de 2.996 kilomètres², soit presque triple de celui qui existait au moment de sa naissance.

En Estonie, le réseau ferroviaire comptait déjà en 1933 2.086 kilomètres, et en Lithuanie 1760.

1. Cour permanente de Justice Internationale. Avis consultatif. Série A/B. Fascicule n° 40, Leyde, 1931, p. 122.

2. P. Goba, *Transporta problēmas Latvijā. Ekonomists*, 1934, n° 15 p. 542.

Mais il ne suffit pas d'avoir un réseau ferroviaire très développé, il faut le rendre accessible, par ses tarifs, au grand voisin russe. C'est ce qui a été fait. Les tarifs moyens en Lettonie pour le transport des marchandises par exemple sont plus bas que dans tout autre Etat européen. Alors que la Suisse prend, pour le transport des marchandises, 11,96 centimes-or par tonne au kilomètre, l'Allemagne 5,05, l'Estonie 4,82, la Lettonie ne prend que 4,40¹.

Or, la Lettonie a encore trouvé le moyen d'abaisser ses tarifs, déjà si bas à destination intérieure, de 10 à 70%² pour le transit. C'est ainsi par exemple que les tarifs lettons, sur une distance de 100 kilomètres, sont pour le transport du blé de 20 % plus bas qu'en Pologne et pour le bois de 40 % plus bas qu'en Russie tsariste et de 31 % plus bas qu'en Pologne, etc³.

Malgré ces facilités accordées parfois au détriment des chemins de fer lettons, les Russes en ont usé avec une grande parcimonie. En 1929-1930, le transit des marchandises allant en Russie et en sortant ne formait que 24 %, et en 1932-1933 33 %, du transport global dans le pays. En effet, la Russie fait tout son possible pour se suffire à elle-même et, d'autre part, la crise économique mondiale a fait passer ses transactions extérieures de 2 milliards de roubles en 1930 à 843 millions en 1933⁴.

Si, pour se faire une idée plus juste, on envisage le transit par la Lettonie sur une période plus longue, savoir une décade, on obtient le tableau suivant :

1. V. Krievins, *Dzelzcelu tarifi konjunkturai uzlabojoties. Ekonomists*, 1934, n° 7, p. 278.

2. V. Krievins, *Latvijas un S. P. R. S. dzelzcelu tiesas satiksmes precu tarifs. Ekonomists*, 1934, n° 4, p. 135.

3. Goba, *Ekonomists*, 1934, p. 545.

4. *Ekonomists*, 1934, n° 11-12, p. 435.

Transit entre 1921 et 1932¹.

	Total en millions de tonnes	Pourcentage %
U. R. S. S.	3,6	49,3
Pologne et Dantzig ...	1,2	16,5
Allemagne	1,2	16,6
Lithuanie	0,4	5,9
Grande-Bretagne	0,3	4,5
Estonie	0,2	2,2
Autres pays	0,4	5,0
Total	7,3	100,00

Ajoutons que les deux tiers de ce transit passaient par les ports maritimes.

Des trois pays baltes, c'est la Lettonie qui demeure le plus important au point de vue transit international. Si nous examinons par exemple deux années consécutives, nous obtenons pour le transit global les chiffres suivants en tonnes :

	1929	1930
Lettonie	882.000	797.000
Lithuanie	386.363	352.472 ²
Estonie	29.170	18.633

Le maximum fut atteint par la Lettonie en 1931 avec 920.000 tonnes, pour l'Estonie en 1933 avec 33.283 tonnes, dont 11.198 pour la Russie et 20.837 pour la Lettonie³.

Notons à ce sujet que le transit russe par l'Estonie

1. *Activities of Latvian Bank in 10 years 1922-1932*, Riga, 1933, p. 166.
 2. D'après A. Kursinskis, *Precu tranzits caur Baltijas Valstīm pēdējos gados*. *Ekonomists*, 1931, n° 10, p. 388-389.
 3. *Eesti Statistika kuukiri*, Tallinn, 1934.

était plus de dix fois supérieur en 1922, quand le gros du trafic russe passait par ce pays qui avait le premier conclu la paix avec lui.

Nous pouvons ainsi constater que les pays baltes ont compris leur situation géographique et se sont montrés des intermédiaires utiles, habiles et accessibles, facilitant à tous points de vue les relations de l'Europe Occidentale avec la Russie et inversement, et que si ces relations n'ont pas pris l'ampleur désirée, les Etats baltes et leurs constitutions n'y sont pour rien. En manière de conclusion, rappelons que c'est par les pays baltes que passent maintenant les chemins, non seulement les plus courts et les plus commodes, mais aussi les plus coûteux qui relient la Russie par mer avec l'Europe Occidentale et qu'à ce point de vue les Etats baltes ont réalisé l'extrême de ce qui pouvait être fait dans les circonstances présentes.

Les ports baltes. — Il convient maintenant de passer en revue les trois ports principaux des Etats baltes : Riga, Tallinn, et Kaipeda.

Riga — L'importance de Riga n'est plus à démontrer après ce que l'histoire nous a enseigné. C'est des murs de Riga que jadis on dominait les communications avec l'immense arrière-pays. Encore aujourd'hui, c'est par Riga que logiquement passerait la voie la plus pratique d'Ouest en Est, « si la politique ne venait pas contredire la géographie ».

M. Tibal, qui connaît à merveille l'Europe Orientale, fait de Riga un tableau aussi éloquent que flatteur :

« Riga, à l'embouchure de la Daugava, se trouve un peu vis-à-vis de la Russie dans la même situation qu'Anvers à l'embouchure de l'Escaut ou du Rhin vis-à-vis de l'Allemagne occidentale. La Daugava est navigable à partir de Vitebsk et, sauf quelques rapides en amont de Riga que l'on songe depuis longtemps à supprimer, elle représente

une artère de 500 kilomètres. Un tiers des exportations de Riga, surtout le bois venait, par voie fluviale. Par la voie ferrée, d'autre part, Riga étendait son rayonnement commercial jusqu'à des milliers de kilomètres, pour le bois jusqu'à Moscou, pour les céréales jusqu'à Orenbourg, Oufa et Samara, dans la région de la Volga, pour le lin jusqu'à Kolomna et la Volga, pour les œufs jusqu'aux gouvernements entre l'Oural et la mer d'Azov et pour les peaux jusqu'à la Caspienne. Les différentes marchandises de ces territoires, dans un rayon fort étendu, affluaient par l'exportation vers Riga. Le gouvernement russe pourtant favorisait de tout son pouvoir Pétersbourg ; pour des raisons politiques, il négligeait systématiquement Riga et ne voulait voir dans Reval et Libau que des ports de guerre. Mais la force des conditions géographiques, qui faisaient et qui feront toujours des ports entre le Golfe de Finlande et l'embouchure du Niémen le débouché naturel de près des deux tiers de la plaine russe, triomphait des obstacles artificiels opposés par le régime¹. »

A ce tableau ajoutons quelques précisions : Riga jouissait avant la guerre d'un trafic plus considérable que celui du port allemand le plus important de la Baltique, Stetin, plus considérable même que le trafic de Saint-Pétersbourg. En 1913, 9,6% de toute l'exportation russe passait par ce dernier port et 18,2%, c'est-à-dire à peu de chose près le double, par Riga². En ajoutant à ce dernier chiffre ceux des exportations faites par l'intermédiaire des deux autres ports maritimes lettons, 6,1% par Ventspils et 3,9% par Liepaja, nous voyons que 28,2%, soit plus du quart de toute l'exportation russe, passait par les ports lettons. Selon les calculs du géographe Sten de Ger, Riga desser-

1. A. Tibal, *Histoire diplomatique contemporaine* (1925-1934), cours de 1933-1934. Dotation Carnégie, Paris, p. 254-255.

2. A. Busevics, p. 45 et *Kugniecibas gada gramata* 1925-1926, Riga, *Krisjāna Valdemara jurskolas izdevums*.

vait à elle seule une région de 35 millions d'habitants, Saint-Pétersbourg ne venant qu'après avec 32 millions.

Le port de Riga possède une surface d'eau de 3.600 ha. et une longueur, tous ses bassins compris, de 36 km¹. Dans la partie supérieure du port, au delà des ponts, se trouve un havre pouvant contenir 15.000 radeaux de bois. A ce propos, disons que dans cette partie de la ville se trouvent nombre d'usines travaillant le bois pour l'exportation, qui avant la guerre atteignait jusqu'à 572.000 standards par an mettant Riga au premier rang.

Dans sa partie basse, la Daugava est accessible jusqu'à Milgravis pour des navires de 8 m. et on continue à la creuser pour atteindre une profondeur de 9 m.².

Riga à elle seule prend une part de 85-90 % de tout le trafic maritime empruntant les ports lettons [Liepaja, Ventspils (le port de réserve de Riga, accueillant les navires qu'un gel trop fort empêcherait d'atteindre Riga), Ainazi, etc.³.]

Tallinn. — Tallinn, capitale et port principal d'Estonie, absorbe à lui seul les deux tiers du tonnage du commerce extérieur maritime de toute l'Estonie; ayant une superficie totale de 806.000m², il peut accueillir un jaugeage de 63.000 Rt⁴. Les autres ports maritimes: Pärnu, Narva, Käsmu, etc., se partagent le reste.

Si on compare la valeur réciproque des ports baltes d'Estonie et de Lettonie ainsi que de Pétersbourg, on constate qu'en 1912 Tallinn participa à l'exportation totale russe pour 1,5%, Liepaja 5,7%, Ventspils, 7,5%. Petersbourg avec Cronstadt 8,1% et Riga 17,1%⁵.

1. *Latvijas ostas 1930 gadā. Fin. Min. Jurn. dep. izdevums.*

2. *Berichte über die Tätigkeit des Rigaer Börsenkomitees im Jahre 1933, Riga, 1934, p. 5.*

3. *Rigas pilsētas statistiskā gada grāmata 1931-1932, Riga, 1933, p. 80.*

4. I. Moreins, *Wirtschaft und Kultur der Baltischen Staaten, Riga, 1934, p. 86.*

5. Dr Rudolph Firlé, *Einfluss des Weltkrieges auf Schifffahrt und Handel in der Ostsee. Berlin und Leipzig, 1922, p. 18.*

Klaipeda. — Ayant jusqu'alors quelque peu négligé la Lithuanie, parce que durant des siècles elle ne fut pas en contact avec la Baltique, nous rachèterons cette omission, imposée par notre sujet, en nous étendant un peu plus longuement sur Klaipeda, son unique port. Ce port n'était, au début de l'époque historique de la nation lithuanienne, qu'une bourgade qui séparait deux centres allemands constitués respectivement dans les bassins du Niémunas et de la Vistule.

L'influence germanique ne devait pas tarder à se faire sentir ici comme ailleurs. Les Porte-Croix, envahissant les terres situées au Nord-Est de la Vistule, se rencontrèrent en 1237 avec leurs frères par le sang et l'esprit, les Porte-Glaives, qui, de leur côté, descendaient le long des rives de la Baltique se dirigeant vers l'Est.

Poursuivant leur vieille tactique, les Teutons décidèrent de fonder ici une ville qui serait une place forte capable de garder leur conquête et qu'ils édifieraient près de la rivière Dangé, au point où l'immense lagune de *Haff* s'ouvre sur la mer Baltique et où existait déjà le bourg lithuanien de Klaipeda. Ce fut le Memelburg, ou simplement Memel, à laquelle la population autochtone conserve le nom de Klaipeda.

Remarquons que l'actuel territoire de Klaipeda appartenait tout entier à l'évêché de Courlande qui se plaçait entre le Niémunas et la Venta. On lit dans un diplôme de septembre 1237 que : *Curonensem vero dioceram sic limitamus ut quidquid est inter Memelam et praedictum fluvium Wende, usque ad Liloviam, in Curonesi diocesi computetur*² »

En 1252, un château fort allemand y fut construit comme nous l'enseigne le *Chronicon Livoniae : Quorum temporibus*

2. *Livl. U. B. I.*, n° 153, p. 2.

Castrum Memel fuit constructum anno 1252. C'est ainsi que la « plus ancienne ville de Prusse » prit naissance. Il est piquant de noter que le nom allemand de Memel provient d'un contre-sens géographique. Les Allemands prenant l'embouchure du Haff pour celle du Niemunas, transformèrent son nom en Niémen, Memelas, puis Memel.

Entre 1326-1328, ce fut l'Ordre teutonique qui acquit le territoire.

« Au moyen âge, Memel rentre dans la Hanse et elle jouit de la prospérité à l'instar de Brême, Lubeck et Hambourg. Toutefois, placée dans un cul-de-sac à l'extrémité de la Prusse orientale, recroquevillée derrière les lagunes de la Baltique, elle fut de tout temps éclipsée par Kœnigsberg, son heureuse rivale¹. »

Par la terrible bataille de Tannenberg, qui marque le terme de l'expansion des Teutoniques vers l'est, Klaipeda fut coupée de son arrière-pays, Vytautas, grand-duc de Lithuanie, l'abandonna avec tout son territoire actuel, par le traité de paix signé près du lac Melno, à l'Ordre teutonique (1422).

Constatons à cette occasion que les grands-ducs de Lithuanie ont toujours tourné le dos à la mer, séduits qu'ils étaient par la gloire qui leur souriait dans l'immense plaine. Parcourant l'Europe entière du Nord au Sud, ils ne comprenaient pas l'importance de la mer et par là même condamnèrent leurs conquêtes à une existence précaire et sans lendemain.

Notons que pendant les six ans de dominations suédoise, qui favorisa le commerce libre, Klaipeda prospéra. Mais c'est seulement avec le grand électeur Frédéric-Guillaume (1640) que commença une nouvelle ère pour la ville. Il lui octroya, à côté de Kœnigsberg, le privilège

1. Louis Housseh, *Memel dans la communauté internationale*, p. 7.

de commerce libre et sans aucune restriction (*unlimitirle*) ainsi que la liberté de navigation¹.

Mais toute la générosité de Frédéric-Guillaume et tous ses privilèges ne pouvaient en rien remédier à l'absence de *Hinterland*. Klaipeda resta à la fin du xvii^e et au commencement du xviii^e siècle dix fois moins importante au point de vue du trafic maritime que Riga.

Sauf un court laps de temps (1757-1762), pendant lequel la ville fut occupée par les Russes, elle resta sous la domination de la Prusse et ce n'est que le traité de Versailles qui la détacha de Berlin afin de faciliter l'application des règles relatives à l'internationalisation du Niemunas et pour assurer la vie économique des États riverains, Lithuanie et Pologne, assez pauvres en issues sur la Baltique².

Il fut stipulé que :

« L'Allemagne renonce en faveur des Principales Puissances alliées et associées, à tous droits et titres sur les territoires compris entre la mer Baltique, la frontière Nord-Est de la Prusse Orientale et les anciennes frontières entre l'Allemagne et la Russie.

» L'Allemagne s'engage à reconnaître les dispositions que les Principales Puissances alliées et associées prendront relativement à ces territoires, notamment en ce qui concerne la nationalité des habitants (art. 99)³. »

Le sort du territoire de Klaipeda n'étant pas définitivement réglé, les Puissances confièrent son administration à un général français. Après le retrait des Allemands, le général Ordry y débarqua, en janvier 1920, avec 200 chasseurs alpins⁴. Sa mission était de donner à Klaipeda une organisation provisoire et d'assurer le respect des clauses

1. Johannes Sembritzki, *Geschichte der königlich-preussischen See — und Handelstadt Memel*. Memel, 1926.

2. Louis Housseh, p. 5.

3. *La Paix de Versailles*, les Editions internationales, Paris, 1930, p. 58.

4. Madeleine Helliard, *Le statut international du territoire de Memel*. thèse de doctorat, Paris, 1932, p. 18.

relatives à l'internationalisation du Niemunas. La difficulté consistait en ce que les grandes puissances ne pouvaient s'accorder sur le choix du maître du territoire. La France, désireuse à cette époque de voir la Pologne se renforcer pour créer le contrepoids nécessaire contre l'Allemagne et d'acquérir encore une issue sur la Baltique, voulait le donner à la Pologne. L'Angleterre n'admit pas cette solution, désirant rester la seule et exclusive puissance dominatrice sur la Baltique¹.

La commission chargée de régler l'affaire manifestait un renouveau d'activité lorsqu'on apprit soudain, le 10 janvier 1923, le coup de force tenté sur Klaipeda par des « détachements d'éléments mixtes provenant du territoire lithuanien », ce sont les termes mêmes du communiqué officieux du 11 janvier.

Le 15, les troupes du colonel Budrys s'emparaient de Klaipeda et le préfet Letisné concluait un armistice valable jusqu'à l'arrivée d'instructions venant de Paris².

La Conférence des Ambassadeurs valida cet état de choses, décidant de transférer à la Lithuanie la souveraineté sur la ville et le territoire adjacent, sous certaines conditions. Une Convention fut signée dans ce but, à Paris, le 8 mai 1924, entre le Gouvernement de Kaunas et les Alliés, elle enterrinait un plan de statut assez analogue à celui de M. Hymans élaboré pour Vilnius³.

Il y est dit que « le territoire de Memel constituera, sous la souveraineté de la Lithuanie, une unité jouissant de l'autonomie législative, judiciaire, administrative et financière... »

La Lithuanie redevenait donc un Etat maritime et le peuple lithuanien était désormais non seulement un peu-

1. J. Didelot, *La Marine de l'Aigle blanc*. Paris, 1924, p. 8-9.

2. L. Housseh, p. 8.

3. *Idem*, p. 9.

ple balte, mais un peuple de la Baltique, ce qui lui imposa d'assez lourdes charges. Le port de Klaipeda demande notamment des efforts constants pour son entretien, car il a tendance à s'ensabler¹. C'est ainsi par exemple, qu'il y a cent ans, la profondeur du chenal à l'embouchure du Haff n'avait pas plus de 2 m. 80 de profondeur et seulement 75 mètres de largeur. En 1859, on commença pour la première fois à creuser le port jusqu'à 5 et 6 mètres de profondeur et en 1870 il atteignait 7 mètres. Le gouvernement lithuanien dota peu à peu son port unique de tout ce qui pouvait contribuer à son développement. De 1923 à 1933, plus de 23 milliards et demi de lits ont été dépensés à cet effet par le gouvernement de Kaunas² et le port est aujourd'hui bien aménagé.

Disons maintenant quelques mots du commerce maritime de la Lithuanie et de Klaipeda.

Ce port sert de débouché à un vaste arrière-pays forestier de 192.000 kilomètres carrés et peuplé de 9.000.000 d'habitants, tant polonais que lithuaniens. Une grande partie du transit consiste précisément en bois; avant la guerre, la proportion était de 79 % avec un volume de 1.000.000 de mètres cubes : la Pologne y entrant pour 65 %, la Lithuanie pour 20 %.

«Aujourd'hui, Klaipeda ne reçoit que 25 % du bois des forêts situées dans le bassin du Niémunas, dit M. A. Tibal, car les marchandises provenant de la région de Vilna sont acheminées vers la mer, soit par Riga, soit, avec un immense détour, par Dantzig et Gdynia. Mais Klaipeda trouve une nouvelle prospérité dans le fait d'être le port de l'Etat lithuanien. Avant la guerre, il était négligé par la Prusse, comme un port de troisième ordre situé à l'ultime extrémité orientale du Reich et il ne bénéficiait pas non plus du com-

1. *Klaipėdos uosto direkcijos Metinė Apyškaita, Klaipėda, 1933, p. 7.*

2. *Ibidem, p. 27.*

merce des régions lithuaniennes qui se dirigeait vers les ports de Riga et de Liepaja. Il a fallu en outre créer des liaisons ferroviaires car, pour aller de Kaunas et de la Lithuanie centrale à Klaipeda, le plus simple était de passer, avec un grand détour, par le territoire de la Lettonie ou par celui de la Prusse orientale. C'est seulement en octobre 1932 qu'il a été mis fin à cet état de choses par l'achèvement, longtemps différé par le manque de capitaux, de la ligne Siantiai-Telsiai-Kretinga. Une autre ligne est projetée vers Mardampol et la Lithuanie méridionale¹. »

Du temps qu'elle appartenait à la Prusse, la destinée de Klaipeda fut peu brillante, — nous l'avons vu —, et c'est seulement avec son incorporation à la République lithuanienne qu'elle prit toute sa signification et tout son relief. Les chiffres que nous donnons ci-dessous parlent sur ce sujet un langage assez éloquent.

Navires ayant visité Klaipeda

	Nombre	Tonnage (NRT)
1910-1914	774	284.703
1924-1928	763	367.858
1929-1933	986	513.697 ²

Si nous voulons juger de la part que prend Klaipeda dans le commerce extérieur général de la Lithuanie, nous n'avons qu'à nous adresser à son « bureau central de statistique ». En 1929, Klaipeda participa à l'exportation totale de la Lithuanie pour 37%, en 1930 pour 41,61%, en 1931 pour 54,46%, en 1932 pour 65,37% et en 1933

1. *Revue économique internationale*, Bruxelles 1934, vol. III, p. 124.
 2. *Klaipėdos uosto direkcijos Metinė Apyskaita*, 1933, p. 39.

pour 66,56%¹. La principale porte de sortie, et, ajoutons-le, d'entrée, est donc Klaipeda.

La valeur totale du commerce extérieur par tête d'habitant s'est également élevée de 142 lt. en 1923 à 276 en 1930.

Nous voyons donc que la Klaipeda lithuanienne a profité de son rattachement à la Lithuanie et que d'autre part la Lithuanie a ainsi reçu un accès à la mer, indispensable à sa vie nationale, d'autant plus que les marchandises qu'elle exporte sont des marchandises lourdes que favorise le transport par eau.

Remarquons en même temps que ce port, d'une importance capitale pour la Lithuanie, n'en a aucune pour l'Allemagne qui possède une côte maritime immense garnie de ports magnifiques. Toute l'agitation menée de sa part autour de Klaipeda n'a donc d'autre but que d'abuser de sa force pour exercer autour d'elle une domination effective et tyrannique.

Marine marchande des Etats baltes. — Une chose encore doit nous intéresser : les longs siècles de servitude n'ont-ils pas déshabitué de la mer les Baltes (dans le seul sens qu'il convient de donner à ce nom, c'est-à-dire les Estoniens, Lettons et Lithuaniens)?

Nous avons vu par exemple que les bourgeois allemands de Riga se sont découragés au point de rester sans navires pendant tout un demi-siècle. Or, la situation au début de 1920 n'était guère plus brillante qu'en 1606.

Et pourtant les Lettons et les Estoniens ont montré en l'occurrence une endurance, une capacité de travail et une compréhension de leur mission sans égales. Prenons, par exemple, le nombre des navires commerciaux battant pa-

1. *Commerce extérieur de Lithuanie en 1933*. Bureau central de statistique, p. 611.

villon letton et leur tonnage. Nous constatons, en prenant comme base les chiffres du tonnage en 1914, qu'en 1920 la Lettonie ne possédait plus que 10% de sa marine d'avant guerre, chute catastrophique. Mais la marine lettonne s'élève peu à peu et inlassablement, le nombre de ses navires de mer et leur tonnage augmente, pour dépasser en 1930 les chiffres d'avant guerre et atteindre le maximum l'année suivante avec 153 navires jaugeant 207.092 B.R.T. contre 126.718 en 1914. Pour 1935, ce chiffre est de 187.602 B. R. T. pour 124 navires dont 21 voiliers seulement, ce qui fait au point de vue du tonnage net 23.413 tonnes de plus qu'en 1914, avec l'indice 126,6 par rapport au chiffre de cette dernière année¹.

La marine marchande estonienne, bien qu'ayant pris un développement moindre, n'est pas pour cela retardataire, c'est ainsi qu'elle comptait en propre en 1934, 130.615 B. R. T. dont 13,8 de voiliers².

Les deux marines baltes avaient ainsi atteint un niveau que toute la marine marchande russe n'égalait qu'en 1929.

Donc, à ce point de vue également, les peuples baltes se sont montrés à la hauteur de leur tâche et ont démontré, dans le court laps de temps qui les sépare de la domination étrangère, qu'ils ont bien mérité cette liberté, de leur situation géographique et surtout de la mer.

Il n'est pas superflu de dire quelques mots sur le commerce et l'industrie propres des Etats baltes, car ils ne sont pas seulement des pays de transit, mais également producteurs utiles et positifs dans l'échange mondial des produits. Rien qu'en 1929, ils ont exporté pour plus de 3 milliards de francs de marchandises, en important en

1. *Latvijas jūras tirdzniecības flote uz 1935 gada 1 janvāri*, Rīga, 1935, p. 34.

2. *Eesti Statistika kuukiri. Recueil mensuel du bureau central des statistiques de l'Estonie*, 1934, Tallinn, p. 351.

même temps pour 3.450 millions de francs. Si on compare leur activité productrice à celle de la Russie voisine, par tête d'habitant, on s'aperçoit qu'elle était *six fois supérieure* à cette dernière, et on peut encore citer neuf autres États européens, à côté de la Russie, que les peuples baltes ont largement dépassés à ce point de vue¹. Ce qui est bien beau pour des pays dépourvus de richesses naturelles.

Examinons maintenant rapidement la question de leur orientation économique.

Si on prend par exemple le commerce extérieur total de la Lettonie d'avant guerre, on voit que la Russie y figurait pour 55,5%². Aujourd'hui, au contraire, cet immense pays de 170 millions d'âmes tient une toute petite place, ainsi en 1933 elle ne contribuait pas même pour 3% au commerce extérieur letton. En Estonie, le chiffre correspondant dépasse à peine 3%³ et pour la Lithuanie il est encore plus insignifiant.

Les États baltes, au point de vue de l'économie politique, sont donc orientés non vers la Russie, mais surtout vers l'Occident, étant des pays agricoles par excellence. Mais la Lettonie et l'Estonie, surtout la première, possédait quand même avant la guerre mondiale une industrie florissante qui faisait par exemple de Riga la troisième ville de Russie au point de vue de la valeur de production⁴. En 1910, il y avait en Lettonie 782 usines employant 93.343 ouvriers.

Ce développement de l'industrie en Lettonie avait deux causes : premièrement l'augmentation des droits de douane en Russie, qui étaient à l'entrée de 33% *ad valorem*, ce

1. Calculé d'après la *Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich*, Berlin, 1934, pour les années 1931 et 1932.

2. A. Busevics, *Kur izeja*, p. 66.

3. Jānis Volmars, *Zollunion Lettland-Estland*, Riga, 1934, p. 126, 127, 128.

4. M. Skujeniēks *Latvija, zeme un iedzīvotāji*.

qui obligea les capitalistes étrangers à installer leurs industries à l'intérieur des frontières russes, d'autre part l'intelligence et la capacité de travail des Lettons, bien supérieures à celles des Russes. C'est ainsi, par exemple, que la production annuelle d'un ouvrier métallurgiste en Vidzeme se chiffrait par 1.940 roubles or et à Astrakhan par 690 roubles seulement¹.

Mais, dès le commencement de la guerre, la flotte allemande interrompit les communications entre les ports russes de la Baltique et le reste du monde. Les liens commerciaux extérieurs de la Russie étaient coupés, on ne pouvait plus importer ni matières premières, ni objets mi-fabriqués et l'industrie lettone perdait ainsi sa situation privilégiée dans l'économie russe et aussi en partie ses moyens d'existence.

A la suite de l'occupation de la Courlande, le gouvernement russe ordonna d'évacuer toute l'industrie et toute l'agriculture de Vidzeme. Toute la richesse productive du pays de la Vidzeme s'achemina dans 30.000 wagons vers l'intérieur de la Russie, emportant pour une valeur de 2.000.000 de francs or et vidant complètement le pays où il ne resta que des cheminées. Les machines furent suivies par 70.000 ouvriers qualifiés, toutes les routes étaient pleines de paysans qui se dirigeaient vers l'Est avec leur famille et leurs bagages.

Les champs de Lettonie se couvraient de misère, de fils barbelés et de ruines. Des fermes entières étaient détruites par les obus et par le feu, les autres, abandonnées, tombaient en ruines. Le pays si florissant était entièrement dévasté et dépeuplé. La Lettonie avait perdu pendant la guerre 80 % de ses ouvriers et 84 % de sa production². Il

1. M. Skujenieks. *Latvija, zeme un iedzīvotāji*.

2. A. Busevics, *Kurizeja*, p. 131.

fallut donc recommencer dès le commencement et partir de zéro.

Peu à peu et grâce à un effort constant, cette industrie elle aussi se relève et, bien qu'à la création de l'Etat letton il n'existât plus une seule usine de quelque importance sur son territoire, en 1930 elle occupait déjà 70.387 personnes réparties entre 3.788 entreprises. Ce qui démontre une fois de plus la vitalité des pays baltes qui, malgré toutes les difficultés dans lesquelles se débat la Russie, diminuant sensiblement son importance en tant que cliente, se maintiennent, se développent et prouvent non seulement qu'ils ont le droit, mais aussi la possibilité de vivre libres et indépendants.

Ce n'est évidemment pas dans la grande industrie que réside l'avenir des pays baltes, ils resteront des pays agricoles, mais, et c'est à souhaiter, étant donné la capacité des ouvriers, ils développeront une industrie de qualité, demandant peu de matières premières, mais beaucoup de travail de précision et d'intelligence (instruments de mesure, de chirurgie, etc....)

Malheureusement, nous le répétons encore, la Russie n'est pas un client simple, mais, à cause de sa situation particulière au point de vue politique, un client fort complexe pour lequel ce n'est pas toujours la loi de l'offre et de la demande, ni la loi de la quantité et de la qualité, qui décide, mais souvent des motifs qui n'ont rien à voir avec le commerce et l'échange des produits entre les diverses branches de l'activité humaine appliquée à la production des richesses. Il n'est pourtant pas dit que cette situation ne changera pas un jour au profit de relations plus saines entre les peuples.

Notons en outre que l'agriculture lettone, ainsi que celle des autres Etats baltes, complètement ruinée pendant la guerre, avait réussi dès 1925 à reconquérir sa situation

d'avant guerre, ce qu'on ne pouvait pas dire de l'agriculture russe.

Tout ce que nous venons de dire justifie pleinement ces belles paroles de M. E. Bourgeois au sujet des peuples baltes : « Leurs cités ne sont plus de ces lieux de passage, simples stations du rail international qui reliait l'Europe à l'Asie. Une vie nouvelle, ou plutôt la vie même, les anime, avec la conscience de leurs droits et de leurs devoirs qui les invite à s'assurer tous les moyens de participer à la civilisation dont l'Atlantique est le grand foyer. De ces moyens, le principal est l'accès à la Baltique. »

V. Le droit des gens et les Etats Baltes.

« La loi des lois, la loi du monde, dégage cette notion très simple, primordiale, que la terre est faite pour l'homme, qui non seulement peut, mais doit se servir de la terre. Il ne doit pas lui demander un service individuel, il doit lui demander un service collectif, parce que, de sa nature, il ne peut vivre isolé, il doit vivre en société. L'homme est un être social, la terre tout entière doit servir au développement de ses facultés dans la vie sociale¹. »

C'est par ces fortes et profondes paroles que M. A. Geouffre de La Pradelle résume la question du droit terrestre, pour mieux mettre en relief au point de vue du droit des gens la liberté de la mer exigée par la nature elle-même (« rien ne peut être dans le droit qui ne soit dans la nature »), car elle permet « aux hommes de communiquer entre eux d'un point à l'autre du globe, par un moyen très simple,

1. A. Geouffre de la Pradelle, *La Mer*. Cours de doctorat. Droit des gens. Faculté de Droit de Paris, 1934, p. 137.

sans cesse perfectionné par l'invention. » Et M. de la Pradelle poursuit : « La seule présence de la mer dans le monde suffit à démontrer que les hommes doivent entrer en relations les uns vis-à-vis des autres, les Etats former des liens les uns avec les autres, et les peuples échanger des produits différents, par le véhicule du commerce. La mer est une route, elle est l'instrument de la communication entre les hommes. »

Et c'est là la grande raison pour laquelle la mer doit rester en dehors de la propriété, que ce soit au profit d'une oligarchie, d'une association ou d'un Etat.

« Le droit des gens, dit encore M. de la Pradelle, est un droit qui a pour objet d'ajuster la terre à l'homme. Or, il se trouve que dans ses ajustements de la terre à l'homme, il est complètement inutile de recourir à l'idée d'un droit privatif de l'Etat sur cette partie du globe qui est la mer, de manière à réaliser le droit qui est le droit essentiel des hommes, droit sur lequel s'appuie nécessairement le droit de l'Etat, car l'Etat est une institution et une institution n'existe que dans la mesure de son but.

Le but de l'Institution-Etat est de faire respecter et réaliser les droits des hommes. Et c'est parce qu'il faut sur terre que l'homme ait un droit privatif, qu'il est nécessaire de donner un droit correspondant, également privatif, exclusif en principe, du moins sur le territoire. Mais il n'est pas nécessaire de donner à l'homme sur l'Océan d'autre droit que le droit de naviguer, de chasser, de pêcher, et dès lors, pourquoi faire de ce droit de naviguer, de chasser, de pêcher, des droits qui, au lieu d'appartenir à la communauté des hommes seraient les droits des uns à l'exclusion des autres ?¹ »

Donc celui qui prétendrait à un droit exclusif sur la

1. La Pradelle, p. 161, 163.

mer, « ferait cette entreprise insensée, agirait contre la loi même de la nature; il violerait ouvertement le droit des gens. »

Or au cours de cette étude, nous avons pu voir que, depuis le Moyen-Age jusqu'à l'époque contemporaine, presque toutes celles des puissances qui purent s'emparer des pays baltes cherchèrent à s'arroger un droit exclusif sur la mer Baltique.

Pour assurer le triomphe du droit, pour assurer la libre communication par voie de mer, qui seule permet aux hommes de jouir pleinement des bienfaits de la terre, il est nécessaire que la Baltique reste libre, comme le traité de Versailles (art. 195) l'a prévu, pour que le droit des gens soit respecté et, à cet effet, il est nécessaire que les Etats baltes restent indépendants.

Ce n'est un secret pour personne qu'aujourd'hui la rivalité séculaire pour la domination de la Baltique est en voie de renaître. La signification des pays baltes en est singulièrement rehaussée, d'autant plus que cette domination choisit pour théâtre la terre ferme et selon l'expression de Spengler : « Celui qui posséderait des bases navales, avec leurs docks et leurs réserves de matériel, celui-là dominerait la mer quelque fût la force de sa marine¹. »

On est ainsi conduit à envisager la possibilité d'une future guerre, dont la Baltique pourrait redevenir le théâtre au moins partiellement. Or, tandis que l'on peut et doit défendre la complète liberté de la mer en temps de paix, tel ne serait plus le cas en temps de guerre. Car l'Etat qui attaquerait et engagerait une guerre malgré la politique sincèrement pacifique des Etats fidèles à la Société des Nations, cet Etat se mettrait lui-même hors

1. Oswald Spengler, *Années décisives*, Paris, 1934, p. 82.

la loi et au ban d'une société civilisée, respectueuse de ses droits et de ses devoirs.

Soyons assurés que l'Etat capable, après la plus effroyable des guerres, de troubler une fois de plus la paix, le ferait au mépris de toute morale et de toute justice et déploierait ses instincts les plus féroces. De cette nouvelle « guerre d'enfer » une petite esquisse nous est ainsi tracée par M. J. Louvard :

« Le conflit éventuel de demain, dit-il, sera une guerre de peuples et une guerre totale, caractérisée par les phénomènes suivants : mobilisation de la population entière, centralisation de l'économie du pays, réquisition de la totalité des forces de la nation, militaires certes, mais aussi économiques et financières, tension en un mot de toutes les énergies disponibles vers le but de guerre. Les procédés de cette guerre totale seront dirigés contre les biens et contre les personnes¹. »

Cette vision terrifiante devrait suffire pour unir l'ensemble des peuples pacifiques, qui sont encore heureusement la majorité, afin d'ôter aux belliqueux le goût de l'aventure. M. Pertinax dit à ce propos :

« Union des peuples pacifiques : nul homme de bon sens ne peut se méprendre sur la portée de ces mots. Ils signifient que, s'étant convaincus de l'indivisibilité de la paix, tous les Etats qui veulent faire régner la loi internationale se trouveraient sur la même ligne si l'un d'eux était victime d'une agression. Le système diffère des anciennes alliances par le but poursuivi, mais non par la nature des moyens employés. En effet, ceux qui en relèvent ne combinent pas leurs forces pour conquérir tel avantage particulier, territorial, politique, économique. Ils se rassemblent uniquement pour résister à la violation des contrats qui

1. Jacques Louvard, *La guerre sous-marine au commerce*, thèse de docteur en droit, Paris, 1934, p. 161.

régissent ou devraient régir l'Europe. Par contre, le jour où ils sont appelés à tenir la parole donnée, ils ne peuvent compter, à l'instar des alliés de naguère, que sur leurs forces matérielles, armées, blocus économique, etc...¹ »

Remarquons que depuis le pacte de Paris du 27 août 1928, qui condamne la guerre « comme instrument de politique nationale » et la met hors la loi, l'Etat qui violerait ce pacte ne peut plus prétendre à la moindre indulgence et doit être remis à la raison par tous les autres Etats et par tous les moyens dont ils disposeront et dont l'application ne serait pas interdite par la Société des Nations. Un de ces moyens, serait de priver l'ennemi de l'usage des routes commerciales, maritimes aussi bien que terrestres. L'agresseur doit être exclu de la liberté des mers et réduit à capituler par l'emploi immédiat de mesures implacables.

Il est superflu de rappeler que sans responsabilité ni sanctions il n'est pas plus de justice entre les peuples qu'entre les citoyens. La Baltique, pour autant que l'Etat agresseur ait un accès à cette mer, ne devra plus lui permettre de se ravitailler et de continuer la guerre contre les peuples pacifiques et respectueux du droit des gens. Laisser profiter l'agresseur de la liberté de la mer serait un crime. Et dans cet ordre d'idée personne ne doit plus ignorer quel rôle efficace pourront jouer les Etats baltes pour assurer le triomphe de la justice.

Il est donc indispensable, soulignons-le, que les peuples baltes, foncièrement pacifiques bien qu'animés d'un patriotisme ardent, maintiennent leurs inestimables bases navales, y donnant accès à tous ceux qui veulent sauvegarder la paix du monde et la justice. Car ces peuples n'ont pas seulement une vie, mais aussi une âme à défendre. Ces peu-

1. *Echo de Paris* du 7 avril 1935.

ples savent que leur salut réside dans la sauvegarde de leur indépendance, qui garantit en même temps les principes les plus sacrés du droit des gens, la liberté de la mer, la liberté de cette Baltique, objet séculaire des convoitises les plus égoïstes. Ils savent que leur situation, aussi heureuse au point de vue géographique que redoutable au point de vue stratégique, les astreint à veiller, les investit d'une haute mission, celle de sentinelles de la liberté sur les bords du Sud-Est de la Baltique. Malgré n'importe quels changements dans l'orientation des grandes puissances voisines, ils resteront toujours fidèlement et farouchement attachés à défendre la liberté de la grande voie de communication qui relie l'Ouest et l'Est de l'Europe. Ils savent qu'ils ne subsisteront qu'autant qu'ils se baseront sur le droit, qu'aussi longtemps qu'eux et le droit, surtout le droit des gens, seront du même côté. Ils savent que cette grande mission ne peut être accomplie que par une politique active et courageuse et par un travail sans relâche. Ils savent enfin, selon l'expression de Goethe, que « celui-là seul est digne de la liberté, tout comme de la vie, qui chaque jour doit la conquérir. »

BIBLIOGRAPHIE

Traités et documents.

- Actes et lettres concernant l'histoire de la question baltique au xvi^e et au xvii^e siècle, G. V. Forsten, St-Petersbourg, 1899 (en russe).
- Bibliotheca Livoniae Historica, Dr Eduard Winkelmann, Berlin, 1878.
- Bulletin de la bibliothèque d'Etat. Publication de la bibliographie lettone, Riga.
- Codex Juris Diplomaticus, G. G. Leibnitius, Hanoovere, MDCXIII.
- Conférence politique russe, Paris, le 9 mars 1919.
- Corps universel diplomatique de droit des gens... depuis le règne de l'empereur Charlemagne jusqu'à présent, J. Du Mont, Amsterdam, 1726.
- Cour Permanente de Justice Internationale. Avis consultatifs. Série A-B et série B-C, Leyde, 1931.
- Danemark-Norges Traktater (Traités de Danemark-Norvège), L. Laursen, Kobenhaven.
- Exposé écrit du gouvernement de la République lithuanienne concernant la demande d'avis consultatif adressée par le conseil de la S. D. N. à la C. P. I. I..., Kaunas MDCCCXXXI.
- La Guerre de 1914. Recueil de documents intéressant le droit international, Paul Fauchille, Paris, 1920.
- Inderetninger fra Charles de Dançay til det franske hof om Forholdene i Norden 1567-1573 (Rapports de Charles de Dançay adressés à la cour de France sur la situation dans le Nord, 1567-1573), C. F. Bricka, Kjobenhaven, 1901.
- Katalog des Ostländischen Generalgouverneur-Archives aus der schwedischen Zeit, Tartu, 1935.
- Königlich-Schwedische Rescripta (Prescriptions royales suédoises), Archives de la ville de Riga.
- Kurland, Schriften zur Förderung der inneren Kolonisation. (Ecrits pour activer la colonisation intérieure), Berlin, 1918.
- Latvijas Republikas Sacimas Stenogrammas. (Sténogrammes du Parlement de la République lettone), Riga.

- Latvijas Tautas Padome (Le Conseil National de Lettonie), Riga.
- Lettre missive du Révérend Père Antoine Posseuin de la Société du Nom de Jésus, écrite à la très haute et serenissime Princesse Madame la Duchesse de Mantoue et Archiduchesse d'Autriche, contenant les choses que Son Altesse désiroit entendre de l'accroissement de la religion catholique, es pays de Liuonie, Suède et Transylvanie. A Paris, 1586.
- Lifflendische-Churlendische Chronica (La Chronique de Livonie et de Courlande), Leipzig, MDXCIII.
- Liv.-Esth. und Curländisches Urkundenbuch, D^r Friedrich Georg von Bunge.
- Die Livländische Geschichtsliteratur (La littérature historique de Livonie), Arnold Feuereisen, Woldemar Wulfius, Leonid Arbusow, Riga, 1904-1913.
- Die Livländische Geschichtsliteratur im Jahre 1890 (La littérature historique de Livonie en 1890), D^r Arthur Poelchau, Riga, 1891.
- Livländische Reimschronik (La Chronique rimée livonienne), Frans Pfeiffer, Stuttgart, 1844.
- Manifeste du Parlement estonien, 1918-1928, Tallinn Domen, 24 février 1928.
- Nouveau recueil général de traités, G. Fr. de Martens, Gottingue, 1858.
- Die Novgoroder Schra in sieben Fassungen vom XIII bis zum XVII Jahrhundert (La Schra de Novgorod en sept rédactions), D^r W. Schluter, Dorpat, 1911.
- Origines Livoniae sacrae et civilis sev chronicon Livonicum vetus, Francofurti, Anno MDCCXL.
- Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Wesphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques, au Ministère des Affaires étrangères, Paris.
- Recueil des principaux traités, M. de Martens, Gottingue, 1791.
- Recueil des principaux traités conclus par la Lettonie avec les pays étrangers, 1918-1930, G. Albat, Riga, 1930.
- Der Reiche Schweden Seeh-Recht (Le droit maritime des Etats suédois).
- Russisch-Livländische Urkunden (Documents russo-livoniens), K.-E. Napiersky, St-Pétersbourg, 1868.
- Satversmes Sapules Stenogrammas (Sténogrammes de la Constituante lettone). Riga.
- Sveriges Traktater (Traites de Suède), O. S. Rydberg, Stockholm.

- Les pourparlers de Brest-Litovsk depuis le 22-9 décembre 1917 au 3 mars (18 février) 1919. Edition du Commissariat des Affaires étrangères, Moscou, 1920. (Textes complets sténographiés des pourparlers, en russe.)
- L'U. R. S. S. et la Paix, Paris, 1929.
- Vācbaltu politisko mērku documentācija (Documentation concernant les buts politiques des Allemands baltes), A. Fortius, Riga, 1932.

Ouvrages.

- Ancel** (Jacques). — *Géographie politique de la Baltique*, Paris.
- Anet** (Claude). — *La Révolution russe*, Paris, 1919.
- Arbusov** (L.). — *Grundriss der Geschichte Liv.-Est. und Kurlands (Esquisse de l'histoire de Livonie, Estonie et Courlande)*, Riga, 1918.
- Avaloff** (Général Fürst). — *Im Kampf gegen den Bolshevismus (Lutte contre le bolchevisme)*, Hambourg, 1925.
- Bach** (M. G.). — *Les relations politico-économiques entre l'U. R. S. S. et les Pays Baltes au cours de dix ans (1917-1927)* (en russe), Moscou, 1928.
- Baku** (Ray Stannard). — *Le président Wilson et le règlement franco-allemand*, Paris, 1924.
- Balodis** (Fr.). — *Ein Denkmal der Wikingerzeit aus Semgallen, Lettland (Un monument des temps des Vikings de Semgale, Lettonie)*, Eurasia septentrionalis Antiqua.
- Bardoux** (J.). — *De Paris à Spa. La bataille diplomatique pour la paix française*, Paris, 1921.
- Berg** (Arved). — *La Latvia et la Russie*, Paris, 1919.
- Bilmanis** (A.). — *Latvijas Werdegang (La naissance de la Lettonie)*, Leipzig, 1934.
- Bischoff** (Major A. D. Joseph). — *Die letzte Front (Le dernier front)*, Berlin, 1934.
- Boissonat et Charliat**. — *Les rapports économiques entre la France et les Pays du Nord*. Rapports présentés au Congrès international des sciences historiques.
- Boschau** (D^r Richard). — *Der Streit um die Freiheit der Meere im Zeitalter des Hugo Grotius (La querelle autour de la liberté de la mer au temps de Hugo Gratius)*, Leipzig, 1919.
- Bourgeois** (Emile). — *Manuel historique de la politique étrangère*, Paris, 1925.
- Bray** (comte de). — *Essai critique sur l'histoire de Livonie*, Dorpat, MDLXXV.
- Bulow** (Prince de). — *Politique allemande*, Paris, 1904.
— *Mémoires*, Paris.
- Bunge** (D^r Friedrich Georg von). — *Einleitung in die liv.-est. und*

- curlandische Rechtsgeschichte und Geschichte der Rechtsquellen*, Reval
- Busevics** (A.). — *Kur izeja? Latvijas lautsaimniecibas atistibas problemi* (Où est l'issue? Le problème du développement économique de la Lettonie), Riga, 1930.
- Bywater** (Hector C.). — *Les marines de guerre et la force navale des nations depuis la guerre*, Paris, 1930.
- Castel** (B.). — *Du principe de la liberté des mers et de ses applications dans le droit commun international*, Toulouse, 1900.
- Cauchy** (Eugène). — *Le droit maritime international*, Paris, 1862.
- Chambon** (Henry de). — *Origines et histoire de la Lettonie*, Paris, 1933.
- Chruchill** (Winston S.). — *Crise mondiale*, Paris, 1931.
- Cielavs** (A.). — *La Lettonie et l'U. R. S. S.* (en russe), Riga, 1932.
- Cielens** (Felikss). — *Baltijas valstu starptautiskais stāvoklis un Latvijas ārpolitiskie uzdevumi* (La situation internationale des États baltes et les relations internationales de Lettonie, Riga, 1927).
- Daenell** (Dr E.). — *Die Blütezeit der deutschen Hanse* (Le temps de la floraison de la Hanse allemande), Berlin, 1906.
- Dareste** (M. C.). — *Histoire de France*, Paris, 1867.
- Dawson** (Christopher). — *Les origines de l'Europe et de la civilisation européenne*, Paris, 1935.
- Delavaud** (Louis). — *Les Français dans le Nord*, Rouen, 1911.
- Didelot** (J.). — *La marine de l'aigle blanc*, Paris, 1924.
- Dogiel**. — *Codex Diplomaticus Regni Poloniae et Magni Ducatus Lituaniae*.
- Doumergue** (Emile). — *La Lettonie et la Baltique*, Paris, MCMXIX.
- Egorieff** (V.). — *La mer Baltique* (en russe), Moscou, 1927.
- Firle** (Dr Rudolph). — *Einfluss des Weltkrieges auf Schiffahrt und Handel in der Ostsee* (L'influence de la guerre mondiale sur la navigation et le commerce dans la Baltique), Berlin, und Leipzig, 1922.
- Flaux** (A. de). — *Histoire de la Suède*, Paris, 1861.
— *La Suède au xvi^e siècle*.
- Foch** (Maréchal). — *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918*, Paris, 1931.
- Forsten** (G. V.). — *La question baltique aux xvi^e et xvii^e siècles* (1544-1648) (en russe), Saint-Petersbourg, 1893.
- Frauenstein** (Alfred M.). — *Die Zentraleuropäischen Randstaaten* (Les États limitrophes de l'Europe centrale).
- Gaillard** (Gaston). — *L'Allemagne et le Baltikum*, Paris, 1919.
- Gauvain** (Auguste). — *L'Europe au jour le jour*, Paris, 1922.
- Geoffroy** (A.). — *Histoire des États scandinaves*, Paris, 1851.

- Geoffre de la Pradelle** (A. de). — *La mer*, Paris, 1934.
- Geyer** (Erik Gustave). — *Histoire de Suède*, Paris, 1844.
- Gidel** (Gilbert). — *Le droit international public de la mer*, Paris, I. La Haute Mer, Châteauroux, 1932. — II. Les eaux intérieures, Châteauroux, 1932. — III. La Mer territoriale et la zone contiguë, Châteauroux, Paris, 1934.
- Goldmanis** (J.). — *Latviesu strēlnieku vēstures svaru kausos un deklaracija Taurijas pili par Latvijas atdalisanos no Krievijas* (*Les tirailleurs lettons devant le jugement de l'histoire et la déclaration du château de Taurie sur le détachement de la Lettonie de la Russie*), Riga, 1934.
- Guichard** (Louis). — *Histoire du blocus naval (1914-1918)*, Paris 1929.
- Goltz** (Général Graf Rüdiger von der). — *Meine Sendung in, Finland und im Baltikum* (*Ma mission en Finlande et dans le Baltikum*), Leipzig, 1920.
- Handrack** (Uno). — *Der Handel der Stadt Riga im 18 Jahrhundert*, Iena, 1932.
- Helliard** (Madeleine). — *Le statut international du territoire de Memel*, Paris, 1932.
- Hérodote** (Histoire d').
- Hildebrand** (Emil). — *Sveriges Historia*, Stockholm, 1903.
- Hoffmann** (Max). — *La guerre des occasions manquées*, Paris, 1927.
- House** (colonel). — *Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919*, Paris, 1923.
- Housseh** (Louis). — *Memel dans la communauté internationale*.
- Jakulis** (J.). — *La Lithuanie restaurée*, Louvain, 1932.
- Jensch** (Dr Georg). — *Der Handel Rigas im 17 Jahrhundert*, Riga, 1930.
- Juskevics** (J.). — *Hercoga Jēkaba laikmets Kurzemē* (*L'époque du duc Jacques en Courland*), Riga, 1931.
- Keisler** (Frédéric). — *La fin de la domination russe dans les pays baltes au XIII^e siècle* (en russe).
- Kupffer** (K. R.). — *Baltische Landeskunde* (Géographie balte), Riga, 1925.
- Laurens** (Adolphe). — *Précis d'histoire de la guerre navale (1914-1918)*, Paris, 1929.
- Lavisse** (Ernest) et **Rimbaud** (Alfred). — *Histoire générale du IV^e siècle à nos jours*, Paris, 1895.
- Lavisse** (Ernest). — *Etudes sur l'histoire de Prusse*, Paris, 1885.
- Le Bon** (Gustave). — *Le déséquilibre du monde*, Paris, 1923.
- Le Fur** (Louis). — *Précis de droit international public*, Paris, 1931.
- Lelewel** (Joachim). — *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps*, Paris, 1836.
- Lelewel** (Joachim). — *Histoire de Pologne*, Paris, 1844.

- Ligotnu** (Jèkabs). — *Latvijas valsts dibinasana (La fondation de l'Etat letton)*, Riga, 1925.
- Louvard** (Jacques). — *La guerre sous-marine au commerce*, Paris, 1934.
- Löwis** (Andreas von). — *Über die ehemalige Verbreitung der Eiche in Liv. und Ehsland (Sur la répartition des chênes autrefois en Livonie et en Estonie)*, Dorpat, 1824.
- Ludendorf** (Erich). — *Documents du G. Q. G. allemand sur le rôle qu'il a joué de 1916 à 1918*, Paris, 1922.
- Mallet** (Albert). — *Nouvelle Histoire de France*.
- Martin** (Henri). — *La Russie et l'Europe*, Paris, 1866.
- Mas-Latrie** (René de). — *Du droit de marque ou droit de représailles au moyen âge*, Paris, 1875.
- Mauclère** (Jean). — *Le pays du Chevalier blanc*, Paris, 1930.
- May** (Louis du). — *L'État de l'Empire et des princes souverains d'Allemagne*.
- Mazvērsitis** (Dr Afr. H. C. J.). — *Le rôle du peuple letton dans l'histoire de l'agriculture en Europe*, Jelgava, 1931.
- Mermeix**. — *Le combat des trois*, Paris, 1922.
- Metting** (F.). — *Die Hanse und die Stadt Riga (La Hanse et la ville de Riga)*.
— *Baltische Städte (Les villes baltes)*.
- J. Mouvret**. — *Histoire des Pays Baltes*, Paris, 1934.
- Milioukov** (Paul), **Seignobos** (Ch.), **Eisenmann** (L.). — *Histoire de Russie*, Paris, 1932.
- Milioukov** (Paul). — *La politique extérieure des Soviets*, Paris, 1934.
- Montelius** (Oscar). — *Schwedische Runensteine und das Ostbaltikum. Baltische Studien, Archäologie und Geschichte (Pierres runiques suédoises et pays baltes)*.
— *Der Handel in der Vorzeit, Præhistorische Zeitschrift (Le commerce au temps préhistorique)*, 1911.
— *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves*, Paris, 1895.
- Moreins** (J.). — *Wirtschaft und Kultur der Baltischen Staaten (Economie et culture des États baltes)*, Riga, 1934.
- Munster** (Sébastien). — *La Cosmographie universelle de tout le monde*, Paris, MDLXXV.
- Natkevicus** (Ladas). — *Aspect politique et juridique du différend polono-lithuanien*, Paris et Kaunas, 1930.
- Nermann** (Birger). — *Die Verbindungen zwischen Skandinavien und dem Ostbaltikum in der jüngeren Eisenzeit (Les relations entre la Scandinavie et les pays baltes à l'âge du fer supérieur)*, Stockholm, 1929.
- Noulens** (Joseph). — *Mon ambassade en Russie soviétique*, Paris, 1933.

- Osolin** (A.). — *Le droit de la Russie ou le droit de l'Allemagne sur les côtes de la Baltique.*
- Patkuls.** — *Berichte* (Rapports de Patkuls), Berlin, 1902.
- Persky** (Serge). — *De Nicolas II à Lénine* (1918-1918), Paris, 1919.
- Petrov** (A. V.). — *La ville de Narva et son passé* (en russe), St-Pétersbourg, 1901.
- Piip** (A.). — *Tormine Aasta* (1917-1918) (*Année orageuse*), Tartu, 1934.
- Poincaré** (Raymond). — *Au service de la France*, Paris, 1933
- Reclus** (Elisée). — *Nouvelle géographie universelle*, Paris, 1880.
- Renouvin** (Pierre). — *La crise européenne et la Grande Guerre* (1904-1918), Paris, 1934.
- Reuter** (Christian). — *Ostseehandel und Landwirtschaft im sechzenten und siebzenten Jahrhundert* (*Le commerce baltique et l'agriculture aux XVI^e et XVII^e siècles*).
- Richelieu** (*Mémoires du cardinal de*), Paris, 1851.
- Roux de Rochelle.** — *Villes Anseatiques*, Paris, MDCCCXLIV.
- Sartorius** (Georg). — *Geschichte des Hanseatischen Bundes* (*Histoire de l'Union hanséatique*), Gottingen, 1802.
- Schaudinn** (Heinrich). — *Das Baltische Deutsctum und Bismarcks Reichsgründung* (*La communauté allemande balte et la fondation du Reich par Bismarck.*)
- Schlözer** (Kurd von). — *Die Hansa und der deutsche Ritter-Orden in den Ostseeländern* (*La Hanse et l'ordre allemand des chevaliers dans les pays baltes*), Berlin, 1851.
- Schroeder** (Hans Georg). — *Der Handel auf der Düna im Mittelalter* (*Le commerce sur la Daugava au moyen âge*), München und Leipzig, 1917.
- Schroeder** (Herbert). — *Russland und die Ostsee* (*La Russie et la Baltique*), Riga, 1927.
- Schweitzer** (Marcel). — *La Courlande en 1812 et l'armistice de Taurogen.* Extrait de la *Revue historique*, 1913.
- Schwabe** (A.). — *Histoire agraire de la Lettonie*, Riga, 1929.
- Sembritzki** (Johannes). — *Geschichte der königlich-preussischen See und Handelstadt Memel* (*Histoire maritime et commerciale de la ville royale prussienne de Memel*), Memel, 1926.
- Seraphim** (D^r Ernst). — *Geschichte Liv., Est. und Kurlands* (*Histoire de Livonie, Estonie et Courlande*), Reval, 1897.
- Sforza** (Count Carlo). — *Diplomatic Europe since the treaty of Versailles* (*L'Europe diplomatique depuis le traité de Versailles*), Newhaven, MCMXXVIII.
- Skujenieks** (M.). — *Latvija, zeme un iedzivotāji* (*Lettonie, terre et habitants*).
— *Latvija starp Eiropas valstīm* (*La lettonie parmi les Etats européens*), Riga, 1929.

- Sobieski** (D^r Waclaw). — *Der Kampf um die Ostsee (La lutte autour de la Baltique)*, Leipzig, 1933.
— *Histoire de Pologne des origines à nos jours*, Paris, 1934.
- Sobolevitch** (E.). — *Les États baltes et la Russie soviétique*, Paris.
- Sommerland** (Théo). — *Die geschichtliche Stellung der russischen Ostsieprovinzen (La position historique des provinces baltes de la Russie)*, Halle a. S., 1918.
- Spengler** (Oswald). — *Année décisives*, Paris, 1934.
- Sturms** (D^r Phil. Ed.). — *Studijas par Latvijas Akmenlaikmetu (Etudes sur l'âge de pierre en Lettonie)* (non publié).
- Sutostanski** (Karol). — *Les partages de la Pologne et la lutte pour l'indépendance*.
- Tacite**. — *La Germanie*.
- Tibal** (A.). — *L'Allemagne et la Baltique orientale de 1915 à 1919* Riga, 1932.
— *Histoire diplomatique contemporaine (1925-1932)*. Cours sténographié, Paris, 1933-1934.
- Upelnieks** (K.). — *Kursemes kugnieciba un kolonijas XVII g. simteni (La navigation et les colonies courlandaises au XVII^e siècle)*, Liepaja, 1930.
- Vallaux** (Camille). — *Géographie générale des mers*, Paris, 1933.
- Villecourt**. — *L'Estonie*, Paris, 1932.
- Virza** (Ed.). — Z. A. Meierovics : *Latvijas pirmā ārlietu ministra darbības atceres vēstis rakstu krājums (Z. A. Meierovics). Recueil des articles consacrés à la mémoire du premier ministre des Affaires étrangères de Lettonie*, Riga, 1935.
- Vogel** (D^r W.). — *Nordische Seefahrten im früheren Mittelalter (La navigation maritime nordique au haut moyen-âge)*, Berlin, 1907.
- Volmars** (Janis). — *Zollunion Lettland-Estland (L'union douanière Lettonie-Estonie)*, Riga, 1934.
- Voltaire**. — *Histoire de Charles XII*.
- Waliszewski** (K.). — *Les origines de la Russie moderne. Pierre le Grand*, Paris, 1897.
— *Les origines de la Russie moderne. Ivan le Terrible*, Paris, 1904.
— *Les origines de la Russie moderne. La crise révolutionnaire, 1584-1614*, Paris, 1906.
— *Le berceau d'une dynastie. Les premiers Romanov, 1613-1682*, Paris, 1919.
- Westlake** (John). — *Traité de droit international*, traduit par A. de Lapradelle, Oxford, 1924.
- Weule** (D^r Karl), **Girgensohn** (D^r). — *Weltgeschichte*. Leipzig, 1906.

Worms (Emile). — *Histoire commerciale de la Ligue Hanséatique*
Paris, 1864.

Activities of Latvijas Bank in 10 years, 1922-1932, Riga, 1933.

Description de la Livonie, Utrecht, 1706.

Dictionnaire diplomatique, Paris, 1933.

Grande Encyclopédie.

Grande encyclopédie soviétique (en russe).

Latviesu konversācijas vārdnīca (*Encyclopédie lettone*).

Latvijas ostas 1930 gadā (*Les ports lettons en 1930*), Fin. Min.

Jurn. dep. izdevums.

Mare Baltikum liberatum, 1649.

Recueils et Revues.

Académie de droit international. Recueil des cours, Paris.

Académie diplomatique internationale, Paris.

Acta Universitatis Latviensis, Riga, 1931.

L'année politique française et étrangère, Paris.

Baltische Monatsschrift (Revue mensuelle balte), Riga.

Berichte über die Tätigkeit des Rigaer Börsen-Komitees im Jahre 1933 (Rapports sur l'activité du comité de bourse de Riga en 1933), Riga, 1934.

Bulletin, publié par le Ministère des Affaires étrangères de Lettonie.

Burņnieks, Riga.

Commerce extérieur de Lithuanie. Bureau central de statistique.

Eesti Statistika kuukiri (*Recueil mensuel du bureau des statistiques d'Estonie*), Tallinn, 1934.

Ekonomists (*L'Economiste*), Riga.

L'Esprit international, Paris.

Filologu biedrības raksti (Ecrits de la Société des Philologues), Riga, 1930.

Gaisma (*La Lumière*), Riga.

Die Gesellschaft (*La Société*), Berlin, 1926.

Jurnieks (*Le Marin*), Riga.

Klaipėdos uosto direkcijas Meilnė Apyskaita (Rapport de la direction du port de Klaipėda), Klaipėda, 1933.

Kuņniecības gada grāmata 1925-1926 (*Liure annuel de la navigation*), Riga, Kr. Valdemara jurskolas izdevums.

Latvijas tirdzniecības flote uz 1935 gada 1. janvāri (*La flotte de commerce de la Lettonie au 1^{er} janvier 1935*), Riga, 1935.

- Mercure de France*, Paris.
Militarais Apskats (Revue militaire), Riga.
Le Mois, Paris.
Die Ostsee (La Baltique), Berlin.
Recueil de la Société historique russe, St-Petersbourg, 1868.
La Revue de France, Paris.
La Revue de Paris, Paris.
La Revue des Deux Mondes, Paris.
Revue des sciences politiques, Paris.
Revue des questions historiques, Paris.
Revue d'histoire de la guerre mondiale, Paris.
Revue économique internationale, Bruxelles.
Revue générale de droit international public, Paris.
Revue historique, Paris.
Revue politique et parlementaire, Paris.
Revue universelle, Paris.
Rigas latviesu biedribas zinātnu komitejas Rakstu Krājums
 (Travaux du comité letton des Lettres et des Sciences),
 Riga, 1933.
Rigas pilsētas statistiskā gada grāmata 1931-1932 (Statistique
annuelle de la ville de Riga), Riga, 1935.
Sitzungsberichte der gelehrten estnischen Gesellschaft (Compte
rendu des séances de la Société savante estonienne), Tartu,
 1935.
Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich (Livre statistique
pour le Reich allemand), Berlin, 1934.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Chapitre premier. — Préhistoire et antiquité	1
I. La Baltique et la Méditerranée.....	1
II. La Baltique et les Pays Baltes.....	4
III. Les Scandinaves et les Baltes.....	10
IV. Tableau des civilisations baltes.....	17
 Chapitre II. — Domination germanique et constitution de l'ancien Etat de Livonie	 24
I. Importance géographique des Pays Baltes.....	24
II. Expansion germanique vers l'Est.....	27
III. Constitution de la <i>Terra Mariana</i>	34
IV. Les Danois en Estonie et la rivalité germano-danoise.....	39
 Chapitre III. — La Hanse teutonique	 44
I. Les origines de la Ligue hanséatique.....	44
II. Les villes livoniennes et la Hanse.....	46
III. Le commerce terrestre des villes livoniennes.....	53
IV. La Baltique sous la domination de la Hanse.....	63
 Chapitre IV. — La Terra Mariana au XVI^e siècle	 73
I. La mer et le servage.....	73
II. Décadence des maîtres de la Livonie.....	76
IV. La chute de la Hanse et les villes livoniennes.....	82
 Chapitre V. — La lutte pour le <i>Dominium Maris Baltici</i> au XVI^e siècle	 86
I. Pousée russe vers la Baltique.....	86
II. L'Europe et la guerre livonienne.....	94
III. La Pologne et la chute de l'Ordre livonien.....	99
IV. Les Etats Scandinaves et les Pays Baltes.....	106
V. Riga, Tallinn et Narva dans la lutte pour l'empire de la Baltique.....	112
VI. La guerre du Nord de sept ans et le traité de Stettin.....	127
VII. Lutte de la Pologne et de la Suède contre la Moscovie pour la consolidation de leur position en Livonie.....	138

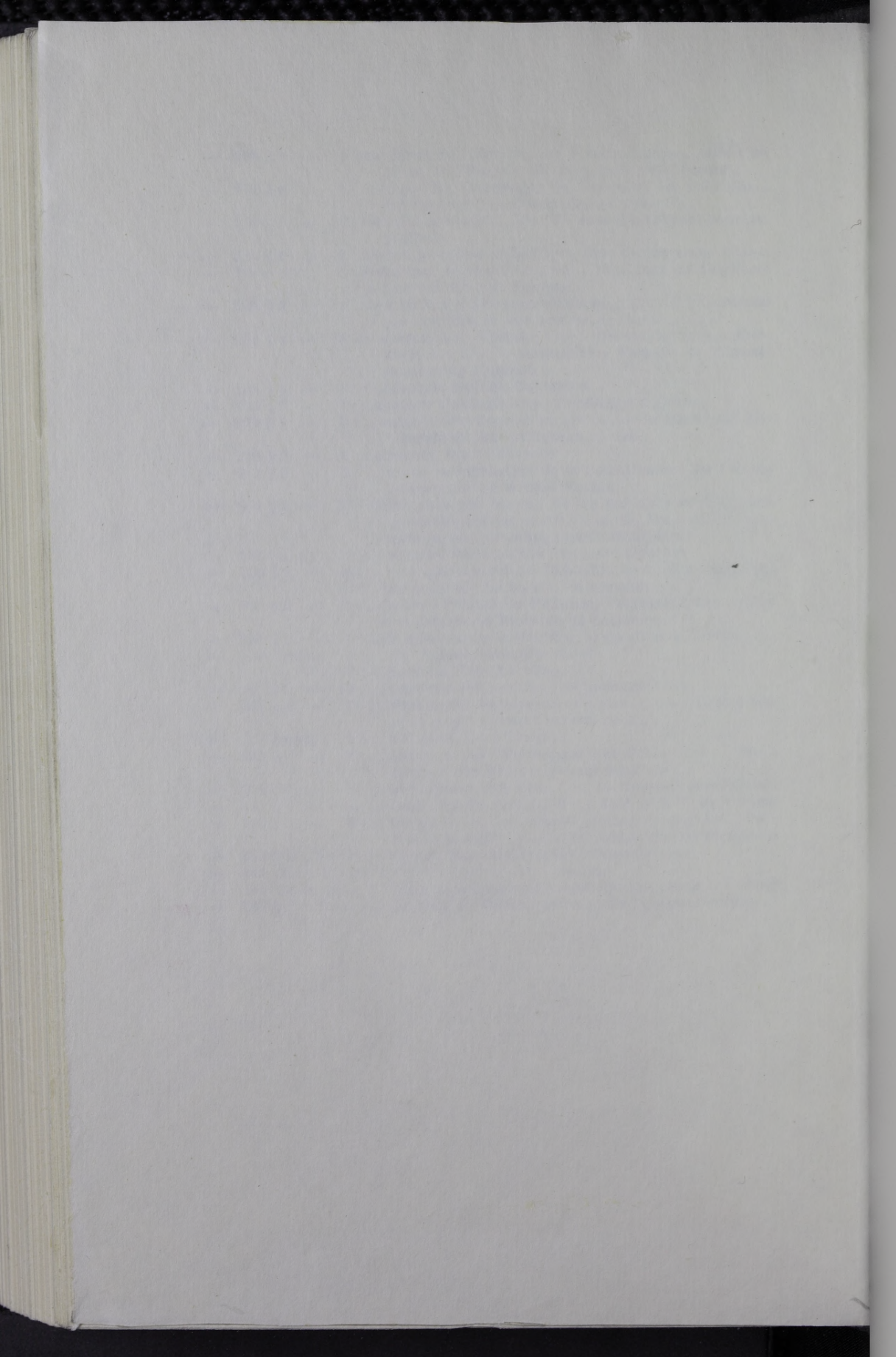
Chapitre VI. — Domination suédoise	156
I. Duel polono-suédois.....	156
II. De Stolbova à Oliva.....	168
III. Les marchands de Riga et la Mer.....	190
Chapitre VII. — La Courlande Etat maritime et colonial	193
Chapitre VIII. — Domination russe	207
I. Accession de la Russie à la Baltique.....	207
II. La Grande Guerre et les Pays Baltes.....	223
III. Les pourparlers de Brest-Litovsk.....	232
IV. De Brest-Litovsk à Rethondes.....	252
V. Les dernières tentatives.....	260
Chapitre IX. — Période contemporaine	270
I. Les grandes puissances et les petits Etats.....	270
II. Les traités de paix.....	280
III. L'Union des Pays Baltes.....	293
IV. Les Etats Baltes, pays maritimes et de transit.....	313
V. Le droit des gens et les Etats Baltes.....	335
Bibliographie	341

ERRATA

- Page 4 § 2 ligne 12 : chez les peuples du Nord navire de Gokstad), *lire* : chez les peuples du Nord (navire de Gokstad)
- — renvoi : Nordische Seefahrten im Iruheren, etc., *lire* : Nordische Seefahrten im früheren, etc.
- 6 § 2 — 6 : « veenu kapenes », *lire* : « velnu kapenes »
- — renvoi — 2 : Gesellschaft, *lire* : Gesellschaft
- 28 § 3 — 6 : Herzöge, *lire* : Herzöge
- 38 § 2 — 16 : Lives, *lire* : Lettons
- 45 § 3 — 13 : Augustin Meinhart, *lire* : l'augustin Meinhart
- 53 § 2 — 4 : C'est par là, *lire* : C'est ainsi
- 77 § 4 — 11 : xiv^e siècle, *lire* : xvi^e siècle.
- 81 § 2 — 17 : a cause, *lire* : la cause
- 86 titre : « Dominium Maris Baltici, *lire* : « Dominium Maris Baltici »
- 100 § 2 — 4 : mais il se calma en songeant, *lire* : mais il se calma par la suite en songeant...
- 103 § 4 — 6 : Brème, *lire* : Brenn
- 108 § 1 — 6 : toute la Livonie, *lire* : une grande partie de la Livonie,
- 111 renvoi — 1 : Reuel sambi, *lire* : Reuel sambt...
- 111 — — 4 : Troité entre..., *lire* : Traité entre...
- 115 § 3 — 15 : où elle pourrait puiser, *lire* : où elle aurait pu puiser
- 115 — — 16 : qui lui permettraient, *lire* : qui lui eussent permis
- 121 § 2 — 1 : célébré à Vienne, *lire* : célébré à Vilnius
- 128 § 3 — 6 : tâcha d'amener..., *lire* : tenta également d'amener...
- 139 § 3 — 12 : Ainsi la Livonie retrouvait son roi, *lire* : Ainsi la Livonie trouvait un roi
- 141 § 1 — 4 : ... a plus de cent mille écus, *lire* : à plus de cent mille écus par an.
- 141 § 3 — 7 : ... pourrait elle le décider, *lire* : pourrait le décider
- 142 — — 5 : ... « Vnnfreunde », *lire* : (Vnnfreunde)
- 146 renvoi 1 : ... zu ernaltung..., *lire* : ... zu erhaltung...
- 147 § 4 — 1 : ... selon le Tsar, *lire* : ... selon le Tag
- 151 § 1 — 13 : (Projet Dançay), *lire* : (Projet Danzay)
- 158 § 1 — 23 : ... Stéphane Batory, le 12 dévembre 1586, *lire* : ... Stéphane Batory, décédé le 12 décembre 1586.
- 159 § 3 — 5 : ... ouvrant ainsi, *lire* : ce qui leur ouvrirait ainsi...
- 163 § 3 — 2 : La Suède pouvait librement se rendre à Narva, *lire* : La Suède pouvait librement trafiquer avec Narva..
- — § 3 — 7 : Les Russes pouvaient..., *lire* : Les Russes de leur côté pouvaient...
- 165 § 2 — 1 : Sur ces entrefaires, *lire* : sur ces entrefaites
- 181 renvoi 3 : und entweder dirate oder..., *lire* : und entweder directe oder...
- 197 § 2 — 2 : Lettres Patentés adressées..., *lire* : Lettres Patentés accordées au duc de Courlande

- 205 § 4 — 3 : au début de l'Empire, car à cette époque..., *lire* : au début de l'Empire. Et bien qu'à cette époque...
- 205 § 4 — 5 : servage. En Courlande, au contraire, les autorités...
lire : servage, en Courlande, les autorités...
- 210 — — 17 : Or voilà comment..., *lire* : Telles sont les raisons pour lesquelles...
- 224 § 2 — 8 : devint lui-même archevêque, *lire* : devint archevêque...
- 229 renvoi 1 : Bataillons de firailleurs, *lire* : bataillons de tirailleurs
- 229 — — 3 : A Laureas, *lire* : A. Laurens
- 238 § 1 — 6 : Ce sont eux qui se sont réunis le..., *lire* : En Courlande par exemple, ce sont eux qui se réunirent le...
- 239 § 4 — 9 : « *ausgewählten Vertreter der Gesamtböolkung Kurlands* »..., *lire* : « *ausgewählten Vertreter der Gesamtbevölkerung Kurlands* »...
- 241 § 5 — 5 : Goldmanis, *lire* : M. Goldmanis
- 253 § 2 — 1 : *Lanschaft* d'Estonie, *lire* : *Landschaft* d'Estonie
- 272 § 1 — 5 : ... cette liberté impossible, *lire* : ... cette liberté qui disparaîtrait inévitablement en cas...
- 273 § 7 — 4 : naissante, *lire* : naissance
- 281 § 2 — 3 : ... à une interpellation de la Constituante, *lire* : à une interpellation à la Constituante
- 284 § 2 — 11 : étaient bloqués par les flottes anglaises et françaises qui arrêtaient les navires neutres, *lire* : étaient bloqués par les flottes anglaises et françaises
- 287 renvoi 3 : ... *ministra darbiabs*, *lire* : *ministra darbības*
- 300 § 2 — 6 : ... mais qui lui aussi devint bientôt caduc, *lire* : ... mais qui lui aussi tomba bientôt en sommeil.
- 300 § 5 — 6 : ... entre l'Estonie, la Finlande, l'Estonie..., *lire* : entre l'Estonie, la Finlande, la Lettonie...
- 303 § 2 — 11 : ... la question de Caritie, *lire* : la question de Carélie...
- 314 renvoi 5 : ... Der Hafen..., *lire* : Die Hafen
- 317 — — 1 : ... Satvijas, *lire* : Latvijas
- 321 § 2 — 10 : ... Les pions coûteux, *lire* : les moins coûteux
- 323 § 4 — 1 : ... Riga à elle seule prend une part..., *lire* : Riga à elle seule prend aujourd'hui une part...
- 323 renvoi 2 : ... Tätigkeit, *lire* : Tätigkeit
- 323 — — 6 : ... Einfluss des Weltkrieges auf Schifffahrt..., *lire* : Einfluss des Weltkrieges auf Schifffahrt...
- 324 § 2 — 6 : ... se dirigeant vers l'Est, *lire* : se dirigeant vers l'Ouest.
- 331 § 2 — 4 : ... dont 13,8 de voiliers, *lire* : dont 13,8 % de voiliers
- 333 § 3 — 8 : ... toutes les routes étaient pleines de paysans, *lire* : Toutes les routes étaient également pleines de paysans
- 343 Ouvr. Boschau, 3^e ligne : Hugo Gratus, *lire* : Hugo Grotius
- 344 Ouvr. Bunge, 2^e ligne : *quellen*, *lire* : quellen
- 345 Ouvr. Goltz, 1^{re} ligne : Sendung in, Finland, *lire* : Sendung in Finland
- 348 Ouvr. Sommerland, 2^e ligne : Ostseeprovinzen, *lire* : Ostseeprovinzen





LĀTVIJAS NACIŅĀLĀ BIBLIOTĒKA



0309081518

[7,1]